



2015

Exercice 2014

RAPPORT DU CONTROLE DE CONCESSION



SOMMAIRE

Sommaire	3
Mot du Président	6
Préambule	7
a. Les fondements juridiques du contrôle de concession	7
b. Le compte-rendu d'activité (CRAC) du concessionnaire, un support de contrôle	7
c. Les données complémentaires demandées à ERDF et EDF dans le cadre du contrôle	7
d. Mise à disposition des données numériques	10
Rapport de contrôle	11
I. <i>Le contrôle EN CONTINU</i>	11
1. Objet du contrôle EN CONTINU	11
2. Organisation du contrôle	11
3. Bilan du contrôle en continu	12
II. <i>La concession en quelques chiffres</i>	16
III. <i>Le patrimoine de la concession</i>	17
1. Le réseau HTA.....	17
a. Linéaire au 31/12/2014.....	17
b. Technologie papier imprégné	17
c. Répartition par type de réseau	19
d. Un réseau vulnérable aux aléas climatiques	19
e. Les départs HTA.....	21
f. Age physique des réseaux HTA	21
2. Le réseau BT	22
a. Linéaire au 31/12/2014.....	22
b. Répartition par type de réseau	23
c. Linéaire de réseau BT fragile	23
d. Age physique des réseaux BT	24
3. Les postes HTA/BT.....	25
a. Quantité au 31/12/2014	25
b. Age physique des postes HTA/BT.....	26
4. Les transformateurs HTA/BT	27
a. Une localisation qui s'affine	27
b. Une valorisation comptable qui évolue	28
c. Répartition des transformateurs par type et tranche de puissance	29
d. Age du parc transformateurs en poste	30
e. Mais des données qui demeurent non communicables	30
5. Les ouvrages non localisés	31
a. Les compteurs	31
b. Les branchements	36
6. Audit sur Le contrôle technique des ouvrages (CTO).....	36
a. Contexte réglementaire	36
b. Eléments demandés par les 4 syndicats du PEBreizh.....	37
c. La montée en puissance du Pôle CTO d'ERDF	38
d. Méthodes d'échantillonnage	39

e.	Les points de contrôle	39
f.	La programmation des contrôles	40
g.	Synthèse des contrôles 2014.....	41
h.	Conclusions de l'audit	43
IV.	<i>Travaux réalisés par le concessionnaire en 2014</i>	44
1.	Les travaux d'investissement d'ERDF	44
a.	Les travaux ERDF exprimés en linéaires posés	44
b.	Les travaux ERDF exprimés en montants investis	45
c.	Les conférences Loi NOME et les perspectives en matière d'investissements.....	47
d.	Audit sur les travaux de déplacement d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF	49
e.	Avis du SDEF sur les dossiers articles 2 et 3 d'ERDF	54
2.	Les travaux d'élagage	56
a.	Contexte	56
b.	Rappel de la réglementation et des normes applicables	56
c.	L'élagage : une répartition des responsabilités.....	58
d.	Rappel sur la méthode de programmation d'ERDF.....	59
e.	Bilan 2014 et comparaison avec les exercices précédents	59
f.	Objectifs 2015-2019 d'ERDF.....	61
V.	<i>Acheminement et relève</i>	62
1.	De l'acheminement à la relève.....	62
2.	Les données d'acheminement base de contrôle des taxes sur l'électricité	62
3.	L'audit mené par le SDEF.....	63
a.	Les éléments demandés à ERDF.....	63
b.	Les réponses apportées par le distributeur	64
c.	Bilan de l'audit.....	68
VI.	<i>Qualité de fourniture</i>	69
1.	Tenue de tension.....	69
a.	La tenue de tension vue par les clients BT	69
b.	La tenue de tension vue par les clients HTA	73
2.	Continuité de la fourniture.....	74
a.	Le critère B	74
b.	Les coupures brèves et très brèves	78
c.	Les coupures longues	79
d.	La continuité de fourniture selon décret qualité	80
e.	Les fréquences de coupures.....	81
f.	Nombre d'incidents aux 100 km	82
g.	Audit sur les tempêtes de l'hiver 2014	85
VII.	<i>Les clients de la concession</i>	91
1.	Les clients consommateurs	91
a.	Détails des clients et des consommations 2014	91
a.	Evolution sur plusieurs années	92
2.	Les clients producteurs	93
a.	Répartition 2014 par type de production	93
b.	Evolution depuis 2008 à l'échelle du département	94
3.	Audit sur le traitement par EDF des réclamations	94
a.	Evolution du nombre des réclamations écrites.....	94
b.	L'audit SDEF sur le traitement des réclamations	96
c.	Les échanges EDF/SDEF suite à cette sollicitation écrite	98
d.	Visites du Centre de Relation Clients et du Service Consommateur Ouest situés à Rennes	115
e.	Bilan de l'audit réclamations.....	117
4.	Les réclamations reçues par ERDF.....	118
5.	La satisfaction de la clientèle	119
a.	Enquêtes de satisfaction menées par ERDF	119
b.	Enquêtes de satisfaction menées par EDF	122

6.	Les indemnisations pour non qualité de l'électricité distribuée	124
7.	Les dispositifs de solidarité	128
a.	Le Tarif Première Nécessité (TPN).....	128
b.	Le Fonds de solidarité pour le Logement (FSL).....	133
VIII.	<i>Valeur des ouvrages de la concession</i>	134
1.	La valorisation des remises gratuites (VRG)	134
a.	Le contexte	134
b.	Le protocole FNCCR/ERDF et l'application VRG	134
c.	Les modalités locales de mise en œuvre.....	135
d.	Les résultats de la mise en œuvre locale	138
2.	La valeur des ouvrages concédés et les provisions constituées au 31/12/2014.....	140
a.	La valeur brute	140
b.	La valeur nette et les amortissements	141
c.	La valeur de remplacement.....	142
d.	Les provisions pour renouvellement	144
3.	Variation annuelle des actifs concédés	147
4.	Evolution depuis 2007 des valeurs brute, nette et de remplacement	148
IX.	<i>Les droits du concédant et dettes réciproques</i>	149
1.	Les droits du concédant	149
2.	Evaluation du ticket de sortie.....	150
X.	<i>Compte d'exploitation d'ERDF</i>	152
1.	Modalités de calcul des éléments financiers de la concession	152
2.	Les produits	153
a.	Répartition pour l'exercice 2014	153
b.	Focus sur le TURPE	153
c.	Evolution des recettes d'acheminement	154
3.	Les charges	155
4.	Les contributions d'ERDF.....	156
a.	La redevance de concession.....	156
b.	La part couverte par le tarif (PCT)	157
c.	La contribution au titre de l'article 8 ou programme PAMELA	157
	Conclusions et perspectives	158
	Glossaire des sigles	159
	Annexe 1 : Liste des fichiers demandés dans le cadre du contrôle de concession 2014 (hors audits)	161
	Liste des fichiers demandés à EDF	161
	Liste des fichiers demandés à ERDF	162
	Annexe 2 : Tableau de bord des réclamations 2014	163
	Annexe 3 : Rapport CTO d'ERDF	167
	Annexe 4 : Analyse initiale des dossiers « déplacements d'ouvrages »	175
	Annexe 5 : Tableau de suivi des avis 2014 sur dossiers articles 2 et 3	179
	Annexe 6 : Bilan du contrôle TPN 2014	191
	Annexe 7 : Bordereau VRG – fiches transmises en 2014	193

MOT DU PRESIDENT

En tant qu'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité), le SDEF doit contrôler le concessionnaire pour s'assurer qu'il s'acquitte correctement des missions de service public qui lui sont dévolues.

Le présent rapport concerne le contrôle de l'activité des concessionnaires ERDF et EDF au titre de l'exercice 2014. Le CRAC (Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire) a été remis au SDEF en juin 2015. Par la suite, des fichiers complémentaires ont été fournis.

L'exercice 2014 a été marqué par la succession des tempêtes de février (Pétra, Ruth, Ulla et Andréa) qui ont durement touché la Bretagne et principalement le Finistère. Leurs effets ont été dévastateurs sur les réseaux puisqu'en 2014, à l'échelle de la concession, le critère B s'est établi à 344 min, soit 5 heures et 44 minutes.

Face à ces évènements climatiques, il est apparu nécessaire de réagir fortement en désensibilisant de manière importante les réseaux de distribution HTA et BT du SDEF. ERDF a relevé le défi :

- *tout d'abord en initiant de gros programmes d'élagage. Le montant investi dans ce domaine s'établit à 4,6 M€ en 2014 permettant d'aboutir à une périodicité de 7,3 années pour la basse tension et 3,7 années pour la moyenne tension.*
- *mais également en définissant un Programme Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance Breton (PEIMB), qui prévoit, notamment, pour le Finistère, une enveloppe globale de 80 M€ sur la période 2015/2020 et permettra de moderniser et d'améliorer les performances de notre réseau.*

Notre patrimoine compte en effet 11 480 km de réseau HTA dont l'âge moyen ne cesse de croître et dont 1 878 km sont considérés comme vulnérables aux aléas climatiques. En basse tension, le linéaire total est de 14 370 km dont 2 129 sont considérés comme fragiles. Nous sommes également propriétaires de 15 393 postes HTA/BT et des transformateurs, ainsi que de 654 695 compteurs.

Le concessionnaire a mobilisé en investissements délibérés 18 500 k€ en 2014, montant en augmentation d'environ 2 000 k€ par rapport à 2013. Nous devrions donc, si les engagements du PEIMB portent leurs fruits, voir ce chiffre encore augmenter dans les années à venir.

Vous constaterez à la lecture de ce rapport de 200 pages, que l'activité du SDEF en matière de contrôle de concession est très fournie. Nous avons par exemple souhaité cette année réaliser un audit spécifique sur les déplacements d'ouvrage qui a été mené de manière très transparente avec ERDF. Cet audit, sur la base d'un échantillon de 35 affaires, a permis de conclure qu'ERDF applique correctement la réglementation, excepté pour deux affaires où des ajustements ont été nécessaires.

Le SDEF, en tant qu'autorité concédante, se doit de concourir au règlement des litiges entre les usagers (particuliers, professionnels ou collectivités) et le concessionnaire. C'est ce que nous faisons au travers du contrôle en continu qui a permis de répondre à 139 réclamations au total, même si les délais de réponse d'ERDF peuvent être améliorés.

La concession compte 445 952 clients (dont 31 429 hors tarifs réglementés) pour une consommation globale de 4 241 GWh en baisse de 8,4% par rapport à l'année 2013. Le nombre de producteurs est de 3 637 (279 MW de puissance délivrée).

Le compte d'exploitation d'ERDF fait ressortir des produits pour un montant de 185,7 M€ (en baisse de 4,9% par rapport à 2013) et des charges à hauteur de 189,7 M€. Grâce à une contribution à l'équilibre de 17,4 M€, le résultat net est de 13,4 M€. Ce système d'équilibre résulte du principe de solidarité territoriale entre les territoires qui constitue la clé de voûte de notre organisation électrique française. Ainsi, les concessions sont solidaires les unes des autres, avec un prix unique d'acheminement au niveau national.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport très détaillé dans lequel vous trouverez de multiples renseignements sur de nombreux sujets relatifs à la distribution publique d'énergie électrique !

Le Président,



Antoine COROLLEUR

PREAMBULE

a. Les fondements juridiques du contrôle de concession

L'article L2224-31 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) précise le pouvoir de contrôle de l'autorité concédante : « [...] les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz [...] exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions. Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution. Chaque organisme de distribution d'électricité et de gaz tient à la disposition de chacune des autorités concédantes précitées dont il dépend les informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à l'exercice des compétences de celle-ci[...]».

Il est à noter qu'une partie de la redevance de concession dite R1 perçue par le syndicat sert à financer cette mission de contrôle.

Dans le cas de la concession du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), les concessionnaires sont ERDF pour la distribution électrique et EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, et ce, dans le cadre d'un contrat de concession unique signé le 2 mars 1993 pour une durée de 30 ans.

b. Le compte-rendu d'activité (CRAC) du concessionnaire, un support de contrôle

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le concessionnaire a l'obligation de rendre compte de l'exécution du contrat.

Cette obligation se traduit par la production, dans un délai de 6 mois suivant l'exercice considéré, d'un compte rendu d'activité (CRAC).

Le CRAC 2014 a été remis à l'autorité concédante avant le 30 juin 2015, le délai a donc bien été respecté.

c. Les données complémentaires demandées à ERDF et EDF dans le cadre du contrôle

Depuis 2006, le SDEF établit annuellement une liste des documents et fichiers demandés à ERDF et EDF dans le cadre du contrôle de concession (cf. listes jointes en annexe 1). Ces listes permettent un suivi annuel poussé des données relatives notamment au patrimoine, à la qualité de la distribution, à la clientèle, à la valeur comptable des ouvrages et permet de recouper de nombreuses informations communiquées dans le CRAC.

Ces listes, dont le contenu s'étoffe chaque année, ne sont aucunement restrictives et peuvent s'accompagner, certaines années, de demandes spécifiques sur des thématiques bien précises ou donner lieu à l'organisation de réunions bilatérales lors desquelles les concessionnaires sont invités à expliciter leurs procédures internes.

Ainsi, en 2015, le SDEF a souhaité mener des contrôles plus poussés sur les sujets suivants :

- ✓ S'agissant d'ERDF :
 - Le contrôle technique des ouvrages (cf. § III.6),
 - Le traitement des déplacements d'ouvrages (cf. § IV.1.d),
 - La procédure de relève et la facturation de la part acheminement aux fournisseurs d'énergie (cf. § V.3),
 - La gestion des tempêtes de février 2014 (cf. § VI.2.g),
 - Le traitement des indemnisations pour non qualité de l'énergie distribuée (cf. § VII.6),

- ✓ S'agissant d'EDF :
 - Le traitement des réclamations (cf. § VII.3.a).

Enfin, comme depuis 2 ans déjà, le SDEF a mené un audit sur le tarif dit de première nécessité (TPN : cf. § VII.7.a). Mais ici, ce n'est pas uniquement EDF au titre des tarifs réglementés de vente qui a été interrogé, mais bien l'ensemble des fournisseurs d'énergie actifs sur le territoire de perception du syndicat. En effet, depuis la loi « Brottes » du 15/04/2013, l'application de ce tarif spécial a été élargie à tous les fournisseurs d'électricité. Il s'agit là d'un contrôle qui sort du champ d'application stricte du contrat de concession, mais le SDEF demeure légitime à l'effectuer, grâce à son statut d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), et ce, conformément à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par ailleurs, pour ce qui est des fichiers demandés, il est à noter que cette année encore ERDF a refusé de fournir certaines données considérant que leur analyse sort du champ du contrôle. Il s'agit notamment :

- ✓ Du canevas technique servant de base à la facturation des prestations du concessionnaire ainsi qu'à la valorisation des remises gratuites. ERDF considère en effet que ce document constitue le « produit d'un savoir-faire industriel » et « qu'il est par ailleurs représentatif de conditions de marché qu'ERDF souhaite protéger ».

- ✓ De certaines données relatives aux transformateurs, comme le réglage des prises à vide qui, au prétexte qu'il s'agit là d'un acte d'exploitation et non d'une caractéristique intrinsèque des transformateurs ne serait, selon ERDF, pas à communiquer de façon détaillée. De la même manière, le concessionnaire n'a pas souhaité communiquer sur la teneur en PCB de ces équipements, considérant que le contrôle du risque chimique inhérent à l'utilisation de ce type de produit comme isolant ne relève pas de la compétence des autorités concédantes, mais exclusivement de celle des pouvoirs publics d'Etat. Enfin, s'agissant du coefficient d'utilisation des transformateurs, la réponse qui a été faite au SDEF est la suivante : « [cette donnée] ne relève pas du contrôle du service rendu à l'utilisateur, mais plutôt d'un contrôle des moyens mis en œuvre. En tant que gestionnaire du réseau, c'est au concessionnaire qu'il appartient d'apprécier si les ouvrages sont aptes à faire face à la demande. »

- ✓ De la liste exhaustive des réclamations « partie acheminement » (avec indication notamment du thème, du type de client, de la commune d'implantation, des délais de règlement...). Cette année encore et à la différence de 2011, seul un tableau synthétique à l'échelle du département dénombrant les réclamations par type a été remis. ERDF indique ainsi : « Aucune liste de réclamations ne sera transmise, toutefois ERDF reste à la disposition du SDEF pour lui présenter en détail son processus de traitement des réclamations. »

- ✓ Du critère B par commune avec indication de sa décomposition par nature et origine. En 2011, le SDEF avait obtenu d'ERDF la valeur 2010 de la durée moyenne de coupure par usager BT (à savoir le critère B) à l'échelle des communes. Mais depuis, les seuls éléments que l'on a pu obtenir en la matière sont des cartes issues des documents de la conférence départementale. Elles présentent, certes, un rendu du critère B total à la maille communale, mais avec une classification par tranches d'une heure, ce qui constitue là encore une perte du niveau d'information par rapport à la transmission de la valeur exacte à la commune. Sur cet aspect, le concessionnaire s'est justifié en indiquant que le contrôle s'entend au niveau de la concession et que la maille d'analyse du critère B est bien celle-ci.
- ✓ Du détail des formules permettant d'aboutir aux coefficients de revalorisation par type d'ouvrage, le concessionnaire arguant que : « le contrôle de ces coefficients est du ressort des commissaires aux comptes et qu'à ce titre, il sort du champ du contrôle. »

Par ailleurs, il est important de souligner que depuis 2012, ERDF ne communique plus les codes GDO dans les fichiers de contrôle. Dans les faits, pour les départs HTA et postes HTA/BT, cela n'empêche pas le traitement des données, mais rend plus compliqué leur recouplement et croisement entre fichiers puisqu'il faut reconstituer un identifiant unique par ouvrage. Le constat est beaucoup plus négatif s'agissant des départs BT. En effet, les données (comme, par exemple, le détail des coupures longues BT, les caractéristiques structurelles du réseau ou le nombre de clients mal alimentés rattachés), qu'on obtenait anciennement à l'échelle des départs via la référence à leur code GDO, ne peuvent plus être exploitées qu'à l'échelle du poste, et cela, parce qu'il est impossible de reconstituer pour chaque départ un code unique d'identification à partir de la seule référence à la commune et au poste de rattachement. Là encore, cela constitue un recul important dans la transmission des informations relatives au contrôle.

Mais des avancées sont tout de même à mettre en exergue.

Notamment, cette année, grâce au travail de localisation des transformateurs mené par ERDF (conformément aux objectifs « patrimoniaux » définis au protocole FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013 et repris dans l'avenant n°9 au contrat de concession), l'inventaire de ces équipements a gagné en précision. Non seulement le dénombrement des équipements en poste est plus exhaustif que les années passées, mais, pour la 1^{ère} fois, ERDF a complété ce listing par la remise au SDEF :

- ✓ D'un inventaire technique des transformateurs sur magasins SDEF,
- ✓ D'un inventaire technique des transformateurs sur magasins ERDF,
- ✓ D'une liste des transformateurs sortis de l'inventaire technique en 2014,
- ✓ D'une liste des transformateurs entrés dans l'inventaire technique en 2014.

Même si ces nouveaux fichiers demeurent, à ce stade, difficilement exploitables par recouplements, suite à des problèmes d'identification des transformateurs et de dates de mise à jour, il s'agit là d'une avancée importante dans la traçabilité des transformateurs et donc dans la pleine connaissance du patrimoine de la concession.

d. Mise à disposition des données numériques

Comme l'an passé, le SDEF a obtenu d'ERDF l'ensemble des données cartographiques des réseaux de distribution d'électricité au format SHAPE.

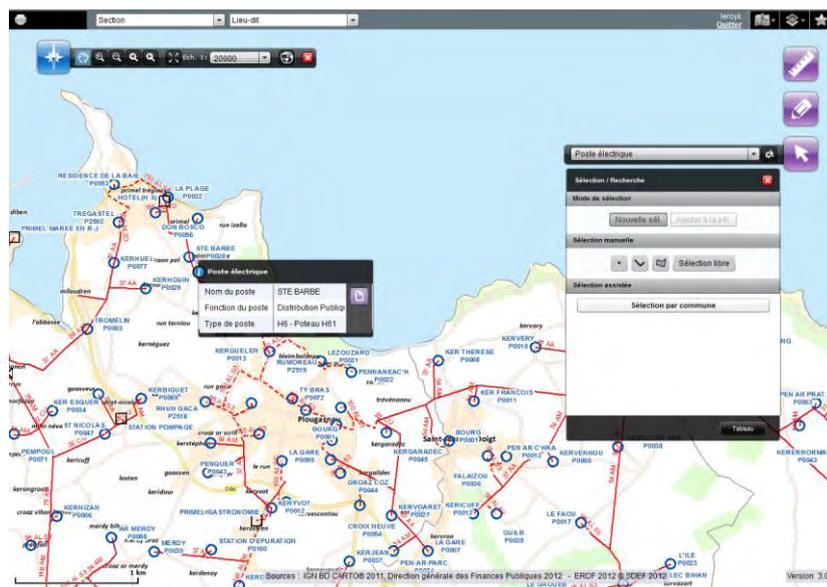
La transmission sous ce format a marqué les prémices du protocole d'accord national entre la FNCCR et ERDF pour la période tarifaire 2014-2017. En effet, ce document (finalement signé le 18/09/2013) a notamment officialisé le format SHAPE comme le standard reconnu.

Dans ce format, les caractéristiques des ouvrages (ex : nature des conducteurs) constituent des données attributaires et sont donc directement rattachées aux objets géographiques (éléments du réseau par exemple), ce qui permet une meilleure exploitation dans un SIG, supprime les imprécisions et erreurs dues au traitement et améliore, de fait, la connaissance du réseau.

Ainsi, les données attributaires dorénavant accessibles sont :

- ✓ pour les postes HTA/BT : nom du poste, fonction du poste, type de poste
- ✓ pour les postes sources : identifiant
- ✓ pour le réseau BT : type (aérien nu/souterrain/torsadé), date de pose, section et nature des conducteurs
- ✓ pour le réseau HTA : type (aérien nu/souterrain/torsadé), date de pose, section et nature des conducteurs.

A titre d'illustration, est repris ci-après un extrait du SIG du SDEF :



RAPPORT DE CONTROLE

I. LE CONTROLE EN CONTINU

1. OBJET DU CONTROLE EN CONTINU

Le SDEF, en tant qu'autorité concédante, se doit de concourir au règlement des litiges entre les usagers (particuliers, professionnels ou collectivités) et le concessionnaire. Ce rôle de médiation est tout l'objet du contrôle en continu.

Le concédant peut ainsi être saisi pour des problèmes de sécurité (coffrets endommagés, défaut d'élagage, poteaux penchés...) de qualité de fourniture (chutes de tension, coupures ou microcoupures), de chiffrage ou de facturation, de délai d'intervention ou de raccordement, pour des litiges suite à des travaux réalisés par le concessionnaire, pour des demandes de déplacement d'ouvrage ou de mise en conformité ou encore suite à des constats d'insuffisance d'entretien.



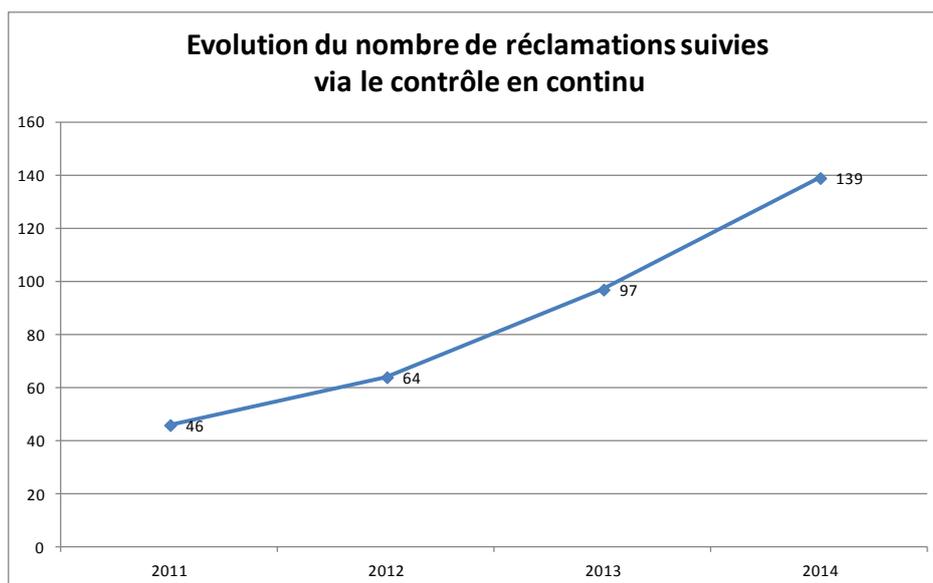
2. ORGANISATION DU CONTROLE

Le SDEF et ERDF travaillent à un traitement partagé et au fil de l'eau de ces réclamations. Ils s'appuient pour cela sur :

- ✓ une boîte-mail réservée au dépôt auprès du concédant des réclamations (mediation@sdef.fr),
- ✓ Le travail de terrain des chargés d'affaires du SDEF qui effectuent un contrôle visuel des réseaux et qui sont à l'écoute des élus et des usagers relayant au pôle juridique du concédant tout problème qui leur est signalé,
- ✓ une adresse-mail ERDF dédiée,
- ✓ un tableau de bord qui permet au SDEF de suivre le traitement des réclamations par E
- ✓ RDF,
- ✓ une réunion mensuelle entre concédant et concessionnaire pour faire un point sur l'avancement des dossiers non encore classés.

3. BILAN DU CONTROLE EN CONTINU

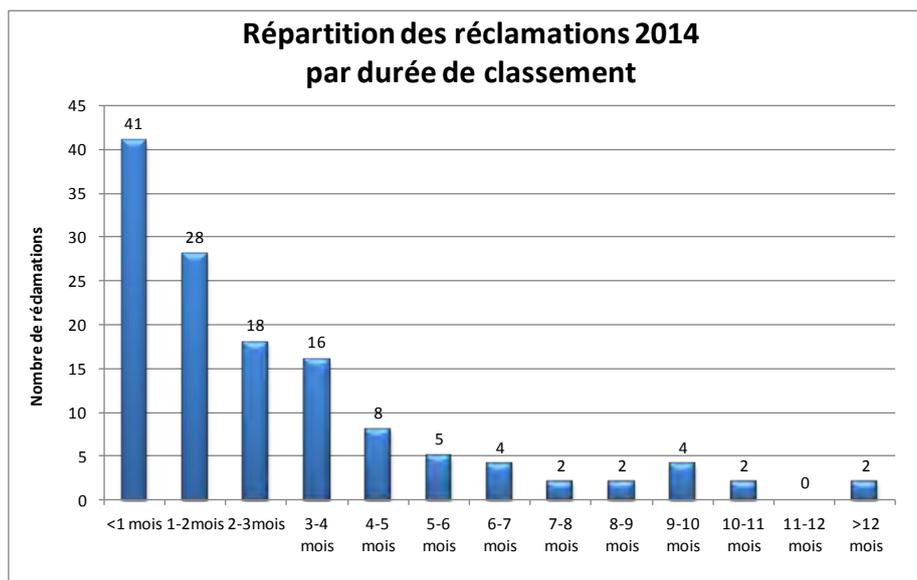
Ainsi, lors de l'exercice 2014 (contrôle 2015), le SDEF a été sollicité sur **139 réclamations**.



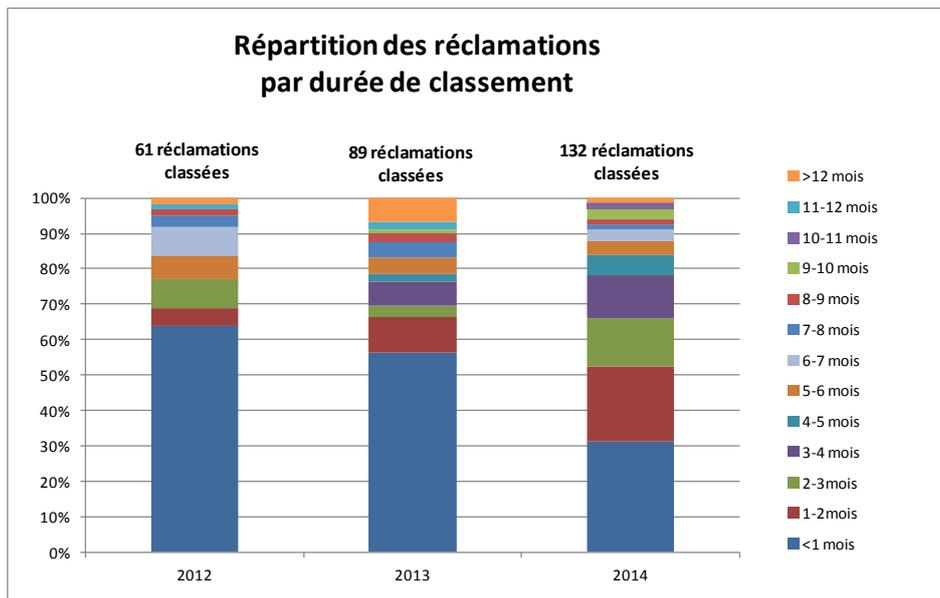
Le graphique ci-dessus montre la montée en puissance du dispositif au fil des années

Sur les 139 réclamations suivies sur cet exercice, 132 sont à ce jour considérées comme classées II est à noter que les 7 manquantes nécessitent pour leur classement la réalisation de travaux importants qui sont certes programmés mais pas encore mis en service.

Le graphique ci-après met en évidence la répartition de ces 132 réclamations selon leur durée de classement :



On note ainsi que 41 réclamations ont été classées dans les 30 jours, soit près d'un tiers. Mais au vu du graphique suivant, on comprend que ces classements sous un mois sont en proportion beaucoup moins nombreux qu'en 2013 (56%) ou qu'en 2012 (64%). Cette faible proportion est en fait liée au nombre important de litiges 2014 dont le règlement a nécessité des travaux conséquents non réalisables dans ce délai cible.



Si l'on prend la moyenne sur l'ensemble des réclamations, on obtient en 2014 un délai moyen de classement de 82 jours (soit un peu plus de 2 mois et 3 semaines), soit – 2 jours par rapport 2013, mais + 15 jours par rapport à 2012.

S'agissant des délais pour obtenir d'ERDF une 1^{ère} réponse, que cette dernière soit d'attente ou définitive, la moyenne s'établit à 53 jours contre 36 en 2013 et 33 en 2012.

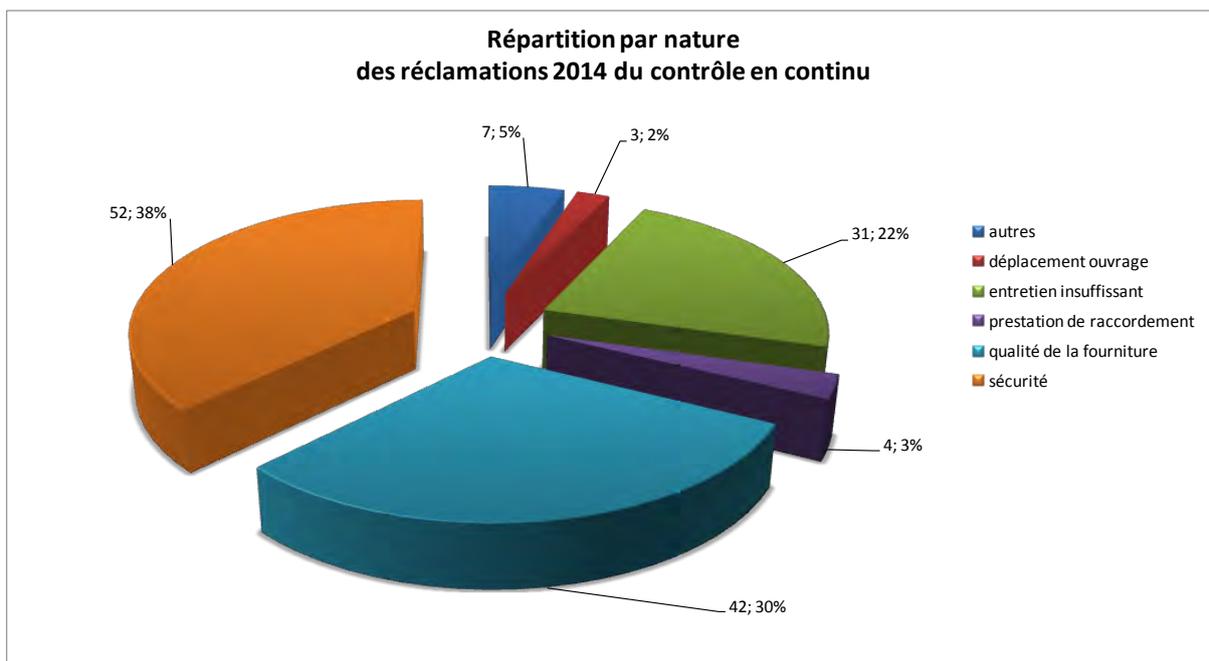
On notera que ces délais importants et pour la 1^{ère} réponse même en nette progression sont d'autant plus surprenants que, depuis 2014, ERDF, dans le cadre de ses procédures internes et pour les réclamations lui arrivant via les fournisseurs, a durci ses objectifs en revoyant à la baisse les délais maximum de réponse. Dans les faits, une réponse d'attente doit impérativement intervenir sous maximum 15 jours contre 30 auparavant et la réponse définitive être apportée dorénavant sous un mois.

Interrogé sur cette différence de traitement entre réclamations émanant des clients et relayées par les fournisseurs et celles remontées par le SDEF, le concessionnaire explique que le canal d'entrée n'est pas le même et donc que les procédures internes définies ne s'appliquent pas de manière aussi rigoureuse, le circuit décisionnel étant quelque peu modifié. Fort de ce constat et pour ne pas pénaliser les particuliers, il a été convenu entre SDEF et ERDF que, dorénavant, à chaque fois que le syndicat serait saisi directement par un client, ce dernier serait invité à déposer en parallèle, si tel n'est pas déjà le cas, sa réclamation auprès de son fournisseur, le concédant s'engageant alors à vérifier l'effectif transfert de la demande du fournisseur au distributeur et de suivre ensuite l'avancement de son traitement.

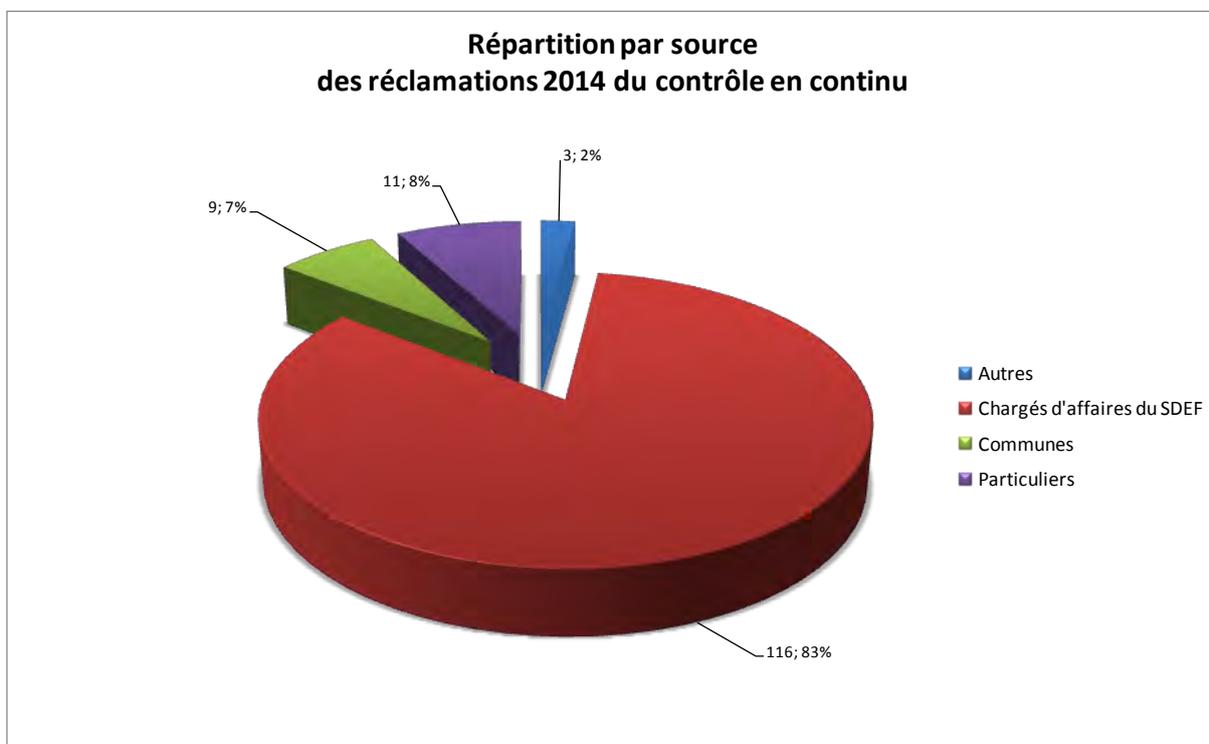
Le tableau de bord des réclamations 2014 suivies par le SDEF est fourni en annexe 2 du présent rapport.

Après analyse, il apparaît que les sujets les plus récurrents concernent :

- la sécurité, représentée à 38% comparativement aux 24% de 2013 : avec des problèmes de réseaux à terre, de supports cassés, de hauteur de lignes, de poteaux penchés, d'alimentation du réseau d'éclairage public...
- la qualité de la fourniture avec un taux de 30% (contre 59% en 2013). Cela regroupe les problèmes de chutes de tension, coupures ou microcoupures.

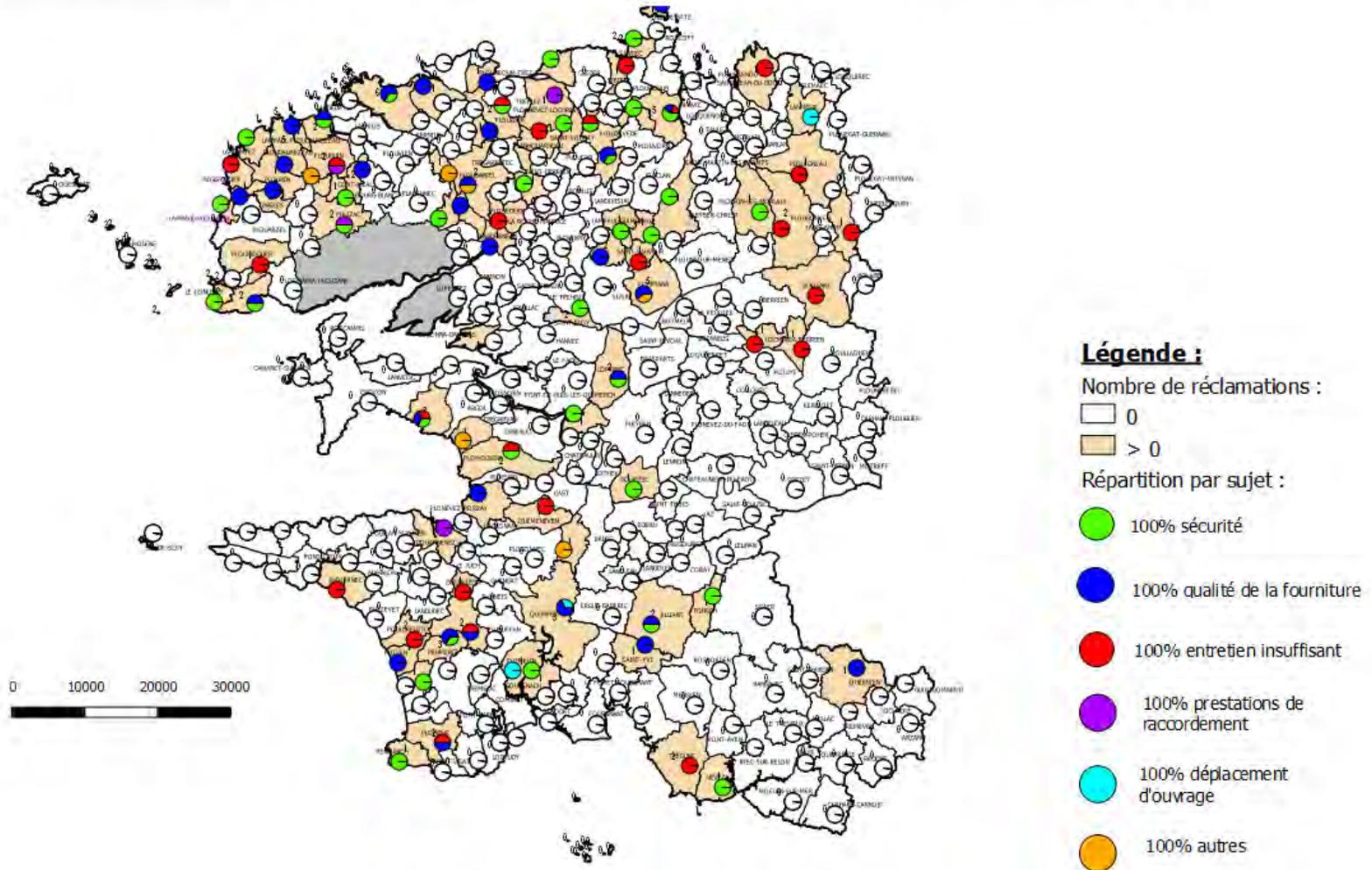


Pour ce qui est de l'origine des réclamations, on observe qu'elles émanent majoritairement des chargés d'affaires du SDEF (83%), ces derniers jouant pleinement leur rôle de « vigie ».



Enfin, la carte ci-après fait apparaître les 85 communes concernées par ces saisines 2014 et met en exergue à l'échelle communale la répartition des réclamations par thématique :

Communes concernées par des réclamations 2014 suivies dans le cadre du contrôle en continu

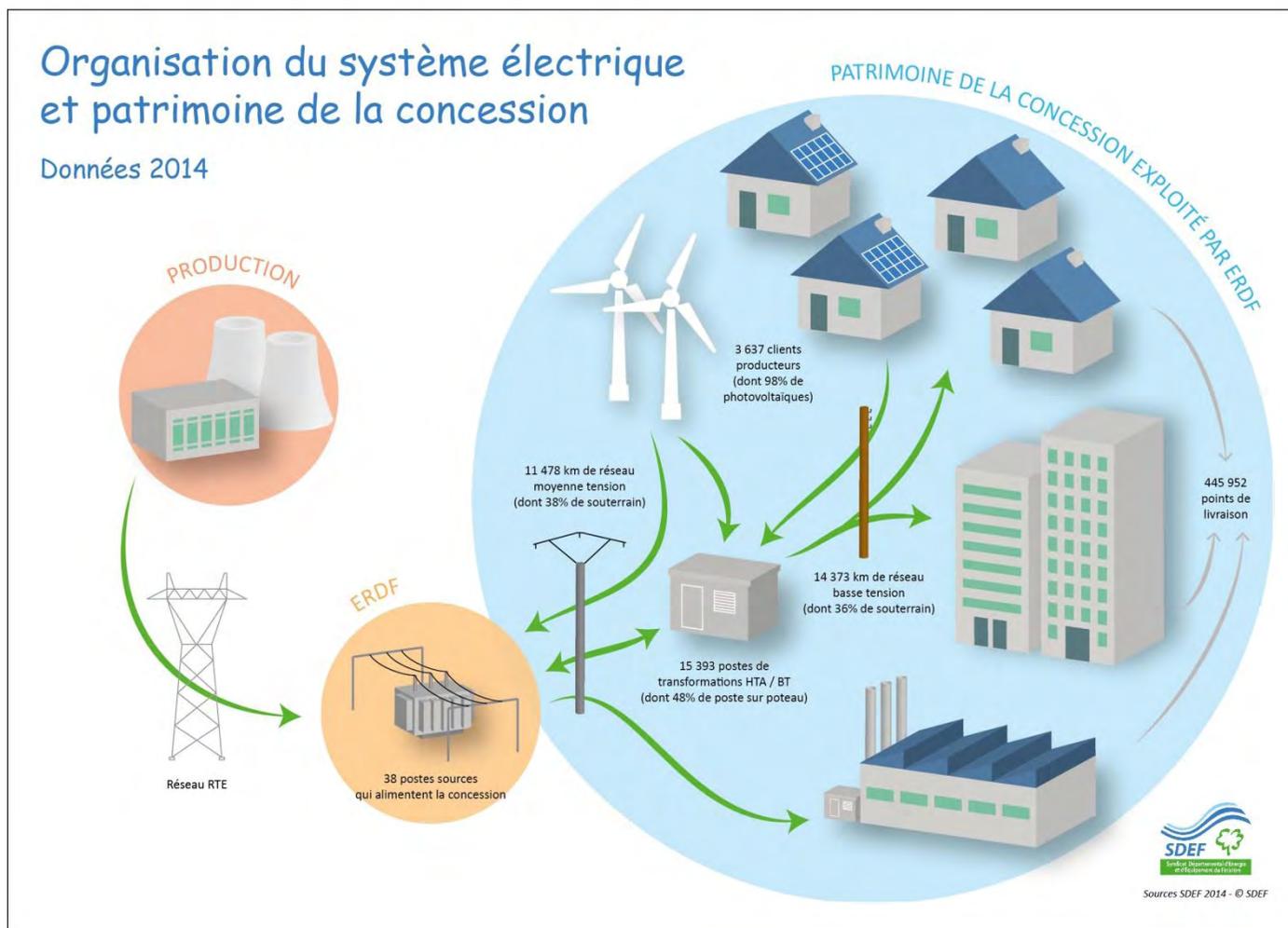


II. LA CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES

La concession s'étend sur l'ensemble des communes du département, à l'exception de celles de Brest Métropole, soit 275 communes au total.

Rem : ce dénombrement des communes de la concession est arrêté au 31/12/2014 et ne tient donc pas compte de la création au 01/01/2016 des communes nouvelles de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et d'Audierne par fusion respectivement des communes de Saint-Thégonnec et Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec et des communes d'Audierne et d'Esquibien.

La concession peut être schématisée de la manière suivante :



III. LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

1. LE RESEAU HTA

a. Linéaire au 31/12/2014

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la concession compte près de **11 480 km** de réseau HTA et le linéaire en faible section est quasi inexistant, représentant seulement 11 km du linéaire total.

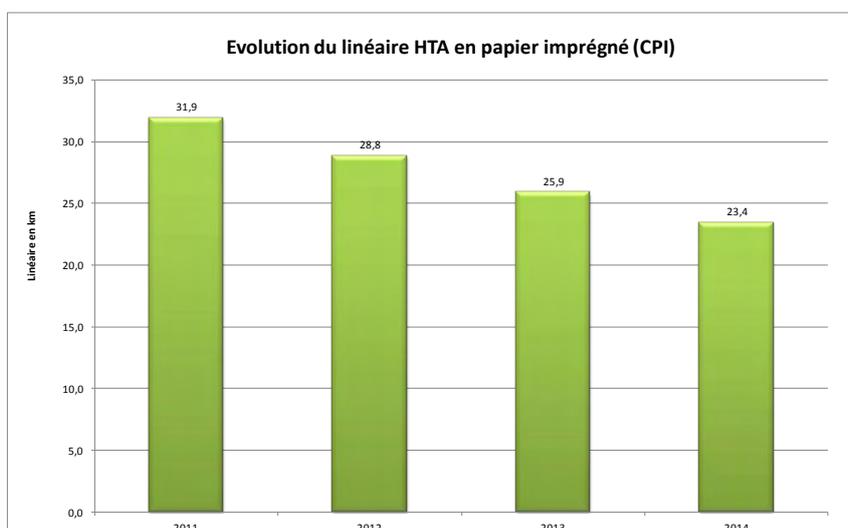
Linéaire de réseau HTA en km	au 31/12/2014	au 31/12/2013 (pour mémoire)	Evolution en km	Evolution en %
Aérien nu (hors faible section)	7 087	7 135	-48	-0,7%
Aérien nu faible section (*)	11	12	-1	-8,3%
Torsadé	3	3	0	0,0%
Total aérien	7 101	7 150	-49	-0,7%
Souterrain	4 377	4 278	99	2,3%
TOTAL	11 478	11 428	50	0,4%
Dont câble avec papier imprégné	23,4	25,9	-2,5	-9,7%

(*) : Faible section si section $\leq 14 \text{ mm}^2$ en Cu ou $\leq 22 \text{ mm}^2$ pour les autres métaux

En un an, le linéaire total de HTA a augmenté de plus de 50 km.

b. Technologie papier imprégné

On notera que les câbles en papier imprégné (CPI), essentiellement présents dans le centre des communes historiquement les plus importantes, ne correspondent qu'à 0,2% du linéaire total HTA, avec seulement 23 km restant sur le territoire de la concession. On rappellera qu'il est important d'éradiquer au plus vite les tronçons relevant de cette technologie car il s'agit là d'une technologie très ancienne et dont les défauts sont connus de longue date. En effet, les cycles de fonctionnement du câble entraînent des variations de température et des déplacements d'huile par dilatation et compression de l'huile d'imprégnation. Par ces mouvements, le plomb de la gaine est déformé de manière irréversible, aboutissant au claquage du câble.



A la lecture du graphique ci-dessus, il apparaît que l'éradication de cette technologie se poursuit, mais lentement à raison seulement d'en moyenne 2,8 km par an. Mais il faut rappeler que, pour cette résorption, le concessionnaire est tributaire de l'accord des communes pour l'ouverture des voiries.

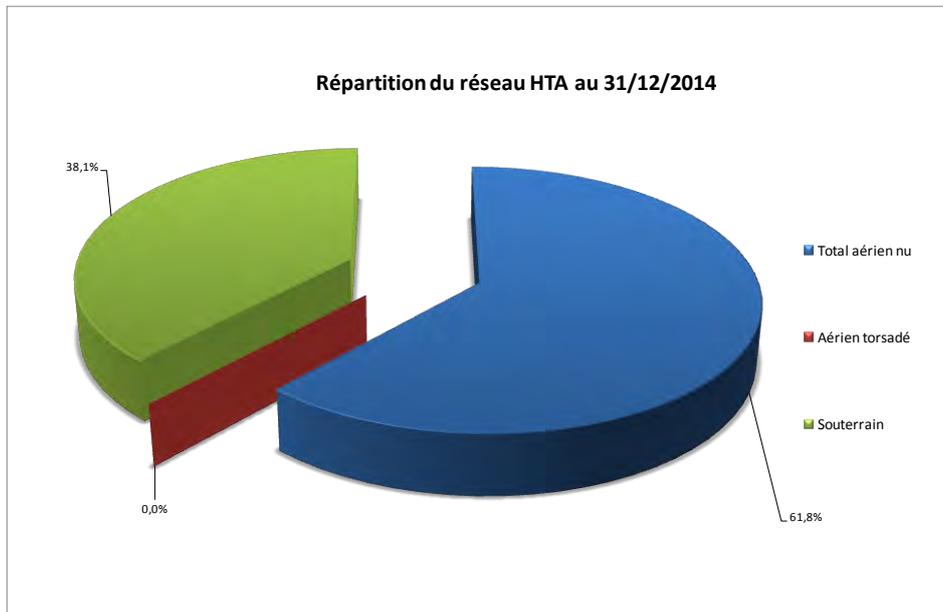
A ce rythme, il faudra encore plus de 8 ans pour supprimer les derniers tronçons concernés.

Les communes sur le territoire desquelles cette technologie de câble est toujours présente sont les suivantes, classées par ordre croissant de linéaire concerné :

Communes	Linéaire de réseau HTA en papier imprégné (en m)
QUIMPER	4 270
LANDERNEAU	4 011
QUIMPERLE	2 463
DOUARNENEZ	2 206
LOCTUDY	916
MORLAIX	864
CARHAIX-PLOUGUER	666
ROSPORDEN	637
PONT-L'ABBE	634
FOUESNANT	608
CONCARNEAU	602
LANDIVISIAU	503
CHATEAULIN	473
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	436
HUELGOAT	430
CHATEAUNEUF-DU-FAOU	381
CARANTEC	368
PLUGUFFAN	329
LOQUEFFRET	245
PLOMEUR	233
BENODET	198
AUDIERNE	193
PLOUIGNEAU	169
PONT-CROIX	166
PLOURIN-LES-MORLAIX	156
PLOUVORN	144
PLEYBER-CHRIST	129
BRIEC	112
MELGVEN	91
GUILVINEC	91
CLOHARS-FOUESNANT	78
BANNALEC	60
SAINT-EVARZEC	55
PLOGONNEC	46
TREMEVEN	45
CLEDER	44
RIEC-SUR-BELON	39
SAINT-YVI	34
POULDERGAT	32
SAINT-SERVAIS	32
ELLIANT	25
BOURG-BLANC	20
POULLAOUEN	20
CLOHARS-CARNOET	19
PLEYBEN	19
PLEUVEN	18
GOUESNACH	16
GUENGAT	16
SAINT-SEGAL	16
LANDELEAU	15
ROSCOFF	12
CORAY	10
TOURCH	9
PLOMELIN	7
PLOUEDERN	7
SAINT-POL-DE-LEON	6
TREGUNC	6
TAULE	4
TOTAL	23 434

c. Répartition par type de réseau

Le graphique suivant met en évidence la répartition du linéaire HTA par type de réseau :



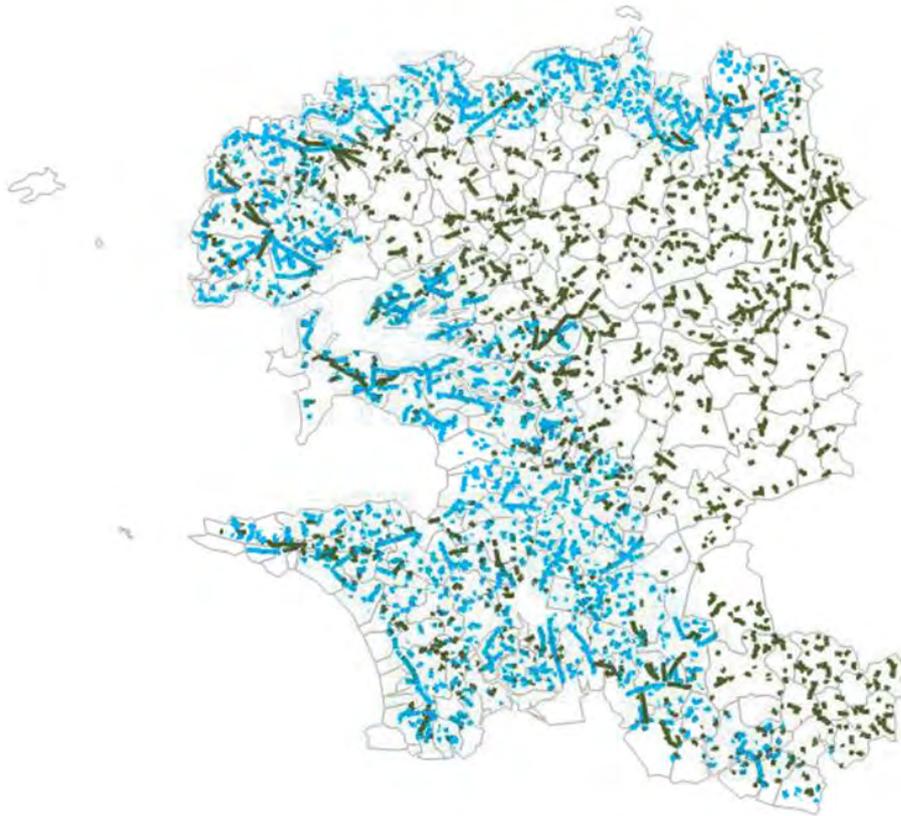
Il apparaît ainsi que le réseau HTA de la concession est à 38,1% souterrain (contre 37,4% en 2013), ce qui est supérieur à la moyenne régionale 2014 (35,2%), mais très inférieur à la moyenne nationale (46%).

ERDF explique, notamment, cette différence par le taux de ruralité (au sens de l'électrification) de la concession qui est près de 2 fois plus élevé ($\approx 50\%$) que la moyenne nationale (26%)

Mais, eu égard au grand linéaire de côtes du département et par conséquence sa forte exposition aux aléas climatiques (comme l'ont encore prouvé les tempêtes de l'hiver 2013/2014), ce taux demeure insuffisant. Pour désensibiliser notablement le réseau, ERDF doit donc accélérer sa cadence d'enfouissement ; les 0,7 points d'augmentation du taux de souterrain en un an n'étant pas à la hauteur des enjeux, comparativement aux 1% de progression que ce type de réseau a connus à l'échelle de la France.

d. Un réseau vulnérable aux aléas climatiques

La carte ci-après, fournie par ERDF dans le cadre de la conférence départementale « loi Nome » 2015, met en exergue les réseaux HTA aériens considérés comme à risques car situés en zones ventées ou boisées.



Réseau HTA situés en zone:

-  Risque vent avéré
-  Risque bois



La mise en souterrain de ces lignes de structure est un levier majeur pour l'amélioration de la continuité de fourniture et doit donc constituer une priorité pour le concessionnaire.

Dans les faits, à fin 2014, à l'échelle départementale, ce sont 1 879 km qui sont déclarés comme situés en zones à risques par le concessionnaire sur les 12 284 km de réseau HTA que compte le Finistère (soit 15,3%). Ces 1 879 km se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 401 km de réseau en zone boisée
- ✓ 1 360 km de réseau en zone ventée
- ✓ 118 km de réseau en zone boisée et ventée

Remarque :

Pour mémoire, en 2013, le linéaire HTA jugé vulnérable aux aléas climatiques et déclaré par ERDF était de 1 863 km, soit inférieur de 16 km à la valeur 2014, et ce, alors même que les zones à risques n'ont pas été revues sur cette période et que, dans le même temps, le concessionnaire a enfoui, au titre de l'ancien plan « aléas climatiques ou du PEIM nouvellement lancé, un linéaire significatif de réseau HTA dans ces secteurs jugés prioritaires.

Interrogé sur cette apparente incohérence, le concessionnaire nous a fourni l'explication suivante : « L'inventaire global du réseau HTA en zone « aléas climatiques » a bien été réalisé en 2010 et n'a pas été modifié depuis. Toutefois, nous avons, entre les états de 2013 et de 2014, amélioré nos outils cartographiques qui prennent désormais en compte les longueurs réellement présentes sur le territoire départemental, réglant ainsi les problèmes aux frontières et les départs HTA à cheval sur plusieurs départements ».

Dans les faits, cette évolution de méthode dans le dénombrement des linéaires HTA en zones à risques est une avancée en termes de précision de la donnée, mais empêche toute comparaison avec les données des années précédentes et ne permet donc ni conclusions sur les cadences d'enfouissement, ni extrapolation quant à l'année possible d'éradication de ces réseaux vulnérables.

e. Les départs HTA

En 2014, la concession compte 411 départs. 122 sont totalement souterrains (soit près de 30%) et 126 à au moins 95% (31%).

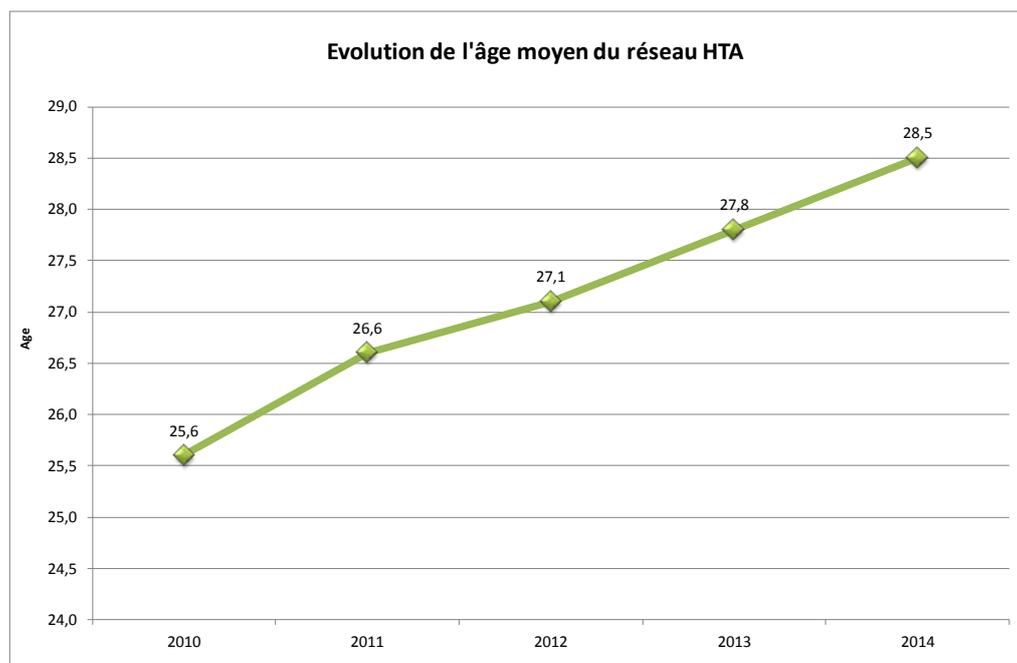
La longueur moyenne des départs est de 28,5 km. Mais il faut noter que la concession est encore alimentée par des départs HTA particulièrement longs avec 9 départs de plus de 70 km.

On notera également qu'un départ compte en moyenne 5 organes de manœuvre télécommandés (OMT) ; soit 1 de plus que le niveau défini dans le référentiel ERDF (fixé à 4). Il s'agit là d'une donnée intéressante et encourageante car le développement de ces interrupteurs automatisés permet une conduite plus aisée du réseau et la réduction des temps de réalimentation des clients incidentés grâce à une auto-cicatrisation.

f. Age physique des réseaux HTA

Contrairement au réseau BT, les réseaux HTA aériens et souterrains présentent une plus grande homogénéité dans les années de pose ainsi qu'une ossature plus simple. L'âge moyen des réseaux HTA peut être ainsi valablement estimé.

Il est, en l'occurrence, en 2014, de l'ordre de 28,5 ans. Le réseau HTA est donc relativement âgé, avec un âge qui, de surcroît, ne cesse d'augmenter d'une année sur l'autre (voir graphique ci-après).



Cela signifie que les investissements (extensions ou renouvellements/restructurations) réalisés par ERDF sur la moyenne tension, depuis plusieurs exercices, ne sont pas suffisants pour compenser le vieillissement des ouvrages conservés en l'état, et ce, même en 2014, malgré l'accélération liée au lancement du PEIM. Il faut espérer que ce programme exceptionnel d'investissement portant massivement sur la HTA portera ses fruits dès l'année prochaine et que l'on pourra donc observer un infléchissement de cette courbe d'âge.

Pour compléter l'analyse du niveau de vieillissement des réseaux, il est intéressant d'étudier les tranches d'âge :

Tranches d'âge	Linéaire HTA
≤ 10 ans	8%
> 10 ans et ≤ 20 ans	15%
> 20 ans et ≤ 30 ans	33%
> 30 ans et ≤ 40 ans	32%
> 40 ans	12%

Ainsi, si on rapproche ces valeurs à la durée d'amortissement comptable des réseaux (à savoir 40 ans toutes technologies confondues), on constate que 12% du linéaire HTA est déjà amorti et que c'est 2 points de plus que l'année dernière, confirmant la tendance globale au vieillissement.

Le concessionnaire a souhaité réagir sur la rédaction de ce paragraphe, en indiquant notamment : « Pour maintenir l'âge moyen actuel [du réseau HTA] (à 28,5 ans), il faudrait renouveler environ **200 km** chaque année, **ce qui est impossible**. [...] La durée d'amortissement étant de 40 ans, le linéaire de renouvellement minimum serait de **145 km, ce qui est déjà hors de portée**. » Il précise par ailleurs : « la prévision de dépose de réseau HTA aérien sur le Finistère (concession SDEF) sur 2016-2020 est de 500 km environ soit **100 km déposés par an** sur 5 ans. A comparer avec les variations actuelles qui sont de l'ordre de **50 km par an**. Cela démontre une augmentation nette de la cadence avec des réseaux déposés ciblés sur les zones à risque. »

On notera ainsi que l'effort réalisé dans le cadre du PEIM est notable. Mais que, même dans ce contexte exceptionnel d'investissements, la cadence de renouvellement n'est pas suffisante pour contenir le vieillissement du réseau HTA, qui va donc voir son âge moyen continuer inexorablement de progresser d'année en année et sa part de linéaire amorti croître du même coup. Il s'agit là d'un constat qui n'est pas de nature à rassurer l'autorité concédante.

2. LE RESEAU BT

a. Linéaire au 31/12/2014

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la concession compte plus de **14 370 km** de réseau BT.

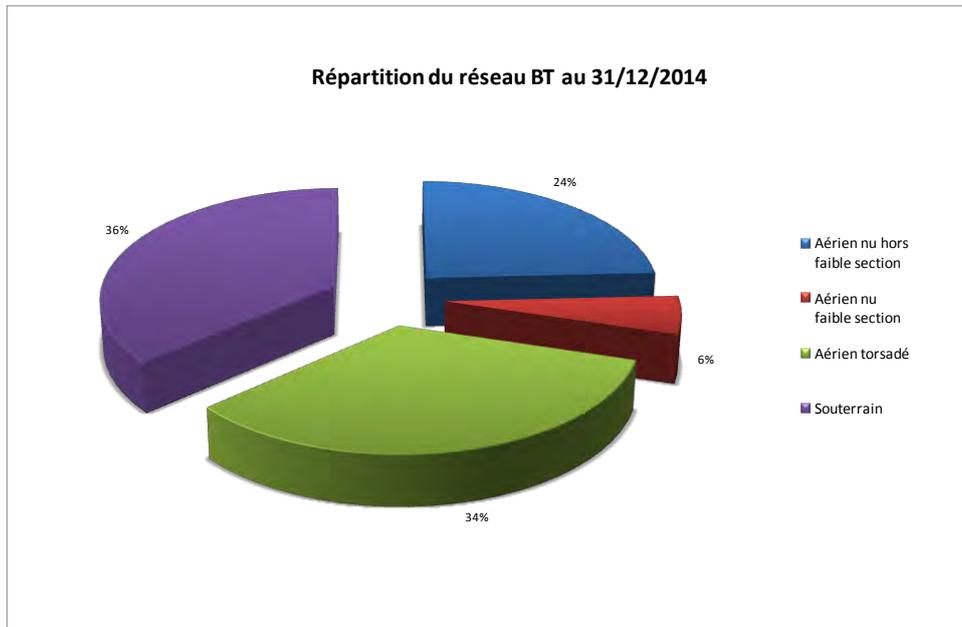
Linéaire de réseau BT en km	au 31/12/2014	au 31/12/2013 (pour mémoire)	Evolution en km	Evolution en %
Aérien nu (hors faible section)	3 478	3 663	-185	-5,1%
Aérien nu faible section(*)	789	843	-54	-6,4%
Torsadé	4 866	4 748	118	2,5%
Total aérien	9 133	9 254	-121	-1,3%
Souterrain	5 240	5 062	178	3,5%
TOTAL	14 373	14 316	57	0,4%

(*) : Faible section au sens du FACE si section ≤ 14 mm² en Cu ou ≤ 22 mm² pour les autres métaux

En un an, ce sont près de 240 km de fils nus qui ont été déposés, dont 54 km en faible section.

Dans le même temps, le linéaire total de BT a augmenté de plus de 57 km.

b. Répartition par type de réseau



A la lecture du graphique ci-dessus, on peut noter que l'aérien nu (réseau particulièrement incidentogène) représente près de 32% du linéaire BT et que, dans ces 32%, 6% sont des réseaux de faibles sections au sens du FACE ; à savoir de section inférieure ou égale à 14 mm^2 pour les lignes en cuivre et inférieure ou égale à 22 mm^2 pour les fils nus dans des matériaux autres que le cuivre. Dans les faits, ces réseaux de faibles sections sont encore plus pénalisants car, en plus d'être très sensibles aux événements climatiques, ils s'avèrent également sources de chutes de tension.

Enfin, il apparaît que le réseau BT de la concession est à 36% souterrain. Comme pour la HTA, on relève un retard important par rapport au niveau moyen d'enfouissement sur l'ensemble du territoire français (qui est en l'occurrence de 43%). ERDF explique, notamment, ces différences BT et HTA par le taux de ruralité (au sens de l'électrification) de la concession qui est près de 2 fois plus élevé ($\approx 50\%$) que la moyenne nationale (26%). Mais eu égard au linéaire de côtes du département et donc à la forte exposition des réseaux aux vents violents et à l'air salin particulièrement corrosif, la proportion de souterrain paraît bien insuffisante, surtout quand on analyse la fiabilité relative du réseau BT torsadé qui lors des événements climatiques de 2014 semble avoir montré ses limites comparativement aux canalisations BT souterraines.

Fiabilité du réseau BT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'incidents BT nu aux 100 km	11,8	16,3	12,9	19,1	13,5	41,3	30,4
Taux d'incidents BT torsadé aux 100 km	2,2	2,5	2,0	3,1	2,7	3,0	8,3
Taux d'incidents BT souterrain aux 100 km	2,9	3,4	2,2	1,8	1,8	1,8	3,9

Source ERDF – échelle Finistère

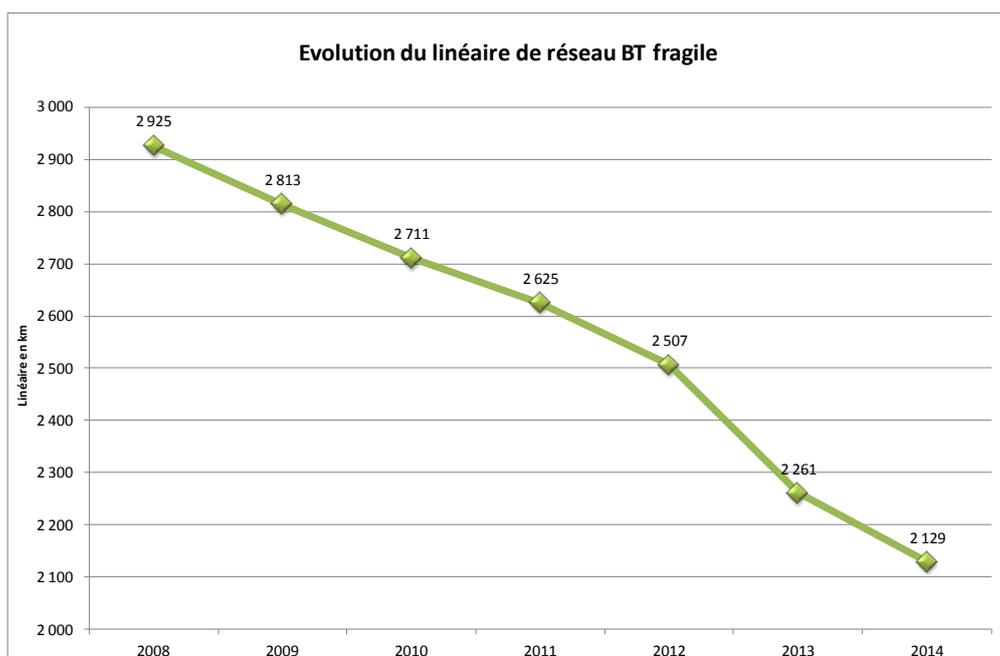
c. Linéaire de réseau BT fragile

Le SDEF et ERDF se sont accordés sur le fait qu'il est nécessaire d'élargir la notion de faible section telle que définie par le FACE pour qu'elle soit plus représentative de la réalité de terrain. Pour ce faire, a été intégré l'ensemble des réseaux nus BT de section inférieure ou égale à 22 mm^2 car un réseau BT nu en cuivre dont les phases ont une section de 19 ou 22 mm^2 présente souvent un neutre de section inférieure ou égale à 14 mm^2 , ce qui le rend tout aussi « vulnérable ».

Sur la base de cette nouvelle définition, ce sont 2 129 km qui sont ainsi qualifiés de fragiles (soit 15% du réseau BT de la concession).

Le graphique ci-après met en exergue l'évolution du linéaire de réseau fragile depuis 2008. On observe ainsi une décroissance assez régulière de l'ordre de 105 km par an jusqu'en 2012. En revanche, en 2013, conformément aux engagements conjoints SDEF/ERDF pris lors des conférences départementales « loi Nome », on peut noter une accélération de la politique de dépose avec une réduction de près de 250 km en une seule année. Mais, cette tendance se tasse quelque peu en 2014 (avec seulement 132 km déposés), du fait notamment d'une conjoncture défavorable cumulant :

- ✓ les élections municipales, souvent synonymes d'un ralentissement au niveau des investissements des collectivités territoriales auquel le SDEF ne fait pas exception,
- ✓ un travail préliminaire de lancement du PEIM très lourd et chronophage (études préalables), suite aux tempêtes de l'hiver 2013/2014.



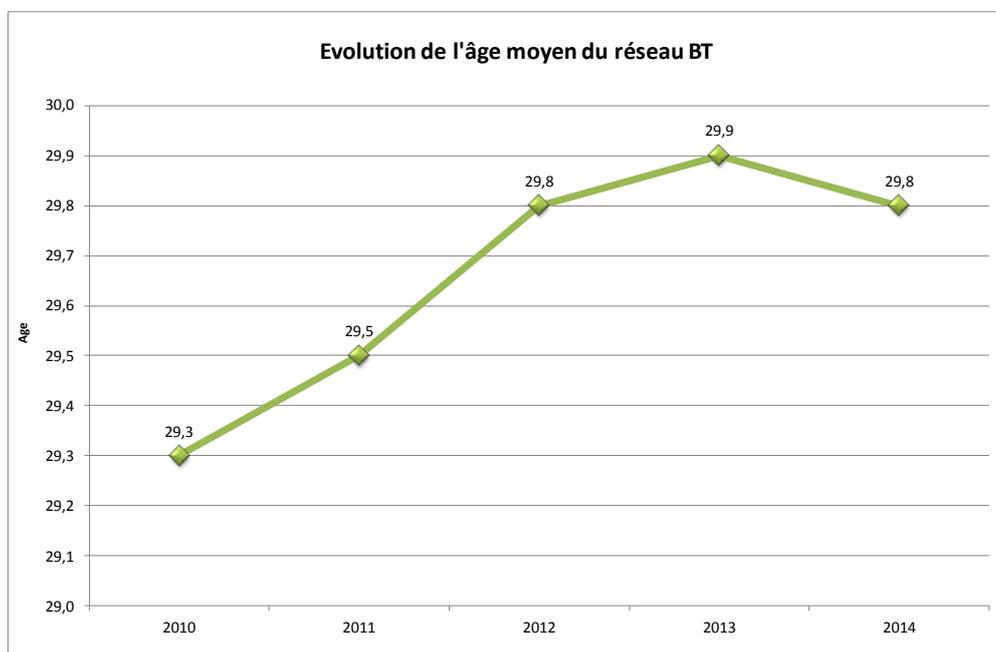
Dans les faits, si le rythme de 2013 peut être maintenu dans les années à venir, il faudra moins de 9 ans pour éradiquer ce type de réseau, contre près de 16 ans si l'on reste sur la cadence 2014.

d. Age physique des réseaux BT

Pour le réseau BT, il est nécessaire de rappeler qu'ERDF ne connaît pas précisément l'âge des réseaux posés avant 1980. Mais pour avoir un ordre de grandeur à peu près représentatif, on peut par exemple prendre comme hypothèse qu'aucun tronçon n'a plus de 69 ans (ce qui correspond à des années de pose postérieures à la nationalisation d'EDF ; à savoir 1946) et que les linéaires posés entre 1980 et 1946 ont été également répartis sur cette période. On arrive alors à un âge moyen de l'ordre de 29,8 ans.

Le réseau BT apparaît ainsi comme encore plus ancien que le réseau HTA.

En revanche, comme le montre le graphique ci-après et contrairement à la HTA, la courbe d'âge du réseau BT marque en 2014, pour la 1^{ère} fois depuis au moins 2010, un infléchissement, reflet non seulement du renouvellement massif par ERDF des tronçons endommagés lors des tempêtes de l'hiver 2013/2014, mais surtout de l'intensification des investissements du SDEF et notamment en matière de sécurisation. C'est en effet ce type d'opérations qui a le plus d'impact sur la courbe d'âge, les tronçons en fils nus ciblés par ces travaux de fiabilisation appartenant par nature au vivier des réseaux les plus anciens.



S'agissant des tranches d'âge, pour les mêmes raisons que celles précédemment évoquées, il n'est pas pertinent d'indiquer un détail par tranche de 10 ans au-delà de 30 ans (à savoir pour les poses avant 1980).

Tranches d'âge	Linéaire BT
≤ 10 ans	19%
> 10 ans et ≤ 20 ans	18%
> 20 ans et ≤ 30 ans	21%
> 30 ans	42%

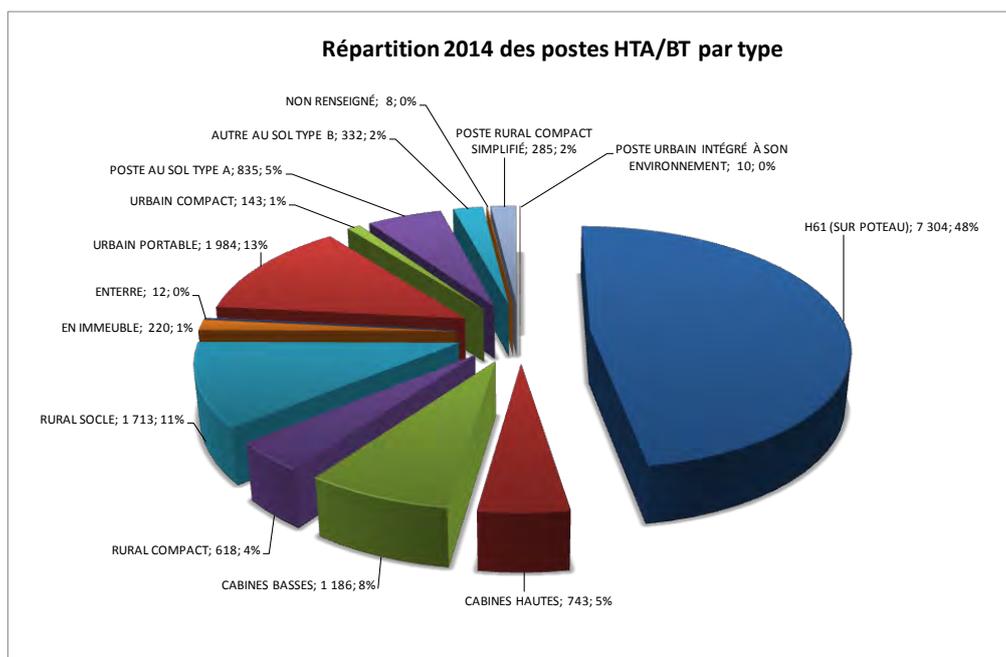
Par conséquent, on peut seulement relever que 42% du réseau BT a plus de 30 ans sans pouvoir préciser la proportion déjà amortie.

3. LES POSTES HTA/BT

a. Quantité au 31/12/2014

Selon l'inventaire technique 2014 d'ERDF, le patrimoine de la concession compte **15 393 postes** HTA/BT, soit 108 unités de plus qu'en 2013.

Ils se répartissent de la manière suivante :

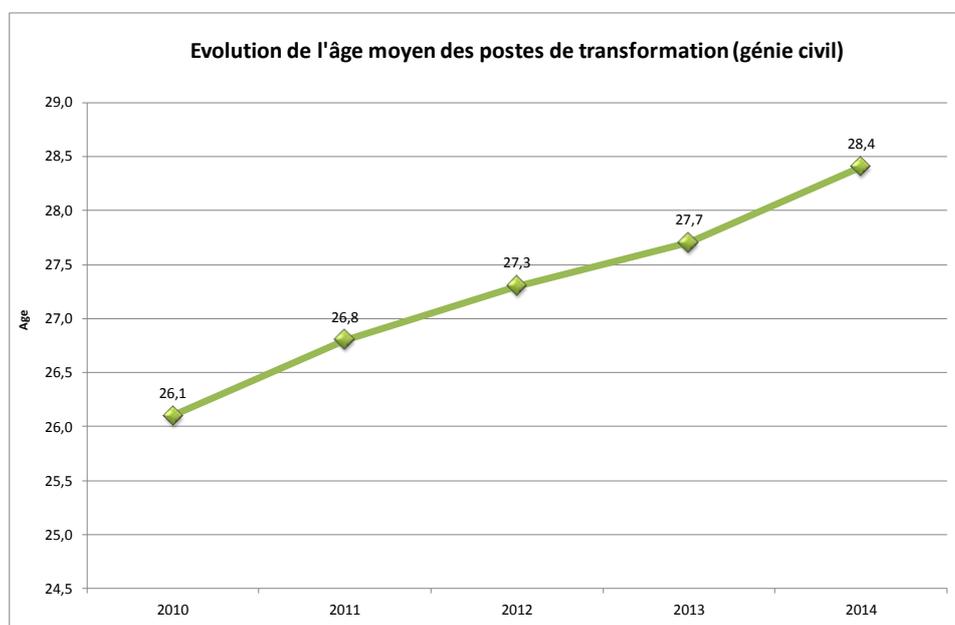


On note ainsi que les postes H61 (ou postes sur poteau) représentent près de la moitié du parc.

S'agissant des cabines hautes (particulièrement inesthétiques dans le paysage), à fin 2014, on en dénombre encore 743 unités sur la concession. On relèvera tout de même qu'en un an, ce sont 11 unités qui ont été détruites.

b. Age physique des postes HTA/BT

D'après l'inventaire technique, la moyenne d'âge des postes de la concession (tous types confondus) est de **28,4 ans**. Il faut toutefois indiquer qu'il s'agit là non pas de l'âge global du poste (appareils électriques et transformateurs compris), mais de l'âge de l'enveloppe (bâtiment) ou support car calculé à partir de l'année de construction du génie civil (GC).



Par ailleurs, au vu du graphique ci-dessus, on notera que, tout comme le réseau HTA, l'âge moyen du génie civil des postes de la concession obtenu à partir de l'inventaire technique ne cesse d'augmenter ; avec une progression annuelle de l'ordre de + 0,6 an.

Enfin, on rappellera que la durée d'amortissement comptable du GC d'un poste est de 45 ans. Au travers de la répartition par tranche d'âge rappelée ci-après, on peut constater que les ouvrages étant déjà totalement amortis représentent moins de 16% du parc.

Tranches d'âge	Postes HTA/BT
≤ 10 ans	13%
> 10 ans et ≤ 20 ans	18%
> 20 ans et ≤ 30 ans	22%
> 30 ans et ≤ 40 ans	31%
> 40 ans et ≤ 50 ans	16%

4. LES TRANSFORMATEURS HTA/BT

a. Une localisation qui s'affine

Il est important de rappeler qu'historiquement, les transformateurs HTA/BT constituaient des ouvrages dits non localisés (au même titre que les compteurs et branchements), affectés selon des clés de répartition et valorisés en masse.

Mais, en 2013 (sur exercice 2012), le concessionnaire a fourni pour la 1^{ère} fois une liste des transformateurs effectivement localisés sur la concession avec indication de la commune et du poste d'implantation, de la puissance installée, du type (400 ou 410 V) et de l'année de construction.

Ce fichier, transmis depuis maintenant 3 ans, a gagné en précisions. Cette année par exemple (données sur exercice 2014), il identifie et localise 15 406 transformateurs en poste contre 15 042 en 2012 et fait dorénavant mention du nombre de transformateurs par poste, 39 d'entre eux présentant un double équipement. Si l'on compare ces chiffres respectivement aux 15 393 et 15 165 postes (GC) répertoriés sur la concession pour les exercices 2014 et 2012 (données historiquement consolidées), on se rend compte que cet inventaire s'avère être en 2014 exhaustif à 99,8% contre 98,9% en 2012 (soit près d'un point gagné en précision).

Malgré une exhaustivité pas encore totalement atteinte et des informations parcellaires pour quelques transformateurs répertoriés en poste, il s'agit là d'une grande avancée dans la connaissance du patrimoine de la concession, et ce, comparativement au nombre global communiqué en 2011 de 12 744 transformateurs qui n'était autre que le résultat d'un prorata appliqué au total du centre ERDF de rattachement en fonction du nombre de clients de la concession.

Dans les faits, ces transmissions de listings transformateurs s'inscrivent dans le travail mené par ERDF pour assurer un suivi précis de ces équipements mobiles et ainsi pouvoir changer leur statut comptable de biens non localisés en biens localisés à compter du 1^{er} janvier 2015, avec dès lors un suivi et une valorisation à la maille communale. Ce chantier patrimonial était l'un de ceux définis au protocole FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013 et repris dans l'avenant n°9 au contrat de concession.

On notera que pour parfaire ce travail d'inventaire et pouvoir effectuer une véritable « localisation comptable », des nouvelles modalités de gestion ont été définies afin d'assurer une totale traçabilité des transformateurs de leur achat à leur ferrailage :

- ✓ Initialisation du patrimoine transfos à maille concession début 2015,
- ✓ Etablissement d'un document standardisé de consignation des mouvements des transformateurs ; document que l'autorité concédante doit dorénavant transmettre au fil de l'eau à ERDF, non seulement pour les transformateurs qu'elle met à disposition mais également pour ceux qu'elle dépose provisoirement ou définitivement, afin de permettre la correcte mise à jour de l'outil SIG qui, lui-même, alimente ensuite l'application comptable IRIS,
- ✓ Inventaires périodiques des magasins ERDF et concédant pour connaître les stocks.

Fort de ces nouvelles modalités lancées courant 2014 et début 2015, le SDEF, dans le cadre du contrôle de concession, a demandé, pour la 1^{ère} fois, mi 2015, à ERDF, des fichiers complémentaires nécessaires à la pleine connaissance du parc transfos de la concession et de son évolution :

- ✓ Inventaire technique des transformateurs sur magasins SDEF,
- ✓ Inventaire technique des transformateurs sur magasins ERDF,
- ✓ Liste des transformateurs sortis de l'inventaire technique en 2014,
- ✓ Liste des transformateurs entrés dans l'inventaire technique en 2014.

Les fichiers en question ont bien été communiqués par le concessionnaire, mais s'avèrent, dans les faits, difficilement exploitables, et ce, pour 2 raisons principales :

- ✓ Ces fichiers n'ont pas tous été arrêtés à la même date (respectivement 31/12/2014 et août 2015). Ils ne peuvent donc pas être cohérents entre eux.
- ✓ Les numéros de série et noms des constructeurs ne sont pas mentionnés, et ce, alors qu'il s'agit là de références constituant un identifiant unique nécessaire à la totale traçabilité de ces équipements. L'omission de ces données est d'autant plus surprenante que ces dernières ne relèvent pas de la propriété intellectuelle d'ERDF (à la différence des codes GDO), mais constituent au contraire des données intrinsèques des transformateurs, qui ont d'ailleurs bien été consignées lors des visites d'inventaire menées conjointement par ERDF et le SDEF sur les parcs « concédant ».

Mais le processus de localisation venant de se mettre en place et nécessitant une totale traçabilité à toutes les étapes de la vie des transformateurs, il n'est pas surprenant qu'il nécessite encore quelques ajustements. Il faut simplement espérer que, dès l'année prochaine, on ait gagné en exhaustivité, en transparence dans le référencement des équipements et en cohérence globale des fichiers entre eux.

b. Une valorisation comptable qui évolue

Dans les faits, pour faire suite à cette localisation des transformateurs, la méthode de valorisation comptable qui leur est appliquée a été revue. Ainsi, depuis 2015, la valeur brute d'actifs de ces équipements est calculée de la manière suivante :

*(nb transformateurs en poste sur le territoire de la concession ou stockés sur magasins concédant
× prix unitaire par puissance et par année de fabrication)*

+

*(nb transformateurs stockés sur magasins concessionnaire de la Direction Régionale (DR) ERDF
× prix unitaire par puissance et par année de fabrication
× $\frac{\text{nb transformateurs en poste sur concession}}{\text{nb transformateurs en poste sur la DR ERDF}}$)*

On notera, d'ailleurs, que cette nouvelle méthode comptable devrait avoir un impact financier positif pour le SDEF. En effet, jusqu'à présent, la valeur patrimoniale des transformateurs affectée à chaque concession relevait d'un calcul de répartition basé sur le rapport entre le nombre de clients de la concession et le nombre de clients du centre ERDF. Les concessions urbaines se retrouvaient ainsi favorisées au détriment des concessions plus rurales, le ratio clients/postes étant pour ces dernières beaucoup moins élevé.

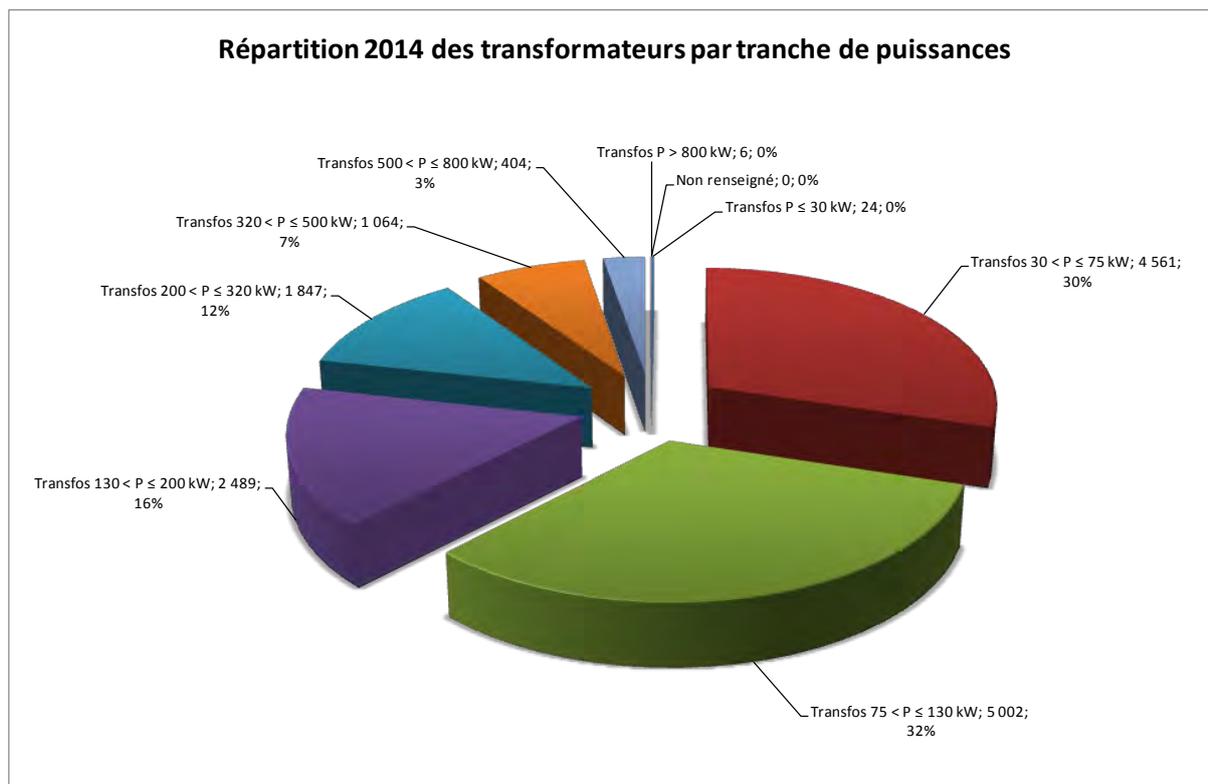
On comprend donc pourquoi le passage, dès 2015, à une affectation directe en fonction de la localisation réelle des transformateurs va permettre un rééquilibrage en faveur du SDEF. Dans les faits, seuls les transformateurs stockés sur parc concessionnaire continueront d'être répartis en nombre et en valeur entre concessions selon la clé « nombre de transformateurs en poste ».

Mais cette nouvelle règle ne s'étant pas appliquée aux données comptables définies au 31/12/2014, ses effets ne sont donc pas visibles dans le CRAC 2014.

c. Répartition des transformateurs par type et tranche de puissance

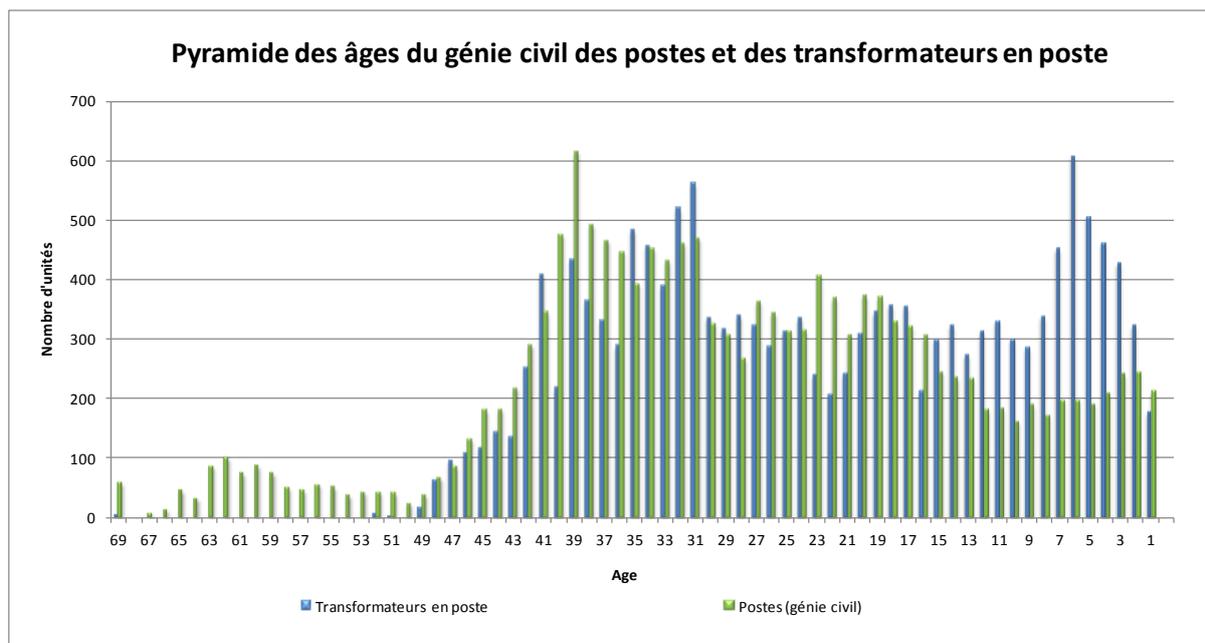
A partir du fichier remis en 2015 par ERDF et portant sur l'inventaire 2014 des transformateurs, il apparaît que 41% des transformateurs en poste sont de type 400V. Ces derniers peuvent donc relever ou abaisser la valeur de la tension secondaire en tête du départ BT en modifiant le rapport de transformation par le biais de 3 positions de prise à vide : -2,5% (390 V), 0% (400 V) ou +2,5% (410 V). Le reste du parc (à savoir 59%) correspond à une nouvelle génération de transformateurs fabriquée depuis 1987 et qui permet 3 réglages différents du rapport de transformation : 0%, +2,5% et +5% avec un tension secondaire qui peut donc passer respectivement de 400 V à 410 V, voire à 420 V selon la position retenue de la prise à vide.

Par ailleurs, on obtient une répartition par tranche de puissance véritablement représentative du parc des transformateurs en poste sur la concession, contrairement aux données qui étaient fournies avant 2012 :



d. Age du parc transformateurs en poste

Une pyramide des âges peut également être valablement établie et mise en perspective avec celles des postes (génie civil).



On notera ainsi que la forte proportion de transformateurs neufs par rapport au génie civil des postes sur la période de 2003 à 2010 (âges compris entre 5 et 12 ans) correspond, en fait, à la mise en œuvre du plan PCB. En effet, conformément à une directive européenne, les équipements contenant les niveaux les plus importants de PCB (au-delà de 500 parties par million, ou ppm) ont été éliminés progressivement, jusqu'à être totalement éradiqués fin 2010. En revanche, pour ce qui est des transformateurs contenant des concentrations moins importantes (entre 50 et 500 ppm), leur décontamination/élimination se poursuit avec une date-butoir fixée à fin 2025.

On notera enfin que l'âge moyen des transformateurs avoisine les 22,6 ans et on rappellera que la durée d'amortissement de ce type d'équipements a été, il y a peu, rehaussée unilatéralement par le concessionnaire. En effet, le 31/07/2012, elle a été passée de 30 à 40 ans. Ce sont ainsi 10,4% des transformateurs qui sont amortis à ce jour.

e. Mais des données qui demeurent non communicables

Il est à noter que cette année encore ERDF a refusé de fournir certaines données relatives aux transformateurs. Il s'agit notamment :

- ✓ du réglage des prises à vide qui, au prétexte qu'il s'agit là d'un acte d'exploitation et non d'une caractéristique intrinsèque des transformateurs ne serait, selon ERDF, pas à communiquer de façon détaillée.
- ✓ de la teneur en PCB, le concessionnaire considérant que le contrôle du risque chimique inhérent à l'utilisation de ce type de produit comme isolant ne relève pas de la compétence des autorités concédantes, mais exclusivement de celle des pouvoirs publics d'Etat.
- ✓ du coefficient d'utilisation des transformateurs. Pour ERDF, « [cette donnée] ne relève pas du contrôle du service rendu à l'utilisateur, mais plutôt d'un contrôle des moyens mis en œuvre. », sous-entendant que c'est au concessionnaire seul, en tant que gestionnaire du réseau, que revient la responsabilité d'apprécier si les ouvrages sont aptes ou pas à faire face à la demande.

5. LES OUVRAGES NON LOCALISES

a. Les compteurs

▪ **Typologie actuelle du parc compteurs**

Les seules données fournies sont à la maille du département. Celles au 31/12/2014 sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nb total de compteurs	Nb de compteurs électroniques	Nb de compteurs à recharge "Clé"	Nb de compteurs accessibles à la relève	Nb de compteurs équipés de Téléreport	Nb de compteurs équipés de Télérelève
C5 résidentiels	571 164	231 143		351 767	179 207	
C5 professionnels	76 684	31 193		53 975	23 675	
C4 Jaune	5 341	5 339		5 341		3 160
C2 -C3 Vert	1 484	1 478		1 484		1 475
C1	22	22		22		22
TOTAL 2014	654 695	269 175	-	412 589	202 882	4 657
<i>Rappel pour mémoire : TOTAL 2013</i>	<i>650 515</i>	<i>259 887</i>	<i>-</i>	<i>408 818</i>	<i>197 061</i>	<i>3 364</i>
Evolution 2014/2013	1%	4%		1%	3%	38%

Pour mémoire, les catégories de clients citées ci-dessus sont détaillées dans le tableau du § VI.1.

S'agissant des différents types de compteurs, les indications suivantes sont intéressantes à avoir en mémoire :

- ✓ Compteurs électroniques : par opposition aux compteurs électromécaniques. A l'échelle départementale, ils représentent un peu plus de 40% des compteurs ;
- ✓ Compteurs accessibles à la relève : compteurs en limite de propriété pouvant être lus depuis l'extérieur et compteurs avec télé report ou télé relève. Environ 63% du parc départemental de compteurs est ainsi accessible à la relève en 2014 (valeur stable par rapport à 2013) ;
- ✓ Compteurs avec télé report : renvoi des informations en façade (permet une récupération de l'index sans accéder au compteur). 31% du parc départemental et 75% des compteurs électroniques bénéficient de cette technologie, qui accélère et fiabilise la relève ;
- ✓ Compteurs avec télé relève : interrogation à distance (ne nécessite plus de déplacement sur site). Le nombre de ces compteurs reste encore très limité puisqu'ils ne représentent que 0,7% du parc, et ce, même si leur nombre continue de marquer une belle progression (+38% entre 2013 et 2014, après +24% entre 2012 et 2013). On notera que les gros et très gros consommateurs (catégories C1, C2 et C3) en sont presque systématiquement équipés comme le montre le tableau ci-dessus. Les clients de type « C4 jaune », quant à eux, en sont équipés à 59%.

▪ **Le compteur Linky**

Un projet d'envergure :

En ce qui concerne le compteur Linky, on notera qu'après une période d'expérimentation à grande échelle (250 000 appareils déployés de 2009 à 2011 sur l'Indre-et-Loire et Lyon), la généralisation à l'échelle nationale a finalement été annoncée en juillet 2013, avec un objectif de 35 millions de PDL équipés sur tout le territoire d'ici 2021, pour un investissement global estimé à 4,5 milliards €.

Une première phase de déploiement, portant sur un montant de 500 millions € financé sur les fonds propres d'EDF, va consister à installer 3 millions de compteurs d'ici 2016.

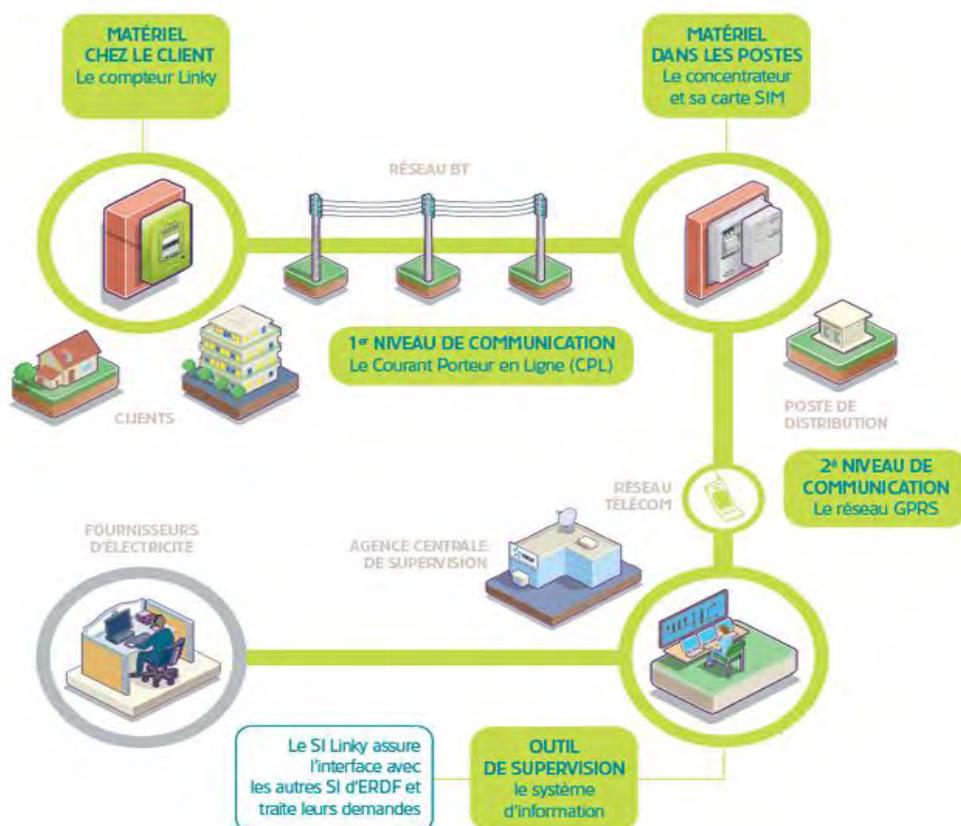
La deuxième phase, quant à elle, serait effectuée avec un financement reposant sur les factures via le TURPE.

Pour assurer la mise en œuvre de ce projet d'envergure, plusieurs appels d'offres ont été lancés portant respectivement sur la fabrication et la pose des nouveaux compteurs, mais également sur le recyclage des anciens équipements.



Linky, une nouvelle génération de compteur :

On rappellera que ce compteur Linky est un compteur communicant, ce qui signifie qu'il peut recevoir et envoyer des données et des ordres sans l'intervention physique d'un technicien. Installé chez les clients et relié à un centre de supervision, il est en interaction permanente avec le réseau, qu'il contribue à rendre «intelligent».



(Source : ERDF)

Ce compteur permet notamment :

- ✓ d'assurer un meilleur suivi du réseau,
- ✓ de mieux détecter les pannes en les isolant plus facilement et de réduire ainsi les délais d'intervention (d'où une meilleure continuité de fourniture),
- ✓ de faciliter l'insertion sur le réseau des énergies renouvelables et de la mobilité électrique,
- ✓ de réduire les délais d'intervention grâce notamment aux opérations réalisables à distance comme la relève ou le changement de puissance,
- ✓ de prendre en compte la consommation réelle et non plus des estimations, au moment de la facturation ou lorsque le contrat est modifié (changement de fournisseur, augmentation des prix, etc.),
- ✓ aux consommateurs de pouvoir bénéficier d'un panel plus large d'offres tarifaires.

Linky, outil de maîtrise de l'énergie pour le consommateur ?

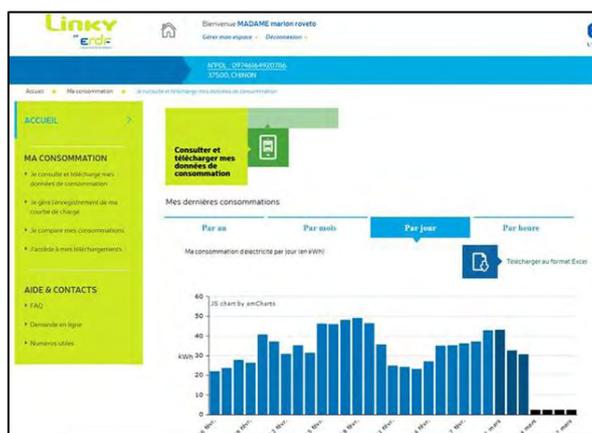
Le gain principal de Linky est en exploitation, et à terme en planification réseau.

Cependant, les expérimentations du type Watt & Moi sur le Grand Lyon ont démontré l'intérêt réel des expérimentateurs pour un outil de suivi en ligne des consommations, avec comparaisons et alertes.

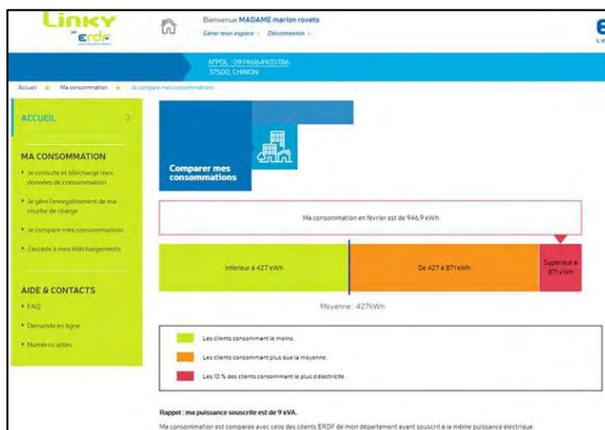
C'est sur la base de ces résultats que le site internet <https://espace-client.erdf.fr/accueil-linky> a été développé par le distributeur. Ce site, accessible à tous, fournit dès à présent un grand nombre de renseignements généraux sur l'équipement en lui-même et le calendrier de déploiement, mais permet surtout aux clients qui sont déjà équipés du compteur Linky, via une connexion sécurisée, d'accéder à la rubrique « suivre mes consommations » :



Cette rubrique fournit notamment des informations de consommation par jour, par mois et par an :



Elle permet également des comparaisons avec des clients ayant souscrit une puissance équivalente. En revanche, il est à noter que la comparaison avec des logements similaires est interdite par la CNIL puisque cela sous-entend la connaissance de cette information confidentielle.



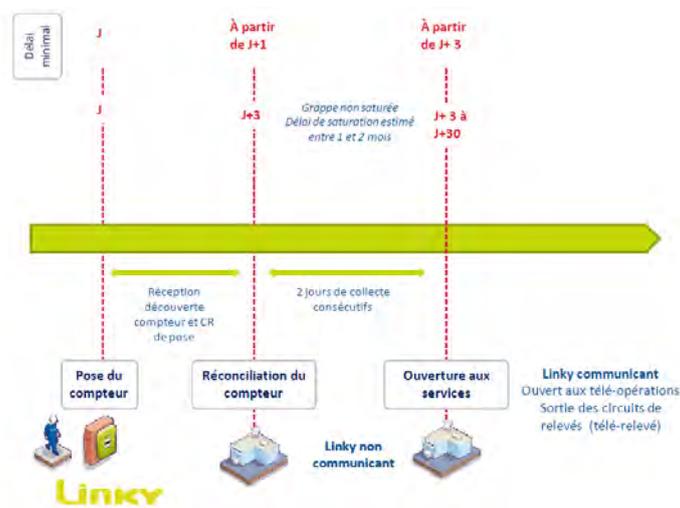
Enfin, on notera que ce service « web » mis à disposition par ERDF ne fournit pas d'informations de consommations converties en euros, le concessionnaire n'ayant pas le droit de le faire en tant que distributeur.

En revanche, avec l'accord du client, Linky permettra au fournisseur de proposer un service d'information en euros, alertes budgétaires et autres mécanismes qui donnera une incitation continue à maîtriser sa consommation, en complément des indications en kWh fournies par ERDF. Sur ce point, il est important de souligner que le législateur a souhaité que les personnes en situation de précarité énergétique (les bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie ou bénéficiaires du chèque énergie quand celui-ci sera mis en place) puissent bénéficier de cet accès simplifié à leurs données de consommation. Dans les faits, conformément aux articles 28 et 201 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, elles pourront obtenir gratuitement auprès de leurs fournisseurs un boîtier déporté qui affichera les données de consommation et disposera de la fonction conversion en euros. Un décret d'application donnera des précisions sur la mise en œuvre de cette décision.

La méthodologie de déploiement :

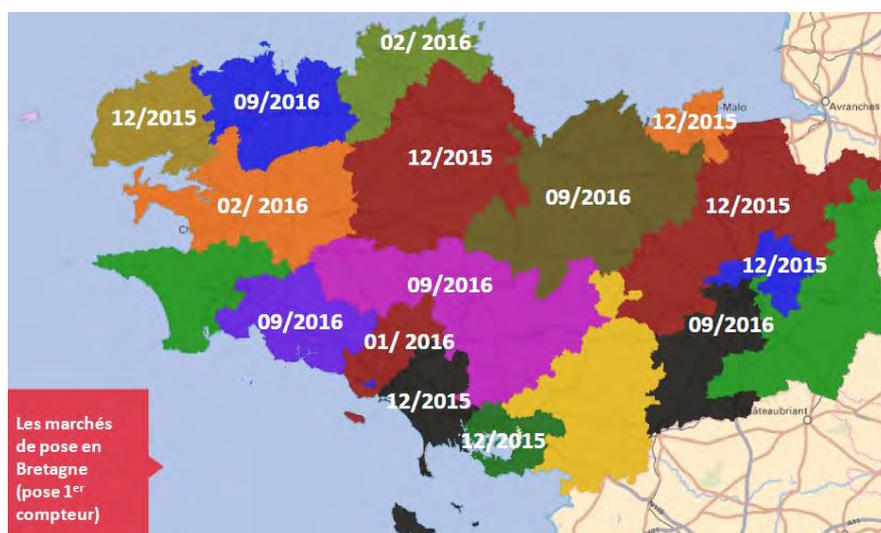
La 1^{ère} étape consiste à installer les concentrateurs dans des postes HTA/BT ou dans des coffrets réseau. Vient ensuite la phase de pose à proprement parler des compteurs.

Enfin il s'agit de procéder à la « réconciliation » des compteurs et à l'ouverture des services.



Le calendrier de déploiement en Finistère :

La carte ci-après fait apparaître un déploiement dit « en tache de léopard ». A sa lecture, il ressort qu'en Finistère, la pose débute dès décembre 2015 par la pointe Nord-Ouest, suivie début 2016 par la zone centre du département.



A l'occasion d'une réunion du Pôle Energie Bretagne (PEB), ERDF a communiqué un calendrier plus précis pour la période allant de décembre 2015 à juin 2016, avec indication à l'échelle communale du mois de 1^{ère} pose :

Dec/Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin
BOURG-BLANC	LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	LANNILIS	LANDEDA	CAMARET-SUR-MER	TREGLONOU
COAT-MEAL	PLOUDALMEZEAU	LANRIVOARE	PLOUGUERNEAU	ROSCANVEL	
GUIPRONVEL	CROZON	PLOUGUIN	ILE-DE-SEIN		
MILIZAC	LANVEOC	PLOURIN	ILE-MOLENE		
TREOUERGAT		SAINT-PABU	ARGOL		
OUESSANT			PLOMODIERN		
			SAINT-NIC		
			TREGARVAN		
			LANDEVENNEC		

Vers une localisation des compteurs

Enfin, il est important de souligner que le déploiement de ce nouveau compteur va être l'occasion pour le concessionnaire de géo localiser ces équipements et de pouvoir donc, à terme, changer le statut des compteurs de biens non localisés en biens localisés. Cela constituera une avancée notable en terme de transparence comptable puisque ces équipements étaient jusqu'à présent uniquement gérés en masse financière.

Mais sans attendre la fin des opérations de remplacement, le concessionnaire, conformément au protocole FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013 et à l'avenant n°9 du contrat de concession, s'est engagé à fournir à chaque autorité concédante, au fil du déploiement, un bilan quantitatif par commune des compteurs déjà remplacés. Par conséquent, dès 2016, on pourra bénéficier d'un tel fichier.

b. Les branchements

Aucun inventaire technique n'est fourni sur les branchements. Dans les faits, la volumétrie de ces ouvrages est telle (20 millions de branchements à l'échelle nationale) que, dans un souci de maîtrise des coûts de gestion (supportés sinon par les consommateurs), ERDF n'a jusqu'à présent pas souhaité mettre en place un suivi individualisé des branchements dans le système d'information patrimonial. Par conséquent, actuellement et à l'instar des compteurs, ces ouvrages sont uniquement gérés en masse financière, les valeurs immobilisées étant affectées par concession en fonction de clé de répartition.

En revanche, il est important de préciser que, conformément aux évolutions patrimoniales et comptables envisagées dans le protocole FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013 et reprises dans l'avenant n°9, le concessionnaire a lancé, en 2014, une étude pour définir les besoins et spécifications d'un outil technique destiné à décrire individuellement les flux de nouveaux branchements, le coût de mise en place d'un tel outil, ainsi que les modalités de collecte des données associées.

Interrogée par le SDEF sur les avancées en la matière, ERDF précise que les résultats de cette étude menée par « Bearing Point » ont été présentés à la FNCCR et que, « *compte tenu du coût prohibitif de la localisation du stock de branchements, la décision de ne pas entreprendre ce chantier a été actée* ».

Par ailleurs, s'agissant du cas particulier des colonnes montantes, on notera que, là encore, le concessionnaire respecte ses engagements tels que contractualisés dans l'avenant n°9 puisqu'il a confirmé avoir déployé dans toutes ses unités l'outil interne appelé « GECO » qui sert à l'enregistrement des flux entrants (à savoir des nouvelles colonnes ou colonnes rénovées et intégrées dans la concession) et procède bien, depuis le début de l'année 2014, aux saisies correspondantes au fil de l'eau.

6. AUDIT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES OUVRAGES (CTO)

a. Contexte réglementaire

L'article 13 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité présente de nouvelles dispositions de contrôle de la construction et de l'exploitation des ouvrages des réseaux publics d'électricité et des lignes directes. Il est précisé notamment :

- ✓ Qu'il s'agit de vérifier que les ouvrages sont conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables (en référence à l'arrêté du 17 mai 2001),
- ✓ Que le contrôle des ouvrages doit être réalisé par un organisme technique indépendant du maître d'ouvrage et du gestionnaire de réseau, cette indépendance pouvant n'être que fonctionnelle,
- ✓ Qu'il y a transmission au Préfet et à l'AODE d'un bilan annuel des contrôles effectués et, à leur demande, des comptes rendus des contrôles effectués.

Les articles 14 et 15 de ce même décret prévoient, quant à eux, le contrôle, par l'autorité concédante, du respect par le GRD des obligations mentionnées à l'article 13.

Enfin, l'arrêté du 14 janvier 2013 pris en application de l'article 13 du décret, apporte des précisions quant :

- ✓ A la liste des vérifications à effectuer et la périodicité de celles-ci,
- ✓ Aux ouvrages exemptés,
- ✓ Aux conditions d'application pour la première fois aux ouvrages déjà en service,
- ✓ A la finalité des contrôles ; à savoir la sécurité des tiers.

C'est dans le cadre de ces nouvelles obligations réglementaires que les 4 syndicats du PEBreizh, ont défini conjointement, dans un souci d'homogénéité des pratiques, un contrôle commun sur cette thématique et ont interrogé ERDF quant à l'organisation établie par ses services pour la mise en œuvre du CTO et quant aux résultats obtenus.

b. Eléments demandés par les 4 syndicats du PEBreizh

Ainsi, les 4 syndicats du PEBreizh ont été amenés à demander un premier bilan établi suivant les dispositions des articles 16 et 18 de l'arrêté du 14 janvier 2013 et devant notamment préciser les éléments suivants :

- **les moyens mis en place** à l'échelle nationale et/ou régionale et à l'échelle de la concession : moyens humains (en veillant notamment à justifier l'indépendance fonctionnelle du ou des organismes/agents de contrôle) et outils de contrôle ;
- **pour les ouvrages neufs :**
 - ✓ la nature et la chronologie des échanges entre ERDF et le (ou les) organisme(s) de contrôle (de la commande des travaux jusqu'à la transmission du compte-rendu du contrôle). Ces éléments pourront prendre la forme d'un logigramme.
 - ✓ la méthodologie et les critères de choix retenus pour la sélection des ouvrages contrôlés (critères de choix)
 - ✓ les modalités pratiques du contrôle
 - ✓ la liste des ouvrages non souterrains nouveaux mis en service sur 2013-2014 (avec mention notamment du n° et du libellé de l'affaire ERDF ainsi que du linéaire non souterrain)
 - ✓ la liste des ouvrages nouveaux contrôlés sur la période 2013-2014. A l'appui de cette liste, sera communiqué l'ensemble des comptes rendus de contrôle correspondants.
- **pour les ouvrages existants :**
 - ✓ la nature et la chronologie des échanges entre ERDF et le (ou les) organisme(s) de contrôle. Ces éléments pourront prendre la forme d'un logigramme.
 - ✓ la méthodologie et les critères de choix retenus pour la sélection des ouvrages contrôlés
 - ✓ les modalités pratiques du contrôle suivant chaque champ technique détaillé dans les articles 6 à 13 de l'arrêté du 14 janvier 2013
 - ✓ la liste des ouvrages existants contrôlés sur la période 2013-2014. A l'appui de cette liste, sera communiqué l'ensemble des comptes rendus de contrôle correspondants.
 - ✓ les plannings de contrôle pour la période 2015-2023.

Cet audit a finalement donné lieu à la remise par ERDF au SDEF d'un rapport valant bilan annuel 2014 (cf. annexe 3). Il a également fait l'objet d'une réunion d'échanges organisée le 29 septembre 2015 lors de laquelle le syndicat a pu obtenir des représentants locaux de la maîtrise d'ouvrage ERDF (et non pas du pôle CTO qui ne souhaité pas être représenté) des compléments d'informations sur le rapport.

Lors de cette réunion, les bases d'une méthodologie commune ERDF/SDEF s'appuyant sur notamment un partage des documents-types (attestation d'achèvement de travaux, certificat de conformité, PV de conformité des terres) ont pu être ébauchées, le SDEF, en tant que maître d'ouvrage, étant, il faut le rappeler, également soumis aux obligations de l'article 13 pour ce qui est des ouvrages neufs.

c. La montée en puissance du Pôle CTO d'ERDF

Le pôle CTO d'ERDF a été créé en octobre 2013. Il est rattaché à la Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (DACIR) qui dépend directement du Président du Directoire d'ERDF, lui garantissant ainsi son indépendance fonctionnelle.

Son 1^{er} travail a consisté en la définition d'un référentiel précisant notamment la liste des points à contrôler, les méthodes d'échantillonnage... Dans le cadre de l'audit, le SDEF a demandé, dans un souci d'homogénéisation des pratiques CTO, à pouvoir être destinataire du référentiel en question. Il lui a été répondu que ce référentiel est le reflet de l'arrêté technique en matière de sécurité des tiers, mais qu'il s'agit là d'un patrimoine intellectuel que le pôle CTO d'ERDF a développé et dont les conditions de diffusion ne sont pas arrêtées à ce jour (pas de réponse à date).

A partir de mars 2014, le pôle est rentré dans une phase d'expérimentation et ce n'est qu'en décembre de cette même année qu'il y a eu généralisation des pratiques, avec, dans un 1^{er} temps, les ouvrages neufs mis en service en 2013 et les clôtures des postes HTB/HTA, pour ce qui est des ouvrages existants. C'est la raison pour laquelle le rapport 2014 ne porte que sur les ouvrages ainsi listés.

Il est à noter que le pôle peut effectuer les contrôles directement ou avec l'appui de prestataires comme cela pourra être le cas, à terme, pour la mesure des terres sur les ouvrages en exploitation.

Actuellement, le pôle CTO Grand Ouest (région Aquitaine comprise) comprend 3 personnes.

Enfin, on précisera que conformément à la réglementation, le pôle est certifié en qualité, via une certification ISO 900, indépendante de celle d'ERDF.

d. Méthodes d'échantillonnage

Le CTO contrôle un échantillon d'ouvrages en retenant notamment :

- ✓ **pour les ouvrages neufs** et par année de mise en service, 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes HTA/BT) et 5% des affaires « souterraines », avec un minimum de 5 affaires dans chaque catégorie. Le SDEF a souhaité connaître les règles plus fines de sélection mises en œuvre par le pôle CTO. La seule réponse qu'il ait obtenue s'agissant du rapport 2014 est qu'ERDF a fourni au CTO la liste de tous les ouvrages présentant une AMEO 2013. Le pôle a alors passé différents filtres sur cette liste pour retenir les ouvrages concernés par le contrôle, en utilisant notamment cette différenciation issue de la réglementation :

Ouvrages concernés par l'arrêté				
Ouvrages	En construction (*)		En exploitation	
Postes HTB/HTA	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Concerné	Clôtures, Nuisances sonores
Lignes HTA aériennes en conducteurs nus	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Concerné	Etat mécanique, Distances aux obstacles, Elagage
		Contrôle approfondi		
Lignes HTA aériennes en conducteurs isolés	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Non concerné	
Lignes HTA souterraines	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Exempté	
Postes HTA/BT, Postes de coupure, Postes HTA/HTA, etc.	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Concerné	Mesures de terres et continuité des liaisons équipotentielles
		Contrôle approfondi		
Lignes BT aériennes en conducteurs nus	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Concerné	Etat mécanique, Distances aux obstacles, Elagage
Lignes HBTaériennes en conducteurs isolés	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Non concerné	
Lignes BT souterraines	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Exempté	
Coffrets de réseau en émergence	Concerné	Conformité à l'arrêté technique	Exempté	
Branchements collectifs y compris colonnes montantes	Exempté		Exempté	
Branchements individuels	Exempté		Exempté	

(*) Travaux exemptés : Réparations courantes, travaux de reconstruction et renouvellement à fonctionnalité similaire

(Source ERDF)

et a prélevé son échantillon sur cette « short list » (liste de référence).

- ✓ **Pour les ouvrages existants**, les ouvrages tirés au sort, en s'assurant tout de même de l'exhaustivité du contrôle à terme (tous les ouvrages devant être examinés sur une période donnée sans qu'ils le soient pour autant dans leur intégralité). Pour exemple, tous les départs HTA y compris leurs ramifications BT devront avoir fait l'objet d'au moins un contrôle dans un délai de 20 ans, mais ce contrôle pourra dans les faits ne porter que sur 3% du linéaire concerné par chaque départ.

e. Les points de contrôle

Interrogé sur le sujet par le SDEF, le CTO a fourni les précisions suivantes :

Tous les points potentiels à contrôler sur un type d'ouvrage sont listés dans une grille de contrôle (exemple ci-après).

Il y a une grille de contrôle par type d'ouvrage (aérien/souterrain/poste) et par nature de contrôle :

- ✓ Contrôle du plan de récolement et de l'attestation de conformité d'un dossier,
- ✓ Contrôle du dossier de travaux d'un ouvrage : Ouvrage aérien/souterrain/poste HTA-BT,
- ✓ Contrôle « terrain » de l'ouvrage construit : Ouvrage aérien/souterrain (en cours de travaux)/poste HTA-BT.

Exemple de grille de contrôle :

Code	Contrôle	Oui	Non	NC/NO	Commentaires
A1	Point de contrôle n°1	X			
A2	Point de contrôle n°2	X			
A3	Point de contrôle n°3		X		Commentaires explicatifs
A4	Point de contrôle n°4			X	
A5	Point de contrôle n°5			X	
A6	Point de contrôle n°6		X		Commentaires explicatifs
A7	Point de contrôle n°7	X			
A8	Point de contrôle n°8	X			

Lors d'un contrôle, le contrôleur doit statuer sur chaque point contrôlé :

- ✓ **Oui = Contrôle satisfaisant**
- ✓ **Non = Contrôle non-conforme**
- ✓ **NC/NO = Non Concerné ou Non Observable (lors du contrôle)**

Nombre de points contrôlés = Somme des cases « Oui » et « Non » cochées (6 dans l'exemple ci-avant)

Nombre de non conformités = Somme des cases « Non » cochées (2 dans l'exemple ci-avant)

Dans le cas du contrôle du plan de récolement et de l'attestation de conformité, il y a des points de contrôle spécifiques aux ouvrages aériens et d'autres spécifiques aux ouvrages souterrains. Le nombre total de points contrôlés dans une grille varie donc selon le dossier contrôlé.

f. La programmation des contrôles

Le SDEF a demandé à être destinataire du planning de contrôle des ouvrages existants d'ici à début 2023 ; le 1^{er} contrôle en matière de mise à la terre et de liaison équipotentielle (article 7) étant notamment obligatoire dans les 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté, à savoir à compter du 14/01/2013.

A cela, ERDF a répondu que l'arrêté ne prévoyait pas la transmission d'un tel planning mais plutôt d'un programme remis *a posteriori*, citant, en guise de justification, un extrait de l'article 10 relatif non pas aux mises à la terre, mais au respect des distances minimales d'éloignement des conducteurs nus: « *Le gestionnaire des ouvrages fournit à l'autorité compétente un programme de contrôle mentionnant les ouvrages et la date à laquelle le contrôle aura été réalisé* » .

Souhaitant apparemment se limiter aux obligations définies dans les textes, le concessionnaire s'est uniquement engagé à fournir, dans les futurs bilans, les dates des contrôles effectués, sous réserve d'une demande explicite du SDEF.

Enfin, s'agissant de la méthode de programmation, ERDF a fourni au SDEF les précisions suivantes :

- ✓ Contrôle des ouvrages neufs : Le CTO programme une semaine de visite dans chaque département, convenue avec ERDF (visite de chantiers actifs).
- ✓ Contrôle des ouvrages existants : A ce jour, le contrôle s'effectue tout au long de l'année, sans communication du calendrier à ERDF (sauf pour les mesures de terre, qui nécessitent un accès aux ouvrages).

g. Synthèse des contrôles 2014

La synthèse des contrôles 2014 effectués par le pôle CTO d'ERDF sur la période allant du 28 juillet au 29 septembre 2014 est la suivante. Le rapport remis à l'occasion de cet audit est consultable dans son intégralité (cf. annexe 3).

▪ **Contrôles des ouvrages neufs**

Les contrôles des ouvrages neufs n'ont porté que sur les mises en service 2013.

Les attestations de conformité et plans de récolements :

S'agissant du contrôle de l'existence, dans les outil du concessionnaire, des attestations de conformité et des plans de récolement (contrôle qui s'applique non pas à un échantillon, mais bien à l'ensemble des ouvrages avec AMEO 2013), il en ressort un taux de conformité de 82 % pour les attestations et de 99,9% pour les récolements .

Selon la méthode d'échantillonnage ci-dessus rappelée (cf. § II.6.d), le pôle CTO a examiné de manière plus détaillée les attestations et plans de récolement de 36 dossiers, représentant au total 98 points contrôlés dont 57 ayant abouti à une non-conformité (NC) → taux de conformité = 41%.

Dans les faits, 33 attestations et 11 plans ont été jugés non transmis au contrôleur (soit 77% des NC). Interrogée sur le sujet, la maîtrise d'ouvrage (MOA) ERDF a précisé qu'il s'agissait de documents bien disponibles, mais non accessibles depuis l'application E-plans pourtant utilisée par le CTO. On n'est donc pas, ici, face à une anomalie pouvant avoir des conséquences en termes de sécurité, mais face simplement à un dysfonctionnement interne consécutif à la « jeunesse » du dispositif CTO (modalités d'échanges avec le pôle en cours d'intégration).

Les 13 autres non-conformités concernent les plans de récolement et se décomposent de la manière suivante : 2 plans de récolement sans cotation (changement de direction sans cote), 10 avec cotation insuffisante (cotation des changements de direction non systématique) et 1 sans caractéristique des câbles (d'après la MOA ERDF, la NC ne concernait qu'un seul folio d'un plan qui en comportait de nombreux). Sur tous ces points, le GRD a depuis engagé des actions correctrices.

Les ouvrages aériens :

Selon la méthode d'échantillonnage ci-dessus rappelée (cf. § II.6.d), le pôle CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 12 affaires relatives à des ouvrages aériens (53 points contrôlés) et a inspecté 9 ouvrages sur le terrain (71 points contrôlés), soit un total de 124 points de contrôle.

12 ont abouti à une non-conformité (soit un taux de conformité de 90%) :

- a) Hypothèse de calcul inadéquate dans l'étude CAMELIA (x 1 dossier),
- b) Nombre insuffisant de mise à la terre du neutre (x 1 dossier) → selon la MOA, la NC concernait non pas les ouvrages neufs, mais l'existant en limite du chantier,
- c) Supports non identifiés (x 2 dossiers) → ici pas de plaque sur le terrain,
- d) Supports sous implantés (x 2 dossiers) → profondeur d'implantation non conforme,
- e) Absence de protection mécanique d'un conducteur de terre (x 1 ouvrage) → absence de cornière,
- f) Emplacement des conducteurs de mise à la terre du neutre différent de l'étude (x 1 ouvrage) → mise à la terre pas sur le bon support,
- g) Hauteur de conducteur insuffisante par rapport au sol (x 1 ouvrage),
- h) Distance végétation insuffisante par rapport au réseau (x 2 ouvrages) → élagage préalable aux travaux insuffisant,
- i) Distance insuffisante entre ligne télécom et conducteur nu ou isolé (x 1 ouvrage).

Dans les faits, suite à ce contrôle, le GRD a rapidement corrigé la non-conformité f) en modifiant la position de la mise à la terre. Quant aux 11 autres qui ne représentaient pas un danger immédiat pour les tiers, il a soit formulé des observations, soit engagé des plans d'actions correctifs, mais aussi préventifs : formations sur les terres, rappel de certaines réglementations et obligations techniques auprès des chargés d'affaire lors des réunions « ingénierie » et établissement d'une grille de contrôle pour leur faciliter le contrôle au quotidien.

Les ouvrages souterrains :

Selon la méthode d'échantillonnage ci-dessus rappelée (cf. § II.6.d), le pôle CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 9 affaires relatives à des ouvrages souterrains et a visité 2 chantiers en cours de travaux, représentant au total de 30 points de contrôle.

4 ont abouti à une non-conformité (soit un taux de conformité de 87%) :

- a) Absence de l'étude d'exécution (x 1 dossier) → Interrogée sur le sujet par le SDEF, la MOA ERDF a précisé que l'étude avait bien été réalisée, mais n'avait, au moment du contrôle, simplement pas été téléchargée dans l'application E-plans, support d'accès à l'information pour le pôle CTO,
- b) Mise à la terre du neutre non indiquée sur l'étude d'exécution (x 2 dossiers) → selon la MOA, les mises à la terre ont bien été réalisées sur le terrain, sans qu'elles aient été préalablement consignées dans les études d'exécution des projets concernés,
- c) Réalisation du plan minute après fermeture de la fouille (x 1 chantier).

Là encore, suite aux conclusions du CTO, le GRD a traité la non-conformité a) en déversant dans E-plans l'étude d'exécution attendue et a engagé des plans d'actions (vérification de la réalisation des terres et mise en œuvre du géo référencement notamment).

Les postes HTA/BT :

Selon la méthode d'échantillonnage ci-dessus rappelée (cf. § II.6.d), le pôle CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 6 affaires relatives à des postes HTA/BT et a visité 3 postes pour 2 affaires, représentant au total de 16 points de contrôle.

3 ont abouti à une non-conformité (soit un taux de conformité de 77%) :

- a) Absence de mesure de prise de terre (x 3 dossiers) → Interrogée sur le sujet par le SDEF, la MOA ERDF a précisé que les mesures avaient bien été réalisées, mais n'avaient, au moment du contrôle, simplement pas été déversées dans l'application E-plans, support d'accès à l'information pour le pôle CTO.

Suite à ce contrôle, le GRD a traité la non-conformité a) en déversant dans E-plans les résultats des mesures.

▪ **Contrôles des ouvrages existants**

Pour cette première année d'exercice, le pôle CTO a concentré ses contrôles sur les postes HTB/HTA (ou postes sources) et, plus précisément, sur leur dispositif de fermeture, leur clôture et la signalétique associée (article 12 de l'arrêté).

Un poste (sur les 34 situés sur le territoire de la concession) a ainsi fait l'objet d'une visite lors de laquelle 5 points de contrôle ont été vérifiés, donnant finalement lieu à 2 non-conformités :

- a) hauteur de clôture inférieure à 2m (absence d'une palplanche),
- b) trois écriteaux jaunes « danger de mort » masqués par la végétation.

Le GRD a immédiatement traité ces 2 NC, dès qu'il en a eu connaissance.

h. Conclusions de l'audit

Les non conformités pouvant présenter un risque immédiat pour la sécurité des tiers se sont avérées heureusement très peu nombreuses (3 sur 273 points contrôlés) et ont été immédiatement traitées par le GRD. Mais en proportion, celles constatées sur le poste source peuvent apparaître comme inquiétantes et doivent fortement sensibiliser l'exploitant sur le contrôle au quotidien de ces points de sécurité, notamment vis-à-vis des intrusions de personnes extérieures.

La grande majorité des NC portent finalement sur des documents (attestations, plans, études, relevé de mesures...) certes établis, mais non disponibles sous E-plans, alors qu'il s'agit là du support d'accès à l'information pour le pôle CTO. Dans les faits, la MOA ne devrait pas avoir de difficultés à corriger ce dysfonctionnement interne d'ici au prochain bilan puisqu'il était simplement lié à la « jeunesse » du dispositif CTO, les modalités d'échanges avec le pôle étant à l'époque en cours d'intégration.

S'agissant des autres types de non-conformités relevées, les actions de formation ou d'information à destination des chargés d'affaires et les grilles d'analyse pour le suivi des chantiers mises en place par la MOA ERDF, suite à cette 1ère vague de contrôles CTO, devraient être de nature à éviter un grand nombre d'écueils lors des prochains bilans.

Par ailleurs, on notera que le SDEF avait, dans le cadre de l'audit, demandé à être destinataire de la liste exhaustive des ouvrages mis en service en 2013, avec mention des chantiers effectivement contrôlés en 2014. Mais à cette demande, le concessionnaire a répondu : « Cette action ne pourrait être faite à un niveau régional, la décision doit être prise au niveau national pour l'ensemble des SDE. Si ERDF (la DR) décide de fournir cette liste à l'AODE, le CTO lui fournira sa liste de référence. ». Nous ne pouvons que regretter ce manque de transparence, qui empêche toute vérification par le concédant des pourcentages de contrôle effectivement atteints.

Enfin, cet audit initialement réalisé dans un cadre de contrôle a également donné l'occasion aux 2 maîtres d'ouvrage que sont le SDEF et ERDF d'échanger sur leurs pratiques respectives de suivi et de réception des chantiers, ainsi que sur les documents types qu'ils utilisent (attestation d'achèvement de travaux, certificat de conformité...) et qu'ils pourraient être amenés à uniformiser dans un souci commun de parfaire leur procédure. On ne peut que saluer cette volonté pleinement partagée sur cette thématique.

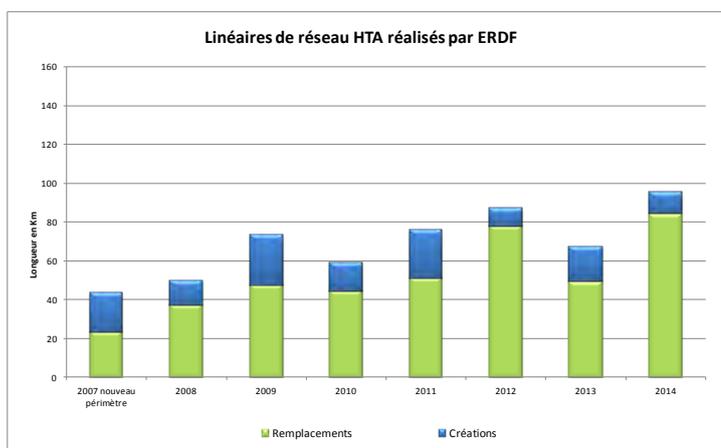
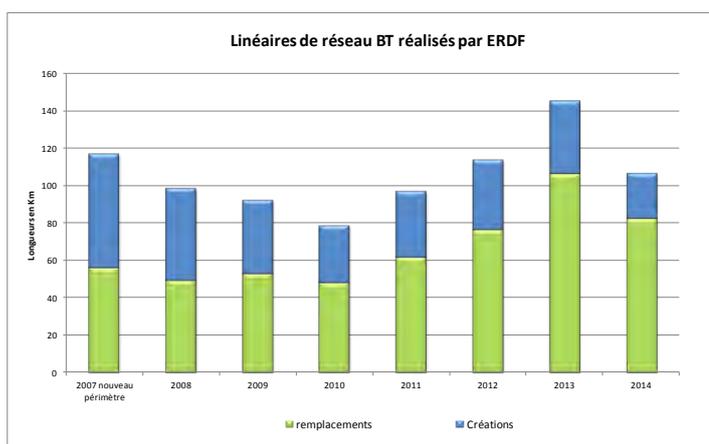
IV. TRAVAUX REALISES PAR LE CONCESSIONNAIRE EN 2014

1. LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'ERDF

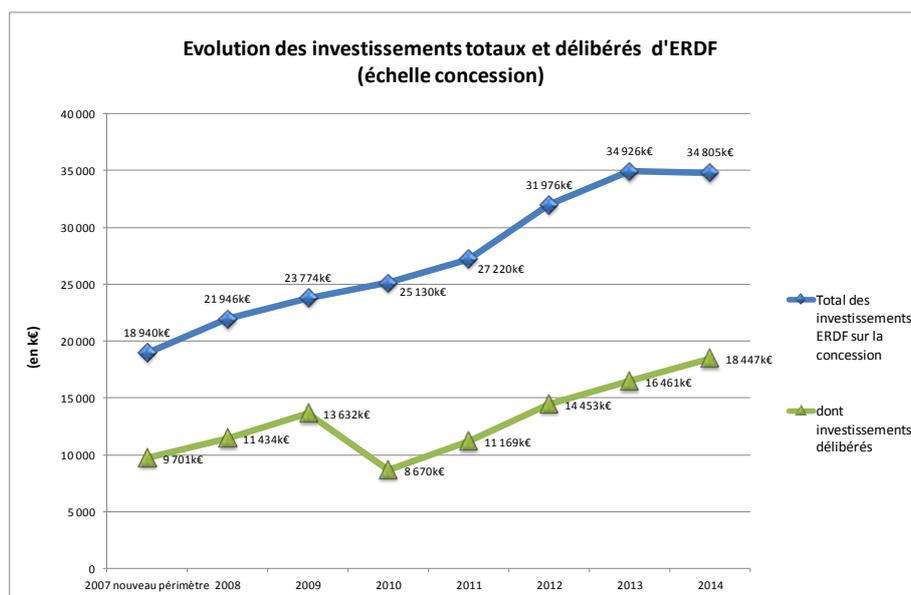
a. Les travaux ERDF exprimés en linéaires posés

A la lecture du graphe ci-contre, il apparaît qu'après 4 années de baisse consécutive (2007-2010), les travaux d'ERDF sur le réseau BT (exprimés en linéaires posés annuellement) ont connu une hausse significative, pour atteindre en 2013 une longueur totale de réseaux BT construits de 145 km ; dépassant même le niveau de réalisation de 2007.

En 2014, fort des orientations prises en matière d'investissements suite aux tempêtes de l'hiver 2013/2014, il aurait été logique d'observer une poursuite de la progression des longueurs BT remplacées par le concessionnaire. Mais le constat est tout autre, ces linéaires affichant au contraire un net recul. L'explication réside probablement dans la priorité qui a été donnée, en matière de désensibilisation, aux réseaux moyenne tension (comme le montre l'histogramme 2014 ci-contre). Mais ce recul de la basse tension trouve aussi son origine dans le lancement de nombreuses études d'ensemble dans les secteurs les plus touchés par les aléas climatiques afin aboutir à un traitement cohérent et plus efficient des réseaux HTA et BT ; études qui, de par leur ampleur, n'ont pas pu, sur le même exercice, être suivies de travaux.



b. Les travaux ERDF exprimés en montants investis



Sur 2014, le montant total investi par ERDF (34,8 M€) est certes stable par rapport à 2013, après plusieurs années consécutives de hausse. Mais cette relative stabilité masque, en fait, un ralentissement des prestations de raccordement totalement compensé par une progression significative (dans la continuité des années précédentes) des investissements délibérés, reflet de la politique d'intervention volontariste du concessionnaire.

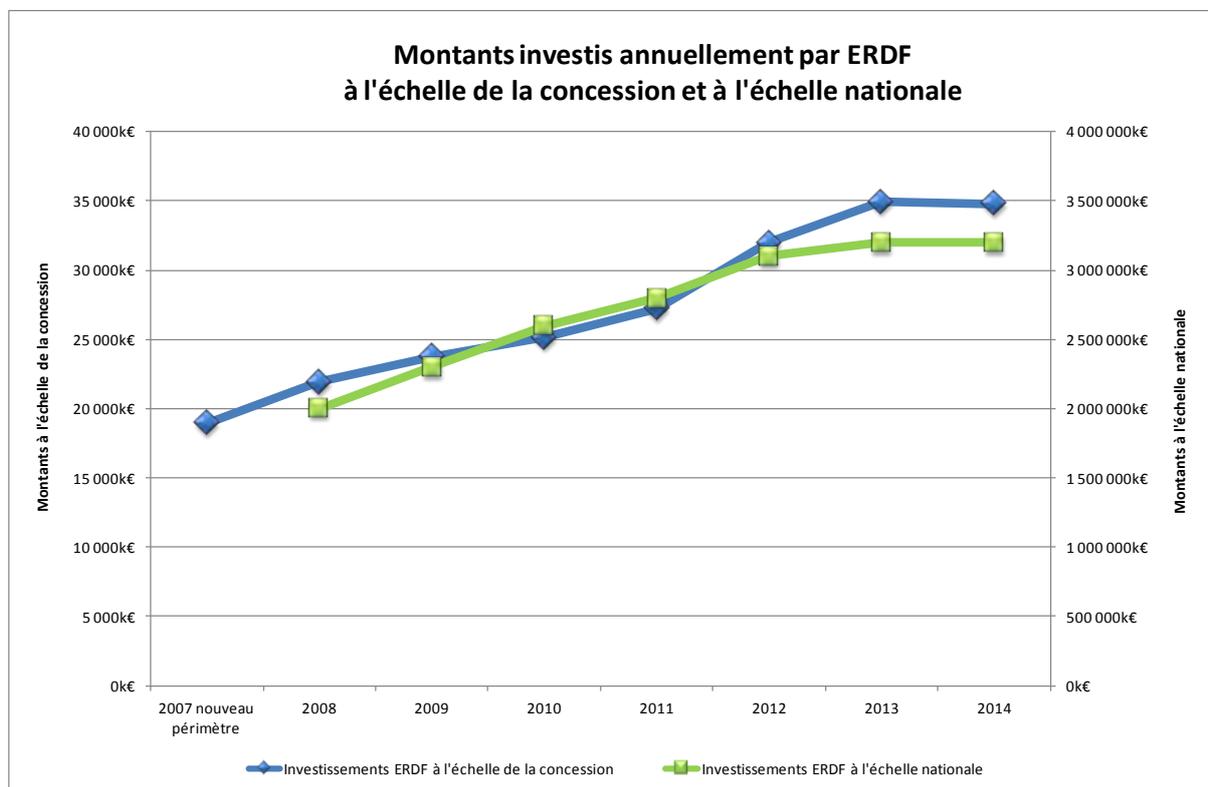
Investissements bruts ERDF (en k€)	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013	Evolution 2014/2010
Raccordement des consommateurs et des producteurs (*)	12 691k€	12 093k€	14 068k€	15 278k€	13 637k€	-11%	7%
Investissements pour amélioration du patrimoine :	12 285k€	14 980k€	17 543k€	19 568k€	21 157k€	8%	72%
Investissements liés à la performance du réseau	7 252	9 935	13 173	15 439	17 542	14%	142%
<i>dont renforcement</i>	1 560	1 878	2 167	2 239	1 410	-37%	-10%
<i>dont climatique</i>	1 627	1 474	2 427	2 958	6 265	112%	285%
<i>dont modernisation</i>	2 978	5 541	7 055	8 575	8 141	-5%	173%
<i>dont moyens d'exploitation</i>	1 087	1 042	1 524	1 667	1 726	4%	59%
Investissements liés aux exigences environnementales et réglementaires	5 033	5 045	4 371	4 129	3 615	-12%	-28%
<i>dont environnement (art. 8, intégration des ouvrages)</i>	1 264	1 087	916	942	894	-5%	-29%
<i>dont sécurité et obligations réglementaires (PCB) (*)</i>	1 973	2 057	1 866	1 463	1 289	-12%	-35%
<i>dont modification d'ouvrages à la demande de tiers (déplacements) (*)</i>	1 796	1 901	1 589	1 724	1 432	-17%	-20%
Investissements de logistique (dont immobilier)	154k€	147k€	364k€	80k€	11k€	-86%	-93%
TOTAL	25 130k€	27 220k€	31 975k€	34 926k€	34 805k€	0%	38%
dont investissements postes-sources	1 675	2 892	2 653	3 485	2 560	-27%	53%

Si l'on rentre un peu plus dans le détail et que l'on s'intéresse aux grandes catégories d'investissement sur les 5 dernières années, on observe une hausse conséquente des montants dédiés à la performance du réseau (+14% par rapport à 2013 et +142% depuis 2010).

On notera notamment qu'en 2014 comparativement à 2013, les investissements en lien avec la modernisation des réseaux sont restés à un très haut niveau (avec un peu plus de 8M€).

Mais c'est principalement l'enveloppe allouée à la désensibilisation aux aléas climatiques qui a fait un bond atteignant près de 6,3 M€ contre 3 en 2013 et seulement 1,6 M€ en 2010. Il s'agit là de la conséquence directe du déblocage des premiers fonds du PEIM d'ERDF (Programme Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance), en réponse au trop grand linéaire de réseau impacté lors des tempêtes de l'hiver 2013/2014. Mais on est encore loin des 80 M€ supplémentaires sur 6 ans annoncés par ERDF au titre de ce programme exceptionnel (cf. § IV.1.c ci-après).

Enfin, il est intéressant de rapprocher les montants investis à l'échelle de la concession de l'enveloppe nationale allouée à ERDF au travers de la politique tarifaire proposée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et approuvée par décision ministérielle et qui est plus connue sous le vocable : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE -> cf. § X.2.b).



A la lecture du graphique ci-dessus, on observe que les montants investis par ERDF à l'échelle nationale ont progressé régulièrement entre 2008 et 2012 de l'ordre de 10% par an, sur une période pourtant marquée par 2 cadres tarifaires différents : le TURPE 2 (2006-2009), le TURPE 3 (2009-2013).

L'année 2013 a été, pour sa part, marquée par l'entrée en vigueur successive de 2 nouveaux TURPE 3 dans le domaine de tension HTA et BT (dit « TURPE 3 HTA/BT rétroactifs bis et ter ») en remplacement du TURPE 3 initial annulé en conseil d'état. Mais depuis le 01/01/2014, c'est le TURPE 4 HTA/BT qui s'applique, et ce, jusque fin 2017. Dans ce contexte d'évolutions tarifaires, on observe un certain ralentissement de la croissance des investissements au niveau national, peut-être également en lien avec un recul des prestations de raccordement à cette échelle. Quoiqu'il en soit, ce ralentissement n'a pas eu en 2013 d'effets sur les sommes allouées à la concession ; ces dernières ayant même connu une progression significative. Quant à 2014, le ratio investissements au profit de la concession sur investissements nationaux s'est maintenu. Sur ces 2 années, l'arbitrage intervenu semble avoir été un peu plus favorable à la concession que les années précédentes. Il s'agit là peut-être de la conséquence des remontées des conférences départementales et du besoin accru de désensibilisation des réseaux qui a été très clairement mis en exergue lors des conférences finistériennes.

c. Les conférences Loi NOME et les perspectives en matière d'investissements



Conformément à l'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), une conférence départementale sur les investissements doit être organisée annuellement sous l'égide du Préfet, avec pour but :

- ✓ de dégager, à partir d'un diagnostic commun, une vision partagée entre concédants et concessionnaire des politiques d'investissement à mettre en œuvre sur un département, et ce, afin d'améliorer la qualité de la distribution publique d'électricité,
- ✓ de définir et suivre les programmes de travaux qui en découlent.

Dans le Finistère, la première conférence dite « loi NOME » est intervenue le 21 décembre 2012. Elle a permis le calage des enjeux majeurs et des priorités d'investissement sur le département. Dans les faits, à partir d'un constat commun que la qualité de la fourniture, quoiqu'à l'époque conforme au décret qualité, demeurait largement perfectible et à partir d'un état des lieux des réseaux les faisant apparaître comme toujours trop sensibles aux aléas climatiques, le SDEF et ERDF s'étaient accordés sur un objectif commun : la réduction de cette sensibilité et sur la nécessité d'user, pour atteindre cet objectif, de tous les leviers disponibles ; notamment :

- ✓ des investissements HTA à privilégier dans les zones ventées et boisées (cf. carte p 19),
- ✓ des réseaux BT fragiles (plus 2 500 km à l'échelle de la concession) à sécuriser en priorité,
- ✓ des opérations de maintenance lourde à renforcer,

mais également :

- ✓ un entretien des réseaux à accentuer, notamment l'élagage,
- ✓ des coordinations de travaux entre concédant et concessionnaire à conforter.

Par ailleurs, cette même conférence avait donné lieu à une mise à plat réciproque des programmes de travaux SDEF/ERDF et avait permis :

- ✓ de mieux appréhender les données et outils sur lesquels ERDF s'appuie pour construire sa politique d'investissements,
- ✓ de disposer, dans la présentation des programmes de travaux, d'un degré de détail beaucoup plus important que pour les précédents exercices avec, par affaire, indication du libellé, de la localisation (commune et adresse d'implantation ou départ concerné), du montant engagé et du taux d'avancement à début d'année.
- ✓ d'être informé, plus en amont, des opérations envisagées par le concessionnaire, ce qui facilite la coordination et est gage d'une plus grande complémentarité entre les programmes concessionnaire et concédant.

Depuis, 3 autres conférences départementales « loi NOME » ont été organisées. Elles se sont tenues les 15 octobre 2013 (sur exercice 2012), 15 décembre 2014 (sur exercice 2013) et 4 mars 2016 (sur exercice 2014) sous la présidence du Directeur ou du Directeur Adjoint de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) du Finistère. Elles ont été l'occasion d'établir des bilans des engagements pris en matière d'investissements et ont permis, au travers des diagnostics consolidés des exercices 2012 à 2014, la fixation des priorités de développement et d'amélioration du réseau électrique au bénéfice des concessions.

Dans les faits, conscients des conséquences exceptionnelles qu'ont eu les tempêtes de l'hiver 2013/2014 (Dirk, Erich, Pétra, Ruth, Ulla et Andréa) sur la continuité de fourniture (allant jusqu'au non-respect du décret qualité 2 années de rang), le SDEF et ERDF se sont engagés dans une accélération sans précédent de leur politique respective de désensibilisation des réseaux face aux aléas climatiques.

ERDF, pour sa part, a défini et engagé un Plan Exceptionnel d'Investissement et Maintenance (PEIM) sur une durée de 6 années (2015-2020) en utilisant tous les leviers à sa disposition ; à savoir :

- ✓ la poursuite de l'effort d'élagage avec une plus grande prise en compte de l'éloignement des lignes électriques,
- ✓ l'intensification de la modernisation du réseau HTA, notamment sur l'aspect « auto-cicatrisation »,
- ✓ l'accélération de l'insensibilisation des structures et dérivations HTA aux aléas climatiques (enfouissement, renforcement).

Dans les faits, le PEIM sur le Finistère représente 80% des actions programmées sur la Bretagne. A l'échelle départementale, ce sont ainsi près de 80M€ supplémentaires qui doivent être injectés (en investissement et en exploitation) sur les 6 prochaines années; avec pour objectif de réduire de 50% les impacts des aléas climatiques exceptionnels sur le réseau du département.

L'impact sera déjà visible en 2015, avec une augmentation des investissements de 5 M€ sur le département essentiellement ciblée sur l'amélioration du patrimoine. On notera que 2016 devrait voir une nouvelle augmentation toujours sur cette même cible. Mais le déblocage effectif des 80 M€ est tributaire non seulement de l'établissement préalable d'études d'avant-projet, de la consommation effective des enveloppes annuelles et de la justification de l'efficacité des travaux engagés via la définition et la lecture d'indicateurs de suivi. Il faut donc espérer que ce programme pluriannuel, qui apparaît comme particulièrement ambitieux si l'on s'en tient à l'enveloppe globale annoncée, soit maintenu sur la durée pour être véritablement efficace en matière de désensibilisation.

En totale cohérence et coordination avec cette désensibilisation HTA massive menée par ERDF, le SDEF a défini un programme intensif de sécurisation BT dans les secteurs ruraux concernés.

Mais pour mener à bien ce programme, le syndicat est tributaire des aides FACE qui lui seront allouées. Il a ainsi sollicité auprès du CAS FACE une bonification exceptionnelle de subvention, via notamment la réactivation du fonds spécial dit « Tempêtes ». A fin 2015, ce sont 952 k€ qui ont été débloqués. Une nouvelle demande à hauteur de 5 M€ a été formulée par le SDEF pour 2016. Des demandes similaires seront également transmises au CAS FACE pour les années 2017 à 2020.

d. Audit sur les travaux de déplacement d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF

▪ Le contexte de l'audit

Les règles de répartition entre demandeur et concessionnaire des frais inhérents aux demandes de déplacements d'ouvrages (DO) s'appuient sur :

- ✓ Les termes de l'article 12 du cahier des charges de concession,
- ✓ La localisation précise des ouvrages à déplacer (à partir des plans des réseaux),
- ✓ Les limites entre domaine public et domaine privé (sur la base du cadastre et des textes réglementaires),
- ✓ La situation des lieux avant et après travaux (photos de l'existant, photomontage, explications des raisons justifiant du DO),
- ✓ Les abondantes jurisprudences et arrêts en conseil d'état.

Etant donné la complexité d'approche, le SDEF a souhaité s'assurer de la bonne application de ces principes par ERDF.

▪ L'échantillon audité

Le panel audité a porté sur 35 affaires mises en service en 2014. Pour ce premier audit poussé sur le sujet, l'autorité concédante a fait le choix délibéré de ne retenir que des demandes de DO portées par des collectivités territoriales. Les dossiers ainsi retenus sont listés dans le tableau ci-après :

Commune	Libellé de l'opération
MORLAIX	Déplacement d'ouvrage - BT - 10 place du general de Gaulle : DOBT MORLAIX COMM 10 PL DE GAULLE MORLAIX
QUIMPER	Déplacement d'ouvrage - BT - 134 bis rue de la Terre Noire : Modification BT CHATEAU D'EAU TY ROUZ
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC	Déplacement d'ouvrage - BT - 45 Grand Rue : DEPLACEMENT DE COFFRETS + DEPOSE 3 BRTS MAIRIE DE PONT DE BUIS LES QUIMERC
CONCARNEAU	Déplacement d'ouvrage - BT - 5 ALLEE DES CHAPERONS : Déplacement de coffret MAIRIE DE CONCARNEAU
GUIMAEAC	Déplacement d'ouvrage - BT - BOURG : DO BT MX COMMUNAUTE GUIMAEAC
PLOZEVET	Déplacement d'ouvrage - BT - Chemin de la Corniche : hc 614 Déplacement coffret - Mairie de Plozévet
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Déplacement d'ouvrage - BT - Kerandoaré : HC 625 DEPLACEMENT RESEAU BT CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
ESQUIBIEN	Déplacement d'ouvrage - BT - KERGUERRIEN : HC 587 Modification BT C.C CAP SIZUN
PLABENNEC	Déplacement d'ouvrage - BT - Kéroriou : Déplacement d'ouvrage BT Terrain Foot Keroriou
LOCUNOLE	Déplacement d'ouvrage - BT - LA VILLENEUVE : Déplacement de coffret FC MAIRIE LOCUNOLE
PLEUVEN	Déplacement d'ouvrage - BT - LE PRAJOU : Déplacement de coffret Communaute de commune du Pays Fouesnantais
PLOUEGAT-GUERAND	Déplacement d'ouvrage - BT - PARC D'ACTIVITE DE TRAON DAOUR : Déplacement de coffret MORLAIX COMMUNAUTE
PENMARCH	Déplacement d'ouvrage - BT - Place Davout : DEPLACEMENT DE COFFRETS MAIRIE DE PENMARCH
QUIMPERLE	Déplacement d'ouvrage - BT - Place St Michel : Déplacement de coffret réseau MAIRIE
TREGUNC	Déplacement d'ouvrage - BT - Route de concarneau : Déplacement BT CG29 TREGUNC
CORAY	Déplacement d'ouvrage - BT - rue de Pen Pavé : Modification de réseau BT MAIRIE DE CORAY
SIBIRIL	Déplacement d'ouvrage - BT - rue du Port : DEPLACEMENT DE COFFRET MAIRIE DE SIBIRIL
PLONEIS	Déplacement d'ouvrage - BT - RUE JOSEPH SALAUN : HC 613 Déplacement de réseau BT MAIRIE DE PLONEIS
GARLAN	Déplacement d'ouvrage - BT - Rue Tanguy Prigent : Déplacement de coffret BT Mairie de Garlan Rue Tanguy Prigent
MILIZAC	Déplacement d'ouvrage - BT - TY COLO : Déplacement HTA-BTA Conseil Général TY COLO MILIZAC
MELLAC	Déplacement d'ouvrage - BT - ZONE D ACTIVITE KERVIDANOU 3 - VC n°6 ET 11 : Modification BT Com Com PAYS DE QUIMPERLE
PLOUIGNEAU	Déplacement d'ouvrage - HTA - PEN AR CROISSANT : MISE EN CONFORMITE RESEAU A/HTA, VERS P1010 STATION D'EPURATION
PONT-L'ABBE	Déplacement d'ouvrage - HTA - avenue Menez Bihan : DEPLACEMENT RESEAU HTA MAIRIE DE PONT L'ABBE
LANDIVISIAU	Déplacement d'ouvrage - HTA - BD de la REPUBLIQUE - Rue DIDEROT : Déplacement d'ouvrage souterrain HTA et BT giratoire "République"
SAINT-EVARZEC	Déplacement d'ouvrage - HTA - Carrefour Croas an Intron : Déplacement HTA et BT VOIRIE MAIRIE DE SAINT EVARZEC
GUILER-SUR-GOYEN	Déplacement d'ouvrage - HTA - PARK AR STEIR : HC 583 Modification HTA LOTISSEMENT COMMUNAL
LANDELEAU	Déplacement d'ouvrage - HTA - Park Menez 2 : 29NBEJ DOHTA MAIRIE PARK MENEZ LANDELEAU
MORLAIX	Déplacement d'ouvrage - HTA - PLACE EDMOND PUYO : MORLAIX COMMUNAUTE PL EDMOND PUYO MORLAIX
QUIMPER	Déplacement d'ouvrage - HTA - Rond Point de l'Eau Blanche : Déplacement HTA rond point de L'EAU BLANCHE QUIMPER
LANDERNEAU	Déplacement d'ouvrage - HTA - rue du Bois Noir : Déplacement de réseau HTA et dépose de support BT. (CCP de LD)
QUIMPER	Déplacement d'ouvrage - HTA - rue Jean JAURES : Déplacement d'Ouvrage Poubelles QUIMPER COMMUNAUTE
PLONEIS, QUIMPER	Déplacement d'ouvrage - HTA - Sainte Anne - RD 765 : DO HTAA CONSEIL GENERAL RD 765
PLOUEGAT-GUERAND, PLOUEGAT-MOYSAN	Déplacement d'ouvrage - HTA - ZA DE TRAON DOUR : Déplacement de réseau HTA MORLAIX COMMUNAUTE
COMBRIT	Déplacement d'ouvrage - HTA - ZA KERBENOEN : Déplacement de réseau HTA PAYS DU BIGOUDEN SUD
LANILDUT	Déplacement d'ouvrage - HTA : Déplacement HTA et BT centre Henri QUEFELLEC LANILDUT

▪ **Les documents supports du contrôle**

Pour effectuer ce contrôle, le SDEF a réclamé à ERDF, pour chaque dossier ci-dessus listé, les documents suivants en version informatisée :

- ✓ La demande de déplacement formulée par l'utilisateur,
- ✓ Si prise en charge totale par le concessionnaire des frais de déplacement :
 - la réponse écrite transmise au demandeur
- ✓ Si aucune prise en charge par le concessionnaire ou en cas de prise en charge partielle des frais de déplacement :
 - La proposition technique et financière (PTF) transmise à l'utilisateur,
 - La facture transmise au demandeur,
- ✓ Les éléments cartographiques comprenant les descriptifs techniques et les plans aux étapes d'études, de travaux et de récolement,
- ✓ Les fiches « Ingepilot » précisant les linéaires mis en service et mis hors service,
- ✓ Les comptes rendus d'acceptation des mouvements d'entrée et de retrait en immobilisation,
- ✓ L'état récapitulatif « IRIS » des entrées et sorties d'immobilisation (version électronique sous forme de tableur),
- ✓ Le compte-rendu d'exécution d'investissement « CREI » donnant notamment les coûts définitifs du concessionnaire, y compris concernant les mises en concession d'ouvrages non localisés (transformateurs et branchements).

▪ **Les points contrôlés**

Le contrôle a porté sur la vérification de :

- ✓ L'exhaustivité des documents fournis par ERDF au SDEF
- ✓ La cohérence entre les données financières et comptables
- ✓ La solution technique retenue
- ✓ Des prestations incluses dans la facturation du déplacement
- ✓ La règle de participation appliquée

▪ **Le bilan de l'audit**

L'analyse initiale de chaque dossier est reprise dans un tableau récapitulatif joint en annexe 4.

Mais, après échanges avec ERDF, le bilan de l'audit peut être synthétisé de la manière suivante :

- ✓ **Exhaustivité des documents fournis :**
 - ERDF a été d'une grande transparence, communiquant la quasi-intégralité des documents demandés, et ce, malgré une collecte très chronophage nécessitant un recours à un grand nombre d'applications internes.

- ✓ **Cohérence entre les données financières et comptables :**
 - Pour 2 dossiers, la participation des tiers saisie comptablement s'est avérée être inférieure aux sommes effectivement réglées par les collectivités demandeuses du DO -> Dans les faits, il s'agit là de cas rares de montants réellement investis par ERDF inférieurs aux montants estimés et facturés pour le DO.
 - Par ailleurs, un dossier présentait une immobilisation incomplète -> Après vérification, il est ressorti que les données manquantes portaient sur des reprises de branchement. Or, les branchements constituent des ouvrages non localisés qui sont immobilisés en masse financière sans ventilation par affaire.

- ✓ **Solution technique retenue :**
 - 2 dossiers ont fait l'objet d'observations de la part du SDEF qu'ERDF a rapidement levées par des justifications appropriées.

- ✓ **Prestations incluses dans la facturation du déplacement :**
 - Une PTF présentait un libellé de prix qui pouvait s'apparenter à un renouvellement de transformateur -> Après vérification par ERDF du libellé complet, le prix unitaire appliqué portait sur des équipements associés au transformateur (connectique notamment) sans fourniture de ce dernier.
 - Un devis ne faisait apparaître qu'un montant global. Par conséquent, il a été demandé à ERDF de fournir le détail des prestations facturées. Cette régularisation a été l'occasion d'un rappel auprès du concessionnaire quant à ses obligations en matière d'explicitation du chiffrage obtenu.

- ✓ **Règle de participation appliquée :** pour 27 dossiers sur les 35 audités, l'analyse du SDEF s'est trouvée être immédiatement en accord avec celle retenue par ERDF. Pour les 8 affaires restantes, une demande d'information complémentaire a été nécessaire à l'autorité concédante pour parfaire son jugement. Ainsi :
 - Pour un dossier, le devis fourni ne présentait aucun détail, la règle de participation appliquée était par conséquent invérifiable. Après fourniture du chiffrage détaillé, la règle appliquée par le concessionnaire a pu être validée par le SDEF.
 - Sur un autre dossier, la discussion a porté autour de la « notion d'éventualité raisonnable » de l'aménagement à l'origine de la demande de DO. Il s'agissait en l'occurrence de travaux de déplacement en lien avec la destruction d'une ancienne maison en vue de la réalisation d'une placette/parking en face de l'actuelle mairie. Dans ce dossier, le SDEF a finalement reconsidéré sa position.
 - Pour 4 dossiers, il est apparu nécessaire, suite à la réunion d'audit, de procéder à un déplacement sur le terrain pour constater la situation des lieux après travaux de DO. Au final, le SDEF a revu son avis sur 3 dossiers et, pour le dernier, ERDF a reconnu avoir commis une erreur d'appréciation par méconnaissance des objectifs complets de la commune en termes d'aménagement.
 - Pour une autre affaire, après échanges avec le concessionnaire, il a reconsidéré l'origine du déplacement avec une requalification de mise en conformité relevant de l'exploitation.
 - Enfin, pour le 8^{ème} et dernier dossier, le SDEF a fourni à ERDF des arrêts en conseil d'état relatifs à des cas de classement implicite en domaine public de certaines voies situées en agglomération. ERDF a indiqué n'avoir jusqu'à lors pas connaissance de ces jurisprudences, ce qui a faussé son jugement sur ledit dossier.

▪ **Conclusions et perspectives :**

Pour 2 dossiers, une compensation des collectivités est prévue à hauteur des sommes indûment facturées via une déduction sur de futurs travaux.

Enfin, pour poursuivre ce travail poussé sur les déplacements d'ouvrages qui a été effectué en toute transparence et en bonne intelligence, ERDF a proposé au SDEF de mener une réflexion commune notamment sur l'élaboration d'une grille de qualification technique et financière de ce type de prestations.

Mais au préalable, avant d'aboutir à une compréhension mutuelle des bases contractuelles et jurisprudentielles qui encadrent les DO, l'autorité concédante a souhaité que soient balayés les points suivants :

- ✓ Présentation de la méthodologie générale d'ERDF
- ✓ Rappel des informations à collecter : nature et localisation de l'ouvrage à déplacer, statut du demandeur, raison de la demande (intérêt recherché), situation avant et après travaux de DO...
- ✓ Listes des ouvrages éligibles à l'application du 12A, 12B et 12C
- ✓ Postes de transformation et conventions
- ✓ Distinction domaine public (y compris éléments annexes de la voirie)/domaine privé
- ✓ Rappel de la notion « dans l'intérêt principal du domaine public occupé »
- ✓ Point sur la notion « d'éventualité raisonnable », etc...

Le SDEF propose également le passage en revue de certains cas particuliers :

- ✓ Article 12C et travaux du conseil départemental
- ✓ Cas des déplacements d'ouvrages liés à la réalisation de lotissements communaux : comment ERDF fait la balance au moment de la demande par la commune entre l'application immédiate du 12C et l'application, à terme au moment de la délivrance du ou des PC, du 12B ?
- ✓ Cas des demandes pour aisance de voiries et mise en perspective avec l'arrêt du conseil d'état du 22/01/1964 dit « Sieur Bousin »
- ✓ Exemples concrets d'abus de droit et les jurisprudences s'y rapportant
- ✓ Convention de servitudes « légales » et prescription trentenaire sur les ouvrages autres que les postes sur sol
- ✓ Cas des déplacements de poste de transformation (hors H61)
- ✓ Si DO à la charge d'ERDF, définition de la solution minimale de mise en conformité (prise en compte notamment de la technique réseau qui s'impose au secteur concerné)
- ✓ DO et restructuration de réseau : cas où il y a une restructuration programmée et cas où le DO peut être vu comme une opportunité de restructuration

Une réunion sur ce sujet est programmée courant 2016 et devrait aboutir à un travail commun sur le dossier de demande de déplacement.

e. Avis du SDEF sur les dossiers articles 2 et 3 d'ERDF

On rappellera que tout au long de l'année, un chargé d'affaires du SDEF, expert dans la distribution d'énergie, formule des avis sur les projets étudiés par le concessionnaire avant qu'ils ne soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de ce dernier.

Cette consultation officielle intervient dans le cadre de l'application du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 (relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques) et, plus particulièrement, au titre des articles 2 et 3 dudit texte qui se substituent aux anciens articles 49 et 50 du décret du 29 juillet 1927.

Il est à noter que, suite à l'entrée en vigueur le 29/05/2014 du décret n° 2014-541 portant simplification de la procédure relative à certains ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, l'article 3 ci-dessus mentionné a été abrogé. Ainsi, les travaux de construction de lignes électriques HTA d'une longueur supérieure à 3 kilomètres qui relevaient anciennement de cet article se voient dorénavant appliquer la procédure simplifiée dite article 2.

Au final, en 2014, année d'évolution des procédures, le SDEF a été consulté sur 386 dossiers travaux dont 378 relevant de la procédure article 2 et 8 de la procédure article 3.

Un avis favorable a été émis sur 368 dossiers. L'accord sur projet a été ferme dans 280 cas et, pour les 88 restants, a donné lieu à la formulation de remarques complémentaires d'ordre administratif ou technique, mais non rédhibitoires.

En revanche, sur 18 dossiers (soit dans 4,7% des cas), le SDEF s'est opposé au projet proposé par ERDF. Cette proportion d'avis négatifs demeure faible, mais est en progression par rapport à 2013 (avec à l'époque 2,7% d'avis défavorables).

En 2014, les raisons qui ont été évoquées pour justifier d'un tel avis sont les suivantes :

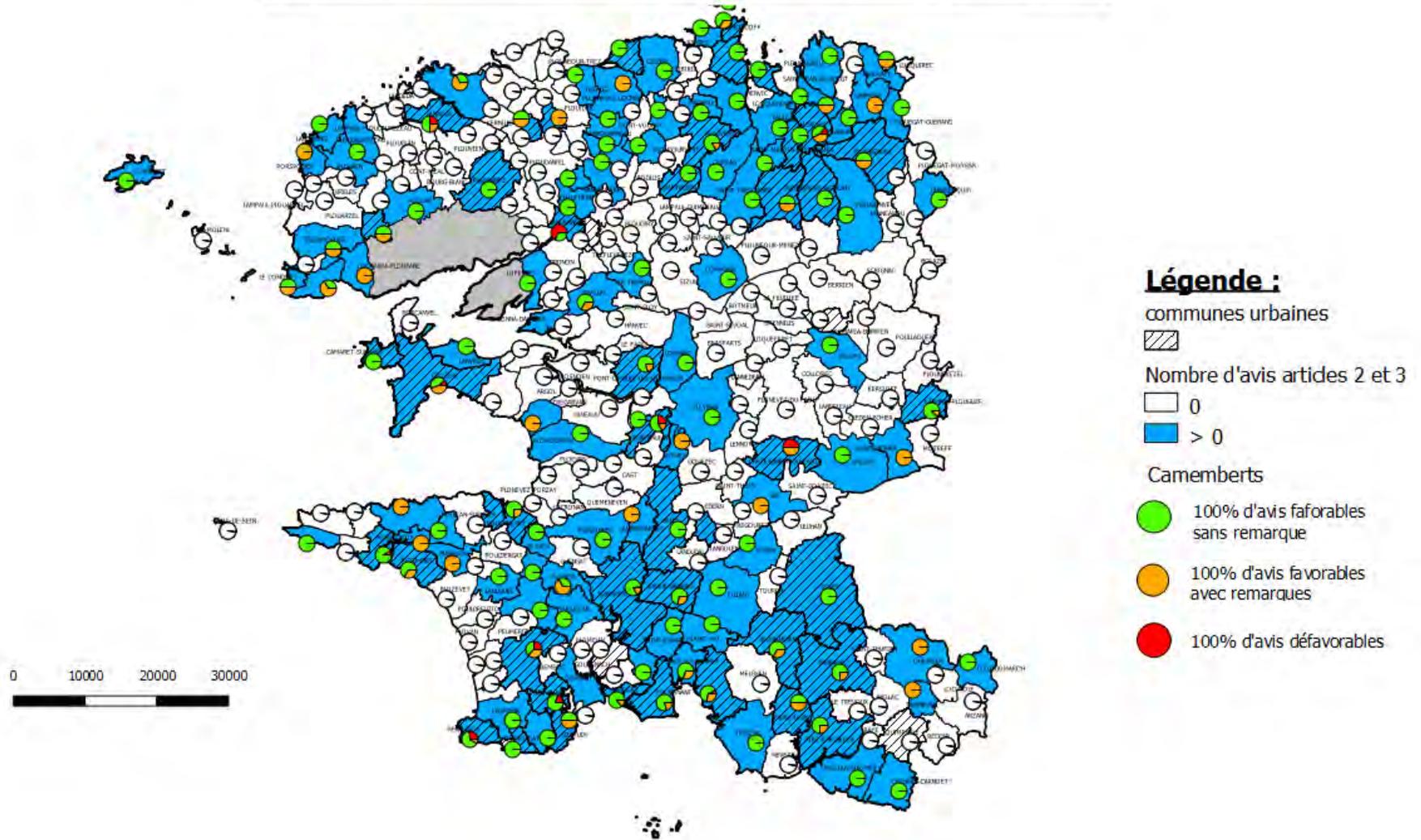
- ✓ Section retenue pour le réseau inadaptée (x3)
- ✓ Travaux, situés dans la bande littoral des 150 m ou en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans un rayon de 500 m d'un site ou bâtiment inscrit ou classé, traités en aérien sur poteaux au lieu d'être proposés en techniques discrètes (façade ou souterrain) (x3).
- ✓ Travaux situés en secteur aggloméré traités en aérien sur poteaux sans la signature préalable d'une convention tripartite SDEF/ERDF/commune autorisant de déroger à l'obligation de recours aux techniques discrètes (x9)
- ✓ Portée aérienne trop longue (x2),
- ✓ Réalisation d'un branchement alors que réseau nécessaire (x1).

A la lecture de cette liste, il ressort que la technique utilisée pour les travaux constitue le grief le plus récurrent ; avec 12 dossiers concernés sur les 18 avis défavorables, soit 2/3 de ces derniers. A chaque fois, il s'agit d'un recours trop systématique à l'aérien, par le bureau d'étude ERDF, dans des secteurs où la technique sur poteau est soit totalement proscrite, soit ne sera autorisée qu'une fois l'avenant n°10 entré en vigueur et sous réserve de la signature préalable d'une convention tripartite.

Le tableau de suivi de l'ensemble des avis émis en 2014 est joint en annexe 5.

La carte ci-après met en exergue les 125 communes sur lesquelles ERDF a déposé des projets en 2014 et pour lesquels le SDEF a été consulté, ainsi que la répartition par type d'avis rendu :

Communes concernées par des avis 2014 sur dossiers articles 2 et 3



2. LES TRAVAUX D'ELAGAGE

a. Contexte

Il faut rappeler que les opérations d'élagage ont pour but non seulement d'assurer une meilleure qualité de la distribution, mais surtout de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Depuis plusieurs années, le SDEF alertait ERDF sur l'insuffisance chronique de ses campagnes.

Par exemple, en 2011, à partir des données des programmes d'élagage 2007 à 2010, les périodicités de traitement des réseaux avaient pu être estimées. Sur cette période de 4 ans, avaient été mis en exergue des cycles de l'ordre de 13 et 16 ans, respectivement pour la BT et la HTA ; ce qui était beaucoup trop élevé eu égard à la vitesse de croissance de la végétation à proximité des lignes.

Sur ce point, la tempête de Joachim de décembre 2011 n'a fait que confirmer les conséquences d'un tel retard. En effet, lors de cet événement climatique, qui, à lui seul, a induit une majoration du critère B de 60 minutes, le défaut d'élagage s'est avéré être la cause de 50% des incidents BT.

Depuis, ERDF a revu sa politique en la matière et les effets d'une accélération des cadences commencent à porter ses fruits. En effet, pour les exercices 2013 et 2014, pourtant marqués par une succession de tempêtes hivernales (Dirk, Erich, Pétra, Ruth, Ulla et Andréa), les incidents BT pour cause d'élagage ou d'abattage insuffisant n'ont représenté que respectivement 24 et 15% du total des incidents BT.

b. Rappel de la réglementation et des normes applicables

En application de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001, le concessionnaire est tenu de maintenir en permanence la végétation éloignée des conducteurs électriques HTA et BT, et ce, afin non seulement de garantir la sécurité des personnes et des biens, mais également d'assurer la qualité de la distribution d'électricité.

L'article 26 de ce même texte fixe des distances minimales à respecter autour des lignes aériennes, selon leur nature :

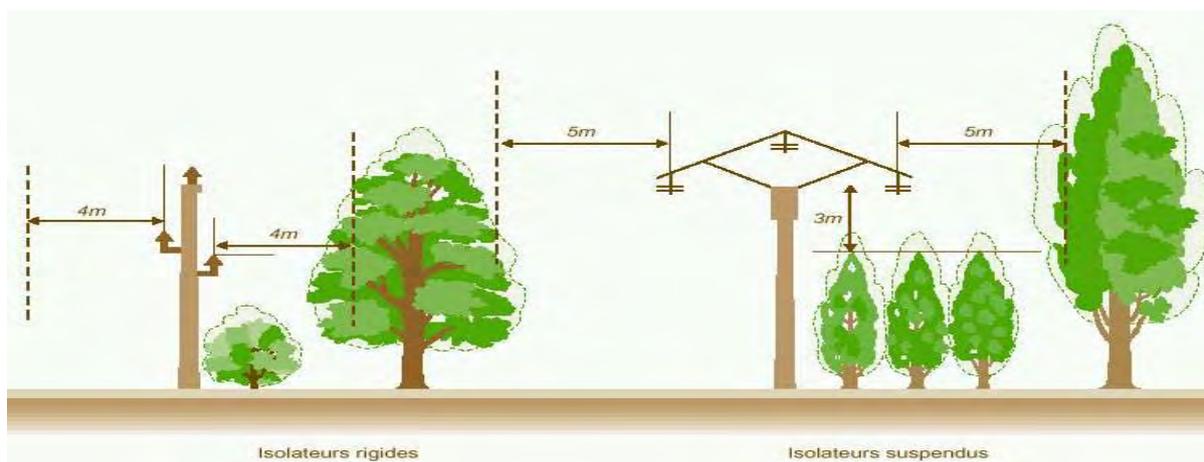
RESEAU	BT	HTA
CONDUCTEUR NU	1 m	2 m
CONDUCTEUR ISOLE	0 m (pas de frottement)	0 m (pas de frottement)

(Source ERDF)

Afin de respecter cette obligation réglementaire, ERDF se doit de procéder régulièrement à des opérations d'élagage. Il est à noter que les distances à obtenir à l'issue de ces opérations sont normées et sont les mêmes que le réseau soit existant ou à construire.

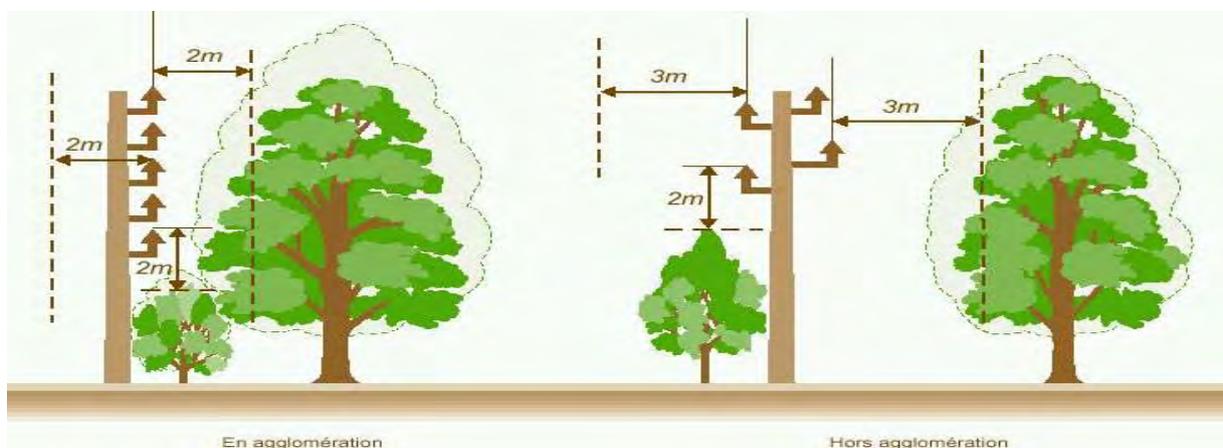
En l'occurrence, la norme NFC 11-201 impose :

- ✓ Pour les conducteurs nus HTA :



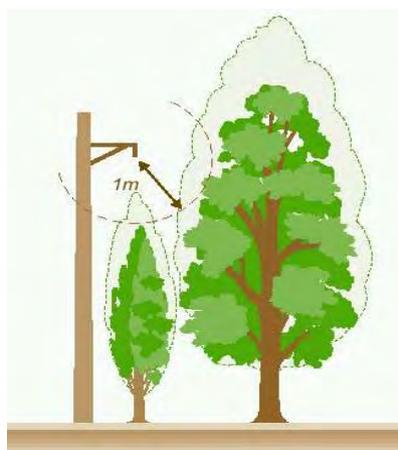
(Source ERDF)

- ✓ Pour les conducteurs nus BTA :



(Source ERDF)

- ✓ Pour les conducteurs isolés HTA et BTA :

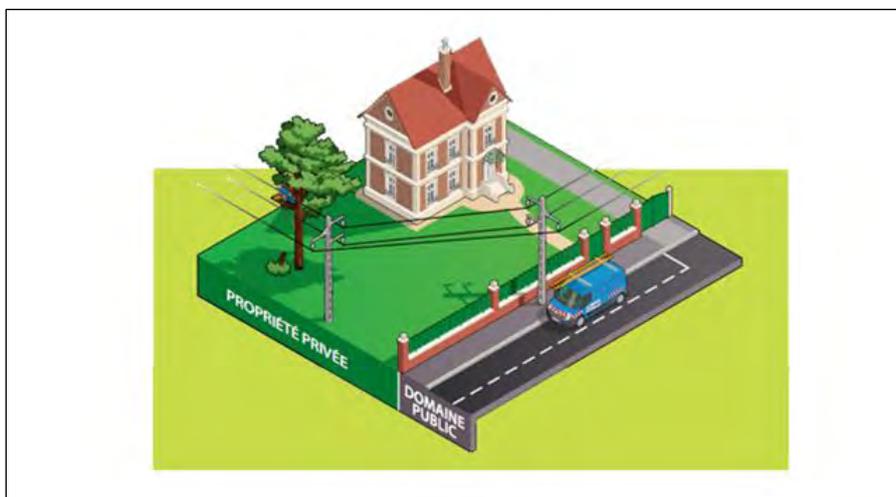


(Source ERDF)

c. L'élagage : une répartition des responsabilités

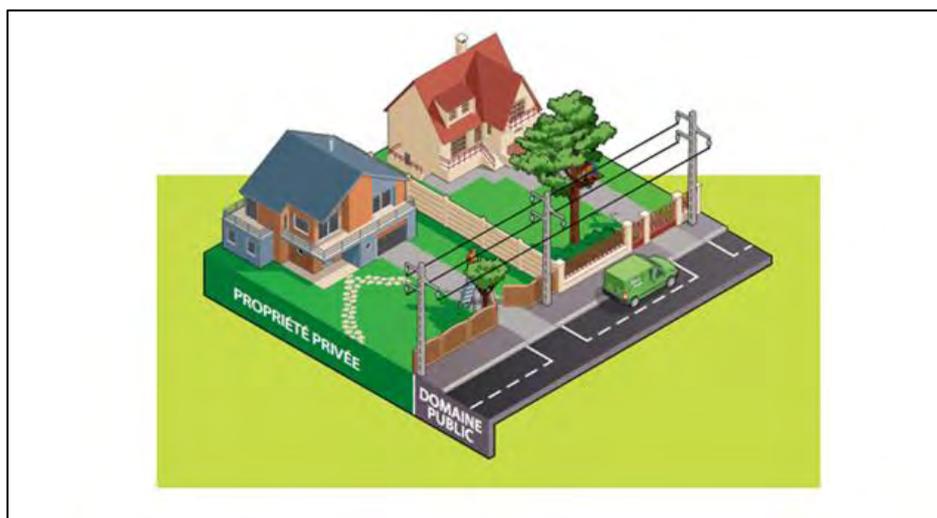
ERDF, bien qu'exploitant des réseaux BT et HTA, ne supporte pas systématiquement la charge de l'élagage. Dans les faits, il existe différents cas de figure ci-après synthétisés :

- ✓ Si le réseau aérien et l'arbre à élaguer se situent tous deux soit en domaine privé, soit en domaine public, c'est à ERDF que revient la charge organisationnelle et financière de l'intervention. Sur ce point, on notera qu'il existe normalement une condition supplémentaire d'antériorité de la plantation par rapport à la ligne. Mais cette condition n'est en pratique quasiment jamais retenue car elle s'avère difficilement vérifiable sur le terrain.



Source : ERDF

- ✓ Si le réseau aérien se situe en domaine public et que l'arbre en domaine privé fait saillie au-dessus du DP en « envahissant » la ligne, la charge de l'élagage revient alors au propriétaire de la parcelle d'implantation de l'arbre à élaguer (ou à toute personne à laquelle le propriétaire a confié certains de ces droits : exploitant, locataire...). Le concessionnaire n'est pour autant pas dégagé de toute obligation. En effet, il est de sa responsabilité d'alerter le riverain concerné sur ses devoirs en matière d'élagage, en lui rappelant qu'en cas d'inaction, il devra supporter le coût des éventuels dégâts occasionnés sur le réseau.



Source : ERDF

d. Rappel sur la méthode de programmation d'ERDF

En préambule, il est important de rappeler l'organisation retenue par ERDF : l'élagage du réseau HTA est réalisé par départ entier alors que le traitement du réseau BT s'effectue par commune entière. Par ailleurs, il est à noter que depuis 2011, le pilotage de l'élagage intervient à la maille régionale et non plus départementale, ce qui apporte plus de souplesse dans la répartition des crédits alloués.

Pour monter ses programmes d'élagage, ERDF utilise différents critères cités ci-après par ordre décroissant d'importance :

▪ **Pour la moyenne tension :**

- 1) L'interprétation des données « qualité fourniture » identifiés sur les départs
- 2) Un élagage insuffisant constaté à partir des visites effectuées en hélicoptère (on notera qu'un départ HTA est ainsi contrôlé tous les 3 ans et que le recours au « scan hélico », qui permet d'estimer les distances au câble, a été préféré à la technique du recensement des essences d'arbres, jugée trop fastidieuse et coûteuse).
- 3) Les incidents ayant pour cause l'élagage insuffisant
- 4) L'ancienneté du dernier élagage retenue uniquement sur la remise à niveau

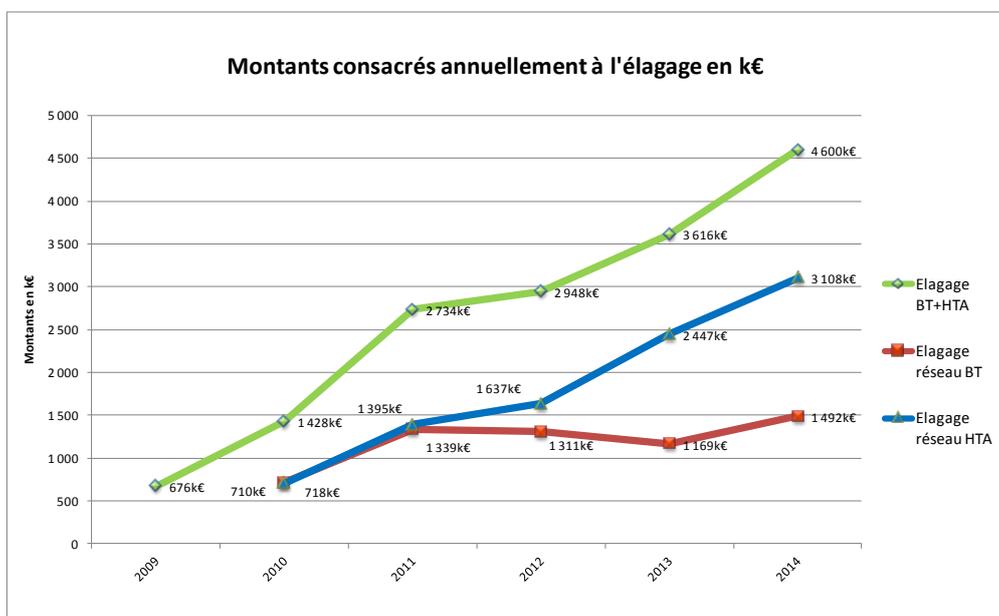
▪ **Pour la basse tension :**

- 1) Les incidents ayant pour cause l'élagage insuffisant
- 2) L'ancienneté du dernier élagage sur la commune
- 3) Le kilométrage de fils nus BT

Par ailleurs, dans ses programmes, ERDF veille à éviter toute opération d'élagage inutile et, pour cela, coordonne ses campagnes avec les programmes d'investissements HTA et BT (notamment suppression des opérations de traitement si dépose des réseaux programmée).

e. Bilan 2014 et comparaison avec les exercices précédents

Si l'on s'intéresse aux montants consacrés annuellement à l'élagage, on observe, à la lecture du graphique ci-dessous, une somme totale qui a été multipliée par près de 7 depuis 2009, pour atteindre plus de 4,6 M€ en 2014.

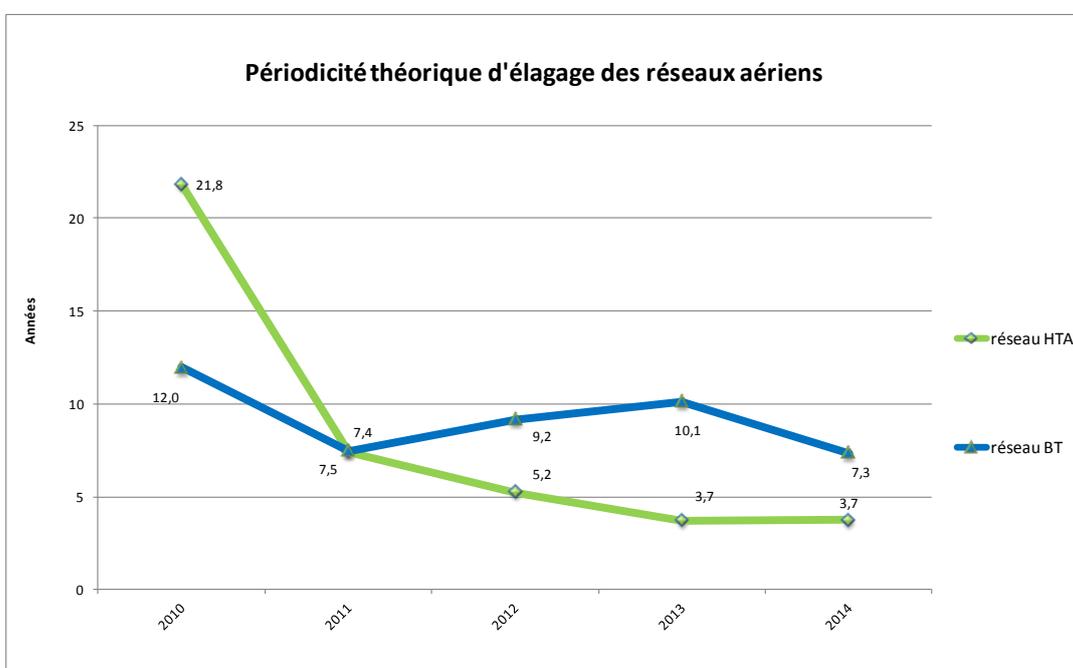
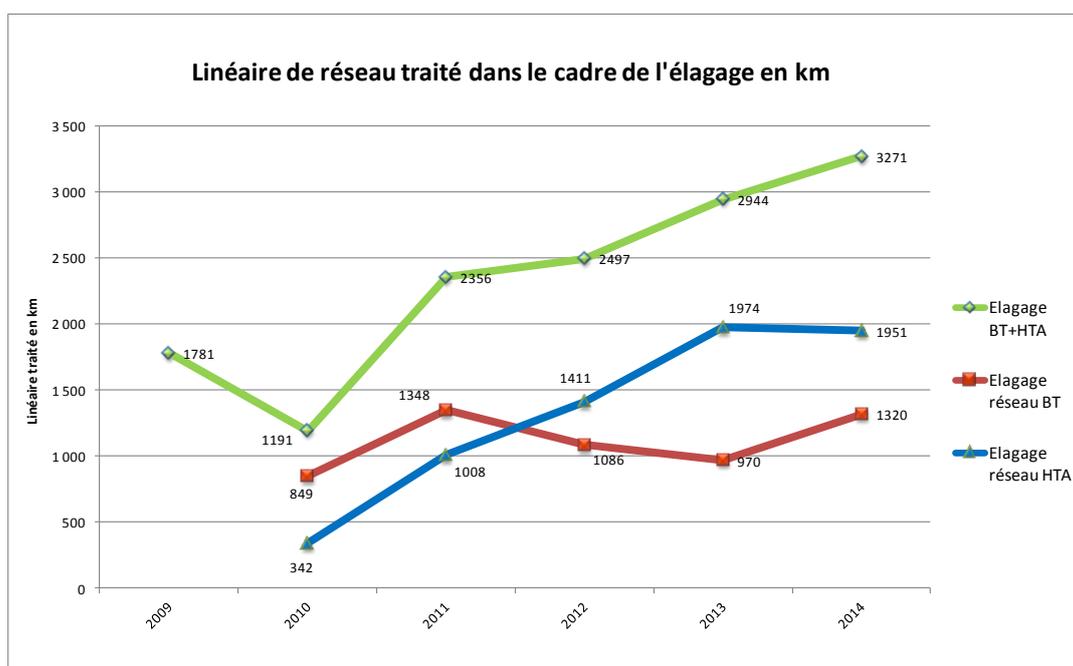


La répartition entre les différents niveaux de tension fait apparaître en 2014 un effort financier toujours plus soutenu pour la HTA, avec les 2/3 de l'enveloppe élagage qui y sont consacrés.

Pour autant sur cet exercice, la somme dédiée à la BT connaît une progression similaire à celle de la moyenne tension avec +27%.

Le tableau et les graphiques suivants laissent de côté l'approche financière pour ne se consacrer qu'aux linéaires de réseau effectivement élagués et aux périodicités de traitement qui en découlent.

A l'échelle du département	Rappel 2010		Rappel 2011		Rappel 2012		Rappel 2013		Bilan 2014	
	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT
Longueur de réseau traité (km)	342	849	1 008	1 348	1 411	1 086	1 974	970	1 951	1 320
Linéaire aérien total (km)	7 466	10 161	7 457	10 060	7 390	9 940	7 360	9 812	7 309	9 694
Périodicité (années)	21,8	12,0	7,4	7,5	5,2	9,2	3,7	10,1	3,7	7,3



On constate ainsi que, pour le réseau HTA, la périodicité théorique d'élagage se stabilise autour des 3,7 ans. Une telle cadence est à souligner car elle permet non seulement de traiter le flux annuel, mais également de s'attaquer au stock et ainsi de rattraper une partie du retard accumulé avant 2012.

Pour ce qui est de la basse tension, le constat est également encourageant, puisqu'après les exercices 2012 et 2013 pendant lesquels une dégradation de la périodicité de traitement a été observée (avec respectivement 9,2 et 10,1 ans), le linéaire traité en 2014 (en progression de 36% grâce à une enveloppe majorée dans les mêmes proportions) permet d'atteindre un cycle théorique de 7,3 ans.

f. Objectifs 2015-2019 d'ERDF

Au vu de l'ampleur des conséquences sur les réseaux des tempêtes de l'hiver 2013/2014, le concessionnaire souhaite mettre en œuvre tous les leviers disponibles pour assurer une meilleure continuité de fourniture lors de ce type d'évènement. En la matière, les investissements ne constituent pas la seule réponse possible. Il est évident que l'élagage, même si moins directement incriminé en 2013/2014 comparativement à la tempête Joachim de 2011, constitue un levier efficace.

C'est la raison pour laquelle, dans les 100 M€ débloqués à l'échelle de la Bretagne au titre du PEIM, près de 8 M€ sont dédiés à la maintenance et notamment à l'élagage/abattage.

Grâce à cette enveloppe supplémentaire, l'objectif affiché par le concessionnaire est :

- **A fin 2015**, de n'avoir plus aucun réseau **HTA** élagué il y a plus de **4 ans**,
- **A fin 2019**, de n'avoir plus aucun réseau **HTA** élagué il y a plus de **3 ans** et plus aucun réseau **BT** élagué il y a plus de **6 ans**,
- D'élargir la pratique de l'**abattage**, initialement réservée à l'ossature HTA, à l'ensemble du réseau moyenne tension.

Quoiqu'il en soit, dans les prochaines années, le syndicat restera très vigilant quant à la problématique de l'élagage et au respect des objectifs affichés, des fréquences soutenues étant non seulement vecteurs d'amélioration de la qualité, mais surtout gages de sécurité pour les personnes et les biens.

V. ACHEMINEMENT ET RELEVÉ

1. DE L'ACHEMINEMENT A LA RELEVÉ

Avec la réalisation des raccordements au réseau de distribution d'électricité, l'acheminement constitue la principale mission de service public qui incombe à ERDF. C'est d'ailleurs sur la base des volumes ainsi acheminés jusqu'aux clients par le gestionnaire des réseaux que la facturation des coûts de fourniture et de distribution de l'énergie électrique est effectuée.

La relève des compteurs, comme référence à la définition de l'assiette d'assujettissement, constitue donc une mission clé pour une juste répartition des coûts auprès des abonnés du service et pour une juste rétribution des différents intervenants du domaine électrique (fournisseur, distributeur, collectivités territoriales, état).

De par son travail quotidien au plus près du terrain, de par son rôle transversal dans l'organisation du système électrique français et de par sa neutralité par rapport à tous les fournisseurs d'énergie existants sur le marché, c'est très logiquement au distributeur (et donc à ERDF pour la concession du SDEF) que revient cette mission de relève.

2. LES DONNEES D'ACHEMINEMENT BASE DE CONTROLE DES TAXES SUR L'ELECTRICITE

Depuis 2012, le SDEF perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). Il s'agit d'une taxe instaurée par l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 (en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité dites TLE) et assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée. Le fait générateur de la taxe intervient lors de la livraison de l'électricité par un fournisseur à chaque point de livraison d'un utilisateur final. La taxe est collectée par le fournisseur du client concerné à l'occasion du recouvrement de la facture d'électricité dans laquelle la taxe a été préalablement intégrée.

En tant que structure perceptrice, le SDEF se doit de contrôler les sommes qui lui sont ainsi reversées par tous les fournisseurs présents sur son territoire. Pour ce faire, il rapproche les volumes assujettis à la taxe tels que déclarés trimestriellement par chaque fournisseur et les données dites d'acheminement (fichier E1-01) telles que fournies par ERDF au titre du droit à communication et qui sont censées être le reflet des volumes communiqués aux fournisseurs suite aux opérations de relève.

Mais à l'occasion de ses contrôles TCCFE, le SDEF a constaté des écarts de volumes, pouvant être à l'origine de potentiels manques à gagner pour le syndicat. Interrogés sur le sujet, les fournisseurs concernés, pour expliquer ces différences d'assiettes, ont parfois mis en avant des pratiques de reconstitution des volumes taxables divergentes entre distributeur et fournisseur. Le syndicat s'est donc très logiquement tourné vers ERDF pour s'assurer de la véracité des arguments ainsi avancés et, à l'occasion d'un audit spécifique, a souhaité balayer toute la chaîne de remontée des volumes assujettis, de la relève jusqu'à la concaténation du fichier d'acheminement E1-01, en passant par la facturation des prestations d'acheminement auprès des fournisseurs.

3. L'AUDIT MENE PAR LE SDEF

a. Les éléments demandés à ERDF

Au titre du droit à communication et du contrôle de concession, le SDEF a ainsi demandé à connaître :

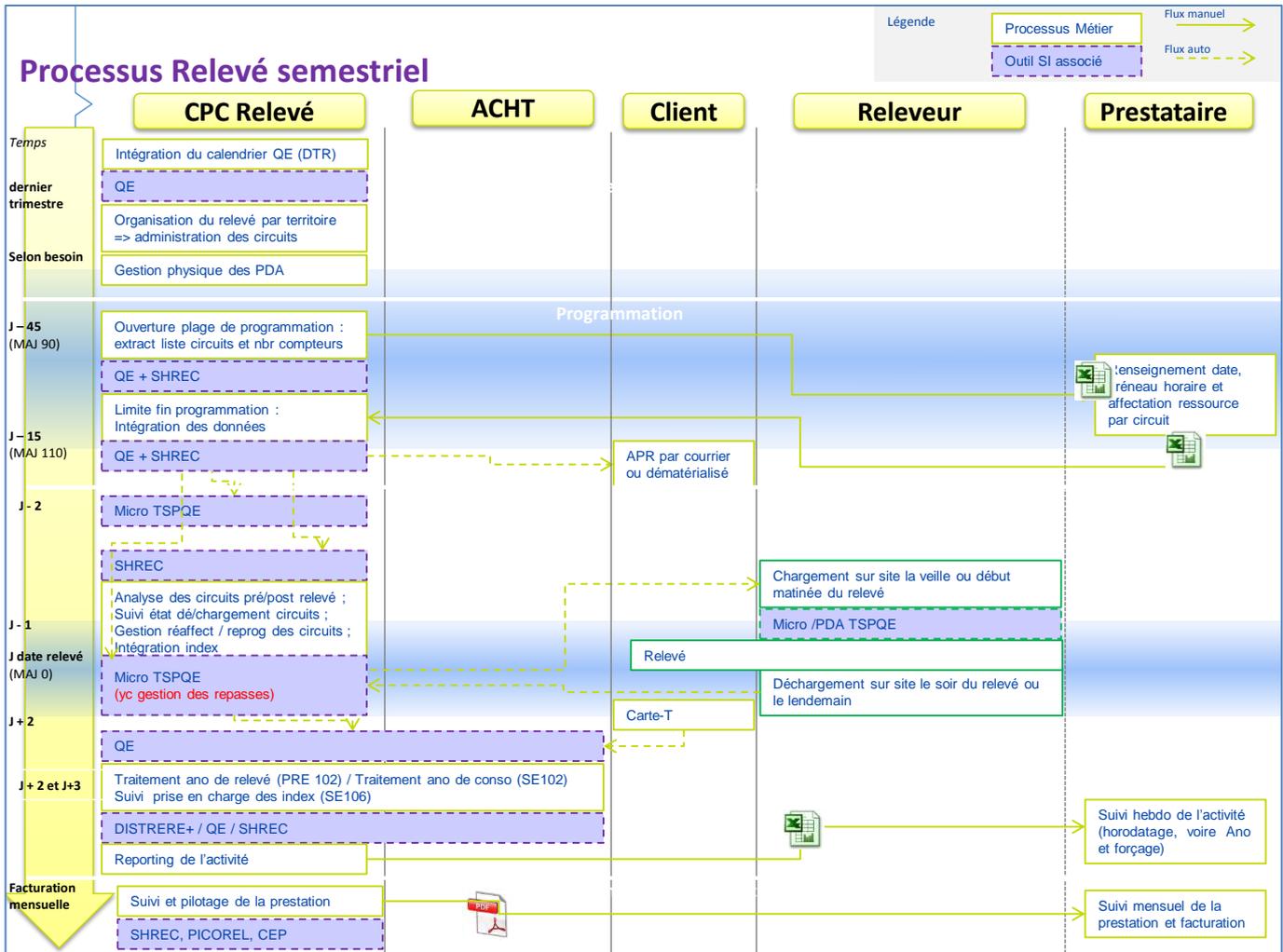
- ✓ la procédure de relève des index en distinguant les spécificités s'appliquant aux différents types de clients : périodicité, calendrier à l'échelle de la concession, les différentes solutions de relève (relevé physique, télé report, télé relèves, auto relevés téléphoniques, photo compteur...) et leur représentativité à l'échelle du territoire de perception du SDEF, l'(ou les) application(s) utilisée(s) pour le stockage des données et un exemple d'extraction de la (ou les) base(s) correspondante(s)...
- ✓ Les évolutions de la procédure de relève pour les clients qui disposeront à terme de compteurs Linky : périodicité, calendrier, application de stockage utilisée...
- ✓ Les modalités de remontée auprès des différents fournisseurs des informations sur les index : détail des informations transmises (fournir un exemple d'extraction), application(s) et/ou support(s) utilisés, périodicité...
- ✓ Les modalités de facturation des prestations d'acheminement aux fournisseurs : modèle de facture (en fournir un exemple), application(s) et/ou support(s) utilisés, périodicité...
- ✓ Les définitions et répartitions 2013 et 2014 des volumes acheminés, facturés et vendus,
- ✓ Les modalités de reconstitution du fichier E1-01 en précisant si son contenu correspond aux volumes acheminés ou vendus,
- ✓ Les raisons qui peuvent expliquer les différences constatées entre volumes ERDF (E1-01) et volumes fournisseurs reconstitués par tranche de puissance (supérieure ou inférieure à 36 kVA), par commune et par an.
- ✓ Les modalités de traitement des consommations relatives à des contrats bleus, jaunes et verts dont les puissances souscrites sortent des standards habituels. Notamment, les consommations d'un contrat jaune avec exceptionnellement une $P_s \leq 36$ kVA pour cause d'activité sur le déclin sont-elles bien comptabilisées dans les consommations avec $P_s \leq 36$ kVA et si oui depuis quand ?
- ✓ Les modalités de traitement des volumes destinés à des clients acheteurs-revendeurs. Sont-ils comptabilisés dans le fichier E1-01 ?
- ✓ Si ERDF dispose de l'information de la puissance souscrite et donc de l'éligibilité à la TCCFE ou TICFE (ex : cas des autoconsommations d'EDF)
- ✓ Si ERDF a connaissance des volumes non taxables. Si oui, sont-ils préalablement retirés du fichier E1-01 ?
- ✓ A l'échelle du territoire de perception du SDEF et pour les années 2013 et 2014, le nombre de clients et les consommations relatives à des contrats CARD avec répartition par puissance souscrite et par commune

- ✓ Les coordonnées d'un interlocuteur ERDF pour toute question relative aux données du fichier E1-01

Enfin, il a été demandé que ce bilan fasse l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'échanges.

b. Les réponses apportées par le distributeur

Pour détailler le processus de relevé semestriel, ERDF a fourni le logigramme suivant :



Certains sigles ou abréviations contenus dans ce logigramme sont explicités ci-après :

- ✓ QE : application de traitement de données
- ✓ SHREC : logiciel qui rend l'application QE plus conviviale
- ✓ Micro TSPQE : ordinateur de relevé qui charge les tournées
- ✓ Micro PDA TSPQE : relevé des données sur ces outils et réinjection dans le système en fin de journée
- ✓ DISTRERE : application qui gère les anomalies remontées par le releveur
- ✓ PICOREL : application servant au paiement du prestataire
- ✓ CEP : outil d'évaluation du prestataire

Ce logigramme fournit de nombreuses réponses quant au déroulé de la procédure de relève, mais il aurait mérité d'être commenté plus longuement lors d'une réunion d'échanges.

Par ailleurs, on notera qu'aucune information n'a été fournie s'agissant des spécificités s'appliquant aux différents types de clients : périodicité, calendrier à l'échelle de la concession, les différentes solutions de relève et leur représentativité à l'échelle du territoire de perception du SDEF. Des exemples d'extraction des bases de données relatives à la relève n'ont pas plus été communiqués. Il en est de même pour les évolutions de la procédure de relève pour les clients qui disposeront à terme de compteurs Linky qui n'ont pas non plus été explicitées.

En revanche, pour ce qui est des modalités de remontée auprès des différents fournisseurs des informations sur les index ainsi que des modalités de facturation des prestations d'acheminement aux fournisseurs, ERDF a formulé la réponse suivante :

« Toutes ces informations, qui portent sur les relations avec les fournisseurs et les procédures correspondantes, ont été élaborées sous le contrôle de la CRE et figurent dans des documents publics auxquels les agents de contrôle et leurs conseils peuvent se reporter. Ces procédures sont précisées, en particulier, dans le modèle de contrat GRD-F et son annexe 10. Le détail des différents flux de données est disponible dans la partie Référentiel documentaire du site du GTE2007 (<http://www.gte2007.com/>). Voici, en particulier, le Guide d'implémentation du flux F03 »

Le site auquel ERDF fait référence est effectivement tout à fait accessible, mais renvoie à une base documentaire vaste (cf. liste ci-après reprise) et à des documents d'une lecture très ardue pour des non initiés. Là encore, un travail de vulgarisation à l'occasion d'une réunion d'échanges aurait été apprécié.

The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.gte2007.com/referentiel.php>. The page title is 'Groupe de Travail Electricité 2007'. On the right, there is a navigation menu with the following items: ACCUEIL, CHARTE, AVERTISSEMENT, REFERENTIEL DOCUMENTAIRE (selected), ACCES MEMBRES, ACCES GTC 2007, and ACCES GTG 2007. Below the menu, there is a section titled 'Référentiel documentaire' containing a table of documents.

Date	Auteur	Titre
09/05/2016	GTE	Procédure Sortie OT
09/05/2016	ERDF	Modèle fichier déclaration opposition
18/05/2015	GTE	Procédure CARD vers CU
17/02/2014	ERDF	SI ERDF - Guides d'implémentation des flux RE - 2014
24/05/2013	GTE	Procédure clients sans fournisseur
20/07/2012	ERDF	SI ERDF - Guides d'implémentation des flux RE
03/07/2012	ERDF	SI ERDF - Guides d'implémentation des flux C2-C4
03/07/2012	ERDF	SI ERDF - Guides d'implémentation des flux C3
03/07/2012	ERDF	SI ERDF - Guides d'implémentation des flux X10/X11
03/07/2012	ERDF	SI ERDF - Guides des échanges B2B (C5)
03/07/2012	ERDF	SI ERDF - Guides des échanges B2B - XSD et WSDL SGE V5.4 (C5)
04/04/2012	GTE	Procédure RIF
24/02/2012	RTE	Section 1 règles RE/MA applicable à partir du 20 avril 2010
24/02/2012	RTE	Section 2 des règles RE/MA applicable à partir du 1er juillet 2011
29/11/2011	GT Procédures	Procédure de changement de fournisseur
29/11/2011	GT Procédures	Procédure correction de CHF en cas de contestation de souscription
29/11/2011	GT Procédures	Procédure de correction de MES en cas d'erreur
29/11/2011	GT Procédures	Procédure de correction de CHF suite à erreur de PDL
07/12/2010	ERDF	Spécifications techniques du futur compteur HTA
20/07/2010	GT01	Proposition de solutions pour une méthode cible de traitement des factures rectificatives
09/07/2010	ERDF	SI ERDF - Guides d'implémentation des flux F02 et F03 (mise en production en octobre 2010)

09/07/2010	ERDF	SI ERDF - Guides d'implémentation des flux C12, R17, et F12 (Palier S2 de SYCLADE)
14/06/2010	GTE	Procédure de transfert de PDL entre GRD
25/02/2010	GTC	Procédure de correction de changement de fournisseur en cas de contestation de souscription
16/02/2010	GTE	Utilisation des procédures clés avec Linky
11/02/2010	ERDF	SI ERDF - Guide d'implémentation du flux C01 - palier C
11/02/2010	ERDF	SI ERDF - Guide d'implémentation du flux R04 - palier C
28/10/2009	GTE	Note de gouvernance du profilage
19/08/2009	ERDF	Liste détaillée des informations SGE V5.0
19/08/2009	ERDF	SI ERDF - Guide d'implémentation du flux F03 - palier C
13/08/2009	RTE	Section 2 des règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de RE (version applicable au 20 juillet 2009)
13/08/2009	RTE	Section 1 des règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de RE (version applicable au 3 mars 2009)
13/08/2009	GTE 2007	Dispositif de gestion de la gamme des profils
15/06/2009	GTE 2007	Procédure de CHANGEMENT DE FOURNISSEUR. Version du 15/05/09
20/04/2009	GTE 2007	Procédure en cas de résiliation à l'initiative du fournisseur d'un client professionnel ou résidentiel. Version du 6/02/09
14/04/2009	ERD	SI ERDF-Guide d'implémentation SGE du flux X10 X11-palier C
14/04/2009	ERD	SI ERDF - guide d'implémentation palier C - messages B2B
22/12/2008	GTE 2007	Procédure de mise en service sur index autorelevé d'un site rélié avec alimentation maintenue. Version du 14/11/2008
09/07/2008	RTE	section 2 des Règles relatives à la programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de responsable d'Equilibre
23/05/2008	ELD	ELD - interlocuteurs SI (flux d'échanges GRD-fournisseurs)
08/04/2008	GTE 2007	Procédure de correction de résiliation suite à erreur de PDL (BT <= 36 kVA)
17/03/2008	ELD	ELD - synthèse des dispositions métier (procédures cibles) et SI (canaux et formats d'échange)
29/02/2008	GTE 2007	Procédure de correction de mise en service suite à erreur de PDL (BT <= 36 kVA)
03/12/2007	ERD	SI ERD - guide d'implémentation et XSD F03. Version au 30/11/07
05/11/2007	GTE 2007	Procédure en cas de changement de formule tarifaire d'acheminement (FTA) pour les clients BT <= 36 kVA - Livrable issu des travaux du GTE2007 3ème phase
02/10/2007	ERD	SI ERD - guide des messages B2B - version de filialisation
06/09/2007	GTE 2007	TAXES LOCALES ELECTRICITE sur le territoire desservi par ERD
04/09/2007	RTE	Section 1 des Règles relatives à la programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre
04/09/2007	ERD	liste des profils
03/09/2007	RTE	Section 2 des Règles relatives à la programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre
31/08/2007	ERD	SI ERD - guide d'implémentation du flux F03_V1.1 et fichiers exemples. Version au 30/08/07
14/08/2007	GTE 2007	Procédure en cas de fraude et d'erreur de comptage (BT <= 36 kVA)
13/08/2007	ERD	SI ERD - guide d'implémentation du flux F03_V1.0
07/08/2007	GTE 2007	Procédure de correction de changement de fournisseur en cas d'erreur de PDL
28/06/2007	GTE 2007	Procédure de résiliation à l'initiative du client
28/06/2007	GTE 2007	Procédure de résiliation à l'initiative du fournisseur
24/05/2007	Services de la CRE	Procédure d'annulation de changement de fournisseur en cas de vente sans commande préalable - applicable au 1er juillet 2007
16/05/2007	ERD	Dispositif de gestion du profilage - Version C
19/04/2007	GTE 2007	Procédure en cas de client résidentiel sans fournisseur - applicable au 1er juillet 2007
22/02/2007	RTE	CURTE Bilan des travaux de la Commission de Gouvernance - février - mai 2006
22/02/2007	ERD	CURDE - Réunions entre le 1er octobre et le 30 novembre 2006 - synthèse
22/02/2007	ERD	CURDE - Réunions entre le 1er décembre 2006 et le 31 janvier 2007 - synthèse
22/02/2007	LOI	Loi n°2006-1537 relative au secteur de l'énergie
22/02/2007	CE	Commission européenne, Directive efficacité énergétique 2006/32/CE
07/02/2007	GTE 2007	« Accès aux données » pour les clients BT <= 36kVA - Livrable issu des travaux du groupe du GTE2007 2ème phase
07/02/2007	GTE 2007	MISE EN SERVICE - RESILIATION - CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR LES CLIENTS BT <= 36 KVA - Livrable issu des travaux des groupes GTa et GTb du GTE2007 2ème phase
07/02/2007	GTE 2007	Procédure en cas de défaillance d'un fournisseur - Livrable issu des travaux du GTd du GTE2007 3ème phase
07/02/2007	GTE 2007	« Fraudes et erreurs de comptage » POUR LES CLIENTS BT <= 36 kVA - Livrable issu des travaux du groupe GTe du GTE2007 2ème phase
07/02/2007	GTE 2007	PUBLICATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES INFORMATIONS TECHNIQUES ET CONTRACTUELLES DES SITES DE CONSOMMATION - BT <= 36kVA
07/02/2007	GTE 2007	Procédure en cas de mise en service sur PDL non rélié pour les clients professionnels et particuliers -Livrable issu des travaux du GTE2007 3ème phase
27/11/2006	ERD	CURDE - Réunions entre le 1er juin et le 31 juillet 2006 - synthèse
27/11/2006	ERD	CURDE - Réunions entre le 1er août et le 30 septembre 2006 - synthèse
24/11/2006	ERD	CURDE - Réunions entre le 1er février et le 31 mars 2006 - synthèse
24/11/2006	ERD	CURDE - Réunions entre le 1er avril et le 31 mai 2006 - synthèse
06/10/2006	CRE	Communication de la CRE du 14 septembre 2006 sur les travaux du GTE 2007 et du GTG 2007
12/06/2006	GTE 2007	GT4_Enjeux_comptage_livrable_S2_2005
23/03/2006	RTE	CURTE Bilan des travaux du Comité de Gouvernance - 30 janvier 2006
23/03/2006	RTE	CURTE Bilan des travaux du comité de gouvernance - 28 novembre 2005
23/03/2006	RTE	CURTE Bilan des travaux du Comité de gouvernance - 1er octobre 2005
23/03/2006	ERD	CURDE - Bilan des travaux décembre 2005 - janvier 2006
23/03/2006	ERD	CURDE - Bilan des travaux octobre - novembre 2005
23/03/2006	ERD	CURDE - Bilan des travaux mai - septembre 2005
17/01/2006	GTE 2007	GT1a - GT1b Choix d'un fournisseur mixte - version finale du livrable - S2 2005
12/01/2006	CRE	Communication de la CRE du 10 janvier 2006 sur les travaux du GTE 2007 et du GTG 2007
11/01/2006	GTE 2007	GT2b Contrat en cours - version finale du livrable - S2 2005
11/01/2006	GTE 2007	GT2a Relation client fournisseur - version finale du livrable - S2 2005
11/01/2006	GTE 2007	GT1c Début et fin de contrat - version finale du livrable - S2 2005
13/12/2005	CRE	Rapport final du comparatif européen
13/12/2005	CRE	Présentation du comparatif européen
29/11/2005	LOI	Projet de loi portant engagement national pour le logement - Situation au 26 novembre 2005
24/11/2005	LOI	CODE DE LA CONSOMMATION - Dispositions portant sur le démarchage
24/11/2005	LOI	CODE DE LA CONSOMMATION - Ventes de biens et fournitures de prestations de services à distance
17/11/2005	CRE	Observations juridiques des services de la CRE en GT2a relation client fournisseur
17/10/2005	CRE	Glossaire GTE 2007
23/09/2005	DECISION	Décision approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
13/07/2005	LOI	Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique
26/05/2005	CRE	Communication de la CRE du 26 mai 2005 sur le « Groupe de Travail Électricité 2007 » (GTE 2007)
01/04/2005	CRE	Guide du consommateur de la CRE, avril 2004
19/01/2005	LOI	Loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, version consolidée au 31 décembre 2006
29/01/2004	CRE	Communication de la CRE du 29 janvier 2004 sur le comptage électrique
24/12/2003	CRE	Communication de la CRE du 24 décembre 2003 sur le « Groupe de Travail Electricité 2004 » (GTE 2004)
03/07/2003	CRE	Communication de la CRE du 3 juillet 2003 sur le « Groupe de Travail Electricité 2004 » (GTE 2004)
26/06/2003	CE	Commission européenne, Directive électricité 2003/54/CE
26/06/2003	CE	Commission européenne, Règlement électricité (CE) n°1228/2003
26/11/2002	CRE	Communication de la CRE du 26/11/02 sur l'abaissement du seuil de l'éligibilité



Par ailleurs, aucune réponse n'a été fournie quant aux définitions et répartitions (2013 et 2014) des volumes acheminés, facturés et vendus. Pourtant il existe bien une différence entre ces notions. L'impact des pertes en ligne n'a notamment pas été évoqué.

Ensuite, s'agissant des modalités de reconstitution du fichier récapitulatif (E1-01) transmis aux collectivités perceptrices pour le contrôle de la TCCFE et des raisons qui peuvent expliquer les différences constatées entre volumes ERDF et volumes fournisseurs, le concessionnaire a simplement indiqué :

« Les index sont saisis dans une application dont une extraction est faite au niveau national et c'est sur cette base que la facturation aux fournisseurs est réalisée (quantité facturée au fournisseur). Ensuite, nous ne maîtrisons pas ce que les fournisseurs facturent aux clients. »

Les réponses aux questions suivantes n'ont pas été beaucoup plus explicites, voire même manquantes :

- ✓ Sur les modalités de traitement des consommations relatives à des contrats bleus, jaunes et verts dont les puissances souscrites sortent des standards habituels. Notamment, les consommations d'un contrat jaune avec exceptionnellement une $Ps \leq 36$ kVA pour cause d'activité sur le déclin sont-elles bien comptabilisées dans les consommations avec $Ps \leq 36$ kVA et si oui depuis quand ?

« ERDF gère des points de comptage indépendamment des standards contractuels propres à chaque fournisseur. »

- ✓ Sur les modalités de traitement des volumes destinés à des clients acheteurs-revendeurs. Sont-ils comptabilisés dans le fichier E1-01 ?

« Les opérateurs qui exercent l'activité d'achat pour revente, dans le cadre prévu par l'article L. 333-1 du code de l'énergie et par le décret n° 2004-388 du 30 avril 2004 modifié réalisent une double activité d'achat auprès de producteurs et de revente à des clients finals. Lors de la transposition de la directive 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la France, contrairement à d'autres pays européens, a décidé de taxer l'énergie soutirée, mais non l'énergie injectée. Dans les fichiers transmis par ERDF au titre du contrôle de la taxe, les volumes acheminés pour le compte de clients acheteurs-revendeurs sont donc pris en compte du fait des livraisons que ceux-ci effectuent à leurs propres clients. »

Sur ce point, le SDEF a souhaité obtenir un complément d'informations. Il a ainsi précisé sa demande auprès d'ERDF.

Par clients acheteurs-revendeurs, il faut entendre des clients non finals (type fonds spéculatifs), qui sont de fait non soumis à la TCCFE. Par conséquent, les interrogations sous-jacentes sont : Existe-t-il de tels clients sur le territoire de perception du SDEF pour les années 2013, 2014 et 2015 ? Si oui, ces derniers ont-ils souscrit des contrats sous puissance ≤ 250 kVA ? Et dans l'affirmative, les volumes concernés sont-ils inclus dans les fichiers annuels E1-01 ; ce qui pourrait également expliquer une partie des écarts constatés entre volumes acheminés par ERDF et volumes facturés par EDF ?

Ce à quoi ERDF a répondu :

« En fouillant, en données d'acheminement nous n'avons pas accès aux informations demandées. Les données déjà communiquées sont les seules dont nous disposons et que le décret n° 2011-1996 du 28 décembre 2011 nous impose de transmettre aux autorités concédantes. »

- ✓ ERDF dispose-t-elle de l'information de la puissance souscrite et donc de l'éligibilité à la TCCFE ou TICFE (ex : cas des autoconsommations d'EDF) ?

Réponse d'ERDF hors sujet car portant sur les petits producteurs et non sur les autoconsommations d'EDF ; d'où relance du SDEF.

Pour expliciter sa demande le SDEF a alors transmis à ERDF, pour information, certains des échanges qu'il a eus avec le fournisseur EDF. L'un des arguments que le fournisseur historique a ainsi avancé pour justifier des écarts de volumes est le suivant :

« Les autoconsommations d'EDF ne sont pas soumises aux « TCCFE » mais à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE), cette taxe est reversée à l'Etat via les Douanes, or ERDF n'a pas cette information et communiquera nécessairement ces quantités alors que nous ne les déclarons pas. ».

Ce à quoi le syndicat a à l'époque répondu :

« Sauf erreur, si les autoconsommations d'EDF sont soumises à la TICFE c'est que l'électricité correspondante est consommée sous une puissance souscrite > 250 kVA. Or, ERDF ne nous communique que les volumes fournis ou consommés sous une puissance souscrite ≤ 250 kVA (avec un détail selon que Ps est inférieure ou supérieure à 36 kVA). Par conséquent, cette électricité autoconsommée ne vient a priori aucunement parasiter le rapprochement que j'effectue entre volumes facturés par EDF au titre de la TCCFE et volumes acheminés par ERDF. »

Le fournisseur a alors complété son propos par ces termes :

« La totalité des autoconsommations EDF SA est soumise à TICFE, indistinctement de la puissance réellement souscrite de chacun des sites. En effet, la puissance souscrite en fonction de laquelle s'applique le tarif de TCFE s'entend de la puissance maximale mise à disposition par le fournisseur au consommateur final, exprimée en kVA. En revanche, lorsque le redevable de la taxe sur la consommation finale d'électricité produit sa propre électricité et l'utilise pour les besoins de son activité, la puissance maximale est déterminée par addition des puissances maximales des installations de production d'électricité qu'il utilise. En l'espèce, l'addition de ces dernières produit un résultat supérieur à 250 kVA pour EDF SA. »

Sur la base de ces échanges, le SDEF a donc demandé à ERDF de lui communiquer la liste des sites de production EDF SA sur le territoire de perception du SDEF (nom et commune d'implantation), ainsi que leurs consommations annuelles respectives pour 2013, 2014 et 2015 et a souhaité savoir si les volumes en question sont effectivement inclus dans le fichier E1-01 car relatifs à des puissances souscrites par site inférieures à 250 kVA, et ce alors, même qu'ils ne sont pas soumis à la TCCFE, mais à la TICFE.

La réponse que le syndicat a finalement obtenue d'ERDF est la suivante :

« En fouillant, en données d'acheminement nous n'avons pas accès aux informations demandées. Les données déjà communiquées sont les seules dont nous disposons et que le décret n° 2011-1996 du 28 décembre 2011 nous impose de transmettre aux autorités concédantes. »

- ✓ ERDF a-t-elle connaissance des volumes non taxables. Si oui, sont-ils préalablement retirés du fichier E1-01 ?
« ERDF ignore en principe l'utilisation finale de l'énergie acheminée. C'est à chaque fournisseur, et à lui seul, qu'il appartient d'identifier les volumes non taxables. »
- ✓ A l'échelle du territoire de perception du SDEF et pour les années 2013 et 2014, le nombre de clients et les consommations relatives à des contrats CARD avec répartition par puissance souscrite et par commune
« Les modalités sont semblables, mais, dans ce cas, le fournisseur ne facture que ses propres fournitures. »

On notera qu'ici la réponse formulée n'est pas en rapport avec la demande.

- ✓ Les coordonnées d'un interlocuteur ERDF pour toute question relative aux données du fichier E1-01
Pas d'interlocuteur dédié désigné

ERDF semble avoir eu des difficultés à trouver un interlocuteur qui puisse, à l'occasion d'une réunion d'audit, intervenir spécifiquement sur le sujet.

c. Bilan de l'audit

Au vu de la faiblesse des réponses apportées par ERDF, l'audit acheminement/relève s'avère peu concluant car il ne permet d'infirmer ou de confirmer les arguments avancés par certains fournisseurs pour justifier des écarts de volumes constatés lors des contrôles de taxes.

VI. QUALITE DE FOURNITURE

1. TENUE DE TENSION

a. La tenue de tension vue par les clients BT

▪ **Définition et méthode de détermination des clients BT mal alimentés (CMA)**

En basse tension, un client est dit mal alimenté lorsque la tension à son point de livraison, moyennée sur 10 minutes, sort une fois dans l'année de la plage de variation admise et définie réglementairement.

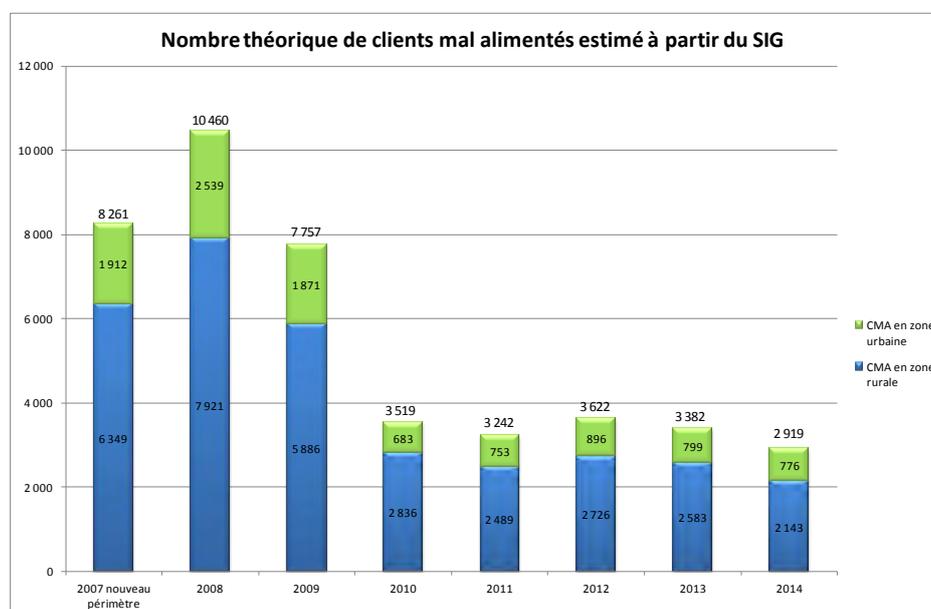
A ce sujet, on rappellera que le décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 (relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité) et l'arrêté du 18 février 2010 (le mettant en pratique) ont modifié les exigences applicables en matière de qualité de la tension. En basse tension notamment, la plage de tension admissible auparavant de [-10% + 6 %], [à savoir 207 V, 244 V], a été élargie à [-10%, +10%], soit [207 V, 253 V].

Mais, en l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, ERDF utilise son outil de modélisation SIG pour estimer, en situations défavorables comme les périodes de forte charge en hiver, le nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues. Pour cela, l'outil s'appuie sur :

- ✓ Une description fine du réseau,
- ✓ Un modèle statistique d'estimation de charge électrique,
- ✓ Un modèle de calcul d'état électrique, intégrant notamment les réglages de tension au niveau des transformateurs HTB/HTA (régleur en charge) et HTA/BT (prise à vide).

▪ **Evolution du nombre de CMA**

Le graphique suivant reprend l'historique du nombre de CMA depuis 2007 et fait apparaître la distinction entre zone urbaine et zone rurale :



A la lecture de ce graphique, on constate une forte diminution du nombre théorique de clients mal alimentés, tous secteurs confondus, en 2010, année de la mise en œuvre du nouveau plan de tension.

Depuis cet exercice et jusqu'en 2013, les CMA ont connu, à l'échelle de la concession, une relative stabilité autour des 3 500, mais avec toujours une surreprésentation en zone rurale proportionnellement à la zone urbaine (de l'ordre de $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$).

En revanche, en 2014, une baisse significative est à signaler avec seulement 2 919 CMA théoriques déclarés ; soit 463 en moins par rapport à 2013 (-13,6%). Cette baisse trouve en partie son origine dans l'éradication par le SDEF en 2014 de certains DMA pré identifiés dans l'outil GDO-SIG. Mais les travaux de renforcement ainsi réalisés (environ 37 DMA traités par le syndicat, représentant approximativement 165 CMA) ne peuvent en aucun cas justifier à eux seuls une telle diminution, qui, par conséquent, demeure inexplicquée, et ce, même si on tient compte des travaux réalisés en parallèle par le concessionnaire sur son secteur de maîtrise d'ouvrage.

▪ **Evolution de la méthode d'évaluation de la tenue de tension**

On rappellera qu'en vertu du décret qualité (n°2007-1826 du 24 décembre 2007) et de ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), le seuil des 3% de CMA à l'échelle d'un département constitue le pourcentage au-dessous duquel la tenue de tension est jugée de qualité.

Mais dans l'arrêté du 24 décembre 2007, il était précisé que la méthode d'évaluation de la tenue de tension, initialement exclusivement basée sur le taux de CMA issu de l'outil GDO/SIG d'ERDF, était communiquée à titre provisoire dans l'attente de sa complète évaluation par la profession.

Entre temps, des investigations menées par de nombreuses AODE (dont le SDEF via l'audit AEC de 2013) ont prouvé le caractère approximatif de l'estimation brute des CMA issu du SIG, cette dernière étant axée plus sur la planification des besoins en investissement avec l'hypothèse d'une exploitation optimale des ouvrages que sur la modélisation du fonctionnement effectif du réseau. Fort de ces conclusions, la FNCCR en accord avec ERDF a cherché à rendre la méthode d'évaluation plus représentative de la réelle tenue de tension.

Ce travail a abouti à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (applicable à partir de l'exercice 2014) d'un arrêté définissant une formule complémentaire d'évaluation. Cette dernière, qui s'applique dès lors que le pourcentage de CMA ne dépasse pas les 3%, comprend plusieurs paramètres, dont, toujours, le pourcentage de CMA issu du SIG, mais qui est dorénavant ramené à un rang (position du département par rapport au classement national divisé par 10) et pondéré par un coefficient de 0,7.

Comparativement à la prise en compte du seul pourcentage brut de CMA, cette méthode d'évaluation complémentaire, qui fait référence à un rang départemental, est beaucoup plus représentative car relative, la sous-estimation des CMA par le SIG étant généralisée au niveau national.

A titre d'information, les autres paramètres, dits facteurs d'influence, pris en compte, dans cette formule complémentaire, sont :

- ✓ le pourcentage de postes au droit desquels la chute de tension HTA est supérieure à 5%, dont le rang départemental se voit appliqué un poids de 0,1 ;
- ✓ le pourcentage de transformateurs dont la prise optimisée par l'outil de calcul GDO/SIG est la prise dite « haute ». Pour ce paramètre, le rang départemental se voit appliqué un poids de 0,1 ;
- ✓ le poids relatif des résidences secondaires du département non prises en compte par le concessionnaire, dont le rang départemental se voit appliqué un coefficient de 0,05 ;
- ✓ le nombre de réclamations avérées en tenue de tension non identifiées par l'outil GDO/SIG dans le département pour 1000 clients, dont le rang départemental se voit appliqué un poids de 0,05 ;

L'ensemble des points ainsi pondérés sont alors cumulés pour donner l'indice local, ce dernier étant ensuite comparé au seuil fixé à 8. Dans les faits, au delà de ce seuil, le concessionnaire s'engage à proposer, au 30 septembre de l'année suivant l'exercice considéré, un programme d'amélioration pour la zone de desserte concernée, tout comme il doit déjà le faire pour les départements dépassant, en première approche, le seuil des 3% de CMA.

▪ **Résultats 2014 de l'évaluation de la tenue de tension**

Selon ERDF, les résultats 2014 de l'évaluation de la tenue de tension sont les suivants :



Évaluation de la tenue globale de la tension sur les réseaux publics de distribution d'électricité – Année 2014
Évaluation statistique et Analyse locale
Zone de desserte d'ERDF dans le département du Finistère

Paramètres	Valeur 2014	Points (*)	Poids	Points pondérés
Pourcentage de CMA de l'exercice considéré <i>Résultats CMA donnés par l'outil GDO-SIG</i>	0,52%	8,1	70%	5,67
Chutes de tension HTA <i>% de postes HTA/BT du département au droit desquels la chute de tension HTA > 5%</i>	0,94%	3,2	10%	0,32
Prises des transformateurs HTA/BT <i>% de transformateurs HTA/BT du département avec une prise optimisée à 5% dans le modèle de calcul</i>	1,70%	7,9	10%	0,79
Résidences secondaires (RS) <i>(Nombre RS INSEE / Nombre total Résidences INSEE) x (Nombre RS INSEE - Nombre RS SIG) / 1000</i>	4,50	8,0	5%	0,40
Réclamations <i>Nombre de réclamations avérées en tenue de tension non identifiées par l'outil GDO-SIG (dans le département, pour 1000 clients)</i>	0,072	7,6	5%	0,38
Total des points pondérés du département → Indice local				7,56

(*) : Le nombre de points du département pour un facteur donné correspond au rang du département divisé par 10 ; pour chaque facteur, les départements desservis, hors les départements en dépassement à l'issue de l'évaluation statistique, sont ordonnés de façon décroissante : le rang le plus fort correspond à la valeur maximale du facteur

A la lecture de ce tableau, on peut constater qu'autant avec une tenue de tension anciennement évaluée à partir du seul % de CMA, le Finistère (avec ses 0,52%) semblait très éloigné du seuil critique des 3%, autant avec cette nouvelle méthode, le département apparaît à une position bien moins enviable avec un indice local de 7,56 (très proche du seuil de 8).

▪ **Une valeur de l'indice local pas complètement partagée**

A l'appui de l'arrêté faisant évoluer la méthode d'évaluation de la tenue de tension, a été établi, conjointement par la FNCCR et ERDF, un mode d'emploi à destination des AODE et des unités territoriales du concessionnaire. Dans ce document, il est fait explicitement mention d'une concertation locale, qui est justifiée de la sorte :

« L'évaluation des facteurs d'influence est la principale amélioration apportée à la méthode GDO. La FNCCR et ERDF considèrent qu'elle doit être une occasion de dialogue entre les AODE et les représentants locaux d'ERDF.

La dimension locale introduite est déterminante pour remédier aux limites de la méthode statistique nationale. Même si, conformément à l'article 5-I du décret qualité, c'est le concessionnaire qui procède formellement à l'évaluation de la tenue de tension, l'AODE doit être en mesure de partager la valeur attribuée à chacun de ces facteurs. Un compte-rendu cosigné attestera la nature de ce partage. »

Or, en 2015, lors de l'évaluation de l'exercice 2014, la concertation n'a pas été totale, notamment pour ce qui est des facteurs d'influence suivants :

- ✓ « réclamations non identifiées dans l'outil GDO-SIG »,
- ✓ « résidences secondaires »,
- ✓ « prises des transformateurs HTA/BT ».

Tout d'abord, s'agissant des réclamations, même si ERDF a intégré toutes celles remontées par le SDEF, le concessionnaire n'a jamais répondu aux questionnements du syndicat sur l'existence ou pas de réclamations pour chute de tension connues en 2014, non identifiées dans le CRIT BT et ayant été réglées ou devant être réglées par un acte d'exploitation (équilibre des phases ou changement de prise à vide). Pourtant, une totale transparence sur ce point aurait été souhaitable, puisque ces réclamations ont vocation à être totalisées lors de la définition de ce facteur d'influence, comme l'indique très clairement le guide méthodologique FNCCR/ERDF dans sa version de mai 2014.

Par ailleurs, pour ce qui est des résidences secondaires, les seules données INSEE, auxquels le SDEF ait pu avoir accès à l'époque à partir du site internet de l'institut, portaient sur 2011 et ne correspondaient pas aux valeurs reprises par ERDF pour le calcul du facteur d'influence concerné. Aussi, pour comprendre cet écart, le syndicat a demandé à connaître l'année de référence des données proposées par le concessionnaire. Mais cette demande est restée sans réponse.

Enfin, en ce qui concerne les prises des transformateurs HTA/BT, il y a, selon le SDEF, une distorsion énorme entre le % de prises à vide optimisées retenu par ERDF dans le cadre de l'évaluation de la tenue de tension du décret qualité et la réalité du modèle utilisé. En effet, les valeurs sont respectivement de l'ordre de 1,7% pour ERDF, contre 57% pour le SDEF (les 57% étant obtenus par recoupement des fichiers transfos, CRIT BT et HTA et par application de l'équation représentative du nouveau plan de tension et des hypothèses d'écrêtement qu'ERDF reconnaît retenir dans son modèle). Dans les faits, le pourcentage ainsi reconstitué par le SDEF (correspondant donc à une maximisation des réglages dans le modèle par rapport à la réalité du terrain) est tout à fait plausible. Cela sous-entend, dans ce cas, qu'ERDF se sert du modèle comme un outil de programmation des investissements avec comme seul but l'identification des besoins en renforcement et que les CMA, dont les problèmes de qualité peuvent être réglés par une modification de la prise à vide, ne sont pas comptabilisés par l'outil. Fort de ce constat, le SDEF a souhaité pousser ses investigations et a demandé à être destinataire de la liste ERDF des transformateurs ayant une prise optimisée dans le modèle. Mais là encore, ERDF a refusé de fournir ces éléments, tout comme d'ailleurs le réglage effectif des transformateurs sur le terrain. En revanche, le SDEF a eu accès aux données SIG sur une commune, il en ressort que les données renseignées correspondent dans la grande majorité des cas à la position médiane de réglage. Mais il ne lui a été aucunement confirmé, malgré ces demandes, que c'était bien ces valeurs qui étaient injectées dans le modèle pour obtention du CRIT BT.

Quoi qu'il en soit, on rappellera juste que ce manque de transparence de la part d'ERDF lors de la définition des facteurs apparaît d'autant plus préjudiciable au SDEF que l'indice local du Finistère s'établit (selon les données ERDF) à 7,56 ; soit une valeur très proche du seuil de 8 (seuil à partir duquel le concessionnaire est tenu de proposer un programme d'amélioration pour la desserte).

Exemple d'un transformateur HTA/BT de type H61 :



Bouton de réglage de la prise à vide

b. La tenue de tension vue par les clients HTA

En matière de HTA, l'indicateur suivi pour la tenue de tension est le taux de départs moyenne tension desservant la concession et pour lesquels il existe au moins un point de livraison (postes HTA/BT et/ou clients HTA) avec une chute de tension > 5%. Ces départs HTA sont alors dits mal alimentés (DMA).

En fait, pour 2014 et selon l'outil ERDF, le taux de DMA HTA s'établit à 1,7%, comme en 2012 et 2013.

L'outil dénombre, en effet, 7 départs HTA en contrainte de tension sur les 411 que compte la concession :

Nom du poste source	Nom du départ HTA "desservant" la concession	Chute de tension maximum
CROZON	CAMARE	5,94%
LANNILIS	PLABEN	5,40%
LANNILIS	PLOUGU	6,25%
MELGVEN	TREGUN	6,31%
MORLAIX	CARANT	5,28%
QUIMPER	STEANN	5,13%
RUMENGOL	P.BUIS	5,00%

A titre d'information, voici la liste des 7 départs concernés en 2013 :

Nom du poste source	Nom du départ HTA "Desservant" la concession	Chute de tension maximum
CROZON	CAMARE	5,65%
LANNILIS	PLABEN	5,70%
LANNILIS	PLOUGU	6,37%
MELGVEN	TREGUN	5,93%
MORLAIX	PLSNOU	5,02%
QUIMPER	STEANN	5,29%
ST-RENAN	TREZHI	5,03%

Après comparaison des 2 tableaux ci-dessus, il apparaît qu'à nombre de DMA équivalent, les 2 exercices ne font pas apparaître les mêmes secteurs d'insuffisance HTA. En effet, en 2014 les départs « PLSNOU » et « TREZHI » disparaissent au profit des départs « CARANT » et « P.BUIS ».

Par ailleurs, on rappellera, pour mémoire, qu'entre 2010 et 2011 et entre 2011 et 2012, on avait connu une amélioration de la tenue de tension HTA, avec un passage de 9 à 8, puis à 7 DMA sur cette période.

Après 2 années d'évolution positive, les exercices 2013 et 2014 marquent donc une stabilisation dans la qualité de la tenue de tension HTA.

Enfin, pour conclure, il est important de préciser, que contrairement à l'évaluation de la tenue de tension BT, la tenue de tension HTA est correctement appréhendée par l'outil SIG puisque ce dernier s'appuie, pour estimer les chutes de tension, sur des estimations des puissances appelées en période de pointe et sur la description technique du réseau, qui s'est avérée, après audit, être relativement fidèle au terrain.

2. CONTINUITE DE LA FOURNITURE

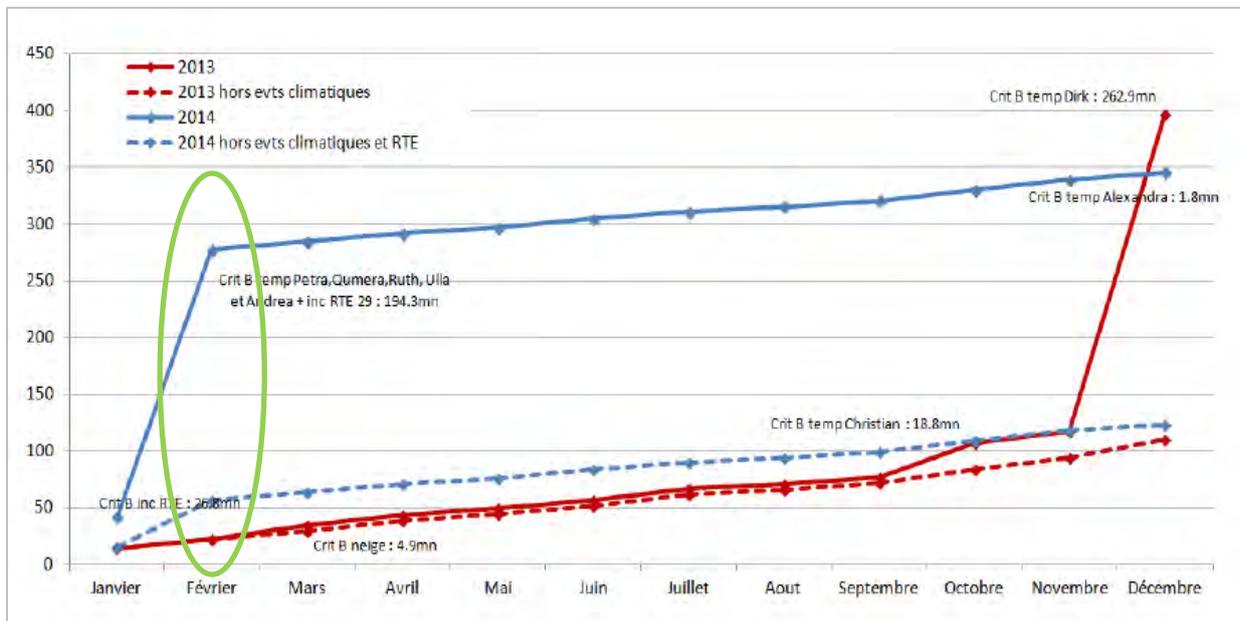
a. Le critère B

Définition :

Le critère B constitue le critère de performance le plus communément utilisé pour évaluer la continuité de fourniture. Il mesure la durée moyenne de coupure perçue par an par un client basse tension quelle que soit la cause des coupures.

En 2014, à l'échelle de la concession, ce critère s'est établi à **344 min, soit 5 heures et 44 minutes**.

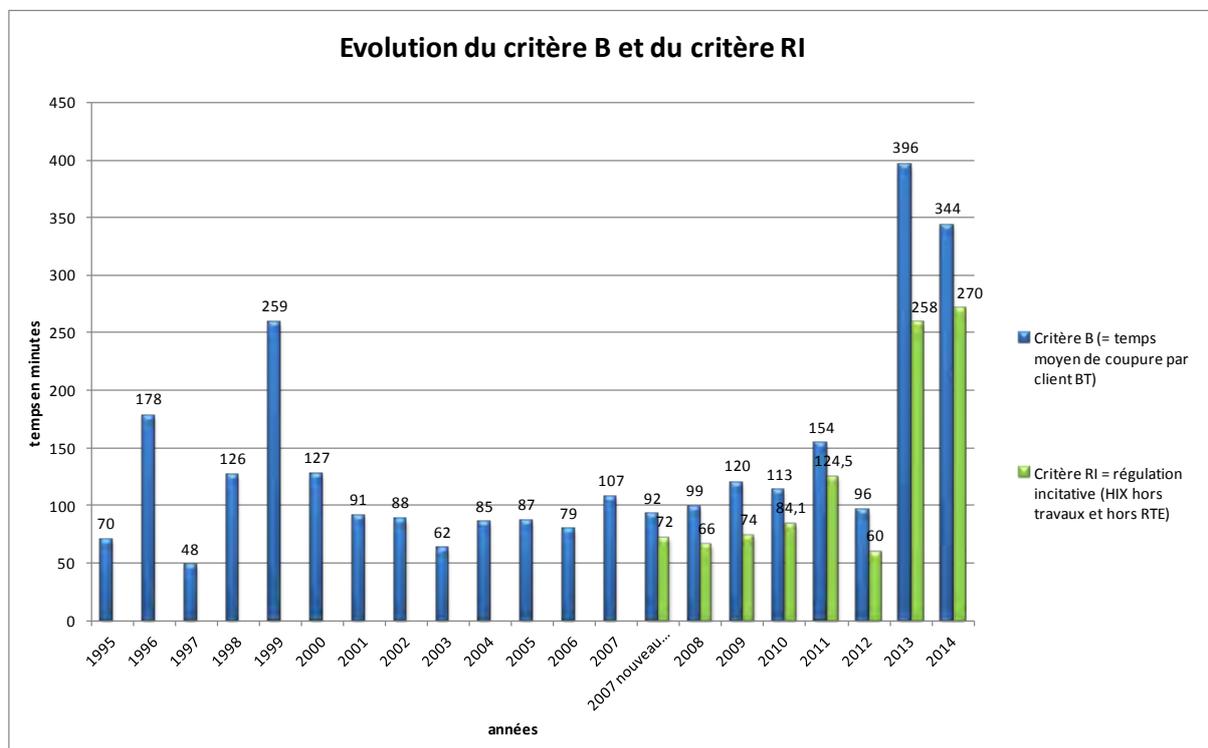
Comme le montre la courbe bleue en trait plein dans la représentation graphique ci-dessous, il s'agit là d'une conséquence directe de la survenue en février 2014 d'une succession de tempêtes (Pétra, Ulla et Andréa) qui ont durement touché la Bretagne et principalement le Finistère.



Evolution tout au long de l'année du critère B (Source : ERDF)

Le graphique suivant met en évidence l'évolution de du critère B depuis 1995 (cf. rectangles bleus).

On note ainsi que, comparativement aux années 1995 à 2012, cet indicateur demeure très élevé en 2014, mais sans égaler l'année 2013 (supérieure de 52 minutes).

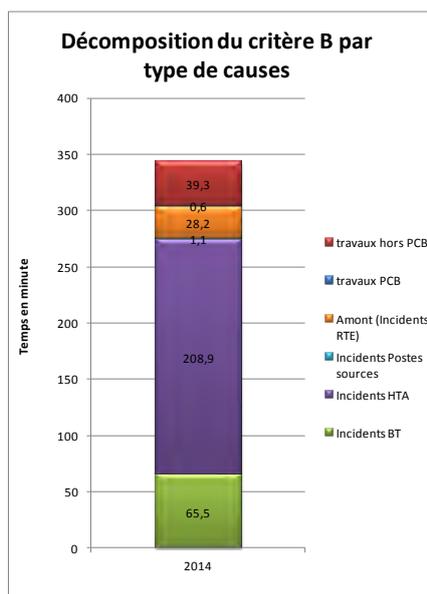


Les rectangles verts retracent, pour leur part, l'historique depuis 2007 du critère de régulation incitative dit « RI ». Il s'agit là de l'indicateur pris en référence par la CRE pour évaluer la performance du distributeur.

En effet, il est représentatif des incidents sur les infrastructures dont ERDF a la charge (à savoir postes sources et réseaux HTA et BT) hors événements exceptionnels et constitue donc la partie du critère B sur laquelle le concessionnaire peut directement influencer par ses choix de gestion et sa politique d'investissement. Il témoigne également de la réelle sensibilité du réseau aux aléas climatiques hors événements exceptionnels.

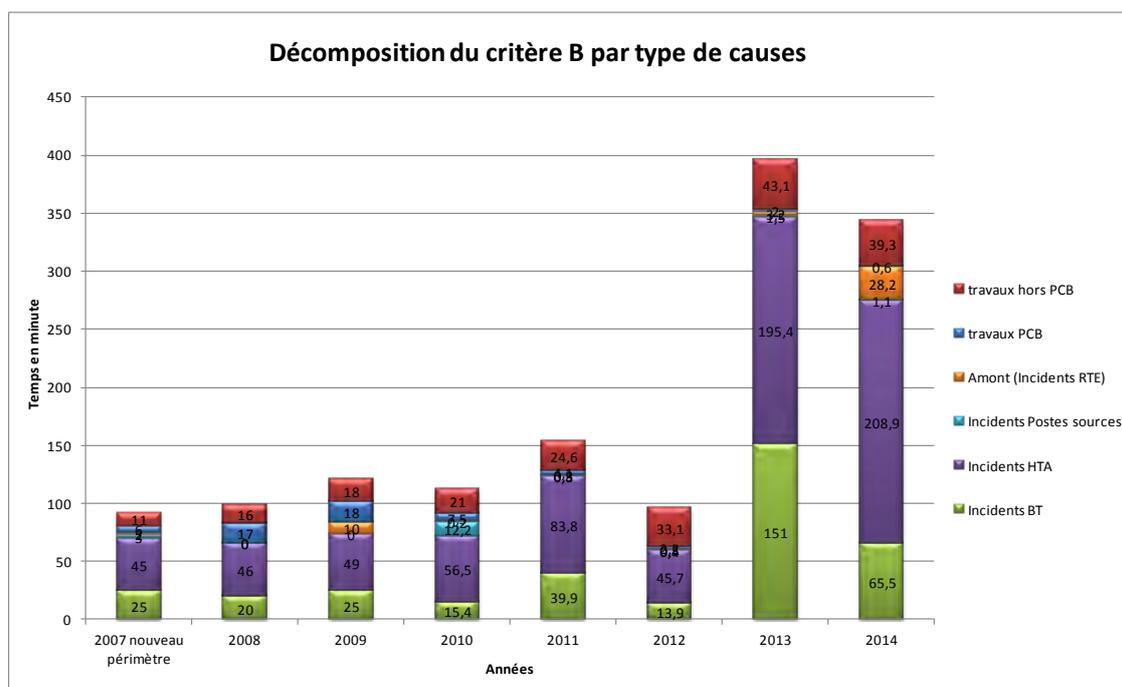
A la lecture du graphique ci-dessus, on constate ainsi que, contrairement au critère B, ce critère RI a augmenté entre 2013 et 2014 ; signe de la trop grande sensibilité des réseaux BT et HTA aux aléas climatiques même jugés non exceptionnels.

L'histogramme suivant permet, quant à lui, de visualiser le détail de la composition du critère B.

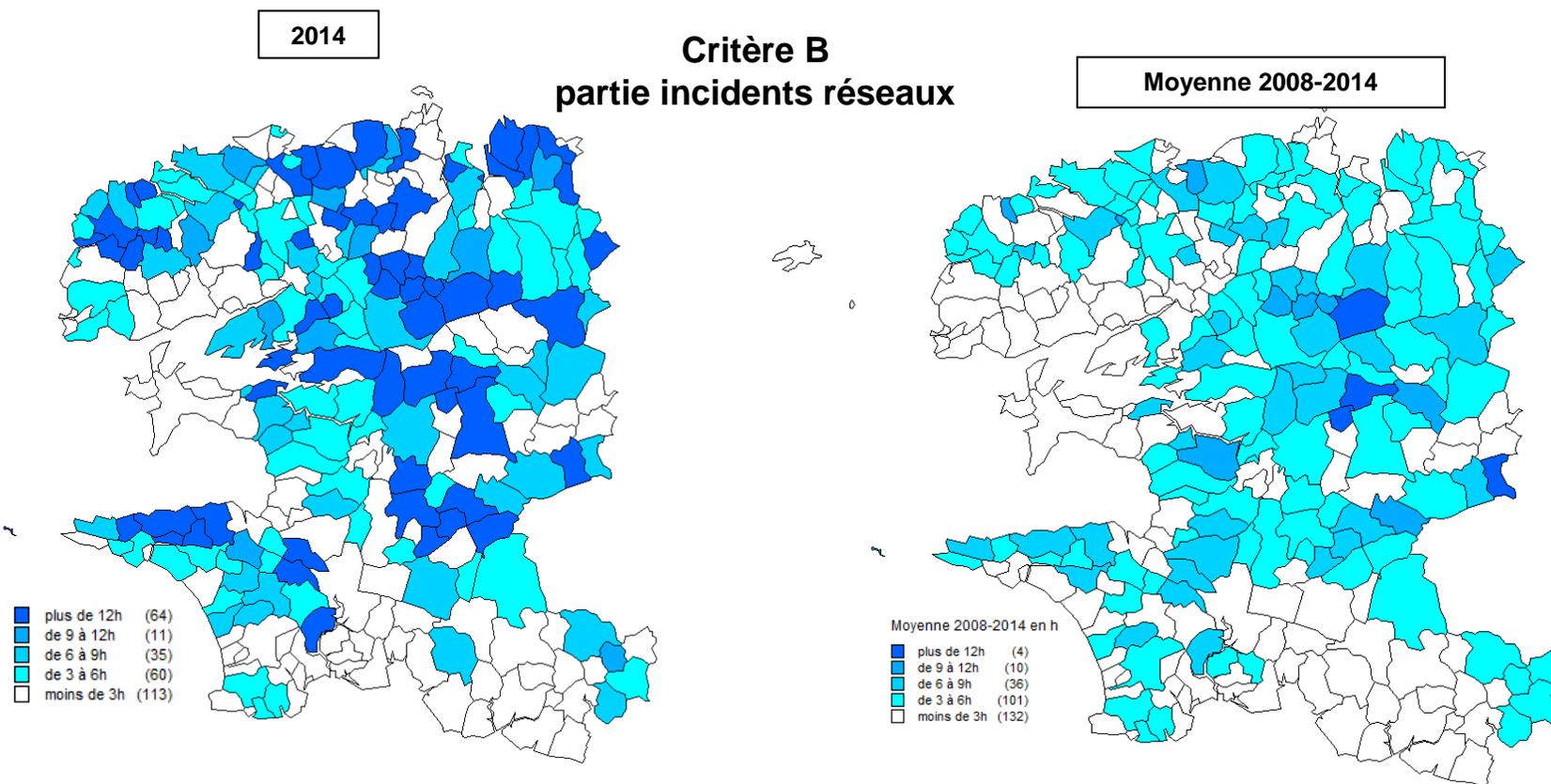


Au vu de cette décomposition, il ressort très nettement que les incidents sur les réseaux HTA (en grande partie consécutifs aux tempêtes de l'hiver 2014) ont très lourdement impacté la valeur finale du critère B puisqu'à eux seuls, ils représentent 61% de l'indicateur 2014, contre uniquement 19% pour les incidents BT. Fort de ce constat, on comprend mieux la priorité qui est donnée, dans le PEIM d'ERDF (cf. § IV.1.c.), aux investissements dédiés à la modernisation (auto-cicatrisation notamment) et à la désensibilisation de ces infrastructures moyenne tension.

S'agissant toujours de l'année 2014, on notera en outre qu'elle a été également marquée par 2 incidents RTE ; à hauteur de 28,2 minutes de coupure en moyenne par client BT (partie orange de l'histogramme), ce qui là encore est assez exceptionnel, comme le montre l'historique ci-contre. En effet, il faut remonter à 2009 pour retrouver des incidents en matière de transport avec un impact significatif sur le critère B (10 minutes à l'époque).



Enfin, pour compléter ce paragraphe sur le critère B, sont reprises ci-après 2 cartes départementales représentant la partie « incidents réseaux » du critère B par commune et selon un pas de temps de 3 heures, respectivement pour 2014 et moyennée sur la période 2008-2014. La 1^{ère} carte permet de mettre en évidence notamment les communes qui ont été les plus impactées par les tempêtes de l'hiver 2014 et la seconde les communes qui subissent de manière plus chronique des incidents sur leurs réseaux.



(Source : ERDF)

b. Les coupures brèves et très brèves

On rappellera que les coupures très brèves sont des coupures d'une durée inférieure à la seconde et les coupures brèves regroupent les interruptions durant entre 1 seconde et 3 minutes. Elles correspondent, pour les plus courtes (coupures très brèves), à l'apparition d'un défaut sur le réseau HTA générant une disjonction et au 1^{er} réenclenchement automatique dit « rapide » du disjoncteur au bout d'environ 0,3 secondes. Pour les coupures brèves, il faut attendre un 2^{ème} réenclenchement automatique dit « lent » intervenant au bout d'environ 15 secondes pour que le défaut soit levé et l'alimentation rétablie.

Les évènements qui peuvent être à l'origine de telles coupures sont : des impacts de foudre, des contacts avec la végétation ou liées aux oiseaux (envols d'étourneaux notamment).

ERDF a communiqué un fichier reprenant par départ HTA le nombre de coupures brèves et très brèves. Il peut être résumé de la manière suivante :

	Nombre de coupures très brèves	Nombre de coupures très brèves	TOTAUX
Transport	27	23	50
Distribution	2 170	934	3 104
TOTAUX 2014	2 197	957	3 154
<i>Totaux 2013 (pour mémoire)</i>	<i>2 676</i>	<i>977</i>	<i>3 653</i>
<i>Totaux 2012 (pour mémoire)</i>	<i>1 058</i>	<i>489</i>	<i>1 547</i>

Le tableau ci-dessus fait apparaître que sur les 3 154 coupures brèves ou très brèves intervenues en 2014, seules 50 sont liées à la partie transport, le reste étant imputable au réseau de distribution.

Par ailleurs, on notera que le nombre d'interruptions courtes demeure très élevé sur cet exercice, quoiqu'en légère diminution par rapport à 2013. Ces fortes valeurs sont là encore liées à une recrudescence des contacts des fils nus moyenne tension avec la végétation sous l'effet des vents violents et soutenus des tempêtes de l'hiver 2013/2014, preuve s'il en était besoin de tout l'intérêt de campagnes d'élagage régulières pour tenir à distance la végétation des lignes aériennes et respecter *a minima* la distance réglementaire des 2 mètres par rapport aux fils nus HTA.

On comprend donc pourquoi l'un des leviers identifiés dans le PEIM porte sur la poursuite de l'effort d'élagage. En effet, il est impératif que le concessionnaire tienne des cadences de traitement très soutenues pendant plusieurs années pour ne pas traiter uniquement le flux annuel, mais s'attaquer également au stock et espérer juguler enfin l'augmentation des coupures brèves et très brèves lors de ce type d'évènements climatiques.

c. Les coupures longues

Par coupures longues, on entend une durée au moins égale à 3 minutes.

Le tableau suivant fait état de la répartition 2014 des coupures longues BT et HTA par cause.

	Libellé Cause de l'interruption	Nombre de coupures longues BT	Nombre de coupures longues HTA et amont
Vétusté	Défaillance protection	142	61
	Pollution, corrosion	39	5
	Usure naturelle	263	153
	Sous-total	444	219
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	234	191
Insuffisance des réseaux	Dépassement de capacités électriques	76	0
	Défaut de conception	56	3
	Défaut de montage / tirage	85	3
	Sous-total	217	6
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	146	25
Aléas climatiques	Condensation, inondation	29	4
	Coup de foudre	9	25
	Chute de branche par vent	233	9
	Chute d'arbre par vent	215	95
	Effort anormal par tempête de vent ou de pluie	320	131
	Sous-total	806	264
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	1 111	284
Elagage insuffisant	Abattage insuffisant	40	10
	Elagage insuffisant	657	21
	Sous-total	697	31
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	685	19
Problèmes d'exploitation	Conducteurs déréglés	14	0
	Fausse manoeuvre	10	2
	Sous-total	24	2
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	29	7
Travaux ou maintenance hors tension ou en RSE	Départ en RSE (avec cause non identifiée)	2	2
	Maintenance lourde (prolongation durée de vie des ouvrages)	21	103
	Adaptation aux charges	27	37
	Réparation définitive suite à incident	98	156
	Réparation de dégâts dus à des tiers	7	9
	Réparation suite à événement de grande ampleur	55	19
	Traitement PCB	4	21
	Travaux de déplacement d'ouvrage à la demande de tiers	3	3
	Travaux de maintenance courante (hors élagage)	62	77
	Travaux de raccordement sous MOA ER	64	28
	Travaux de raccordement sous MOA ERDF	54	54
	Travaux de tiers à proximité des ouvrages	6	32
	Travaux d'élagage	1 064	522
	Travaux délibérés (investissements) sous MOA ER	116	21
	Travaux délibérés (investissements) sous MOA ERDF	90	76
	Travaux urgents (mise en sécurité décidée par ERDF)	50	72
	Installation de clients HTA	0	5
Sous-total	1 723	1 237	
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	1 428	1 326
Causes extérieures au concessionnaire	Corps étranger	91	6
	Coupeure à la demande des autorités (ou de GRDF)	1	5
	Mouvement de terrain	1	0
	Vol de métaux	9	0
	Malveillance	12	0
	Chasse	3	0
	Oiseaux	24	9
	Autres travaux de tiers (arrachages, ...)	116	17
	Véhicule	23	6
	Travaux de tiers - Elagage ou abattage	103	14
	Incendie d'origine externe	40	1
	Autres animaux	44	0
	Sous-total	467	58
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	303	35
Causes inexplicables	Cause inconnue avec circonstances atmosphériques normales	159	25
	Cause inconnue: par grand vent	34	27
	Cause inconnue: par neige ou givre	0	1
	Cause inconnue: par orage	7	1
	Autres causes	0	11
	Sous-total	200	65
	<i>Sous-total 2013 pour mémoire</i>	364	55
Total général		4 578	1 882
<i>Total général 2013 pour mémoire</i>		4 300	1 942

Le nombre de coupures longues BT se maintient à un niveau très élevé en 2014 (4578 contre 4300 en 2013), soit 278 coupures de plus. Ce résultat reflète là encore la trop grande sensibilité du réseau BT de la concession aux aléas climatiques puisque 806 coupures longues ayant impacté ce réseau ont pour origine les conditions météorologiques. De la même manière, l'importance des coupures pour travaux ou maintenance n'en est que la conséquence logique (1723 contre 1428 en 2013); les importants dégâts occasionnés par les tempêtes ayant nécessité de très nombreuses interventions (dans un premier temps de réparations urgentes, voire dans un second temps de consolidation); démultipliant ainsi les opérations de mise hors tension.

Des constats de même nature peuvent être tirés s'agissant des interruptions longues HTA. On notera juste qu'en proportion, la moyenne tension présente moins d'interruptions longues suite à incident que la BT. Dans les faits, c'est grâce à la capacité d'auto cicatrisation du réseau HTA, via les réenclenchements temporisés en tête de chaque départ et les nombreux organes de manoeuvre télécommandés disposés sur les lignes (4,6 OMT en moyenne par départ HTA) que cette progression a pu être contenue, les interruptions d'alimentation étant alors limitées à de simples microcoupures ou des coupures brèves.

En revanche, le réseau HTA est touché par les coupures pour travaux dans une proportion relativement équivalente à la basse tension. Cela est notamment dû au fait que les réalimentations par manœuvre d'organes télécommandés ne constituent que des solutions provisoires qui imposent quoi qu'il en soit une intervention correctrice à court ou moyen terme.

Par ailleurs, pour la BT, on pourra s'étonner, cette année encore, de la faible proportion des incidents pour cause d'élagage insuffisant. Dans les faits, quand on connaît le caractère violent et soutenu des vents lors des tempêtes de février 2014 et quand on met ces événements en perspective avec le faible niveau de traitement du réseau basse tension, sa forte proportion de lignes nues (30%) et la distance avec la végétation d'un mètre en deçà de laquelle les conducteurs nus BT sont jugés insuffisamment élagués, on peut raisonnablement penser que de nombreux incidents classés sous la cause « chute de branche par vent » auraient probablement dû l'être sous le libellé « élagage insuffisant ». La juste affectation des incidents entre ces 2 libellés peut sembler sans intérêt puisque, dans les 2 cas, il s'agit bien d'incidents causés par la végétation à proximité des lignes. Mais en terme d'analyse de la bonne exploitation du réseau, cette confusion des genres peut quelque peu fausser les conclusions, la responsabilité du concessionnaire étant directement pointée en cas d'élagage insuffisant alors qu'elle ne l'est pas dans le cas d'une chute de branche sur un arbre correctement élagué.

d. La continuité de fourniture selon décret qualité

Selon le décret qualité (n°2007-1826 du 24 décembre 2007) et ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), un client est considéré, en matière de continuité de fourniture, comme mal alimenté s'il subit dans une année :

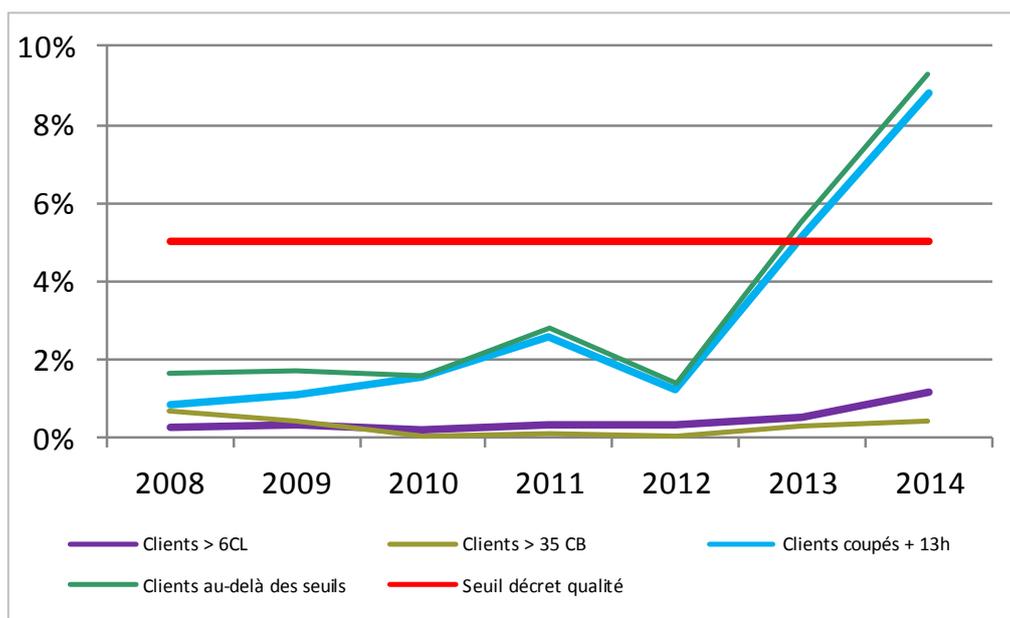
- ✓ plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes)
- ou
- ✓ plus de 35 Coupures brèves (de 1 seconde à 3 minutes)
- ou
- ✓ une durée de coupure cumulée de plus de 13 heures.

Le niveau global de continuité du décret qualité est considéré comme non respecté si le pourcentage de clients mal alimentés à l'échelle du département dépasse 5%.

L'historique depuis 2008 des données servant à la reconstitution de ce pourcentage départemental est repris dans le tableau suivant :

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Clients > 6CL	Nombre	1 372	1 569	949	1 681	1 729	2 978	6 514
	Taux	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,5%	1,1%
Nombre de communes concernées		13	10	14	19	9	38	67
Clients > 35 CB	Nombre	3 542	2 350	-	545	-	1 621	2 262
	Taux	0,7%	0,4%	0,0%	0,1%	0,0%	0,3%	0,4%
Nombre de communes concernées		13	5	-	3	-	17	7
Clients coupés + 13h	Nombre	4 412	5 782	8 195	14 100	6 764	28 840	49 844
	Taux	0,8%	1,1%	1,5%	2,5%	1,2%	5,1%	8,8%
Nombre de communes concernées		66	79	74	122	83	183	205
Clients au-delà des seuils	Nombre	8 832	9 249	8 521	15 440	7 614	30 943	52 896
	Taux	1,7%	1,7%	1,6%	2,8%	1,4%	5,5%	9,3%
Nombre de communes concernées		78	86	79	124	83	190	207

(Source : ERDF)



(Source : ERDF)

Le graphique ci-dessus reprend l'évolution des pourcentages départementaux par critère, le pourcentage global et leur comparaison par rapport au seuil des 5%. De son analyse, il en ressort :

- qu'en 2014, le décret qualité n'a, pour la 2^{ème} année consécutive, pas été respecté à l'échelle du Finistère
- que ce « non-respect » est encore plus marquée que l'année précédente ; avec un indicateur globalisé à 9,3% en 2014 contre 5,5% en 2013.

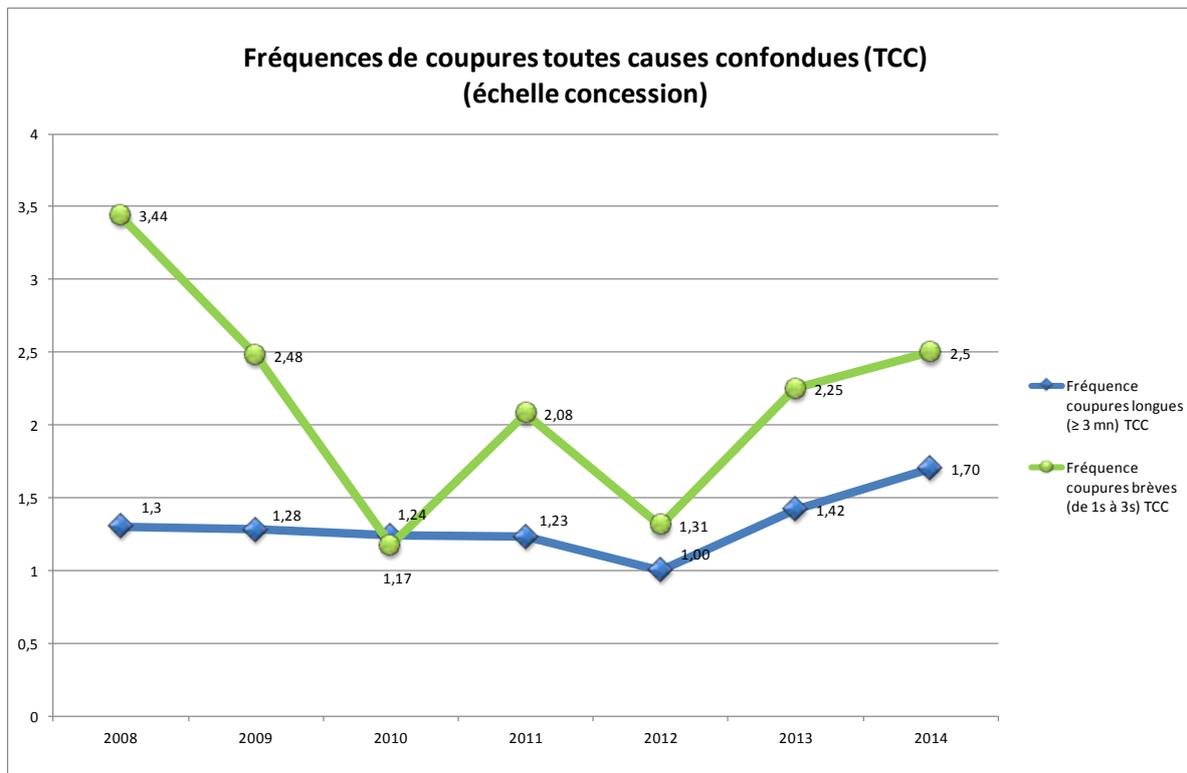
Dans les faits, le critère « taux de clients coupés plus de 13 heures » explique à lui seul ce dépassement 2 années de rang et n'est autre qu'une conséquence directe de la succession des tempêtes de l'hiver 2013/2014 avec des temps de réalimentation fortement rallongés en période de nuit (cf. § VI.2.g).

e. Les fréquences de coupures

La fréquence de coupure est un indicateur de performance qui permet d'appréhender statistiquement la gêne des clients. Elle se calcule de la manière suivante : le nombre de clients BT coupés (comptés autant de fois qu'ils ont subi une coupure) divisé par le nombre total de clients BT de la concession.

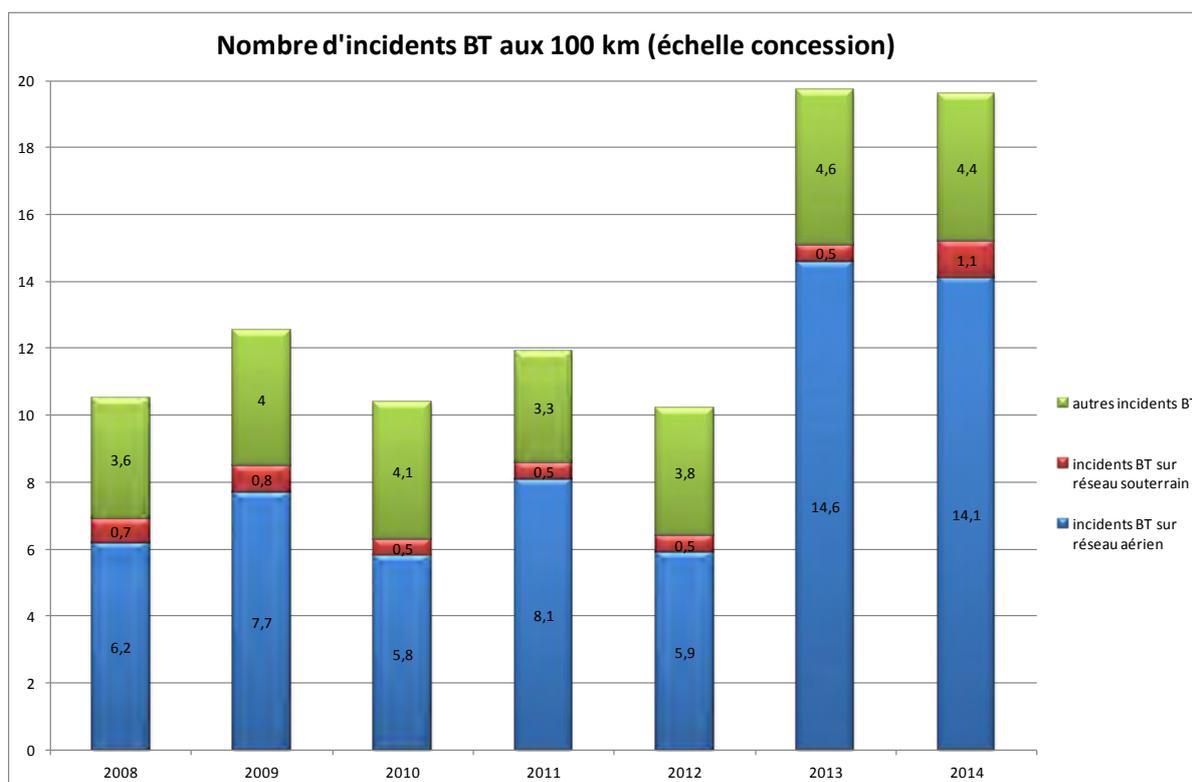
Le graphique de la page suivante distingue la fréquence des coupures brèves (1s < durée < 3s) de celle des coupures longues (durée > 3 min).

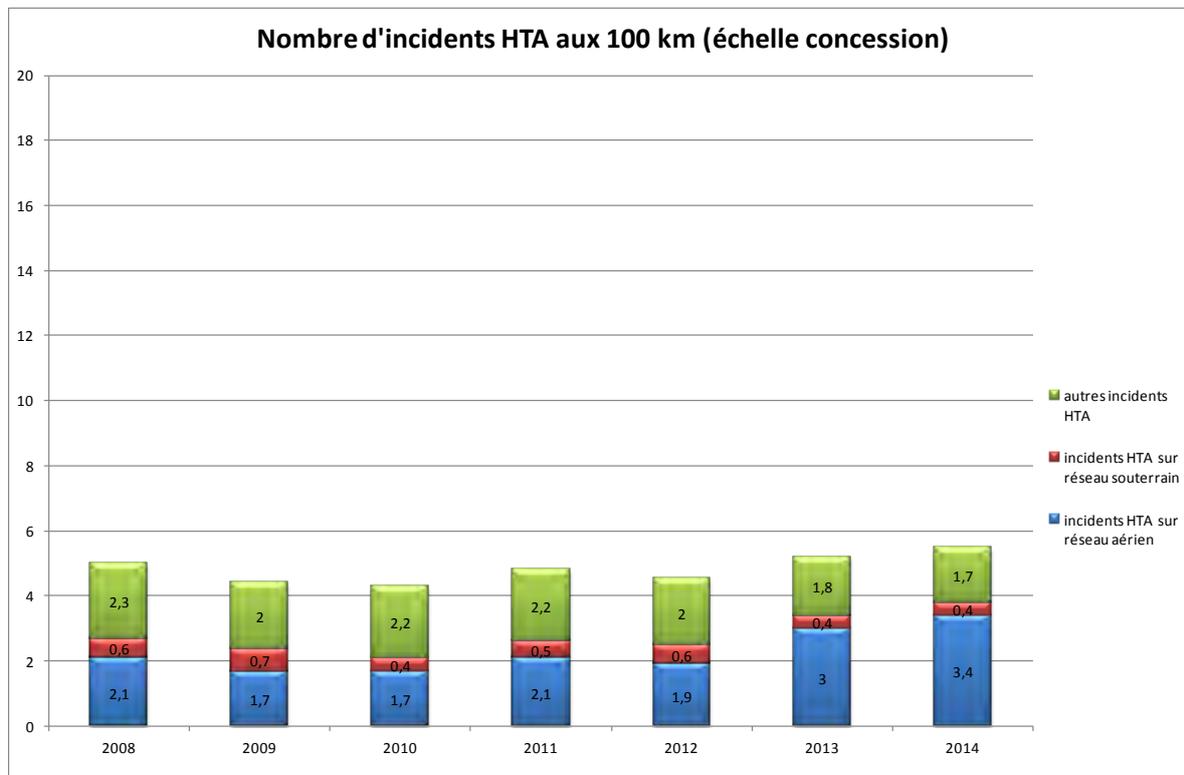
En 2014, les 2 apparaissent en très nette progression. Il s'agit là encore des conséquences des tempêtes de février. Dans les faits, l'augmentation de la fréquence des coupures brève reflète, pour sa part, la recrudescence des contacts entre les conducteurs HTA nus avec la végétation sous l'effet des vents violents. Quant à la progression significative de la fréquence des coupures longues (avec une valeur bien au-delà de ce qui avait pu être constaté sur les années précédentes), elle révèle une capacité d'auto-cicatrisation qui a atteint ses limites.



f. Nombre d'incidents aux 100 km

Ce taux constitue un autre indicateur de performance qui permet, quant à lui, d'appréhender la fiabilité des réseaux BT et HTA.





A la lecture des 2 graphes ci-dessus, on constate que le réseau HTA est beaucoup plus fiable que le réseau BT et que, lors d'événements climatiques majeurs comme les tempêtes de l'hiver 2013/2014, l'écart de fiabilité entre les infrastructures basse et moyenne tensions ne fait que s'accroître avec un rapport proche de 4 sur ces 2 exercices, contre une valeur autour de 2 pour les années à la météo plus clémente (2008, 2010 ou 2012), preuve s'il en était besoin de tout l'intérêt des réenclenchements temporisés en tête de chaque départ et des organes de manœuvre télécommandés qui équipent le réseau HTA (à la différence du réseau BT) et qui lui confère une bonne capacité d'auto cicatrisation, les interruptions d'alimentation HTA étant alors limitées à de simples microcoupures ou des coupures brèves.

Si l'on compare plus précisément les histogrammes relatifs aux 2 niveaux de tension, on constate que la fiabilité des réseaux souterrains est équivalente en BT et HTA sur toutes les années ; à l'exception toutefois de 2014, où le taux d'incidents aux 100 km est près de 3 fois plus élevé en basse (1,1) qu'en moyenne tension (0,4). Une explication réside peut-être dans les inondations associées aux tempêtes de l'hiver 2014. En effet, dans les bourgs ou centres villes, qui correspondent à des zones à forte imperméabilisation des sols donc à risque d'inondation accrue et où la densité des réseaux souterrains est élevée, la proportion de réseaux BT en bord de cours d'eau est plus élevée que pour la HTA, d'où un impact potentiellement plus important en cas d'inondations.

Par ailleurs, on peut relever que la différence pour une même année entre moyenne et basse tension se fait principalement sur l'aérien, le taux d'incidents affectant ce type de réseau étant 3 à 5 fois plus élevé sur la BT que sur la HTA.

Ces résultats ne mettent pas en cause la fiabilité des réseaux torsadés, qui s'avèrent souvent être aussi fiables que les réseaux souterrains. On notera cependant qu'en 2014, ce constat doit être quelque peu modéré, les réseaux BT aériens isolés ayant été 2 fois plus touchés que les canalisations souterraines, comme le montre le tableau ci-dessous sur la fiabilité des réseaux BT (échelle Finistère).

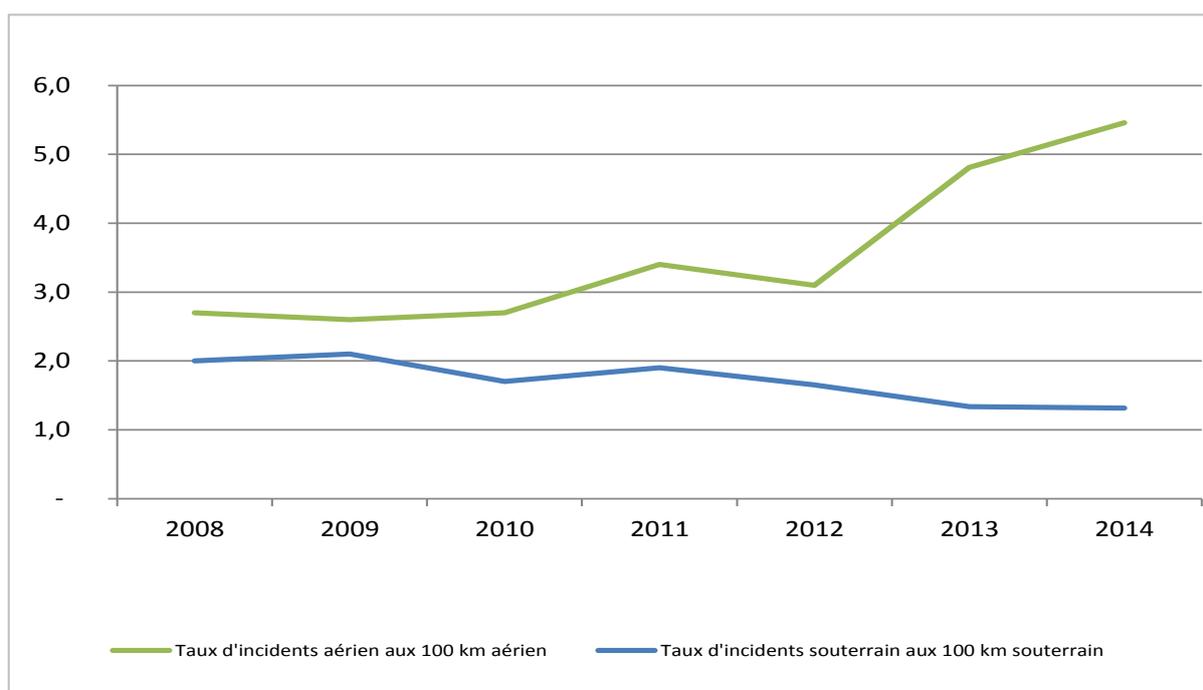
Fiabilité du réseau BT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'incidents BT nu aux 100 km	11,8	16,3	12,9	19,1	13,5	41,3	30,4
Taux d'incidents BT torsadé aux 100 km	2,2	2,5	2,0	3,1	2,7	3,0	8,3
Taux d'incidents BT souterrain aux 100 km	2,9	3,4	2,2	1,8	1,8	1,8	3,9

Source ERDF



Mais, ces résultats reflètent surtout le caractère très incidentogène des fils nus BT et leur incidentologie directement en lien avec la puissance des événements météorologiques rencontrés. Ce constat ne fait donc que confirmer la nécessaire et prioritaire résorption de ce type de réseau s'il on veut désensibiliser le réseau BT aux aléas climatiques et améliorer ainsi notablement la continuité de fourniture.

Quoi qu'il en soit, même si le réseau moyenne tension s'avère bien plus fiable que le réseau BT, ses tronçons en aérien nu s'avèrent être également sensibles aux aléas climatiques, comme le montre la courbe verte ci-dessous qui reprend l'évolution du taux d'incidents aériens HTA aux 100 km de réseau aérien HTA à l'échelle du département et qui fait apparaître 3 dégradations en 2011, 2013 et 2014, respectivement liées aux tempêtes Joachim et Dirk et à la succession des événements climatiques de l'hiver 2014.



(Source : ERDF)

La courbe bleue, qui retrace le taux d'incidents souterrains aux 100 km de réseau HTA souterrain, met, quant à elle, en exergue la fiabilité croissante des réseaux moyenne tension enterrés. Il s'agit là de l'effet cumulé du durcissement de la réglementation anti-endommagement et de la politique de renouvellement des câbles ancienne technologie mise en œuvre depuis plusieurs années maintenant par le concessionnaire en secteur urbain.

g. Audit sur les tempêtes de l'hiver 2014

▪ **Les éléments réclamés à ERDF par le SDEF**

Etant donné l'impact exceptionnel des tempêtes de l'hiver 2014 sur la continuité de fourniture, le syndicat a souhaité obtenir des informations détaillées pour pouvoir mieux appréhender la manière dont ces « crises » successives ont été gérées par ERDF. Ainsi, à l'instar de ce qui avait été produit pour la tempête Joachim de fin 2011, le SDEF a demandé au concessionnaire les éléments suivants :

- ✓ le Retour d'Expériences (REX) des principaux événements survenus en 2014 (Pétra, Ruth, Ulla et Andréa) avec, pour chaque événement :
 - un résumé de l'évolution de la situation météorologique -> non fourni,
 - des cartes présentant les départs HTA coupés au plus fort des incidents -> non fournies,
 - un historique de la progression des clients coupés et courbes de réalimentation (le tout à l'échelle de la concession) -> historique par événement fourni mais pas à l'échelle de la concession et uniquement pour ce qui est des incidents HTA,
 - des cartes départementales du nombre de clients coupés, du nombre d'incidents BT, du nombre d'incidents HTA par commune -> fournies mais cumulant incidents BT et HTA,
 - des statistiques sur les incidents BT et HTA (% par type de sièges et % par cause) -> fournis mais pas par événement

- ✓ de manière plus générale, les critères de priorisation des dépannages qui ont été retenus pour ces événements en mettant en évidence les enseignements qui, en la matière, ont été tirés de la tempête Joachim ou des tempêtes Dirk et Erich -> non fournis.

- ✓ Les modalités de suivi d'un incident (de sa prise en compte jusqu'à son traitement) en faisant la distinction entre les différents niveaux de tension et sièges et en mettant en évidence les spécificités d'un suivi en période « classique » et en période de crise (type événement climatique) :

Notamment, quand, comment et par qui se fait la remontée des informations suivantes : identification de l'incident, localisation, siège, nature ? Comment sont déterminées les heures de déclenchement et de fin de traitement, telles qu'elles apparaissent dans les fichiers incidents et qui servent au calcul du critère B ?

-> Aucune réponse sur ces points-là n'a été communiquée au SDEF, malgré ses nombreuses relances. ERDF n'oppose pas un refus catégorique en face de ces demandes, mais évoque un problème de disponibilité de la personne en charge de ces questions. Aussi, le SDEF reste dans l'attente des éléments qui, s'ils sont obtenus d'ici-là, seront rattachés au rapport de contrôle sur l'exercice 2015.

Même si nous sommes loin de l'exhaustivité des réponses, on notera que les éléments fournis par le concessionnaire constituent tout de même une avancée notable en matière de transparence dans la gestion de ces événements climatiques.

▪ **Analyses des éléments fournis par ERDF**

→ Les tempêtes Pétra et Ruth (du 4 au 8 février 2014) :

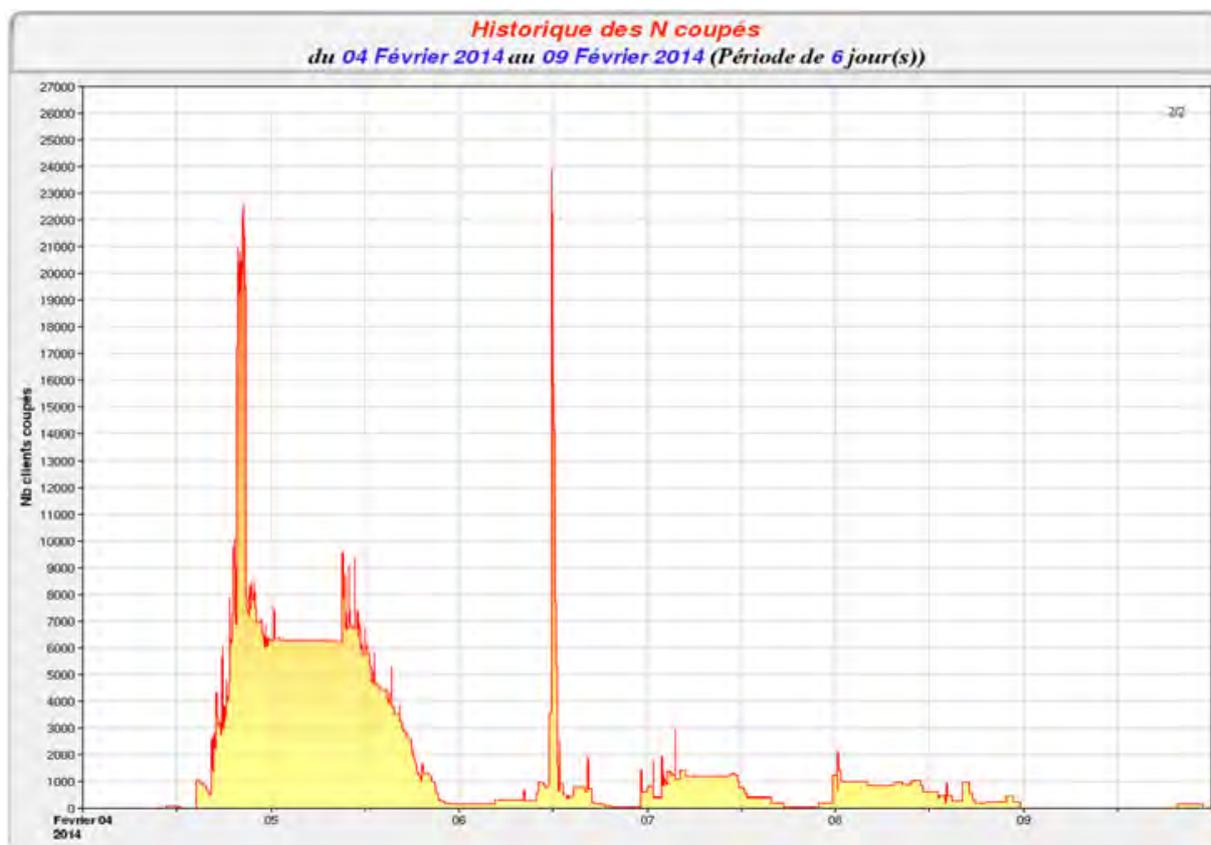
Selon les données du concessionnaire, ont été relevés, pendant la tempête Pétra, les incidents suivants :

- ✓ 2 incidents production/transport
- ✓ 1 incident sur poste source
- ✓ 21 incidents HTA
- ✓ 140 disjonctions de postes HTA/BT
- ✓ 45 incidents sur branchements

La tempête Ruth, quant à elle, a été marquée par :

- ✓ 17 incidents HTA
- ✓ 82 disjonctions de postes HTA/BT
- ✓ 47 incidents sur branchements

Du point de vue de la continuité de fourniture, ces 2 évènements sont difficilement dissociables, les conséquences sur les réseaux du passage de Pétra n'ayant pas été complètement réglées lors de l'arrivée sur nos côtes de la tempête Ruth.



Source : ERDF - Etareseau (incidents HTA)

A la lecture du graphique (ci-dessus) sur les incidents HTA, il apparaît que ces 2 évènements se sont étalés dans le temps (du 04/02/2014 15h au 08/02/2014 15h), avec une succession de coups de vent relativement violents générant, de manière épisodique, de nouveaux incidents HTA.

Le pic en termes de clients coupés a été atteint vers midi le 6 février avec près 24 000 clients touchés. Mais ce pic est la conséquence d'un incident « production/transport » sur la ligne 63 000V à proximité de Saint Renan qui a privé d'alimentation 2 postes sources (celui de la commune et celui des Abers à Plourin), incident certes très impactants mais qui a été rapidement circonscrit.

Le 2^{ème} plus grand pic, qui s'établit à 22 500 clients coupés, correspond, quant à lui, probablement, à la survenue d'un problème au niveau d'un poste source, générant d'emblée une majoration du nombre de clients touchés de l'ordre de 9 000.

Enfin, on notera que les pics « instantanés », sont le reflet de la capacité d'autocicatrisation des réseaux moyenne tension dits de structure qui, de par leur ossature et leur équipement en organes de manœuvre télécommandés (OMT), peuvent être réalimentés à distance par l'Agence de Conduite Régionale (ACR) de Brest via une source de secours.

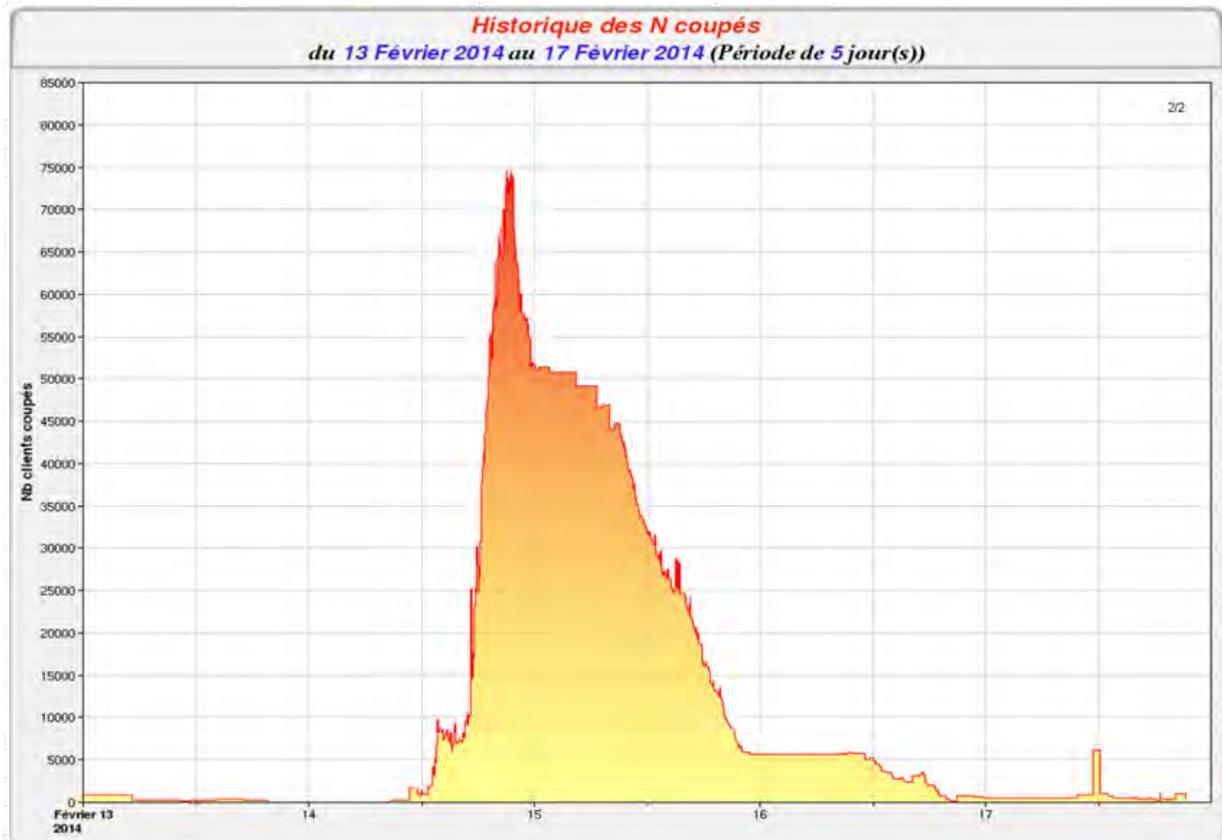
En revanche, les « plats » dans le graphique marquent les limites de cet exercice. En effet, à un tel stade, seules des interventions correctrices sur le terrain peuvent encore infléchir la courbe des clients coupés. On notera d'ailleurs, sur le relevé de la page précédente, un « plat » s'étalant sur près de 10 heures (le 05/02/2014 entre 0 et 10h), et qui apparaît donc comme particulièrement impactant en termes de critère B, avec, sur cette période, un nombre de clients coupés qui avoisine les 6 200. Dans les faits, cette phase reflète certes une période d'accalmie dans la tempête, mais surtout une période de non intervention sur le terrain lié à la nuit. Ainsi, la survenue, comme dans le cas présent, d'évènements météorologiques en fin de soirée apparaît être la configuration la plus pénalisante en termes de continuité de fourniture, la plupart des opérations de dépannage (en extérieur notamment) ne pouvant reprendre, efficacement et en toute sécurité, qu'au lever du jour.

Pour conclure, on rappellera que ce type de courbe n'est représentatif que de l'état du réseau HTA et ne reflète aucunement les coupures pour cause d'incidents sur la basse tension (réseau et branchements). Pour autant, une telle représentation a tout son intérêt car elle permet d'appréhender l'efficacité du concessionnaire dans le traitement des urgences que l'on peut qualifier de niveau 1 puisque relatives à la moyenne tension et donc très impactantes en termes de clients touchés.

→ La tempête Ulla (du 14 au 16 février 2014) :

L'incidentologie de cette tempête est la suivante :

- ✓ 1 incident sur poste source
- ✓ 141 Incidents HTA
- ✓ 482 disjonctions de postes HTA/BT
- ✓ 43 branchements



Source : ERDF - Etareseau (incidents HTA)

La visualisation du graphique du nombre de clients coupés sur incidents HTA (ci-dessus) permet immédiatement de conclure sur le fait que le tempête Ulla a été particulièrement violente, mais de courte durée, et ce, contrairement aux tempêtes Pétra et Ruth.

Le pic a été atteint vers 19h avec près de 75 000 points de livraison impactés par des incidents HTA.

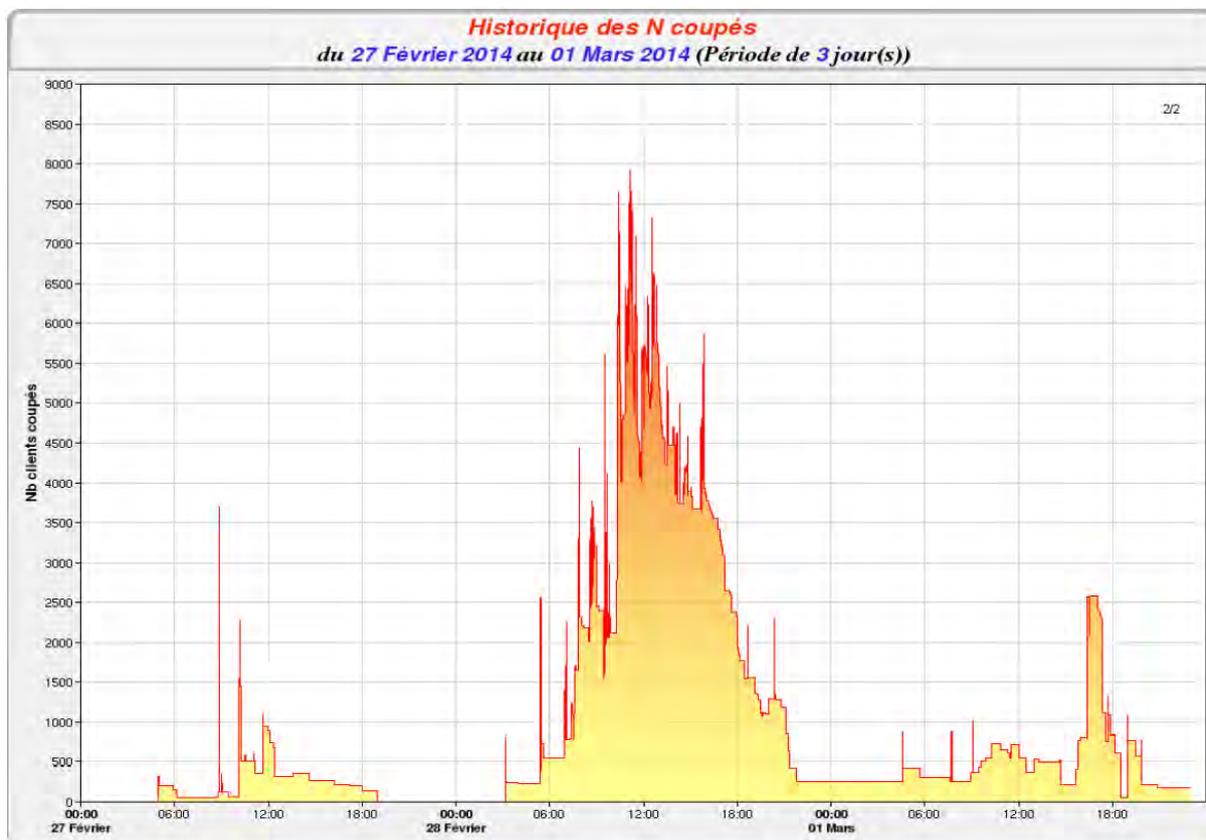
Là encore, le plus fort de la tempête semble être intervenu en fin de soirée limitant considérablement les possibilités en matière de dépannage pendant les heures de nuit qui s'en sont suivies.

Cependant, dans le cas présent et à la différence de Pétra et Ruth, on pourra constater que quelques interventions (hors autocicatrisation) ont été rendues possibles pendant cette période nocturne. En revanche, lors des 2^{ème} et 3^{ème} nuits, on retrouve les phénomènes de pallier.

→ La tempête Andréa (les 28 février 2014 et 1^{er} mars 2014) :

La tempête Andréa, quant à elle, peut être synthétisée de la manière suivante :

- ✓ 46 Incidents HTA
- ✓ 147 disjonctions de postes HTA/BT
- ✓ 74 branchements

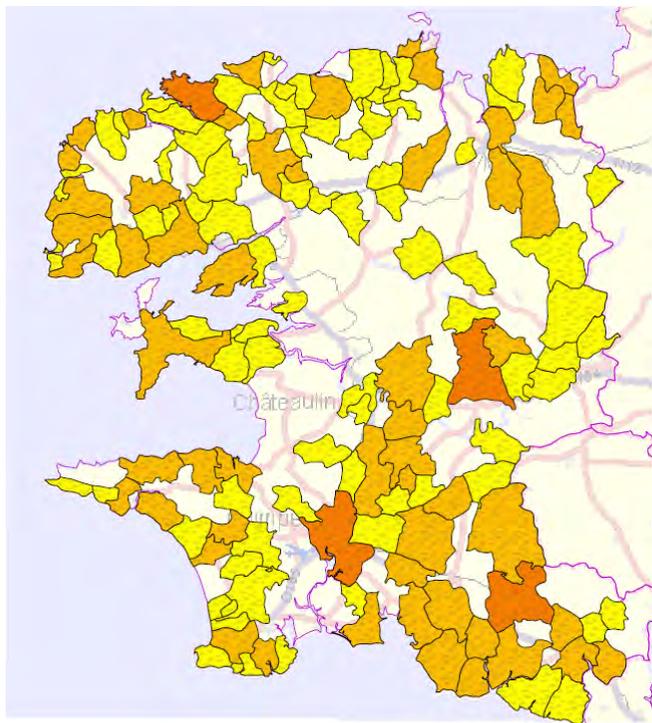


Source : ERDF - Etareseau (incidents HTA)

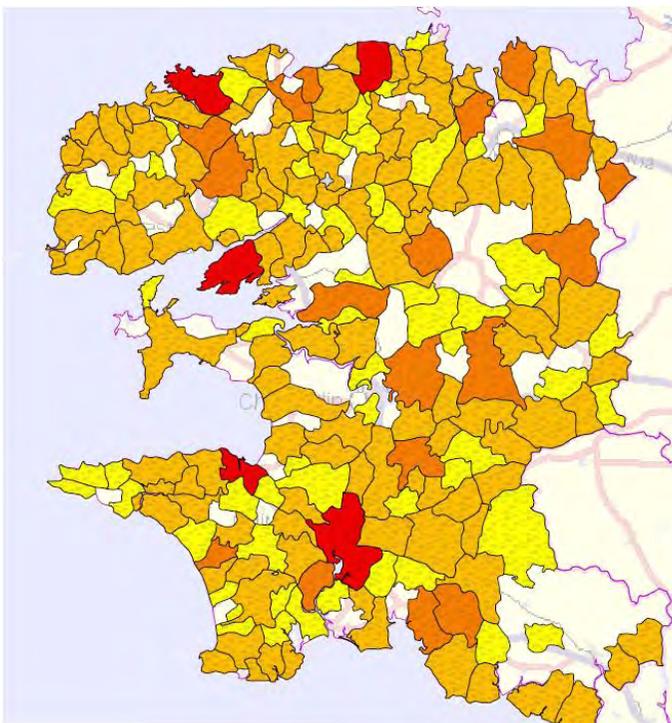
Cette tempête apparaît comme peu violente avec un nombre maximum de clients coupés suite à incidents HTA qui avoisine les 8 000. Par ailleurs, elle peut être caractérisée par des événements venteux épars qui se sont étalés sur près de 3 jours, mais dont le paroxysme est intervenu en journée entre 10 et 16h le 28/02/2016, soit la configuration la plus favorable en termes d'intervention, permettant ainsi une décroissance très rapide du nombre de PDL impactés par des coupures HTA.

→ Localisation des incidents HTA et BT

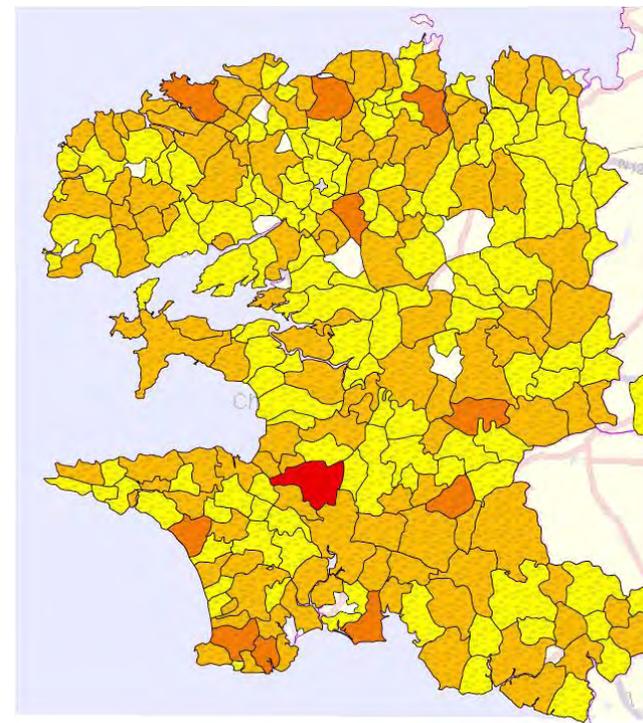
Nombre d'incidents HTA et BT :



Tempêtes Pétra et Ruth



Tempête Ulla



Tempête Andréa

(Source : ERDF)

A la lecture de ces cartes, on pourra constater que, pour les tempêtes Pétra et Ruth, ce sont majoritairement les communes côtières qui ont été impactées. En revanche, sur les événements suivants Ulla et Pétra, le département a été touché de manière plus homogène.

On notera, enfin, que des communes apparaissent de manière récurrente parmi celles « les plus incidentogènes ». Il s'agit notamment de Plouguerneau, Plonèvez du Faou, Quimper, Douarnenez, Melgven, Pleyben, Fouesnant.

VII. LES CLIENTS DE LA CONCESSION

1. LES CLIENTS CONSOMMATEURS

a. Détails des clients et des consommations 2014

La concession compte **445 952 clients** consommateurs pour une consommation globale de **4 241 GWh** (soit en moyenne 9,5 MWh par client).

Le tableau ci-après détaille ces chiffres par catégorie de contrats :

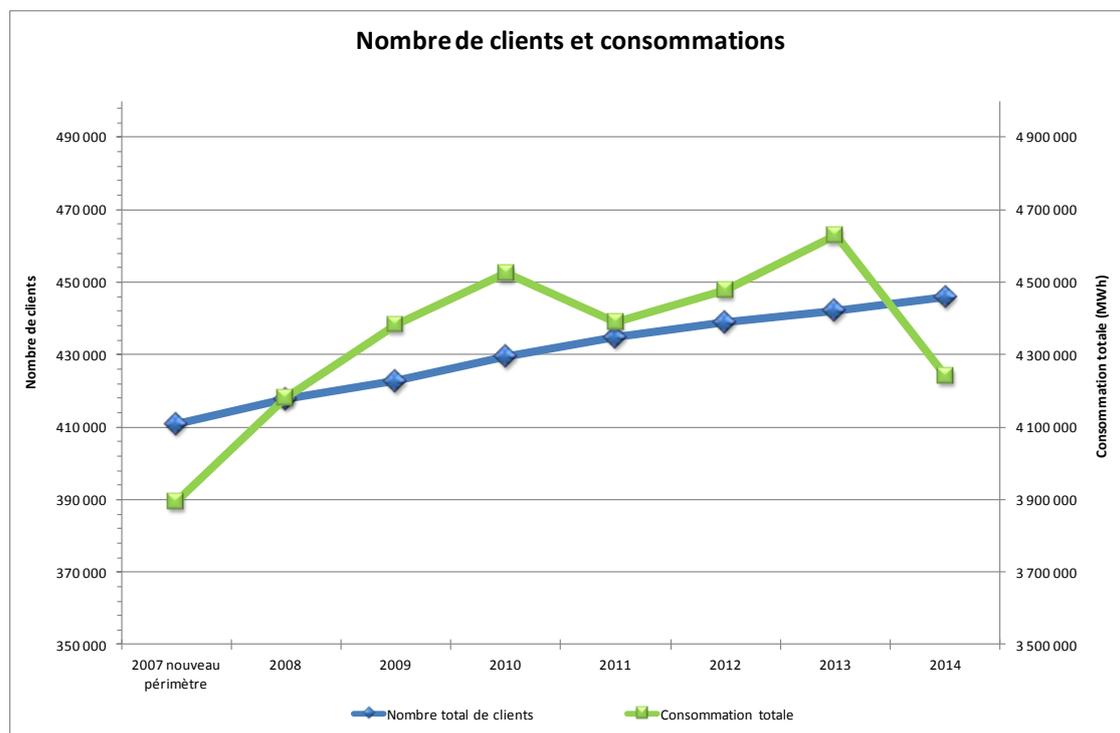
Ensemble des clients				Clients aux tarifs réglementés			Clients hors tarifs réglementés			
Catégorie	Nombre de clients	Conso (GWh)	Tension	Niveau de puissance	Nombre de clients	Conso (GWh)	Prestations couvertes	Nombre de clients	Conso (GWh)	Prestations couvertes
C1	19	333	HTA	> 250 KW	897	850	Acheminement + Fourniture	CARD : 19	333	Acheminement
C2	388	723		≤ 250 KW				Contrat unique : 31 410	235	Acheminement + Fourniture
C3	561	163								
Sous total HTA	968	1 219								
C4	4 262	598	BT	> 36 KVA	3 970	568				
C5	440 722	2 424		≤ 36 KVA	409 656	2 255				
Sous total BT	444 984	3 022								
TOTAL	445 952	4 241			414 523	3 673		31 429	568	
TOTAL 2013 pour mémoire	442 019	4 630			415 110	3 939		26 909	691	
évolution 2014/2013	0,9%	-8,4%			-0,1%	-6,8%		16,8%	-17,8%	

Il en ressort notamment que :

- ✓ Les clients de la concession sont à près de 99% des usagers BT ≤ 36 kVA.
- ✓ Les usagers ayant souscrit une puissance supérieure à 250 kVA représentent moins de 0,1% de la clientèle, mais pèsent pour près d'un quart dans la consommation d'électricité de la concession. Leur consommation moyenne par site s'élève en 2014 à près de 2,6 GWh.
- ✓ La clientèle aux tarifs réglementés de vente (TRV) marque un très léger recul (-0,1%), et ce, alors que, dans le même temps, le nombre de clients de la concession a progressé (+0,9%).
- ✓ Pour autant, après 8 années écoulées depuis l'ouverture totale du marché de l'électricité, seuls 7% des clients ont quitté les tarifs réglementés de vente. Ce chiffre monte à 13,4 % si l'on calcule le ratio sur la base des consommations, preuve qu'en proportion, nombreux sont les gros consommateurs qui ont fait valoir leur éligibilité.
- ✓ Les consommations reculent de manière importante comparativement à l'exercice 2013 (-8,4%) et de manière encore plus marquée chez les clients hors TRV (-17,8%), preuve que ces derniers sont probablement plus sensibilisés à la dépense énergétique et font des efforts d'économies à la source.

a. Evolution sur plusieurs années

Le graphique ci-après permet de visualiser l'évolution du nombre de clients et des consommations depuis 2007 (année de la dernière modification du périmètre de la concession) et donc à périmètre constant.



Ainsi, chaque année depuis 8 ans, on observe une augmentation du nombre de clients de la concession, preuve de la croissance démographique et du dynamisme économique du territoire. Il s'avère que cette progression est relativement régulière et avoisine les 1,2% par an.

S'agissant des GWh consommés, entre 2007 et 2010, ils ont connu une croissance régulière. Mais, dans le contexte de fragilité électrique en période de pointe qui caractérise le Finistère (et plus largement la Bretagne), ce constat s'avérait être problématique, et ce, d'autant plus que les consommations sur cette période ont évolué plus rapidement que le nombre de clients (+ 5% par an en moyenne contre 1,5%).

En 2011, cette tendance s'est inversée, mais uniquement des suites d'un hiver relativement doux.

En 2012 et 2013, en revanche, la consommation est repartie à la hausse, avec en 2013 un ratio moyen « énergie acheminée par client » (10,5 MWh/client) qui avoisinait le maximum atteint en 2010, signe d'une population toujours aussi énergivore.

2014 marque en ce sens une rupture avec un recul sensible des volumes consommés, mais qui là encore s'explique en grande partie par les conditions météorologiques. En effet, la température moyenne annuelle sur la France a dépassé de 1,2°C la normale, positionnant l'année 2014 au premier rang des années les plus chaudes depuis 1900, devant 2011 (+ 1,1°C). L'hiver, saison particulièrement énergivore, n'a pas fait exception à la règle, notamment dans le Finistère. Pour exemple, à Brest, le thermomètre n'est descendu en dessous de 0 °C que 3 jours alors que la normale pour cette commune se situe autour des 16 jours.

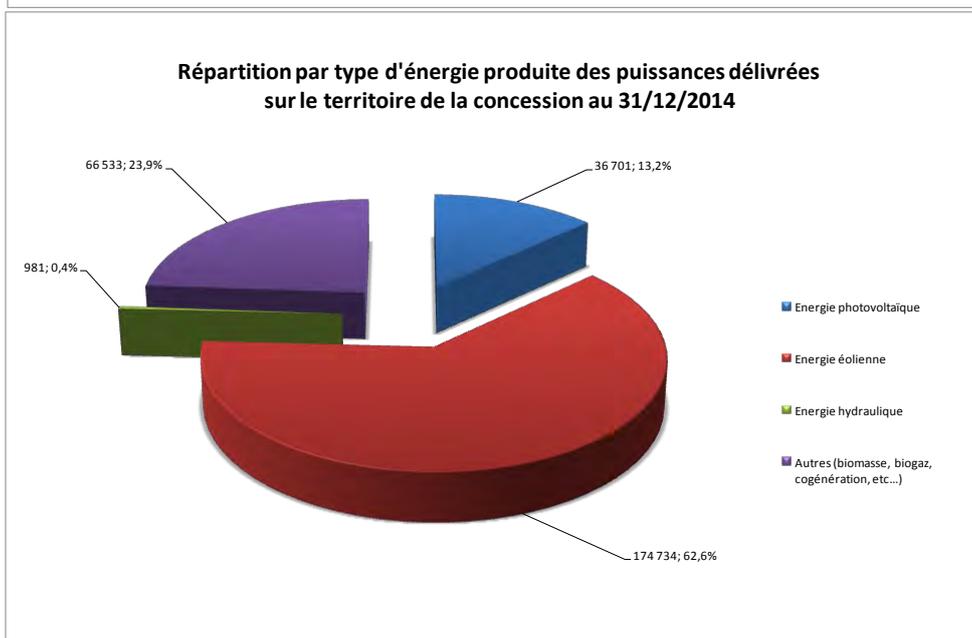
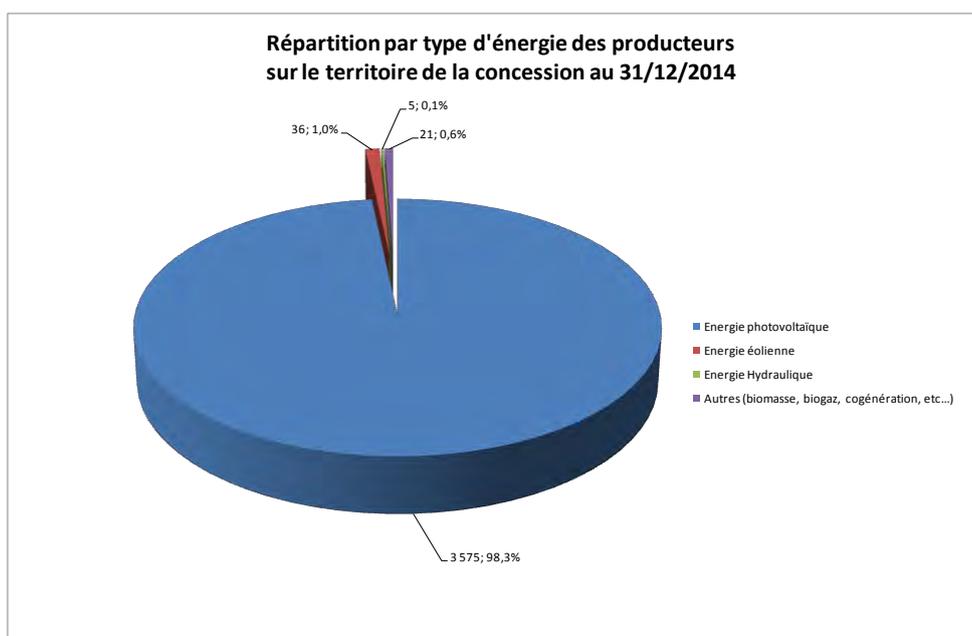
2. LES CLIENTS PRODUCTEURS

a. Répartition 2014 par type de production

En 2014, on compte, sur le territoire du SDEF, **3 637 clients producteurs** pour une **puissance totale délivrée de 279 MVA et/ou MW**.

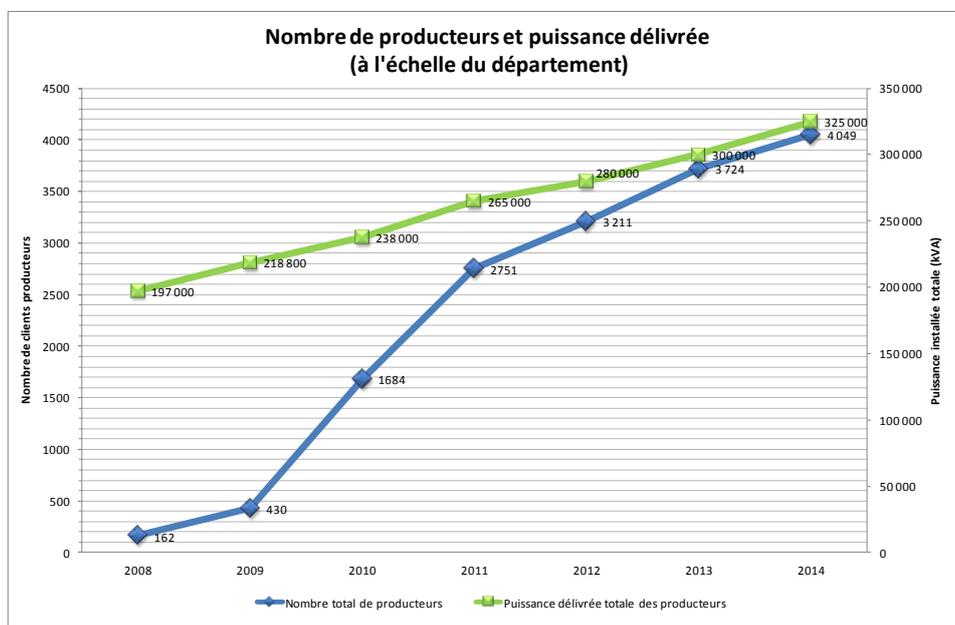
L'analyse des 2 graphiques ci-dessous met en évidence des poids très différents par type d'énergie selon que l'on exprime la donnée en nombre de producteurs ou en puissance délivrée.

On constate ainsi que, même si dans les faits les installations photovoltaïques représentent 98,3% des unités de production, elles ne couvrent que 13,2% de la puissance totale sur la concession. A l'inverse, les installations éoliennes très minoritaires en nombre (1,1% des unités) en couvrent plus des 2/3.



b. Evolution depuis 2008 à l'échelle du département

Si l'on s'intéresse maintenant à l'évolution du nombre de producteurs sur les 7 dernières années à l'échelle du département, on observe une augmentation très importante depuis 2008, sous l'effet de l'explosion du nombre d'installations photovoltaïques et le développement en parallèle de quelques autres unités de productions alternatives. Cependant, on notera depuis 2012 un certain ralentissement de cette croissance.



S'agissant de la puissance délivrée totale à l'échelle du département, elle connaît une croissance régulière depuis 2008. Mais, sur cette période, le coefficient de progression de la puissance n'est pas du même ordre que celui du nombre d'installations, les unités « solaires » étant globalement de très faible capacité.

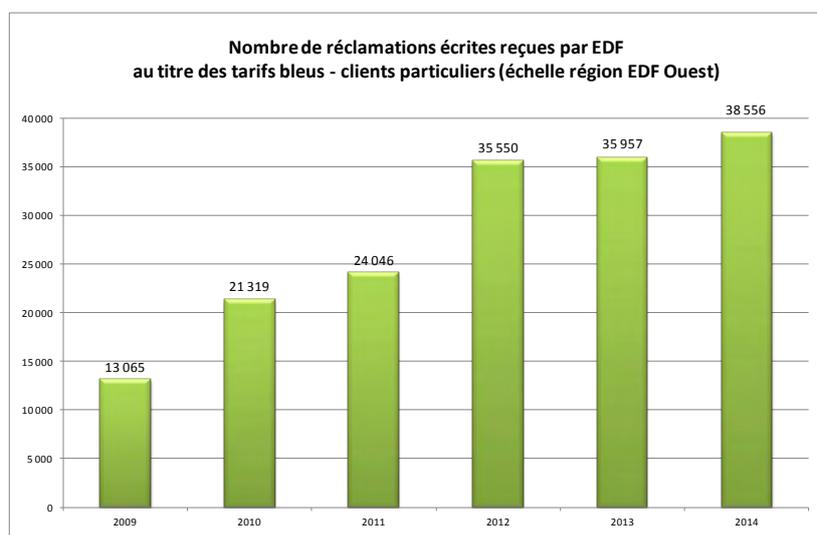
3. AUDIT SUR LE TRAITEMENT PAR EDF DES RECLAMATIONS

a. Evolution du nombre des réclamations écrites

▪ *Evolutions à l'échelle de la région Ouest*

En 2014, à l'échelle de la région Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Basse Normandie), EDF a reçu 38 556 réclamations écrites.

Après 2 années de relative stabilité, ce chiffre, est reparti à la hausse avec +7,2% et, globalement, a presque triplé depuis 2009.



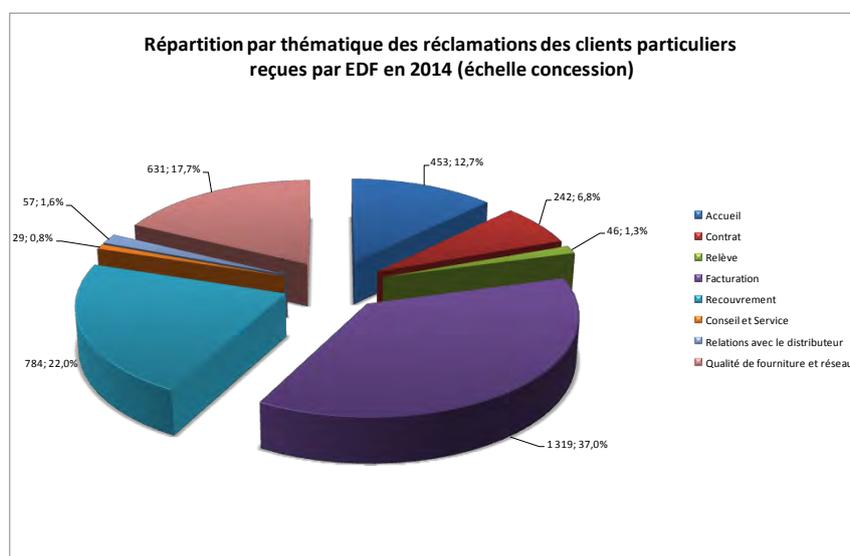
Pour sa part, EDF explique cette tendance à la hausse, comparativement à 2009, par :

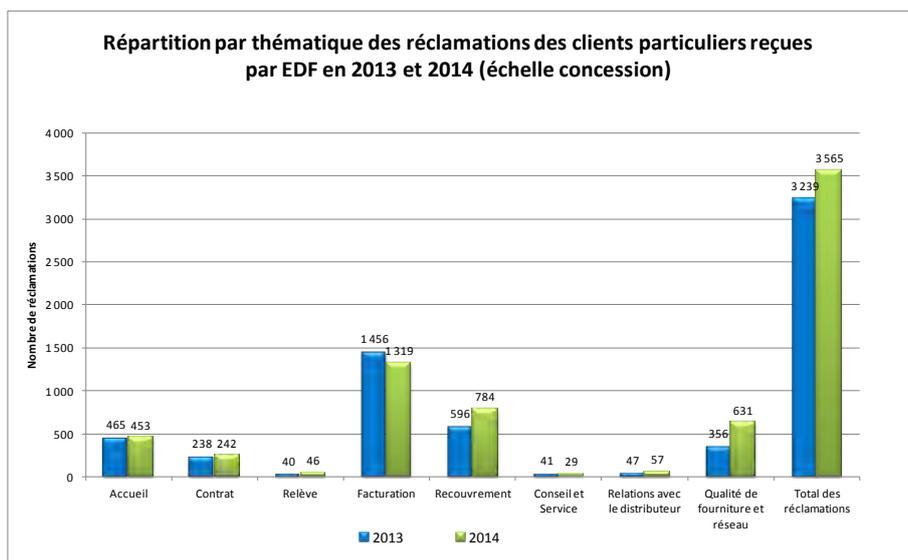
- ✓ la complexité des processus liés à la séparation distributeur fournisseur,
- ✓ la migration des contrats vers le nouveau système de gestion des clients,
- ✓ l'exigence accrue des clients : ils sont de mieux en mieux informés et n'hésitent plus à faire entendre leur voix en faisant appel à l'externe (associations de consommateurs, médiateur..),
- ✓ la modification des politiques commerciales (un nouveau service mis sur le marché, s'il génère de la satisfaction pour le plus grand nombre peut aussi être source de réclamations),
- ✓ un changement d'outil de mesure en 2010 qui permet un traçage systématique des réclamations,
- ✓ l'assouplissement de la définition de la réclamation. Pour EDF, il s'agit de « *toute expression explicite ou implicite d'une insatisfaction, ou d'une situation considérée comme anormale par le client, et pour laquelle il attend une explication, une solution, ou toute autre forme de reconnaissance.* »

▪ **Evolutions à l'échelle de la concession**

A l'échelle de la concession, ce sont 3 565 réclamations écrites émanant de clients particuliers qui sont parvenues au fournisseur historique en 2014, contre 3 229 en 2013, soit +10,4% ; à savoir une augmentation plus forte qu'au niveau de la région Ouest.

Elles se répartissent de la manière suivante :





On observe ainsi, à la lecture des 2 graphes précédents, que l’item « facturation » constitue en 2014, comme en 2013, le sujet le plus récurrent des réclamations écrites. La poursuite de la migration des clients vers les nouveaux outils de facturation du concessionnaire en est probablement la cause. Pour autant, le nombre de réclamations en lien avec cet item a nettement diminué entre les 2 exercices (-9,4%), fort d’une proportion de contrats migrés très minoritaire sur 2014 comparativement à 2013. En effet, seule la migration des clients professionnels de l’application SIMM vers l’application CLOE/FELIX s’est poursuivie jusqu’en avril 2014. Ces opérations de transfert étant dorénavant toutes achevées, on peut raisonnablement penser que les réclamations relatives à la facturation marqueront en 2015 un infléchissement encore plus significatif.

En 2^{ème} position, mais assez loin derrière, on trouve l’item « recouvrement ». On notera tout de même que les réclamations en lien avec cette thématique ont augmenté sur cette période de 32%.

Enfin, l’item qui connaît la plus forte progression, entre 2013 et 2014, en nombre comme en pourcentage, est l’item « qualité de fourniture et réseau » ; avec 275 réclamations supplémentaires, soit +77% en un an. Il s’agit là probablement des conséquences directes des tempêtes de l’hiver 2013/2014, la durée significative des coupures électriques et la possible répétition de ces dernières d’un épisode tempétueux à l’autre ayant été de nature à susciter un fort mécontentement chez les clients concernés justifiant du dépôt d’une réclamation écrite auprès du fournisseur, même si, dans les faits, l’objet concernait plus le distributeur.

b. L’audit SDEF sur le traitement des réclamations

Ainsi, fort de l’explosion du nombre de réclamations écrites sur les 3 derniers exercices, le SDEF a souhaité cette année, parmi tous les contrôles opérationnels programmés, réaliser également un audit sur cette thématique. Il l’a mené en commun avec le SDE d’Ille et Vilaine dans le cadre du Pôle Energie Bretagne.

Comme le démontrent les conclusions précédentes, sur le marché français de l’électricité, le fournisseur reste l’interlocuteur privilégié du client pour le traitement des réclamations, que ces dernières le concernent directement ou mettent en cause le distributeur. C’est la raison pour laquelle le SDEF a souhaité en tout premier lieu interroger EDF sur ce sujet en lui demandant notamment de différencier les processus de traitement l’engageant seul de ceux intégrant ERDF.

Le syndicat a ainsi été amené à réclamer auprès d’EDF nombre d’informations relatives aux modalités de traitement des réclamations et nombre de données concernant l’exercice 2014, qui sont repris ci-après :

S'agissant des modalités de traitement des réclamations, le SDEF a structuré ses demandes de la manière suivante :

i. Informations générales

Le concessionnaire explicitera certaines notions :

- ✓ La définition d'une réclamation selon EDF,
- ✓ Les différents types de réclamations (fournir un à 2 exemples pour chaque type listé p. 134 du CRAC 2014),
- ✓ Les différents types de plaignants (toutes les catégories de clients, le distributeur, autres : à préciser...),
- ✓ Les différents canaux possibles pour déposer une réclamation (appels téléphoniques, courriers, courriels, formulaires en ligne, tchats, boutiques, etc...), et les numéros ou adresses correspondantes,

ii. Les réclamations concernant EDF

Pour les sollicitations engageant la réponse d'EDF, le concessionnaire détaillera ses modalités de traitement (depuis la réception de la réclamation, jusqu'à son classement) et notamment :

- ✓ Les services sollicités selon le moyen d'échanges et/ou la thématique de la réclamation,
- ✓ Le(s) support(s) d'enregistrements : logiciel(s) concerné(s) et modalités d'enregistrement
- ✓ Le cheminement de la réclamation en fonction éventuellement de la thématique abordée et/ou de la catégorie de client/plaignant : un logigramme viendra illustrer chaque processus spécifique,
- ✓ Les délais visés pour chacune des étapes du processus, en distinguant si nécessaire les différentes catégories de clients (ex : pour les particuliers, engagements « EDF et moi ») et les modalités de calcul de ces délais,
- ✓ Les supports de réponses utilisés selon le moyen d'échanges et/ou la thématique de la réclamation,
- ✓ Les moyens de contrôle mis en place pour vérifier l'adéquation de la réponse apportée avec la requête initiale et la satisfaction globale du client, et pour vérifier les délais engagés,
- ✓ Les modalités de calcul des taux de réponse sous 30 jours : les réponses d'attente sont-elles prises en compte ?
- ✓ Le cheminement de la réclamation si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse apportée par EDF, en distinguant si nécessaire les différentes catégories de clients (ex : pour les particuliers, engagements « EDF et moi »)

iii. Les réclamations concernant ERDF

Pour les sollicitations engageant la responsabilité ou *a minima* la réponse d'ERDF, le concessionnaire EDF, dans cette même note, précisera :

- ✓ Les différents moyens d'échanges entre EDF et le distributeur (appels téléphoniques, courriers, courriels, application internet en double accès, etc...),
- ✓ Les services sollicités,
- ✓ Le(s) support(s) d'enregistrements : logiciel(s) concerné(s) et modalités d'enregistrement
- ✓ Le cheminement de la réclamation en fonction de la thématique abordée, depuis la réception de la réclamation, en passant par la transmission au distributeur jusqu'à son classement et/ou de la catégorie de client/plaignant : un logigramme viendra illustrer le(s) processus correspondant(s),
- ✓ Les délais visés pour chacune des étapes du processus et les modalités de calcul de ces délais,

- ✓ Les supports de réponses utilisés. EDF reste-t-il toujours le seul interlocuteur du plaignant ou le concessionnaire prend-il le relai de façon définitive ou transitoire ? Si oui, selon quel(s) critère(s) ?
- ✓ Les moyens de contrôle mis en place pour vérifier l'adéquation de la réponse apportée avec la requête initiale et la satisfaction globale du client, et pour vérifier les délais engagés,
- ✓ Les modalités de calcul des taux de réponse sous 30 jours : les réponses d'attente établies par EDF et informant le plaignant du traitement de la réclamation par ERDF sont-elles prises en compte ?
- ✓ Le cheminement de la réclamation si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse apportée par ERDF, en distinguant si nécessaire les différentes catégories de clients

Dans cette note, EDF fera un focus sur le cas particulier des réclamations portant sur des demandes d'indemnisation pour non qualité de l'énergie distribuée.

Pour ce qui est des données 2014 sur les réclamations, le SDEF a souhaité qu'EDF fournisse, pour tous les tarifs confondus (bleu, jaune, vert) et à l'échelle de la concession, les informations suivantes :

- ✓ Le nombre de réclamations enregistrées tous canaux confondus en 2014 et parmi elles :
 - Le nombre de réclamations écrites reçues,
 - La répartition entre les différents canaux utilisés pour le dépôt des réclamations,
 - La répartition entre les différentes catégories de plaignants,
 - La répartition par type de réclamations,
 - Le nombre de réclamations pour non qualité de l'énergie distribuée et parmi elles, le nombre de réclamations pour défaut de tenue de tension,
 - Le nombre de réclamations portant sur des demandes d'indemnisation pour non qualité de l'énergie distribuée,
- ✓ Le nombre de réclamations enregistrées en 2014 et classées à fin d'année et pour ces dernières :
 - Le délai moyen de classement
 - La répartition par nature des réponses ayant permis d'aboutir au classement (renseignement fourni, lettre d'excuses, erreur corrigée, remboursement effectué, indemnisation versée, etc...)
 - Le nombre de réclamations classées par le service clients (1ère instance EDF)
 - Le nombre de réclamations classées par le service consommateurs (2ème instance EDF)
 - Le nombre de réclamations classées par le médiateur EDF (3ème instance EDF)
 - Le nombre de réclamations classées par le Médiateur National de l'Energie

c. Les échanges EDF/SDEF suite à cette sollicitation écrite

La gestion des clients particuliers et celle des clients Entreprises et Collectivités étant réalisées avec des outils et des processus indépendants qui s'appliquent également au domaine des réclamations, EDF a souhaité structurer sa réponse en distinguant les 2 parties suivantes :

- A) Les Clients Particuliers.
- B) Les Clients Entreprises et Collectivités

Par ailleurs, le concessionnaire a complété son propos en réalisant un focus sur le service Régional Consommateur de l'Ouest, correspondant au 2^{ème} niveau en termes de traitement des réclamations.

Dans les faits, l'ensemble des éléments de réponse fournis par EDF apparaissent en bleu dans la suite du document. En vert sont retranscrits les commentaires ou questions du SDEF que la remise de ces informations a suscités.

A - Le traitement des réclamations pour les clients Particuliers 1^{er} niveau :

A.I - Présentation des modalités de traitement des réclamations :

a) Informations générales :

- **Définition d'une réclamation selon EDF :**

Toute expression explicite ou implicite d'une insatisfaction, ou d'une situation considérée comme anormale par le client, et pour laquelle il attend une explication, une solution, ou toute autre forme de reconnaissance.

- **Les différents types de réclamations**

Répartition des réclamations écrites par type

Accueil

Conseil et services

Contrat

Facturation

Qualité de fourniture et réseau

Recouvrement

Relation avec le distributeur

Relevé

2 exemples par type :

Accueil :

- le client se plaint de ne pas pouvoir joindre un conseiller en centre d'appel
- le client signale de recevoir des contacts frauduleux

Conseil & services :

- le client se plaint de la réalisation des travaux par un partenaire
- le client se plaint ne pouvoir accéder à son espace client sur internet

Contrat :

- le client se plaint de ses plages d'heures creuses
- le client se plaint de la non-résiliation de son contrat

Facturation :

- le client se plaint de frais
- le client se plaint des index facturés

Qualité de la Fourniture :

- le client se plaint d'avoir subi des incidents réseaux
- le client se plaint de sinistres avec dégradation de matériel

Recouvrement :

- le client se plaint du montant de ses mensualités
- le client se plaint de la facturation de pénalités de retard

Relation avec le distributeur :

- le client se plaint du non passage du technicien sur la plage de RDV programmée
- le client se plaint de la non réalisation de l'intervention

Relevé :

- le client se plaint du mauvais fonctionnement du compteur
- le client se plaint du non passage du releveur

- **Les différents types de plaignants :**

Essentiellement les clients Particuliers, quelquefois des tiers pour le compte du client (ex. notaire, assureur, ...).

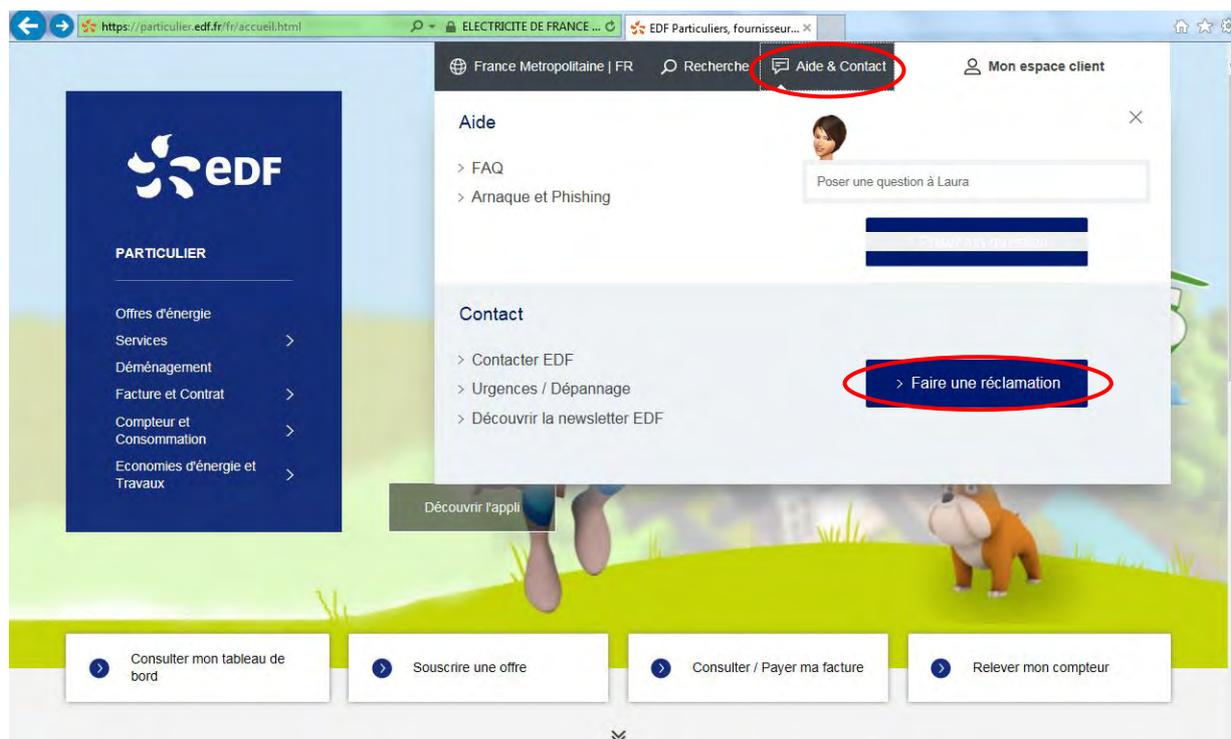
- **Les différents canaux possibles pour déposer une réclamation :**

- Téléphone : 09 69 32 15 15
- Courrier : EDF Services Clients TSA 20012 41975 Blois Cedex 9
- internet, tchat : <https://particuliers.edf.com/faire-une-reclamation-209896.html>
- boutiques EDF : voir liste sur <https://particuliers.edf.com/boutiques-54297.html>

L'adresse <https://particuliers.edf.com/faire-une-reclamation-209896.html> permet-elle de déposer une réclamation de niveau 1 et/ou de niveau 2 ? Les clients particuliers peuvent y déposer une réclamation de niveau 1 et/ou de niveau 2.

Par ailleurs, le site www.particulier.edf.fr constitue souvent la porte d'entrée internet de cette catégorie de clients, mais atteindre la page « faire une réclamation », quand on ne connaît pas l'adresse ci-dessus évoquée (Rem : elle n'est pas mentionnée sur la facture), n'est pas aisé. En effet, en page d'accueil du site, il n'y a aucun lien intuitif qui amène à cette page, même pas un lien vers une « FAQ » ou vers « contacter un conseiller ». Dans les faits, il faut faire une recherche par mot clé « réclamation », cela renvoie alors vers le site du médiateur EDF (niveau 3 pour les réclamations) ou vers les engagements « EDF&moi » pour lesquels il faut dérouler plusieurs pages pour atteindre l'engagement n°8 qui correspond aux réclamations. Le site mériterait d'être plus lisible sur cet aspect.

La réponse qu'a apportée EDF suite à cette remarque du SDEF est que depuis leur site a évolué. En effet, dorénavant, il suffit, à partir de la page d'accueil du site, de cliquer sur l'onglet « Aide & Contact » pour voir apparaître la fenêtre ci-dessus qui donne directement accès au raccourci « Faire une réclamation ».



Le SDEF note ces nouvelles modalités d'accès qui peuvent apparaître plus intuitives, mais ne peut que regretter que les résultats du moteur de recherche interne au site www.particulier.edf.fr avec le mot clé « réclamation » n'aient pas évolué et ne proposent pas en 1^{er} choix un lien vers cette nouvelle fenêtre.

b) Les réclamations concernant EDF :

- **Services sollicités :**

Les chargés de traitement en 1^{er} niveau sur les 40 Centres Relation Clients (CRC) d'EDF situés en France dont 5 CRC sur 9 sites de la DCR OUEST (voir en annexe), sachant que le maillage des CRC est national.

- **Supports d'enregistrement :**

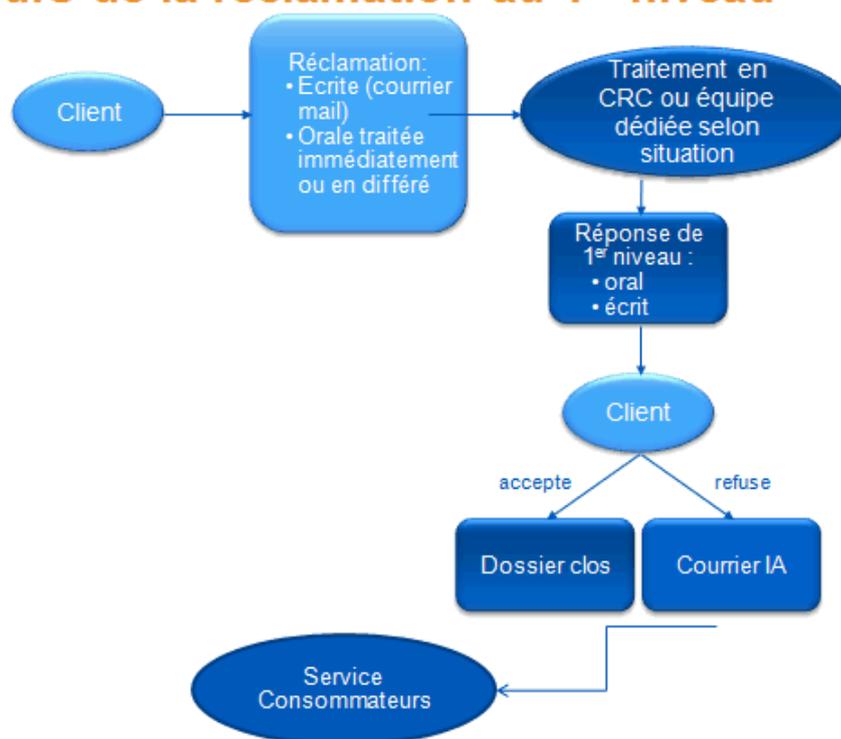
Toutes nos réclamations sont enregistrées dans notre outil de gestion de la relation client (SIMM = Système d'Information du Marché de Masse) quel que soit le canal de sollicitation du client. Ces documents sont conservés puis archivés.

- **Cheminement de la réclamation :**

Quel que soit le motif de la réclamation :

- Les réclamations orales sont directement saisies sous SIMM et traitées sur ce SI (Système d'Information).
- Les réclamations écrites sont scannées sous la GED (Gestion Electronique des Documents), puis déversées sous SIMM où elles sont traitées.
- Les réclamations digitales sont déversées sous AKIO, puis sous SIMM où elles sont traitées.

Le parcours de la réclamation au 1^{er} niveau



IA = Instance d'Appel



Dans le logigramme ci-dessus, il est évoqué la possibilité pour les clients d'envoyer un mail de réclamation, mais ce canal n'est pas listé dans la suite. Si c'est bien le cas, quelle est l'adresse d'envoi ?

- Désormais, les fournisseurs d'énergie sont contraints réglementairement d'apposer une adresse mail de contact serviceclient@edf.fr sur différents supports :

Dans les Conditions Générales de Vente (CGV) 	Sur le site internet fixe et site & appli mobile 	Sur les factures 
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi de consommation du 17 mars 2014 - articles L111-1, L121-17, et L121-19 ▪ A partir de juillet 2015 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ▪ A partir de décembre 2015 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté du 18 avril 2012 relatif « aux factures de fourniture d'électricité ou de gaz naturel » ▪ A partir de décembre 2015

- **Délais moyens visés :**

L'objectif 2015 est de traiter 85% des réclamations sous 15 jours, étant précisé qu'en 2014, le % visé était de 75%.

Le délai est calculé entre la date d'enregistrement de la réclamation dans le SI et la date de réponse au client (clôture après traitement de nos réclamations).

- **Supports de réponse :**

Le support privilégié est le téléphone. Le conseiller, ayant traité la réclamation, appelle le client pour lui apporter la réponse.

Si le client le souhaite, il peut recevoir une confirmation écrite.

Si le client est injoignable, 2 possibilités : réponse par courrier ou par mail.

Voici la répartition nationale de nos canaux de contacts sortants suite traitement réclamations :

- % de clients avec réponse par téléphone : 85%
- % de clients avec réponse par écrit : 15%

- **Moyens de contrôle :**

Lors d'une réponse par téléphone, la satisfaction du client est validée en fin d'entretien.

Les réponses écrites sont systématiquement validées par le responsable de l'équipe concernée. Des contrôles internes sont également réalisés.

La satisfaction du client est mesurée par des enquêtes de satisfaction mensuelles, réalisées à la maille nationale par un organisme externe.

Tous les clients dont la réclamation est close dans le mois sont-ils interrogés dans le mois qui suit ou seulement un pourcentage pris dans un échantillon plus global comprenant des clients ayant sollicité d'autres services d'EDF ? Il s'agit bien d'un pourcentage pris dans un échantillon plus global comprenant des clients ayant sollicité d'autres services d'EDF.

Fournir si possible les statistiques 2014 de satisfaction du traitement des réclamations par type de clients (pro/particuliers), par niveau de réclamation (1/2/3), par thème et par structure concernée (EDF/ERDF) -> Information non disponible

Les délais de traitement sont pilotés et analysés à pas hebdomadaire et mensuel. Un pilotage quotidien est réalisé sur le stock de réclamations par canal : pilotage assuré avec des conseillers clientèle experts et responsables d'équipe, et l'appui du processus Traiter les Réclamations en 1er niveau.

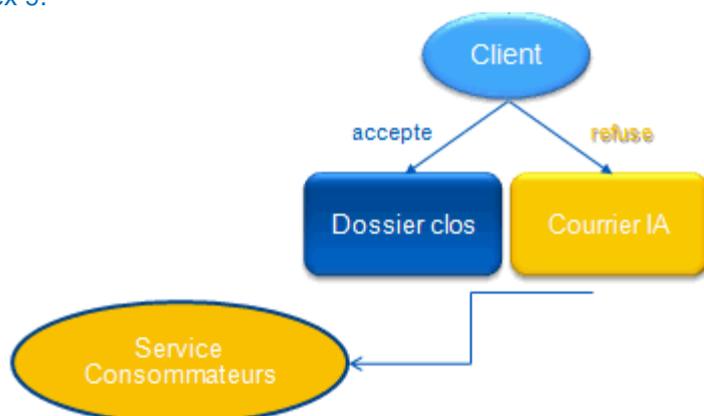
- **Modalités de calcul des taux de réponses sous 30 jours :**

Le délai est calculé entre la date d'enregistrement de la réclamation sous SIMM ou la GED et la date de clôture dans nos SI, après portage de la réponse au client.

Il ne s'agit donc en aucun cas de réponse d'attente.

- **Cheminement de la réclamation en cas d'insatisfaction client :**

Montée en instance : Service Consommateurs : EDF Services Consommateurs TSA 20021 41975 Blois Cedex 9.



IA = Instance d'Appel

Les réclamations de troisième niveau peuvent être effectuées auprès du Médiateur EDF ou du Médiateur National de l'Énergie, au libre choix du client.

c) Les réclamations concernant ERDF :

- **Moyen d'échanges avec le Distributeur :**

Logiciel spécifique (SGE = Système de Gestion des Echanges), ou téléphone pour les urgences ("ligne ERDF Acheminement")

Le logiciel SGE d'échanges avec ERDF est-il utilisé uniquement par EDF ou est-il également accessible à tous les fournisseurs alternatifs ?-> SGE est un outil pour tous les fournisseurs d'électricité pour échanger avec le Distributeur.

EDF a-t-elle une visibilité, via SGE, sur les réclamations clients particuliers et pros reçues et traitées en direct par ERDF ? -> Non.

- **Services sollicités :**

Les agences techniques, raccordement ou comptage et les exploitants du réseau.

- **Supports d'enregistrement :**

Idem réclamations EDF

- **Cheminement de la réclamation :**

Idem réclamations EDF

Principe de traitement des réclamations formulées à EDF du domaine Distributeur



- Délais moyens visés :

Délais imposés par la CRE à ERDF suite au TURPE 4 (01/01/2014) pour les réponses aux réclamations :

2015 => 87% des réclamations doivent être clôturées sous 15 jours calendaires
2016 => 90% des réclamations doivent être clôturées sous 15 jours calendaires

Ce délai de 15 jours prend-il en compte les réponses d'attente ?

Le délai est calculé à partir de la date de réception et jusqu'à la clôture, qu'il y ait une lettre d'attente ou pas, la lettre d'attente est un jalon dans le traitement.

Est-ce que ce même délai vaut également pour les réclamations reçues en direct par ERDF ?

A priori, ce délai est applicable quel que soit le canal d'entrée de la réclamation.

Lorsque la réclamation « particulier » est reçue par EDF, les 15 jours pour ERDF s'entendent entre la date de création dans SGE jusqu'à la clôture sous ce même logiciel ? Même question pour les délais « pros ». -> Oui, le délai de 15 jours court dès que le Distributeur est sollicité.

A l'instar des clients pros, ERDF ne prend-elle jamais le relais d'EDF dans le traitement des réclamations des particuliers même quand il y a demande d'indemnisation ?

Les réponses à demande d'indemnisation sont portées par le Conseiller Client EDF avec les informations communiquées par ERDF.

Le client peut avoir un appel de la part d'ERDF pour avoir des compléments, ERDF Assurance prend le relais dès qu'il y a besoin, mais le Conseiller Client EDF fera un point avec le client car il a sollicité son fournisseur.

- Supports de réponse :



Idem réclamations EDF

EDF reste l'interlocuteur principal du client en tant que Fournisseur.

- **Moyens de contrôle :**

Idem réclamations EDF

Questions posées, à l'oral "êtes-vous satisfait de notre entretien ?" ou "êtes-vous satisfait de la réponse apportée ?" et "ai-je répondu à toutes vos questions ?"

La mesure par l'enquête de satisfaction est réalisée par un prestataire externe pour faire progresser nos processus.

- **Modalités de calcul des taux de réponses sous 30 jours :**

Idem réclamations EDF

- **Cheminement de la réclamation en cas d'insatisfaction client :**

Idem réclamations EDF

- **Focus sur les réclamations portant sur les indemnisations pour non qualité de l'énergie distribuée :**

Au cours de l'année 2014, EDF a reçu 265 demandes écrites d'indemnisation pour non qualité de l'énergie. **A quelle échelle ?** -> Les données sont sur le périmètre de la concession du SDEF

A.II - Données 2014 sur les réclamations

Les clients particuliers sont gérés à maille nationale par nos services. En effet, un client particulier de la concession sollicitant nos services est accueilli et sa demande traitée par un des 40 centres de relation Clients en France, et ce, quelle que soit l'origine géographique de son appel. La mise à disposition de données à la maille de la concession n'est donc pas systématiquement possible. Enfin, l'interprétation des données disponibles à maille de la concession est soumise à ce maillage national.

- **Réclamations écrites reçues :**

Réclamations écrites	2013	2014	Variation (en %)
Région EDF	35 957	38 556	7,2%
Concession	-	3 565	-

- **Répartition entre les différents canaux :**

Support / Demande	Total
Courrier	9 %
Téléphone	87 %
Boutique	1 %
E-Mail	1 %
Autres	2 %
Total général	100 %

A quelle échelle ? -> Les données sont sur le périmètre de la concession du SDEF

Il y a *a priori*, dans l'application SIMM, une totale traçabilité des appels et des RDV en boutiques, qui constituent 2 canaux oraux possibles pour le dépôt d'une réclamation. Alors, pourquoi les données communiquées ne correspondent-elles souvent qu'à des demandes écrites ? Cette restriction de la donnée est d'autant plus surprenante et pénalisante en termes de représentativité de l'information transmise que le canal téléphonique représente à lui seul 87% des réclamations déposées par les particuliers et 76% des réclamations déposées par les pros. -> Conformément au protocole FNCCR, nous produisons les résultats de l'indicateur "réclamations écrites".

- **Répartition entre les différentes catégories de plaignants :**

Non disponible.

Toutes les réclamations concernent les clients particuliers, quelquefois la demande peut provenir des tiers pour le compte du client (ex. notaires, assureurs, ...)

- **Répartition par type de réclamations :**

Répartition des réclamations écrites par type (%)	Concession
	2014
Accueil	12,7%
Conseil et services	0,8%
Contrat	6,8%
Facturation	37,0%
Qualité de fourniture et réseau	17,7%
Recouvrement	22,0%
Relation avec le distributeur	1,6%
Relevé	1,3%
Total	100,0%

- **Nombre de réclamations sur la non qualité de l'énergie distribuée :**

17,7 % des réclamations écrites concernent la qualité de fourniture et réseau, soit 631 réclamations.

Sur les 631 réclamations écrites « particuliers » pour non qualité de l'énergie distribuée déposées à l'échelle de la concession, combien sont relatives à un défaut de tension ? Obtenir les mêmes chiffres mais en cumulant réclamations écrites et orales. -> Information non disponible.

- **Nombre de réclamations sur les demandes d'indemnisation :**

Au cours de l'année 2014, EDF a reçu 265 demandes écrites d'indemnisation, toutes les demandes d'indemnisation concernent la non qualité de l'énergie. Elles représentent donc 42% des réclamations de l'item « qualité de fourniture et réseau ».

- **Délai moyen de classement :**

Non disponible.

Il est surprenant que le délai moyen de classement soit disponible pour les clients pros et pas pour les particuliers, et ce, alors même que l'application SIMM semble concentrer toutes les données relatives aux réclamations des particuliers.

Pour les particuliers, nous sommes en mesure de vous fournir le délai moyen de réponse de réclamation par courrier.

Il est de 24 jours en moyenne arithmétique, la médiane de la série se situant, elle à 5 jours.

- **Taux de réponse sous 30 jours :**

Réponse aux réclamations (%)	Concession
	2014
Taux de réponse sous 30 jours	92,7%

- **La répartition par nature des réponses ayant permis d'aboutir au classement (renseignement fourni, lettre d'excuse, erreur corrigée, remboursement effectué, indemnisation versée, ...)**

Donnée non disponible

- **Le nombre et la répartition par thématique des réclamations qui font l'objet d'un 2^{ème}, 3^{ème} niveau :**

Information non disponible au niveau de la concession.

A titre indicatif, le service consommateurs a traité en 2014 et au national 28 925 réclamations (31 103 en 2013), dont :

- 19 616 instances d'appel et assimilées
- 1 301 réclamations présidence, actionnaires et autres cabinets
- 1 323 saisines recevables en médiation EDF (3^{ème} niveau) et 2 321 saisines réorientées en 2^{ème} niveau service consommateurs

Pour permettre de mettre en perspective le nombre de réclamations « particuliers » traitées en 2^{ème} niveau en 2014 à l'échelle nationale, il faudrait fournir à cette même échelle et pour la même année, le nombre de réclamations orales et écrites reçues tous niveaux confondus (en ne comptant qu'une seule fois celles qui sont passées d'un niveau à l'autre).

Information non disponible.

- **Le nombre de réclamations classées par le Médiateur National de l'Energie**

Concernant les données sur les réclamations traitées du Médiateur National de l'Energie, nous vous invitons à vous rapprocher de lui :

- Adresse postale :
Le Médiateur National de l'Energie
15 Rue Pasquier
75008 Paris
- Accueil téléphonique : 01 44 94 66 00

A.III - Focus sur le Service Régional Consommateurs (niveau 2) :

Le Service Consommateurs d'EDF, en charge des réclamations de 2^{ème} niveau des clients particuliers, possède un site à RENNES (12 personnes).

- **Les origines possibles (directement l'utilisateur, le distributeur...) :**

- les clients qui écrivent directement au service consommateurs à notre adresse TSA
- les clients qui écrivent au Président d'EDF réorientés vers le Service Consommateurs
- les réclamations réorientées en 2ème niveau par les médiateurs (médiateur groupe EDF ou Médiateur National de l'Energie)
- les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE)
- les défenseurs des droits
- les associations de consommateurs
- les avocats ou organismes de tutelle/curatelle
- les conciliateurs de justice
- les élus nationaux et locaux

- **Les moyens d'échanges (téléphone, courriers, courriels, boutiques...) :**

- le Service Consommateurs dispose d'une adresse courrier :
TSA 20021 - 41975 Blois CEDEX 9
- le service consommateurs n'a pas de numéro de téléphone grand public, en revanche :
 - o il donne un numéro dédié aux associations de consommateurs régionales et défenseurs des droits,
 - o chaque client a un numéro de ligne directe d'un Chargé de Satisfaction Clients pendant la durée de l'instruction de sa réclamation et ce jusqu'à la mise en œuvre de la solution.
- les clients qui saisissent leur réclamation de 2^{ème} niveau sur internet : formulaire de saisie en ligne sur <https://particuliers.edf.com/aide-et-contacts/faire-une-reclamation-209896.html>
- chaque réclamation fait l'objet d'une réponse écrite systématique, accompagnée si possible d'un appel sortant

- **Le(s) support(s) d'enregistrements : logiciel(s) concerné(s) et modalités d'enregistrement :**

Toutes les réclamations de niveau 2 du ressort du service consommateurs sont enregistrées dans la GED (Gestion Electronique des Documents).

La date d'arrivée et la date de clôture de chaque réclamation nous permettent de mesurer les délais et d'en assurer la traçabilité.

L'ensemble des contacts téléphoniques et les courriers envoyés au client (scannés après signature) sont enregistrés dans notre logiciel de relation clients et de facturation SIMM.

- **Les délais moyens visés pour chacune des étapes du processus et les modalités de calcul de ces délais :**

Taux de réponse sous 30 jours du service Consommateur de Rennes (= échelle régionale) ? En 2014 : 93% **uniquement pour réclamations niveau 2 ou pour réclamations niveaux 1 + 2 ?**

Les données du Service Régional Consommateurs sont à l'échelle régionale et concernent les réclamations de niveau 2

B - Le traitement des réclamations pour les clients Entreprises et Collectivités.

B.I - Présentation des modalités de traitement des réclamations :

a) Informations générales :

- **Définition d'une réclamation selon EDF :**

Idem pour les particuliers

La demande de contact auprès d'un conseiller EDF entreprises et/ou le remplissage du formulaire « poser votre question en ligne » dans la page « FAQ » du site www.edfentreprises.fr sont-ils comptabilisés comme des réclamations ?

Oui, si il s'agit bien d'une réclamation.

- **Les différents types de réclamations :**

- Contrat/modification contrat
- Facture
- Recouvrement
- Technique
- Information générale

Fournir 2 exemples pour chaque type de réclamations « entreprises »

Exemples fournis

Pourquoi le classement des réclamations « entreprises » par type ne correspond-il pas à celui des particuliers ? Par exemple, disparaissent les catégories « accueil », « conseils et services », qualité et fourniture réseau », « relation avec le distributeur », « relevé ».

La gestion des clients particuliers et celle des clients Entreprises et Collectivités sont réalisées avec des outils et des processus indépendants qui s'appliquent notamment dans le domaine du traitement des réclamations.

- **Les différents types de plaignants :**

Le client, un tiers pour le client (association de consommateur, avocat, élu, assurance,...), le médiateur EDF, le MME

- **Les différents canaux possibles :**

<p>EDF Entreprises Direction Commerciale Régionale TSA 87901 44379 NANTES CEDEX 3</p> <p>Votre contact Relation Client PME - Professionnels</p> <p>Du lundi au vendredi de 8h à 17h45 Téléphone : 0810 333 683 (0810 EDF OUE) e-mail : edfentreprises-ouest-11@edf.fr www.edfentreprises.fr</p>	<p>EDF Entreprises Direction Commerciale Régionale TSA 97902 44379 NANTES CEDEX 3</p> <p>Votre contact Relation Client Grandes Entreprises</p> <p>Du lundi au vendredi de 8h à 18h Téléphone : 0820 144 005 Coût de l'appel pour les n° en 0820 : 0,118€TTC/min e-mail : edfentreprises-ouest-31@edf.fr www.edfentreprises.fr</p>	<p>EDF Collectivités Service Client Ouest TSA 27904 44379 NANTES CEDEX 3</p> <p>Votre contact MORINIAUX Muriel</p> <p>Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h Téléphone : +330272960041 e-mail : edfcollectivites-ouest@edf.fr www.edfcollectivites.fr</p>
--	--	---



Sur site www.edfentreprises.fr/réclam, il y a un lien pour télécharger le rapport 2012 du médiateur EDF, mais ce lien est inactif -> nécessité de mettre à jour le site.

Nous vous confirmons ce dysfonctionnement que nous avons signalé.

Sur le site www.edfentreprises.fr, y-a-t-il des possibilités de tchat et/ou de remplissage de formulaire de dépôt de réclamation en ligne ?

Il y a la possibilité de déposer une réclamation en ligne dans l'espace client.

b) Les réclamations concernant EDF

- **Services sollicités :**

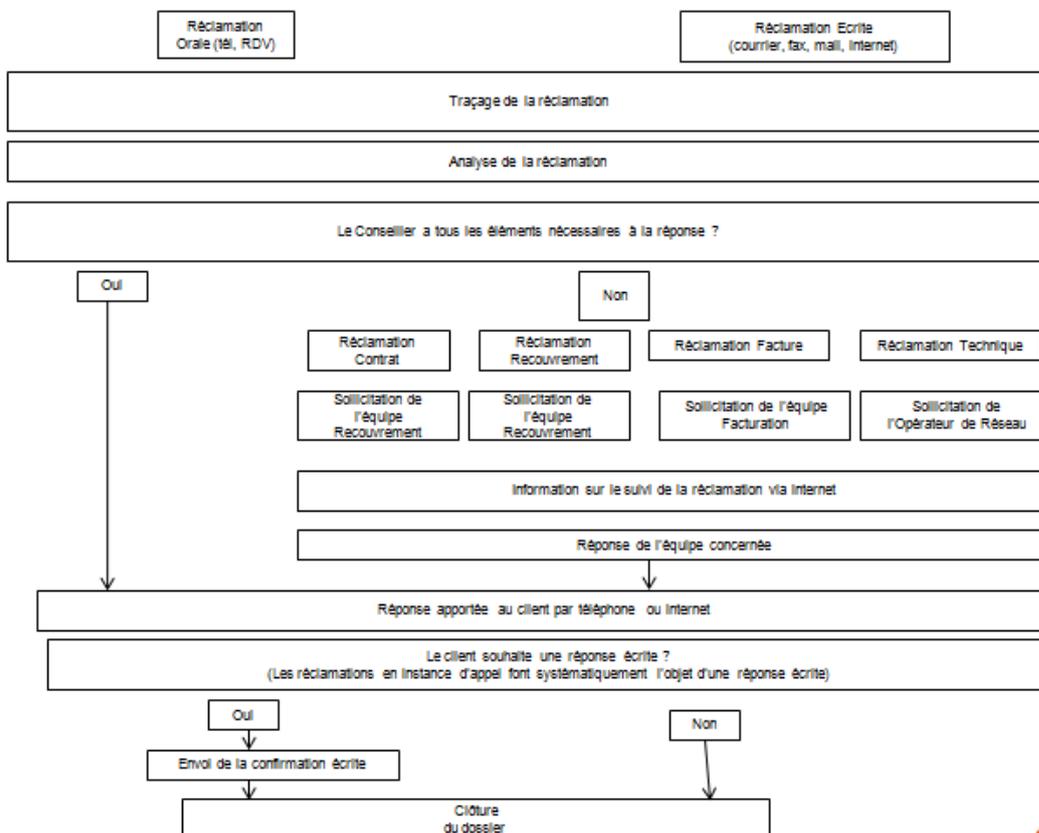
Les équipes Recouvrement, Facturation et Vente

- **Supports d'enregistrement :**

Toutes nos réclamations sont enregistrées dans notre outil de gestion de la relation client (Cloé) peu importe le support utilisé par le client. Ces documents sont conservés 10 ans.

- **Cheminement de la réclamation :**

Processus Réclamations



Dans le logigramme ci-dessus, les rendez-vous sont évoqués comme canal possible pour les réclamations orales. Ont-ils lieu forcément en boutique EDF ?

Quelques rares réclamations PRO peuvent être récupérées en Boutique. Pour l'essentiel, il s'agit de rendez-vous qui se déroulent chez les clients.

Dans ce même logigramme, le fax est évoqué comme un canal possible pour les réclamations écrites. Préciser les numéros mis à dispositions selon les différents types de clients pros.

Vous pouvez envoyer les réclamations par fax au 02 90 22 11 16 (site de Rennes) pour les clients Collectivités Locales et au 02 98 00 61 29 (site de Brest) pour les clients Entreprises.

Le conseiller qui est évoqué dans le schéma se situe-t-il au sein d'un centre de relation clientèle (CRC), à l'instar du processus réclamations des particuliers ?

Oui, au sein des équipes de relations clients Entreprises et Collectivités basées à Brest et Rennes.

La réponse, qui est apportée au client « entreprise », est transmise par le conseiller mentionné en amont ou par l'équipe spécifiquement dédiée dès lors que cette dernière est sollicitée ?

Pour l'essentiel, la réponse est apportée par le Conseiller mentionné en amont.

- **Délais moyens visés :**

Traitement sous 21 jours. Le délai est calculé entre la date d'enregistrement de la réclamation dans Cloé et la date de réponse apportée au client.

Ce délai nécessite d'être précisé. S'il s'agit d'un objectif 2015, il faudrait également indiquer l'objectif qui était visé en 2014 avec les mêmes détails. -> Il s'agit de l'ambition que se fixe EDF afin de satisfaire ses clients.

- **Supports de réponse :**

Le support privilégié est le téléphone, le conseiller ayant traité la réclamation appelle le client pour lui apporter la réponse.

Si le client le souhaite, il peut recevoir une confirmation écrite.

Pour les réclamations en instance d'appel, le support est systématiquement le courrier.

- **Moyens de contrôle :**

Lors d'une réponse par téléphone, la satisfaction du client est validée en fin d'entretien.

Les réponses écrites sont systématiquement validées par le responsable de l'équipe concernée.

Des contrôles internes sont également réalisés.

La satisfaction du client est mesurée par des enquêtes de satisfaction mensuelles, réalisées par un organisme externe.

Tous les clients dont la réclamation est close dans le mois sont-ils interrogés dans le mois qui suit ou seulement un pourcentage pris dans un échantillon plus global comprenant des clients ayant sollicité d'autres services d'EDF ? -> Il s'agit bien d'un pourcentage pris dans un échantillon plus global comprenant des clients ayant sollicité d'autres services d'EDF.

Les délais de traitement sont pilotés et analysés à pas mensuels. Un pilotage hebdomadaire, voire quotidien, est réalisé sur le stock de réclamations par conseillers.

- **Modalités de calcul des taux de réponses sous 30 jours :**

Le délai est calculé entre la date d'enregistrement de la réclamation dans Cloé et la date de réponse envoyée au client.

Il ne s'agit donc en aucun cas des réponses d'attente.

- **Le cheminement de la réclamation si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse apportée par EDF**

Si la réponse du conseiller EDF ne satisfait pas le client, il peut contacter le Directeur commercial régional

- en précisant la référence de votre réclamation initiale
- directement sur 'espace Client dans la rubrique Factures >Visualiser les dernières factures et gérer les règlements ou dans la rubrique Contrats>Gérer les sites ou dans la rubrique Contrats>Visualiser les contrats.

Si la réponse écrite du Directeur commercial régional ne satisfait pas le client, il peut saisir le Médiateur du groupe EDF, ultime recours au sein du Groupe EDF pour régler un désaccord. Il instruira le dossier et vous proposera une solution amiable dans un délai de 2 mois.

La prise de contact auprès du Directeur commercial correspond au 2ème niveau de traitement ?

Oui.

A l'instar des réclamations des particuliers, fournir la répartition nationale des canaux sortants (téléphone ou écrit) pour les clients pros.

La répartition nationale des réclamations sur le segment PME-PRO selon les canaux est :

Téléphone	89%
Courrier	5%
E-mail	2%
Web EDF Entreprises	3,6%
Autre	0,4%

c) Modalités de traitement des réclamations concernant ERDF :

- **Moyen d'échanges avec le Distributeur :**

Logiciel spécifique (SGE Système de Gestion des Echanges), ou téléphone pour les urgences ("ligne 1")

- **Services sollicités :**

Les agences techniques, raccordement ou comptage - le SRUR pour les réclamations MNE

Que signifie le sigle « SRUR » ? Pourquoi ce service n'est-il sollicité que pour les réclamations MNE ?

Le sigle SRUR signifie Service Régional des Utilisateurs du Réseau. Il s'agit pour le MNE de simplifier la porte d'entrée auprès d'ERDF avec ce canal unique.

- **Supports d'enregistrement :**

Idem réclamations EDF

- **Cheminement de la réclamation :**

Idem réclamations EDF

- **Délais moyens visés :**

Entreprises : traitement sous 30 jours

Collectivités : Traitement sous 21 jours

Les délais moyens ci-dessus portent-ils uniquement sur la partie du traitement effectuée par ERDF ? Mais dans l'affirmative, ce délai n'est pas compatible avec le délai de 21 j visé par EDF pour les réclamations de clients pros (p11).



Oui, votre remarque est juste. Les engagements d'EDF et d'ERDF relèvent de leur propre mode d'organisation et environnement institutionnel (catalogue de prestation d'ERDF, Conditions Générales de Vente d'EDF, ...)

Les délais ERDF « pro » p12 sont-ils imposés par la CRE, à l'instar de ceux concernant les clients particuliers ?

Ils relèvent des décisions prises par les pouvoirs publics dans le cadre de la mission de service public de distribution de l'électricité confiée à ERDF.

- **Supports de réponse :**

Idem réclamations EDF

EDF reste l'interlocuteur principal du client.

ERDF prend le relais dans le cas de demandes d'indemnisation prises en charge par ERDF, et dans le cas des saisines Médiateur EDF ou MNE.

Expliciter les cas de réclamations « pros » pour lesquels ERDF devient, après EDF, l'interlocuteur du client pour le traitement de sa réclamation.

ERDF prend le relais dans le cas de demandes d'indemnisation prises en charge par ERDF, et dans le cas des saisines Médiateur EDF ou MNE

- **Moyens de contrôle :**

Idem réclamations EDF

Questions posées, à l'oral "êtes-vous satisfait de notre entretien ?" ou "êtes-vous satisfait de la réponse apportée ?" ou "ai-je répondu à toutes vos questions ?"

- **Modalités de calcul des taux de réponses sous 30 jours :**

Idem réclamations EDF

- **Cheminement de la réclamation si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse apportée par ERDF.**

Idem réclamations EDF

- **Focus sur les réclamations portant sur les indemnisations pour non qualité de l'énergie distribuée :**

Au cours de l'année 2014, EDF a reçu 125 demandes écrites d'indemnisation pour non qualité de l'énergie. A quelle échelle ?

Les données sont sur le périmètre de la concession du SDEF

Les réclamations « pros » engageant ERDF font-elles l'objet d'enquête de satisfaction ? Oui. Elles font parties d'un échantillon plus global comprenant des clients ayant sollicité d'autres services d'EDF

B.II – Focus sur les Données 2014 à l'échelle de la concession SDE 29 :

- **Réclamations écrites reçues :**

Nombre de réclamations en 2014 sur la concession du SDEF 29 : 583 réclamations écrites

- **Répartition entre les différents canaux :**

- Courrier : 15%
- Email : 3%
- Fax : 1%
- Téléphone : 76%
- Internet : 3%
- Autres : 2%

- **Répartition entre les différentes catégories de plaignants :**

- 97 % réclamations Entreprises
- 3 % réclamations Collectivités

Uniquement pour les réclamations par courrier ? -> Non, il s'agit des données pour l'ensemble des canaux.

- **Répartition par type de réclamations :**

- Contrat : 9 %
- Facture : 50 %
- Recouvrement : 16 %
- Technique : 15 %
- Information générale : 10 %

Uniquement pour les réclamations par courrier ? -> Non, il s'agit des données pour l'ensemble des canaux.

- **Nombre de réclamation sur non qualité de l'énergie distribuée :**

Nombre de réclamations relatives à la qualité de fourniture : 338

- **Nombre de réclamation sur les demandes d'indemnisation :**

Non disponible.

En bas de p13, pourquoi le chiffre des réclamations pour demande d'indemnisation est annoncé comme non disponible alors qu'il est a priori communiqué en haut de page (=125) ?

Nous vous confirmons qu'au cours de l'année 2014, EDF a reçu 125 demandes écrites d'indemnisation pour non qualité de l'énergie. La formulation des deux questions n'étaient pas équivalentes ce qui explique la réponse différenciée.

Une demande d'indemnisation doit-elle toujours faire l'objet d'une demande écrite ? Non. Ne peut-on pas la déposer lors d'un rendez-vous (traçabilité via Cloé) ? Oui

Si tel est le cas, pourquoi les chiffres évoqués ne portent que sur les demandes écrites ? Conformément au protocole FNCCR, nous produisons les résultats détaillés sur le périmètre des réclamations écrites.

- **Délai moyen de classement :**

Sur les 3889 réclamations enregistrées en 2014, 3 830 ont été clôturées au 31 décembre 2014, dans un délai moyen de 9 jours.

A quoi correspond le nombre de 3 889 réclamations 2014 mentionné ci-dessus (échelle, recevables et non recevables, type de clients, niveau concerné, réclamations écrites et/ou orales) ? Si, comme la présentation le laisse à penser, il s'agit là bien d'un chiffre relatif aux pros et à la concession, il peut apparaître surprenant eu égard aux 583 réclamations écrites évoquées plus haut et aux 2 429 réclamations pros a priori reçues en 2014 à l'échelle de la concession (chiffre reconstitué à partir du nombre de réclamations écrites et de la répartition entre canaux oraux et écrits).

Les 583 réclamations écrites représentent bien 15% des 3 889 réclamations de la concession. Le nombre des réclamations écrites correspondent au canal « Courrier ». Les réclamations reçues par les canaux internet, e-mail et fax sont intégrées dans la rubrique des réclamations « Digitalisée »

- **La répartition par nature des réponses ayant permis d'aboutir au classement**

Donnée non disponible

Pour permettre de mettre en perspective la répartition entre les réclamations émanant des entreprises et celles émanant des collectivités, pourriez-vous me fournir la proportion pour 100 contrats pros entre les clients entreprises et les clients collectivités ?

Au niveau de la Direction Commerce Ouest, nous comptons 262 000 Clients Entreprises et 7 600 Clients Collectivités.

- **Réclamations en instance d'appel :**

Au global sur la DCR Ouest, nous avons reçu et traité 175 réclamations de 2ème et 3ème niveau.

Répartition des thématiques :

- Facture : 55%
- Recouvrement : 30%
- Contrat : 9%
- Technique 6%

Sur les 175 réclamations reçues et traitées par la DCR, préciser la répartition par niveau (2ème et/ou 3ème).

Information non disponible.

Pour permettre de mettre en perspective le nombre de 175 réclamations reçues et traitées par la DCR, pourriez-vous me fournir le nombre de réclamations pros reçues et recevables tous canaux confondus, et ce, à la même échelle ?

Nous confirmons le chiffre de 3 889 réclamations traitées à la maille de la concession.

- **Le nombre de réclamations classées par le Médiateur National de l'Energie**

Concernant les données sur les réclamations traitées du Médiateur National de l'Energie, nous vous invitons à vous rapprocher de lui :

- Adresse postale :
Le Médiateur National de l'Energie
15 Rue Pasquier
75008 Paris
- Accueil téléphonique : 01 44 94 66 00

d. Visites du Centre de Relation Clients et du Service Consommateur Ouest situés à Rennes

En complément des éléments écrits remis par le service concession d'EDF, le SDEF et le SDE 35 avaient demandé au concessionnaire l'organisation d'une réunion d'échanges. Nombreuses réponses ayant déjà été apportées par écrit, EDF nous a proposé de convertir cette réunion en une visite opérationnelle de ses services « réclamations » basés sur Rennes.

Nous avons ainsi été accueillis le lundi 9 novembre 2015 dans les locaux :

- ✓ du Centre de Relations Clients Particuliers (CRC) de Cesson Sévigné (5 avenue Belle Fontaine), où il nous a été proposé d'effectuer des doubles écoutes téléphoniques en « front office » et « back office ». Cela nous a permis de suivre en direct le traitement de réclamations téléphoniques entrantes émanant de particuliers ainsi que les rappels effectués par EDF pour les réclamations ayant nécessité un traitement différé, mais également d'apprécier le professionnalisme des équipes en place qui ont fait preuve d'une qualité d'écoute, d'une grande pédagogie et d'un sens aigu du service et de la satisfaction du client.



- ✓ du service Solidarité, abrité dans le même bâtiment que le CRC, où là encore il nous a été offert la possibilité d'une double écoute. Il s'agissait ici d'un appel émanant d'une assistante sociale qui appelait en présence du client en difficulté, ce qui a permis à la conseillère solidarité d'EDF d'obtenir toutes les informations nécessaires à la complète connaissance du dossier client. Cette dernière a ainsi pu s'assurer de la gestion économe de l'énergie par rapport au niveau d'équipements électriques du client et de la parfaite optimisation de la plage « heure creuse ». Elle a pu balayer avec l'assistance sociale les différentes aides déjà sollicitées ou pouvant l'être. Cet entretien, particulièrement instructif quant à l'implication d'EDF dans l'accompagnement des clients en situation de précarité énergétique, s'est finalement conclu par un échelonnement du remboursement de la dette supportable pour le client car calé sur le déblocage prochain de certaines aides.



- ✓ du Service Consommateur Ouest de Rennes Champeaux (7 rue Jules Maillard de la Gournerie). La visite de ce service a été l'occasion d'un temps d'échanges autour de ses missions. Il nous a ainsi été précisé que son rôle consistait notamment à :
 - traiter les réclamations qui ont déjà fait l'objet d'une réponse du service client, mais qui ne satisfait le client,
 - traiter les réclamations redirigées par la médiation EDF,
 - traiter les saisines recevables et recommandations du Médiateur National de l'Energie (MNE), y compris dans le processus concerté de « seconde chance »,
 - traiter les réclamations qui sont transmises à EDF commerce Ouest par les élus, les SDE, les préfetures... du territoire,
 - animer les associations de consommation en région et se positionner comme leur interlocuteur pour le règlement des litiges de leurs adhérents,
 - représenter EDF auprès du tribunal : tribunal d'instance et conciliateurs de justice,
 - traiter les litiges des représentants départementaux du défenseur des droits

Ont ainsi participé à cette journée très enrichissante :

- ✓ Pour le SDEF : Jacques Monfort (Directeur) et Katell Leroy Marschall (chargé de mission Contrôle de Concessions),
- ✓ Pour le SDE 35 : Didier Pinson (Directeur), Elodie Faussurier (responsable Pôle Concessions) et Laurence Hardy (appui Pôle Concessions),
- ✓ Pour EDF (organisateurs – accompagnants), notamment : Hervé Esseul (Directeur du développement territorial 35), Marc Alibert (responsable Concessions Ouest) et Eric Ramond (appui Concessions Ouest)



e. Bilan de l'audit réclamations

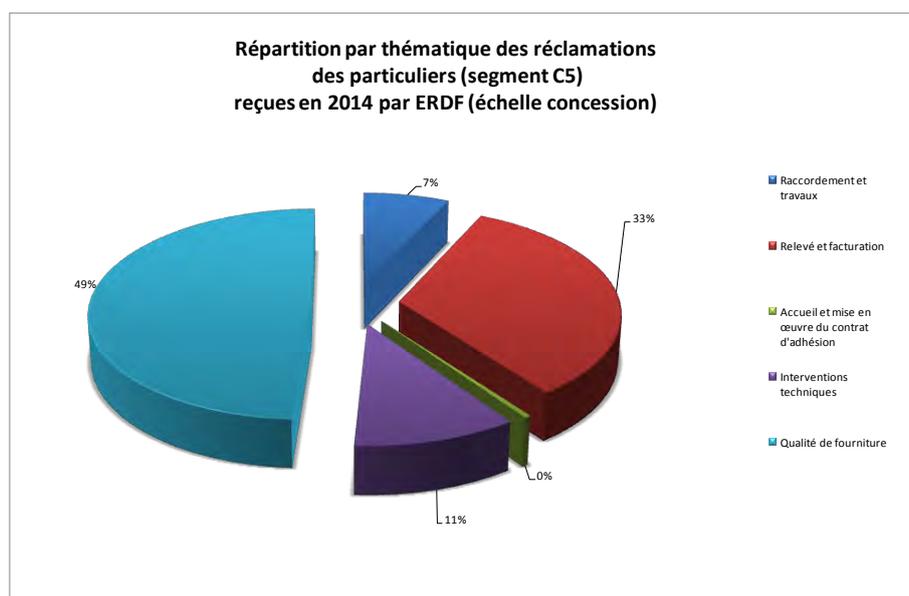
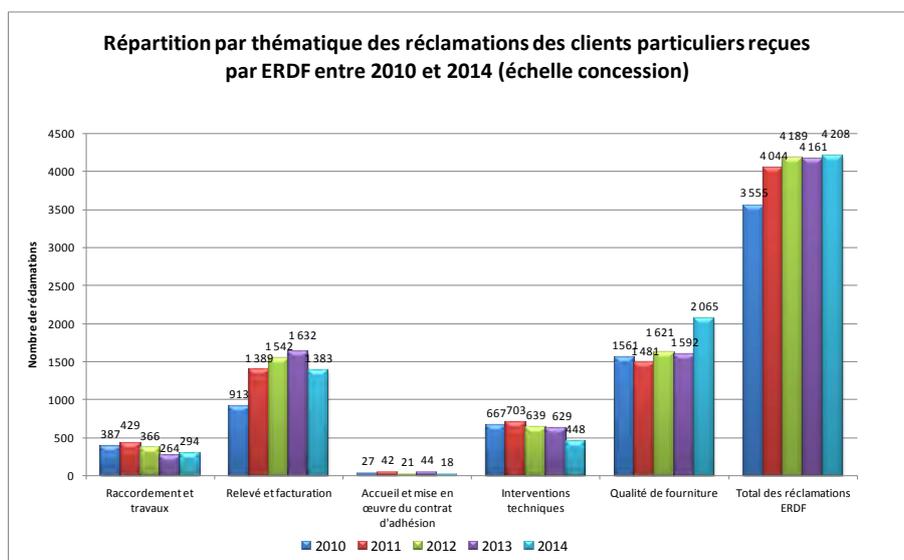
Il ressort de cet audit sur les réclamations :

- ✓ un retour très complet de la part d'EDF s'agissant des modalités de dépôt et procédures internes de traitement, la très grande majorité des informations demandées ayant été effectivement communiquées,
- ✓ des visites dans les locaux EDF très opérationnelles avec le suivi de cas concrets, pour mieux appréhender le travail des équipes en place,
- ✓ une meilleure connaissance des réclamations émanant des clients professionnels (entreprises et collectivités), et ce, alors que les données du CRAC se limitent habituellement à celles relatives aux clients particuliers,
- ✓ des données chiffrées globalement plus nombreuses, mais parfois difficilement exploitables car fournies à des échelles différentes et, quoi qu'il en soit, relativement restrictives et donc peu représentatives car souvent limitées aux réclamations écrites, et ce, alors que le téléphone est de loin le canal le plus usité pour le dépôt d'une réclamation avec un taux de couverture de respectivement 87% pour les particuliers et de 76% pour les professionnels.

4. LES RECLAMATIONS REÇUES PAR ERDF

En 2014, à l'échelle de la concession, ERDF a reçu 4 208 réclamations de clients particuliers. Depuis 4 ans ce chiffre est relativement stable. Cela représente en moyenne 9,5 réclamations pour 1000 clients.

Comme les années précédentes, le concessionnaire n'a pas souhaité, malgré nos demandes, communiquer au syndicat le listing des réclamations. Nous ne disposons donc que de données en masse ventilées par thématique :



A la lecture des 2 graphiques précédents, il apparaît que l'année 2014 est marquée par une forte prédominance, en nombre et en %, des réclamations en lien avec la qualité de fourniture (2 065 réclamations soit 49% du total). Il s'agit là encore probablement des conséquences directes des tempêtes de l'hiver 2013/2014, la durée significative des coupures électriques et la possible répétition de ces dernières d'un épisode tempétueux à l'autre ayant été de nature à susciter un fort mécontentement chez les clients concernés justifiant du dépôt d'une réclamation écrite auprès du distributeur.

Enfin, ERDF précise, toujours, à l'échelle de la concession, avoir répondu sous 15 jours maximum à 97,5 % des réclamations en 2014, contre 79,5% en 2013. On ne peut que saluer cette amélioration significative dans le traitement des réclamations réalisé par le concessionnaire.

5. LA SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Enquêtes de satisfaction menées par ERDF

▪ **Rappel de la méthodologie**

Périmètre de l'étude :

Le dispositif est national et couvre la France métropolitaine.

Objectif :

L'objectif est de mesurer la satisfaction globale des clients sur les prestations suivantes réalisées par ERDF :

- ✓ Le raccordement au réseau de distribution d'électricité.
- ✓ Le relevé physique des compteurs.
- ✓ La mise en service de l'installation électrique.
- ✓ La demande d'intervention technique sur le réseau électrique

Il est à noter que le ressenti du client sur la qualité de la fourniture est appréhendé au travers du questionnaire de satisfaction portant sur le relevé des compteurs.

Cible :

Deux cibles sont interrogées dans cette enquête :

- ✓ Les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, petites entreprises, agriculteurs)
- ✓ Les clients résidentiels

Questionnaires :

Un questionnaire est établi pour chacune des prestations listées ci-dessus, soit 4 questionnaires au total.

Le questionnaire utilisé auprès des clients est le même pour les professionnels et les résidentiels, avec des adaptations de vocabulaire selon la cible concernée.

Pour que les résultats de ces enquêtes soient réellement exploitables par l'autorité concédante et notamment pour s'assurer de la neutralité des questions posées (certaines tournures pouvant parfois orienter les réponses), le syndicat a réclamé à plusieurs reprises à ERDF d'être destinataire d'un exemplaire de chacun des questionnaires utilisés. La réponse qui lui a été faite par le concessionnaire est que les questionnaires sont la propriété intellectuelle de l'institut de sondage en charge de cette enquête (à savoir LH2) et qu'ils ne peuvent donc pas, à ce titre, être diffusés.

Mode de recueil :

Il s'agit d'une enquête téléphonique à l'aide de questionnaires directifs sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interview).

La durée moyenne de l'interview varie entre 5 et 10 minutes environ.

Calendrier des enquêtes :

Les enquêtes sont réalisées au fil de l'eau (à savoir dans le mois suivant la prestation), et ce, pour que le client conserve en mémoire l'évènement sur lequel il va être interrogé.

Le calendrier suivi peut être résumé de la manière suivante :

Mois m	Mois m+1	Mois m+2
Réalisation des prestations auprès des clients professionnels et résidentiels.	<u>Début du mois:</u> ERDF réalise des requêtes listant les clients (professionnels et résidentiels) ayant bénéficié de chacune des prestations au cours du mois m, et transmet les fichiers à LH2.	<u>Les 2 premières semaines:</u> Les enquêtes « professionnels et résidentiels » sont finalisées par les enquêteurs de LH2 situés sur le plateau d'Orléans.
	<u>Au cours du mois:</u> LH2 trie et nettoie les fichiers reçus, fait des recherches en N° de téléphone et procède à l'échantillonnage.	<u>A partir du 15 du mois:</u> LH2 traite les données pour dégager les résultats des indicateurs.
	<u>Le terrain démarre le dernier lundi du mois:</u> Le terrain dure 3 semaines	<u>Le dernier lundi du mois</u> LH2 transmet les résultats aux commanditaires et procède à la mise en ligne des résultats nationaux sur le site internet dédié.

Ainsi, l'interrogation des clients portant sur les prestations du mois de Janvier aura lieu fin Février-début Mars, et les résultats nationaux seront publiés sur le site le dernier lundi du mois de Mars.

Taille de l'échantillon :

La taille de l'échantillon est déterminée afin qu'elle soit statistiquement représentative de la population étudiée pour chaque évènement.

L'échantillon est déterminé par l'institut de sondage à partir d'un tirage aléatoire effectué informatiquement (logiciel spécifique).

Traitement et rendu des résultats :

On notera que des quotas par catégorie de prestation et, à l'intérieur de chacune d'elles, par secteur géographique sont appliqués. En opérant ainsi, la structure des évènements au réel (respect du poids de chacun des secteurs pour chaque prestation réalisée sur l'ensemble France) n'est pas respectée pour les différents segments. Aussi, un redressement statistique est réalisé chaque mois sur les résultats obtenus afin de rétablir leur représentativité et d'être conforme à la structure des évènements au réel.

Il faut souligner que la maille retenue pour la restitution est fonction du niveau de détail souhaité. Ainsi, si l'on souhaite un résultat avec un détail par prestation, il faut au moins travailler à l'échelle de la région, et ce, pour obtenir une taille d'échantillon suffisamment représentative qui limite les écarts-types. En revanche, si l'on souhaite un résultat toutes prestations confondues, l'échantillon des interviewés étant plus large, une restitution à la maille du département est possible.

Le respect de l'anonymat constitue également l'une des raisons pour lesquelles les résultats ne sont pas communiqués à une maille plus petite (à l'échelle de la commune notamment).

La satisfaction des clients est évaluée à partir d'une échelle à 4 niveaux (très satisfait, satisfait, plutôt mécontent, très mécontent). Il faut donc rappeler que les résultats de satisfaction exprimés dans le CRAC en % correspondent en fait au cumul des 2 premiers niveaux de l'échelle (à savoir très satisfait et satisfait). Pour sa part, le SDEF préfère, pour une analyse plus pertinente de la marge de progression du concessionnaire, exprimer les données sous l'angle inverse, en mettre en évidence les taux de clients peu satisfaits (cumul des plutôt mécontents et très mécontents).

Remarque :

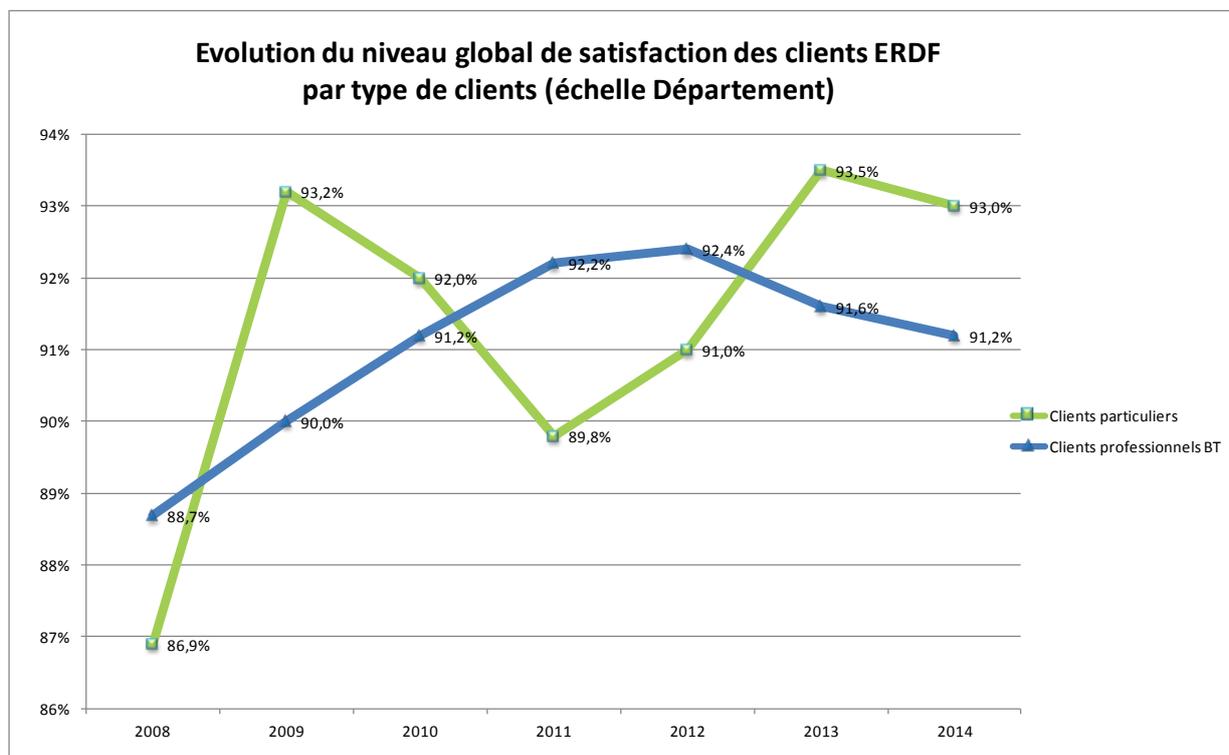
On notera que des enquêtes du même type sont réalisées par ERDF auprès des élus et auprès des clients producteurs. Malgré nos demandes, ERDF n'a pas souhaité nous communiquer les résultats de ces campagnes, prétextant qu'il s'agit là d'une démarche volontaire d'amélioration en dehors de tout cadre contractuel et qu'à ce titre, elle n'a pas obligation à en diffuser les conclusions.

▪ **Résultats des enquêtes**

Avant toute chose, on pourra noter que cette année, pour la 1^{er} fois, le concessionnaire n'a pas communiqué, dans le CRAC, le niveau de satisfaction par thématique. Dans les faits, la seule donnée par item fournie concerne les raccordements, mais s'avère n'être pas vraiment exploitable et comparable aux années précédentes car calculée à une échelle différente.

On ne peut que déplorer ce manque de constance dans les données qui empêche tout suivi valable de leur évolution et donc tout commentaire sur les éventuels progrès accomplis par le distributeur en matière de satisfaction client ou au contraire sur les reculs constatés et les marges de progression associées.

Les seules valeurs réellement exploitables sur la durée sont la satisfaction globale (toutes thématiques confondues) des clients particuliers à l'échelle du Finistère et cette même donnée pour les clients professionnels BT (puisque nous disposons là d'un historique de 7 années :



On observe ainsi un niveau global de satisfaction des clients particuliers très fluctuant depuis 2008, avec un maximum atteint en 2013 à 93,5%. L'année 2014, pour sa part, demeure à un niveau élevé à 93% ; juste derrière 2009 (93,2%).

Pour ce qui est des clients professionnels, la tendance, qui était à la hausse jusqu'en 2012 avec un maximum atteint de 92,4%, connaît depuis un infléchissement régulier, avec un pourcentage de satisfaction en 2014 similaire à la valeur de 2010 (91,2%)

Par ailleurs, on notera que, depuis 2 ans, la satisfaction du segment des clients professionnels BT est près de 2% inférieure à celle du segment des particuliers. Après les prestations de raccordements sur lesquelles ERDF a porté ces dernières années une attention toute particulière, la marge de progression pour les pros se situe dorénavant au niveau notamment des délais de réalisation de la mise en service.

b. Enquêtes de satisfaction menées par EDF

▪ Méthodologie

Il s'agit d'enquêtes de satisfaction portant uniquement sur la fourniture aux tarifs réglementés de vente.

La clientèle est répartie par EDF en 4 segments qui font chacun l'objet d'une enquête de satisfaction spécifique. Les 4 segments sont les suivants :

- ✓ les particuliers,
- ✓ les professionnels (à savoir artisans, commerçants, professions libérales, et agriculteurs-exploitants, facturés au tarif bleu),
- ✓ les collectivités territoriales,
- ✓ les entreprises (PME, PMI, entreprises tertiaires facturées aux tarifs jaune et vert).

Dans les faits, chaque année, EDF fait réaliser une enquête dite « sur événement », menée mensuellement sur des clients ayant récemment été en contact avec un conseiller EDF. Cette enquête permet de mesurer de manière précise, dans le mois qui suit, la satisfaction résultant du traitement de leur contact.

▪ Rendus des résultats

EDF fournit au SDEF des indicateurs synthétiques de satisfaction pour les 4 segments indiqués plus haut. Dans les faits, ils correspondent aux pourcentages de clients qui se déclarent très ou assez satisfaits de leur contact avec EDF.

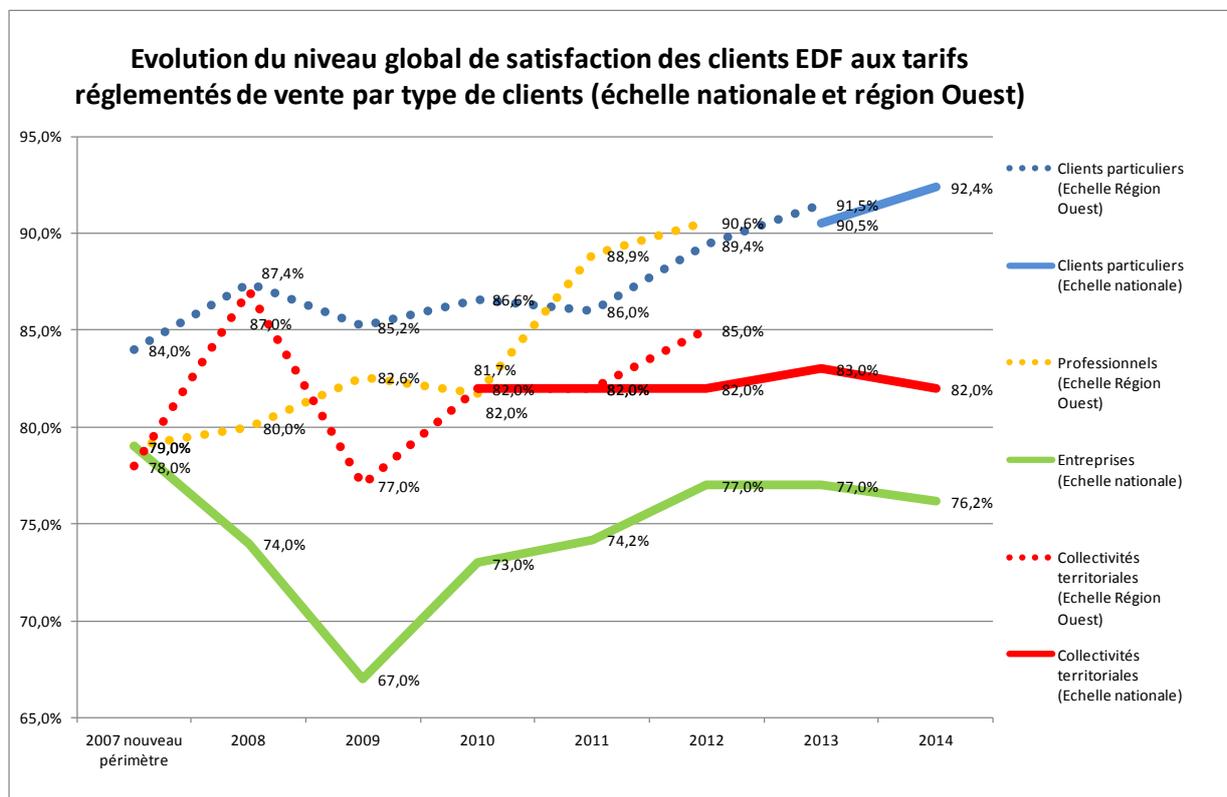
Pour ce qui est de l'échelle de rendu des résultats, le concessionnaire explique que, pour garantir la pertinence de l'échantillon et donc la fiabilité des résultats, ces indicateurs sont mesurés au niveau national et au niveau de chacune des entités régionales de la Direction de Marché des Clients Particuliers et de la Direction de Marché Entreprises & Professionnels. La production de ces indicateurs à une maille plus fine reviendrait à analyser les résultats de satisfaction sur une population de clients plus faible, non représentative, et conduirait à produire des résultats erronés avec un niveau d'incertitude important. EDF complète son propos en précisant que la satisfaction des clients ne peut être donnée à la maille concession car, sinon, il faudrait soit réaliser des enquêtes à cette maille, ce qui représente des moyens humains et financiers déraisonnables, soit réaliser des retraitements des données actuelles tels que leur significativité en serait entachée. Enfin, EDF ajoute que le traitement de la relation clients (front et back office) est réalisé globalement à l'échelle de chaque entité régionale d'EDF Commerce sans différenciation géographique. Une analyse des résultats de satisfaction à une maille géographique n'aurait donc pas de pertinence.

NB : Pour la concession du SDEF, l'entité régionale EDF de référence est la région Ouest qui regroupe la Bretagne, les Pays de Loire et la Basse Normandie.

- **Utilisation des résultats par le concessionnaire**

EDF précise que, pour garantir la mise en œuvre d'actions permettant de maintenir ou d'améliorer cette satisfaction client, chaque entité régionale de la Direction de Marché des Clients Particuliers et de la Direction de Marché Entreprises & Professionnels a un objectif de satisfaction qui lui est propre.

- **Résultats des enquêtes**



Les résultats de satisfaction sont difficilement exploitables car, à une échelle donnée, il n'y a pas forcément de continuité dans la fourniture des indicateurs.

Par ailleurs, il est regrettable que les résultats prennent la forme d'un indicateur synthétique censé décrire la satisfaction globale de chaque segment de clientèle sans aucun détail par type de prestation (ex : facturation, ouverture ou clôture de contrats, conseil en maîtrise de l'énergie, etc...).

Pour toutes ces raisons, on ne s'attardera pas outre mesure sur les résultats présentés dans le graphique ci-dessus.

On relèvera tout de même, s'agissant de la satisfaction des clients particuliers, une tendance globale à la hausse depuis 2007, qui semble être cohérente quelle que soit l'échelle. Sur ce segment, la satisfaction des clients atteint un très bon niveau avec 92,4% en 2014.

Par ailleurs, pour ce qui est des collectivités territoriales, après 3 années de forte fluctuation du niveau de satisfaction, le % de clients satisfaits se stabilise autour des 82-83%. Mais la marge de progression reste importante sur ce segment.

On notera également que, depuis 2 ans maintenant, la satisfaction de la catégorie des clients dits professionnels n'est plus communiquée.

Enfin, le segment des entreprises, après une année 2009 où a été atteint le niveau de satisfaction le plus bas toutes catégories confondues depuis 7 ans (à 67%), peine à retrouver un niveau équivalent à celui de 2007 (79%). Il s'agit du segment pour lequel le plus gros travail reste encore à faire.

6. LES INDEMNISATIONS POUR NON QUALITE DE L'ELECTRICITE DISTRIBUEE

En la matière, il existe 2 types d'indemnisation, celles dont l'application est automatique et celles qui nécessitent *a minima* le dépôt d'une réclamation pour être traitées.

▪ ***L'indemnisation automatique***

Elle concerne les clients coupés plus de 6 heures, dès lors que l'interruption de fourniture est imputable à une défaillance du réseau public de transport ou d'un réseau public de distribution.

Dans ce cas, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n°2001-365 du 26 avril 2001, la part fixe du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité (TURPE) fait l'objet d'un abattement forfaitaire calculé *a minima* (sauf mention contractuelle plus avantageuse) proportionnellement à la durée de l'interruption de fourniture, à raison de 2 % de la part fixe par période de six heures. Ainsi, l'abattement s'établit à 2 % de la part fixe du prix annuel d'accès aux réseaux pour une coupure comprise entre 6 heures et 12 heures, à 4 % pour une coupure comprise entre 12 heures et 18 heures et ainsi de suite par période entière de 6 heures, sans, toutefois, que la somme des abattements consentis à un utilisateur au cours d'une année civile ne puisse être supérieure à la part fixe annuelle.

On notera cependant que l'article 6 précité a été depuis abrogé par le décret n° 2014-1492 du 11 décembre 2014.

Enfin, on rappellera que, dans sa décision tarifaire TURPE 4 HTA/BT du 12 décembre 2013, la CRE a prévu également le versement par la société ERDF aux utilisateurs raccordés aux réseaux qu'elle gère d'une pénalité de 20 % du montant annuel de la part fixe du TURPE par période entière de 6 heures d'interruption. La majorité des interruptions donnent droit à ce versement de 20 %, à l'exception de celles causées par des travaux sur les réseaux et de celles occasionnées par un incident sur le réseau public de transport.

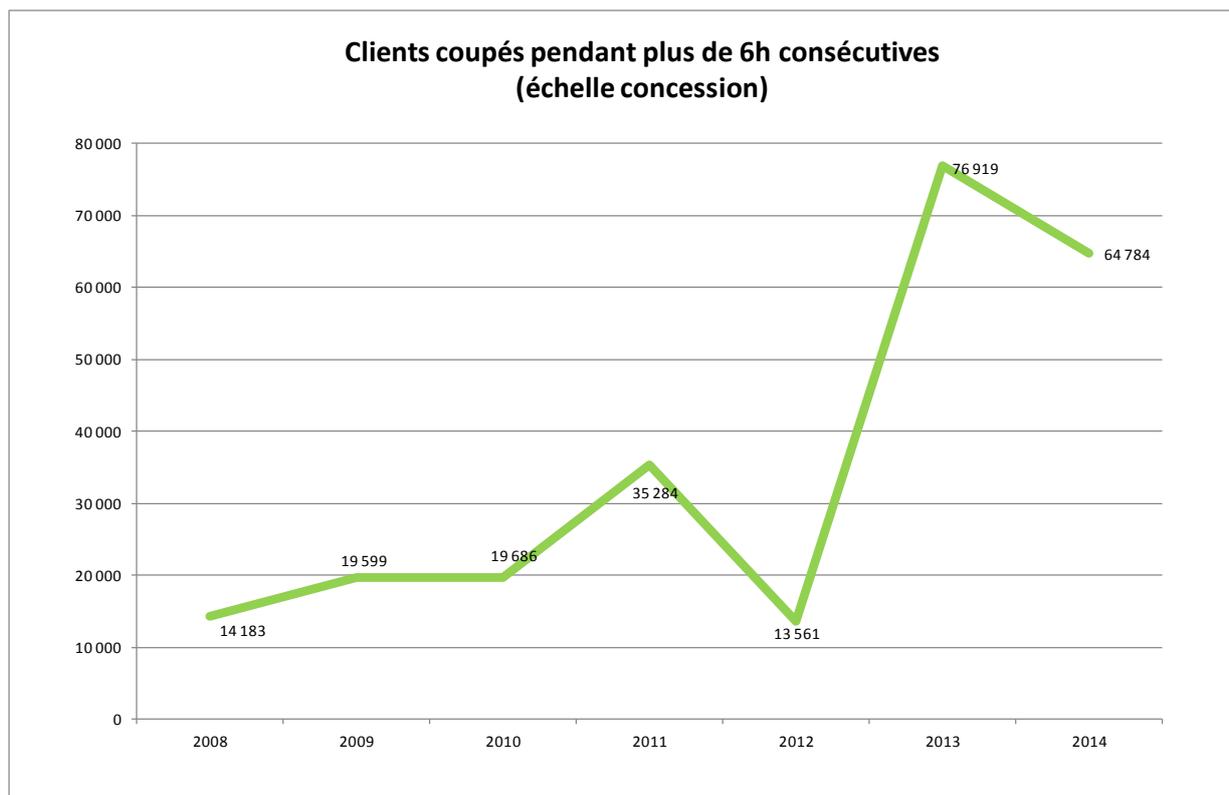
Ainsi, pour la période allant du 01/01/2014 (date d'entrée en vigueur du TURPE 4 HTA/BT) et jusqu'au 14/12/2014 (date d'abrogation de l'article 6 du décret n°2001-365 du 26 avril 2001), le versement de 20% et l'abattement de 2% se sont cumulés.

Ce mécanisme d'indemnisation automatique permet de compenser une partie de l'éventuel préjudice subi par les utilisateurs en cas de coupure très longue. Mais il faut préciser qu'il ne les prive aucunement de la faculté de rechercher la responsabilité de leur gestionnaire de réseau public selon les voies de droit commun.

Comme précisé, le versement de cette indemnisation est automatique et ne nécessite pas de réclamation du client, mais reste conditionné par une identification préalable dans les outils du distributeur.

Par ailleurs, interrogé sur le sujet, ERDF précise qu'il n'est pas prévu d'information spécifique vers les fournisseurs et les clients dans le cadre de l'application de l'abattement. Dans les faits, cet abattement est déversé directement sur la facture du client.

En 2014, du fait de la survenue des tempêtes de l'hiver (Pétra, Ruth, Ulla et Andréa), le nombre de clients coupés plus de 6h consécutives reste à un très haut niveau, avec près de 65 000 clients concernés, comme le montre le graphique ci-après.



Même s'il s'agit ici des clients coupés toutes causes confondues et incluant notamment les interruptions pour travaux qui, elles, ne donnent pas lieu à indemnisation automatique (conformément aux conditions générales de vente : cf. page suivante), le graphique donne tout de même la tendance des clients potentiellement concernés par ce dispositif de dédommagement.

▪ **L'indemnisation suite à dépôt d'une demande**

En 2014, ERDF a été interrogé sur les règles et procédures liées au traitement des demandes d'indemnisation des usagers pour non qualité de l'électricité distribuée et sur les modalités d'évaluation des montants versés en compensation du préjudice subi.

Sur ce point, le concessionnaire a fourni peu d'éléments. Il a simplement précisé que :

- ✓ le manquement à une obligation ou une faute devait être établi pour que l'indemnisation soit appliquée,
- ✓ la réparation du préjudice prenait la forme soit d'une indemnisation en nature, soit d'une indemnisation financière, avec dans certains cas, la possibilité d'un traitement simplifié avec indemnisation suivant des valeurs repères décidées localement,
- ✓ le traitement des demandes se faisait au cas par cas,
- ✓ le délai de réponse visé était de 30 jours.

Par ailleurs, le SDEF a demandé à ERDF de lui fournir les extraits des conditions générales de vente (CGV) de différents types de contrats de fourniture, qui évoquent de manière directe et indirecte les variations de la qualité de l'électricité. Le concessionnaire n'a pas donné suite à cette demande. En l'absence de cette transmission, le SDEF se contente ici de fournir, à titre d'information, un extrait des CGV d'électricité aux tarifs réglementés pour les clients résidentiels EDF en France métropolitaine continentale en date du 1^{er} février 2014 :

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLECTRICITÉ

5-1 Continuité et qualité de fourniture d'électricité

Conformément à la réglementation en vigueur (dont le décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et l'arrêté du même jour relatifs aux niveaux de qualité – ci-après « le décret qualité » –, aux prescriptions du cahier des charges de concession applicable et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité), ERDF s'engage :

- à livrer au client une électricité d'une qualité régulière, définie et compatible avec les utilisations usuelles de l'énergie électrique. La tension nominale est de 230 V en courant monophasé et de 400 V en courant triphasé. ERDF maintient la tension de fourniture au point de livraison à l'intérieur d'une plage de variation fixée par décret : entre 207 V et 253 V en courant monophasé, et entre 360 V et 440 V en courant triphasé. La valeur nominale de la fréquence de la tension est de 50 Hertz. Les conditions de mesure de ces caractéristiques sont celles de la norme NF EN 50160 disponible auprès de l'AFNOR,
- et à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer une fourniture continue d'électricité dans les limites des techniques existantes concernant le réseau et le système électrique,

sauf dans les cas qui relèvent de la force majeure telle que définie à l'article 10.2 et dans les cas énoncés ci-après :

- circonstances insurmontables liées à des phénomènes atmosphériques,
- lorsque des interventions programmées sur le réseau sont nécessaires. Celles-ci sont alors portées à la connaissance des clients, avec l'indication de la durée prévisible d'interruption, par voie de presse, d'affichage ou d'informations individualisées. La durée d'une interruption peut exceptionnellement atteindre dix heures mais ne peut en aucun cas les dépasser,
- dans les cas cités à l'article 5-2 des présentes Conditions Générales,
- lorsque la fourniture d'électricité est affectée pour des raisons accidentelles, sans faute de la part d'ERDF, d'interruptions dues au fait imprévisible et irrésistible d'un tiers.

ERDF assure les interventions nécessaires au dépannage. Le numéro de téléphone d'appel dépannage 24h/24 d'ERDF est indiqué sur les factures.

Lorsqu'un client subit une interruption de fourniture supérieure à une durée définie par le décret n° 2001-365 du 26 avril 2001 (actuellement six heures) et imputable à une défaillance des réseaux publics de transport ou de distribution, le client bénéficie automatiquement d'un abattement, sans préjudice d'une éventuelle indemnisation au titre de l'article 10.

Cet abattement est égal à 2 % de la part fixe annuelle du tarif d'utilisation des réseaux publics pour une coupure de plus de six heures et de moins de douze heures, de 4 % pour une coupure de plus de douze heures et de moins de dix-huit heures, et ainsi de suite par périodes entières de six heures. En aucun cas la somme des abattements consentis au cours d'une même année civile ne peut être supérieure au montant de la part fixe annuelle du tarif d'utilisation des réseaux publics.

Il appartient au client de prendre les précautions utiles, adaptées à ses usages, pour se prémunir contre les conséquences des interruptions et défauts dans la qualité de la fourniture. ERDF reste responsable du non-respect de ses obligations contractuelles telles que mentionnées au présent article 5-1. EDF et ERDF se tiennent à la disposition du client pour le conseiller.

Enfin, comme pour 2013, le SDEF a demandé à ERDF de lui fournir la liste exhaustive des demandes d'indemnisation pour non qualité de l'électricité distribuée traitées en 2014 à l'échelle de la concession.

Mais contrairement à l'exercice précédent, le concessionnaire a ici transmis un fichier plus exploitable, qui semble reprendre uniquement les réclamations avec demande d'indemnisations (à l'échelle du département) et qui fait apparaître les données suivantes :

CP	Commune	Rue	Cause	Date sinistre	Date réclamation	Nb Lésés	Mnt Réglé	Date paiement
----	---------	-----	-------	---------------	------------------	----------	-----------	---------------

En 2014, à l'échelle de la concession, ont ainsi été répertoriées 852 demandes qui peuvent être réparties de la manière suivante :

Origine de la demande d'indemnisation	Nombre de demandes traitées	Proportion des demandes	Nombre de client lésés	Proportion des clients lésés	Nombre de clients réglés	Proportion des clients réglés	Proportion des clients réglés / clients lésés	Montant réglé	Proportion des montants réglés	Montants réglés / clients réglés
Rupture du neutre BT	363	43%	580	48%	353	71%	61%	387 669 €	81%	1 098 €
Autre	142	17%	175	15%	45	9%	26%	32 693 €	7%	727 €
Divers	83	10%	97	8%	20	4%	21%	13 052 €	3%	653 €
Interruption de fourniture	68	8%	103	9%	8	2%	8%	600 €	0%	75 €
Anomalie tension réseau	45	5%	54	4%	14	3%	26%	16 109 €	3%	1 151 €
Involontaires (travaux de tiers, véhicule, ...)	43	5%	49	4%	2	0%	4%	637 €	0%	319 €
Mauvais serrage / fausse manœuvre / erreur	23	3%	53	4%	37	7%	70%	13 011 €	3%	352 €
Foudre	12	1%	13	1%	3	1%	23%	1 139 €	0%	380 €
Chute arbres / branches	11	1%	12	1%	1	0%	8%	1 114 €	0%	1 114 €
Incendie	11	1%	11	1%	1	0%	9%	1 044 €	0%	1 044 €
Erreur Agent (inversion de fils, ...)	10	1%	11	1%	5	1%	45%	3 169 €	1%	634 €
Installation Client	9	1%	9	1%	2	0%	22%	1 308 €	0%	654 €
Rupture de ponts HTB ou HTA	6	1%	8	1%	0	0%	0%	- €	0%	
Manque d'élagage	5	1%	5	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Inversion entre phases	4	0%	6	0%	1	0%	17%	66 €	0%	66 €
Inversion phase – neutre BT	4	0%	4	0%	2	0%	50%	3 354 €	1%	1 677 €
Non identifiée	3	0%	3	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Volontaires (vandalisme, tirs, fraude, ...)	3	0%	3	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Explosion	2	0%	2	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Anomalie signal tarifaire	1	0%	1	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Inondation	1	0%	1	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Montée en potentiel des terres	1	0%	3	0%	3	1%	100%	1 421 €	0%	474 €
Phénomène atmosphérique grande ampleur	1	0%	1	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Pollution	1	0%	2	0%	0	0%	0%	- €	0%	
Total général	852	100%	1206	100%	497	100%	41%	476 384 €	100%	959 €

A la lecture du tableau, on constate que les 852 demandes concernent, dans les faits, 1 206 clients et que, sur ces 1 206 clients lésés, seuls 497 ont été dédommagés (soit 41%), et ce, à hauteur d'un montant total d'un peu plus de 476 000 € (soit en moyenne 959 € par client indemnisé).

Comparativement aux près de 65 000 clients coupés plus de 6 heures (suite notamment aux tempêtes de février 2014) parmi lesquels une majorité auraient été légitimes à demander réparation, la proportion est donc très faible de clients qui osent s'engager dans une demande d'indemnisation.

On notera également que la rupture du neutre est de très loin la cause la plus fréquente de demandes d'indemnisation puisqu'elle couvre à elle seule 43% des sollicitations, avec un taux d'éligibilité de 61%. Le remboursement associé à ce type de demande (dès lors qu'elle est jugée effectivement éligible) avoisine en moyenne les 1 100 €.

Par ailleurs, il est intéressant de souligner que seules 5% des demandes sont relatives à des anomalies de tension (soit 45 sollicitations pour 54 réclamants) et que ces dernières n'ont donné lieu qu'à un remboursement sur 4.

En conclusion, on relèvera que le fichier ainsi transmis par ERDF constitue une avancée certaine sur le plan de la connaissance par le concédant du traitement des demandes d'indemnisation et des montants réglés notamment. Mais son contenu reste perfectible s'agissant par exemple des délais (les dates de paiement n'étant pas suffisamment précises), des dégâts déclarés et des montants réclamés ou encore des raisons justifiant ou non de l'éligibilité à remboursement.

7. LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE

a. Le Tarif Première Nécessité (TPN)

- ***L'audit TPN engagé par le SDEF***

La crise économique et la hausse du coût de l'énergie ont aggravé le phénomène de précarité énergétique.

Fort de ce constat et dans un contexte d'attribution des tarifs sociaux de l'énergie (TSE) en pleine mutation, le SDEF a souhaité, cette année encore, approfondir son contrôle en matière de mise en œuvre du tarif de première nécessité (TPN).

Mais, comme l'année dernière, ce n'est pas uniquement EDF au titre des tarifs réglementés de vente qui a été interrogé, mais bien l'ensemble des fournisseurs d'énergie actifs sur le territoire du syndicat. En effet, depuis la loi « Brottes » du 15/04/2013, l'application de ce tarif spécial a été élargie à tous les fournisseurs d'électricité.

Dans les faits, il s'agit là d'un contrôle qui sort du champ d'application stricte du contrat de concession, mais que le SDEF demeure légitime à effectuer, grâce à son statut d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), et ce, conformément à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- ***Contexte réglementaire et critères d'éligibilité***

Le Tarif de Première Nécessité a été instauré par la loi du 10 février 2000.

Un décret du 8 avril 2004 a fixé les conditions d'accès à ce tarif social qui est entré en vigueur le 1er janvier 2005.

Il est financé par la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), qui est une contribution acquittée par tout consommateur final d'électricité via le paiement de sa facture. (Rem : Au 1^{er} janvier 2016, suite à la loi de finances rectificative 2015, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) remplace la CSPE. À ce titre, cette dernière n'est plus une contribution mais une taxe qui abonde le budget de l'État. Bien que remplacée, la CSPE conserve le même nom).

Destiné aux ménages en situation de précarité, le TPN est ouvert aux personnes physiques titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité au titre de leur résidence principale, contrat qui depuis la loi « Brottes » peut être souscrit auprès de n'importe quel fournisseur d'électricité.

Mais à ces conditions en matière de contrat, s'ajoutent des conditions de ressources :

- ✓ être un foyer ayant-droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C),
 - ou
 - ✓ être éligible à l'Aide au paiement d'une Complémentaire de Santé, dite ACS (sans pour autant avoir nécessité d'en exercer le droit), et ce, en vertu de l'arrêté du 21 décembre 2012 (qui est entré en vigueur le 27 du même mois).
- Ainsi, au 1^{er} juillet 2013, pour pouvoir en bénéficier, il fallait pouvoir justifier, pour un foyer, de revenus mensuels ne dépassant pas les plafonds suivants :

Barème CMU-C, ACS et AME au 1er juillet 2013 (en euros)

Métropole

Nbre de personnes	Plafond CMU-C		Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	8593	716	11600	967
2	12889	1074	17401	1450
3	15467	1289	20881	1740
4	18045	1504	24361	2030
5	21482	1790	29001	2417
Par personne en +	+ 3437,182	+ 286,432	+ 4640,196	+ 386,683

(Source EDF)

- ✓ Enfin, on notera que, tout récemment encore, les critères d'éligibilité au TPN ont été modifiés. En effet, le décret n° 2013-1031 du 15 novembre 2013 a étendu les conditions d'accès aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz en créant un critère supplémentaire fondé sur le revenu fiscal de référence. Dans les faits, le revenu fiscal de référence annuel par part du foyer soumis à l'impôt sur le revenu doit être inférieur ou égal à 2 175 euros.

▪ **Impact financier du TPN**

On notera que, jusqu'en 2010, ce tarif se traduisait par un taux de réduction appliqué aux tarifs réglementés sur le montant de l'abonnement et de la consommation, dans la limite de 100 kWh par mois. Le pourcentage de réduction était de 30 % pour une personne seule, de 40 % pour un couple ou un couple avec un enfant, un parent isolé avec deux enfants au maximum et de 50 % pour un couple avec au moins deux enfants.

Au 1^{er} janvier 2011, les réductions applicables ont toutes été revalorisées de 10 points. Le rabais moyen sur une facture annuelle d'électricité était depuis de l'ordre de 95 € (source : rapport du Médiateur de l'Energie 2011).

Mais depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2013-1031 du 15 novembre 2013, le TPN consiste en une déduction forfaitaire sur le prix de fourniture contractuellement établi entre le client domestique et son fournisseur.

La déduction forfaitaire dépend de la puissance souscrite et du nombre d'unités de consommation (UC) et prend, selon les cas, les valeurs suivantes :

DÉDUCTION FORFAITAIRE EN FONCTION de l'UC (en euros TTC/ an)	3 kVA	6 kVA	9 kVA ET PLUS
UC = 1	71	87	94
1 < UC < 2	88	109	117
UC > = 2	106	131	140

On notera que le nombre d'unités de consommation (UC) est le nombre d'équivalents adultes qui composent un ménage fiscal : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Depuis fin 2013, le TPN n'est donc plus un tarif mais devient une option. Sur les factures EDF, il apparaît dorénavant de la manière suivante :



VOS CONTACTS

20140203_235208_00002_HPD_PARD10_148

Document à conserver 5 ans Page 1/6

Par Internet

• Pour gérer votre contrat et retrouver vos factures sur votre espace Client 24h/24 et 7j/7 : espaceclient.edf.com

Identifiant Internet : OT8S99A2GQ

Par téléphone

• Ma facture, mon contrat, mon déménagement et pour toute réclamation au **09 69 39 33 02**⁽¹⁾ (appel non surtaxé)
 • Mon Compte sur Serveur Vocal 24h/24 au **0 800 123 333** (N° Vert) pour transmettre vos relevés et consulter votre solde

N° client : 5 018 005 925

• Mes Travaux de chauffage et d'isolation au **39 29**⁽¹⁾ (0,05 € TTC/min hors surcoût éventuel selon opérateur)
⁽¹⁾ du lundi au samedi de 8h à 21h

Dépannage Electricité (ERDF) : **09 726 730 56** (appel non surtaxé)
 Dépannage Gaz (GrDF) : **0 800 47 33 33** (N° Vert)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012
 41975 BLOIS CEDEX 9

Lieu de consommation

Titulaire du contrat

Votre contrat

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :

Gaz naturel "Mon Contrat Gaz Naturel Prix Fixe"

• Point de livraison (PDL) :

Votre facture du 03/02/2014 N° 18 585 477 823

Période du 04/12/2013 au 03/02/2014

Détails au verso

Electricité "Tarif Bleu" Consommation sur index estimé, abonnement et taxes	64,30 €	Total TTC 348,14 €
Gaz naturel "Mon Contrat Gaz Naturel Prix Fixe" Consommation sur index estimé, abonnement et taxes	246,45 €	
Remises et réductions	-13,62 €	
Total Hors TVA	297,13 €	
TVA	51,01 €	
Solde restant à régler TTC	86,96 €	A régler avant le 18/02/2014

Prochaine facture vers le 03/04/2014 - Prochain relevé vers le 03/06/2014

Retrouvez l'explication de votre facture sur facture.edf.com

Votre contrat Electricité "Tarif Bleu"

Compteur électromécanique n°322

Consommation sur la base d'une estimation	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA		
Du 04/12/2013 au 03/02/2014 06 kVA								
	Relevé	Estimé						
Base	63362	63834	452	0,0883	39,91	20,0*		
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 15,68 €)					39,91			
Abonnement					Prix Unitaire HT (€/mois)	Montant HT (€)	Taux de TVA	
Abonnement Tarif Bleu 06 kVA Base du 04/02/2014 au 03/04/2014					5,56	11,12	5,5	
Total de votre abonnement (dont acheminement 8,44 €)					11,12			
Taxes et Contributions					Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)					452	0,00916	4,14	20,0*
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)					452	0,01520	6,85	20,0*
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)							2,28	5,5
Total taxes et contributions						13,27		
Total Electricité hors TVA						64,30		

Votre contrat Gaz naturel "Mon Contrat Gaz Naturel Prix Fixe"

Compteur n°262

Consommation sur la base d'une estimation	Index début de période	Index fin de période	Consommation (m³)	Coef. Gaz naturel	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Du 04/12/2013 au 03/02/2014								
	Relevé	Estimé						
Option de prix CONSO 3	13252	13629	377	11,420	4305	0,0474	204,07	20,0*
Total de votre consommation de gaz naturel							204,07	
Abonnement					Prix Unitaire HT (€/mois)	Montant HT (€)	Taux de TVA	
Abonnement MCGN Prix Fixe 4 CONSO 3 du 04/02/2014 au 03/04/2014					18,33	36,67	5,5	
Taxes et Contributions					Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement Gaz (CTA)							5,02	5,5
Contribution au Tarif Spécial de Solidarité (CTSS)					4306	0,000160	0,69	20,0*
Total taxes et contributions							5,71	
Total Gaz naturel hors TVA							246,45	

Remises et réductions hors TVA

Déduction sur le titre de solidarité gaz 6 - échéance du 11/01/2014	-0,64	20,0
Déduction forfaitaire Tarification Première Nécessité électricité (TPN) du 15/01/2014 au 03/02/2014	-4,98	20,0



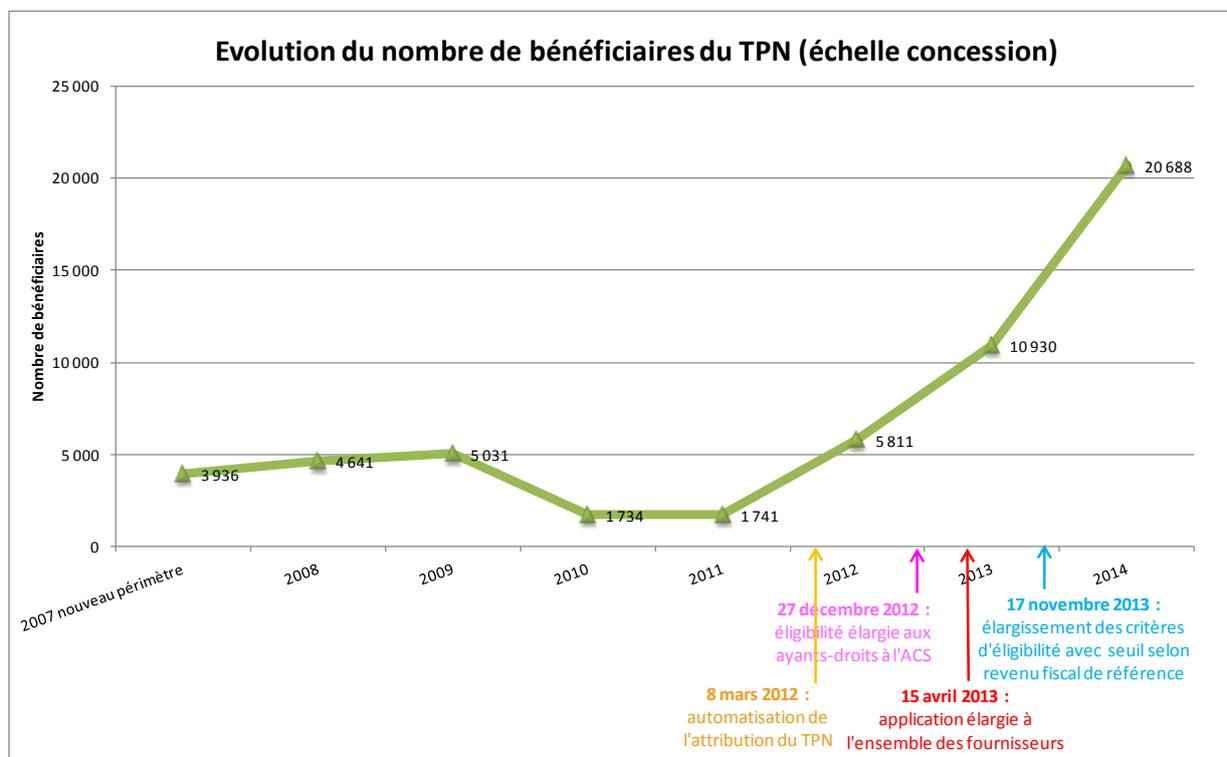
- **Une procédure d'attribution qui évolue**

Anciennement, les ayants-droits à la CMU-C étaient identifiés à partir des bases de données fournies par les organismes d'assurance Maladie (OAM) et se voyaient proposer le TPN, sous réserve d'apparaître dans les listings clients d'EDF. Mais pour bénéficier réellement de ce tarif spécial, les ayants-droits devaient donner leur accord explicite en renvoyant une attestation. Or, dans cet ancien dispositif, seules 20% des attestations étaient effectivement retournées complétées et signées par les clients, soit, rien qu'à ce stade, une « perte en ligne » considérable avec près de 80% des ayants droit identifiés finalement non bénéficiaires.

Fort de ce constat, les pouvoirs publics, en collaboration avec EDF (seul fournisseur à l'époque à mettre en œuvre le TPN), ont œuvré pour l'automatisation de l'application de ce tarif, ce qui a finalement donné lieu à la publication le 6 mars 2012 et l'entrée en vigueur 2 jours plus tard du décret n°2012-309 du 6 mars 2012 qui a supprimé, pour la mise en œuvre effective de ce tarif, la nécessité d'un accord préalable du client.

Ce même décret a également modifié la durée d'attribution, qui était initialement d'un an. En effet, pour ne pas interrompre l'application de la tarification spéciale de l'électricité et laisser aux bénéficiaires le temps de renouveler leur droit à la CMU-C (ou à l'ACS), ce décret prévoit dorénavant une prolongation systématique de l'application du TPN pour une période supplémentaire de six mois, sauf si l'interruption résulte de la rupture du contrat de fourniture.

- **Evolution du nombre de bénéficiaires**



A la lecture du graphique ci-dessus, on observe que la procédure d'automatisation de l'attribution du TPN décrite précédemment a porté ses fruits puisque de 1 741 bénéficiaires au 31/12/2011 à l'échelle de la concession, on est passé à 5 811 au 31/12/2012. Ce nombre a donc plus que triplé en un an.

S'agissant de l'éligibilité élargie aux ayants-droits à l'ACS (entrée en vigueur toute fin 2012), elle a aussi produit ses effets, le nombre de bénéficiaires ayant augmenté de plus de 5 000 en un an. Mais cette progression est également liée à l'application élargie du TPN à l'ensemble des fournisseurs, mais surtout au nouveau critère supplémentaire basé sur le revenu fiscal de référence qui a cours depuis le 17 novembre 2013. En effet, dorénavant, l'automatisme d'application se fait non seulement sur la base des fichiers transmis par les OAD, mais également sur ceux émanant du fisc.

Fort de toutes ses évolutions, au 31/12/2014, se sont finalement 20 688 clients qui bénéficient du TPN, soit plus de 12 fois plus qu'en 2011 et près de 4,7% des clients particuliers.

▪ **Bilan du contrôle auprès des fournisseurs**

Conformément à la loi « Brottes » et à l'article L. 2224-31 du CGCT, le SDEF ne s'est pas contenté, en matière de TPN, de contrôler le fournisseur historique qu'est EDF, mais a bien élargi son contrôle aux 11 fournisseurs alternatifs également présents en 2014 sur son territoire ; à savoir :

- | | |
|--|----------------|
| ✓ Alterna, | ✓ GEG, |
| ✓ Direct Energie, | ✓ Lampiris, |
| ✓ Enalp, | ✓ Planète Oui, |
| ✓ Enercoop, | ✓ Proxévia, |
| ✓ Energem, | ✓ Sélia. |
| ✓ GDF-Suez (nouvellement dénommé ENGIE), | |

Est joint en annexe 6 le tableau-bilan de ce contrôle. Il en ressort les enseignements suivants :

- ✓ Sur les 12 fournisseurs contrôlés, un seul n'a pas répondu malgré les relances du SDEF.
- ✓ Pour les 11 fournisseurs ayant répondu, un interlocuteur TPN a pu être identifié.
- ✓ 2 fournisseurs déclarent n'avoir mis en œuvre le TPN qu'à compter de 2015 et invoquent, pour justifier ce retard, plusieurs raisons : la publication tardive du décret d'application de la loi Brottes (15/11/2013), la publication tardive (06/05/2014) de la délibération de la CNIL portant sur l'autorisation de traitement de données à caractère personnel par les fournisseurs pour l'application du TPN ainsi que le délai nécessaire pour adapter leur application facturière.
- ✓ En 2014, 6 fournisseurs sur les 9 restants déclarent, parmi leur clientèle, des bénéficiaires du TPN (soit 2 de plus qu'en 2013).
- ✓ Les données fournies ne sont pas encore exhaustives, mais sont beaucoup plus détaillées (notamment à l'échelle communale), grâce à un travail d'historisation de la donnée et une adaptation de leur outil de requête. Dans les faits, pour certaines données, les fournisseurs sont tributaires du prestataire commun XGS et des obligations qui lui incombent en matière de purge notamment (imposées par décret). Par conséquent, sans historisation de leur part, les données sont uniquement connues à l'instant t sans rétroactivité possible.
- ✓ Pour 1 fournisseur, les données communiquées sont incohérentes -> pour les prochaines sollicitations, il s'est engagé à consolider ses requêtes.

▪ **Perspectives**

Le présent contrôle TPN va se poursuivre sur les exercices suivants, mais pas au-delà de 2017. En effet, conformément à l'article 201 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECV), les tarifs sociaux (TPN et TSS) vont être remplacés par le chèque énergie, dont la généralisation interviendra au plus tard le 01/01/2018.

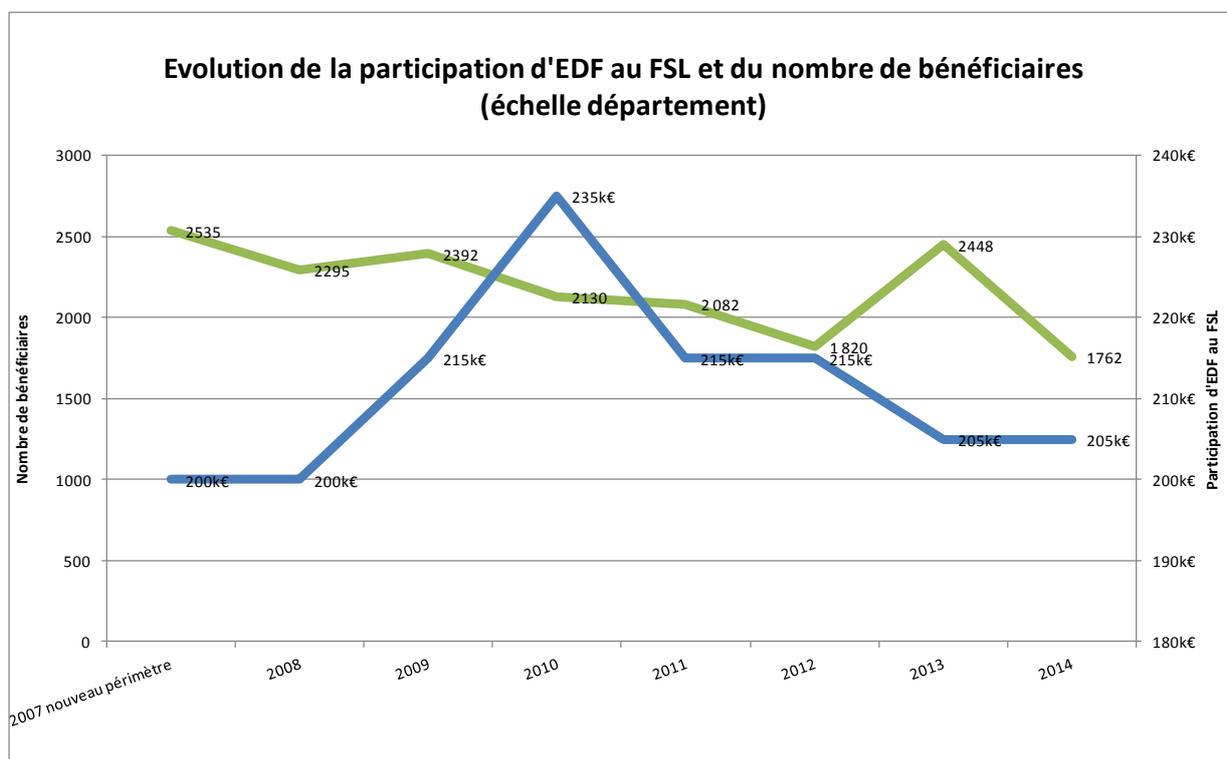
Malgré la suppression de ces tarifs sociaux, les AODE (comme le SDEF) auraient pu demeurer légitimes à contrôler ce nouveau dispositif « chèque énergie ». Mais il n'en est rien puisque ce même article 201 de la loi TECV plutôt que d'adapter le 4^{ème} alinéa de l'article L. 2224-31 du CGCT, qui fonde actuellement notre légitimité à contrôler ces « prestations solidarité », prévoit au contraire la suppression de cet alinéa au 01/01/2018.

b. Le Fonds de solidarité pour le Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traite l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Il est géré par le Conseil Départemental qui en définit les modalités d'attribution.

EDF cofinance ce fonds. Ainsi, en 2014, EDF a participé pour le Finistère à hauteur de 205 000 € ; 184 500 € au profit d'actions curatives et 20 500 € au profit d'actions préventives. On notera que ce montant est stable par rapport à 2013, mais est de 10 000 € inférieur à celui de 2012, cette diminution étant liée à une nouvelle répartition à l'échelle régionale qui s'est effectuée à enveloppe constante.



Au vu de la courbe verte ci-dessus, on constate, qu'après une lente érosion du nombre de dossiers acceptés entre 2007 et 2012, le nombre de bénéficiaires du dispositif a connu une remontée significative en 2013 ; avec, à l'échelle du département, 2 448 clients tarifs bleus qui ont été aidés pour le règlement de leur facture d'électricité ; soit + 628 par rapport à l'exercice 2012.

En revanche, en 2014, ce chiffre a atteint son plus bas niveau depuis 2007, avec uniquement 1 762 bénéficiaires recensés.

Enfin, on notera que, selon les bilans d'EDF, 50% des bénéficiaires ne demandent ni aides, ni délais de paiement pour régler leur facture dans les 18 mois suivant l'octroi de l'aide.

VIII. VALEUR DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

1. LA VALORISATION DES REMISES GRATUITES (VRG)

a. Le contexte

A l'expiration de la concession (prévue en 2023) ou en cas de rachat anticipé, d'importantes sommes peuvent être en jeu, comme le prévoit l'article 31 du cahier des charges de concession.

En effet, en cas de renouvellement de la concession par exemple, le concessionnaire se doit de restituer à l'autorité concédante l'excédent éventuel de provisions constituées pour le renouvellement ultérieur des ouvrages.

Par ailleurs, dans le calcul des dettes réciproques entre concédant et concessionnaire (cf. exemple dans § IX.2 « évaluation du ticket de sortie ») qui est pratiqué dans les situations de non renouvellement ou de rachat anticipé, le montant des provisions constituées et le degré d'amortissement des ouvrages financés par ERDF et par l'autorité concédante sont déterminants.

Par conséquent, quoi qu'il en soit, il est impératif, en amont de pouvoir s'appuyer sur un patrimoine correctement valorisé. C'est la raison pour laquelle le SDEF contrôle la valorisation qui est appliquée par ERDF aux ouvrages neufs et plus particulièrement celle appliquée aux ouvrages qu'il remet gratuitement au concessionnaire.

b. Le protocole FNCCR/ERDF et l'application VRG

C'est dans ce contexte que la FNCCR et ERDF ont conclu en juin 2009 un protocole d'accord relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes, plus connu sous le vocable protocole « VRG » (pour Valorisation des Remises Gratuites).

Pour cela, ils se sont appuyés sur un nouvel outil de valorisation comptable développé par ERDF et également dénommé VRG. La mise en œuvre opérationnelle de ce protocole s'est effectuée essentiellement durant l'année 2010. La volonté des 2 parties a été ensuite de reconduire ce dispositif pour une nouvelle période de consolidation. Un avenant a ainsi été signé le 13 décembre 2011, prorogeant le protocole pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2011.

Dans les faits, le protocole VRG prévoit :

- ✓ Le renseignement par l'autorité concédante, pour chaque nouvel ouvrage remis et selon un cadre fourni en annexe du protocole, d'une fiche de collecte récapitulant la nature des travaux réalisés et les coûts engagés,

- ✓ Des échanges systématiques entre le concédant et le concessionnaire lorsque l'écart entre les coûts réels et les montants de valorisation issus de l'application VRG dépassent les seuils d'alerte définis dans le protocole et rappelés ci-après:

Coûts communiqués par l'autorité concédante	Seuils d'alerte du protocole VRG
Coûts < 10 000 €	+/- 1 000 €
10 000 ≤ Coûts < 80 000 €	+/- 8%
Coûts ≥ 80 000 €	+/- 5%

- ✓ L'engagement d'ERDF de fournir sur simple demande la fiche détaillée par éléments techniques d'inventaire (ETI) issus de l'outil VRG de toute opération immobilisée.

c. Les modalités locales de mise en œuvre

Dans les faits, à l'échelle du SDEF et fort des précisions de méthode obtenues au travers de la rédaction d'un protocole VRG régional PEB/ERDF (Rem : protocole détaillé dans le rapport de contrôle 2012 sur l'exercice 2011), la mise en œuvre de la démarche se traduit localement de la façon suivante :

- ✓ Le SDEF établit une fiche de collecte VRG pour chacune des affaires sous sa maîtrise d'ouvrage.
- ✓ Cette fiche doit indiquer, entre autres, les quantités mises en œuvre (linéaires de réseau par type, section et nature de terrain, nombre de coffrets, grilles, boîtes de jonction, de dérivation, nombre de RAS, nombre de poteaux neufs ou arrachés, type et puissance de poste, etc...), et ce, pour permettre au concessionnaire d'effectuer un contrôle de cohérence des quantités qu'il a immobilisées à partir du plan de récolement préalablement intégré dans sa cartographie et des quantités qu'il a donc valorisées par application de coûts forfaitaires.
- ✓ Mais cette fiche doit également faire apparaître les surcoûts de l'opération ; à savoir l'ensemble des coûts qui ne sont pas appréhendables par la simple analyse du récolement. Grâce à ces renseignements chiffrés, ERDF peut tenir compte des spécificités de chantier et ainsi affiner sa valorisation pour être au plus près de la réalité de terrain.

La fiche VRG reprise ci-après illustre, en rouge, le type d'informations qu'il faut y apporter.

Fiche de collecte VRG								
Référence du dossier : ER-2012-XXX-XX			Libellé : Renforcement sur poste PXXXX – lieu-dit XXXXXXXXXX					
Numéro ERDF : D327/XXXXXX		Commune : XXXXXXXXXX		Maîtrise d'ouvrage : XXXXXXXXXX		Collecteur : XXXXXXXXXX		
Date de réalisation : XX/XX/XXXX								
Date de collecte : XX/XX/XXXX								
AERIEN	Type/ Section	Longueur électrique	Remarque (utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, <u>nb</u> de RAS, etc...) :					
HTAA								
BTAA	T 70	1041,00	22 supports existants utilisés + pose de 6 poteaux béton et 8 poteaux bois + 1 RAS BT + 4 RAS branchements + 2 pénétrations (340 € HT) + élagage (1030 € HT) + travaux sous tension (780 € HT)					
	T 150	152,00						
SOUTERRAIN	Type/ Section	Longueur électrique	Dont: sous chaussée	Dont: sous trottoir	Dont: sous accotement	Dont en terrain vierge		
HTAS	95°							
	150°							
	240°							
BTAS, branchements	35° ou 50°							
BTAS, réseau	95°	21,00	5,00		16,00			
	150°							
	240°							
Commentaires sur terrassement (forage, imposition règlement voirie, <u>nb</u> de RAS ...): 2 coffrets OC type S22 + 1 JDD 150° avec plus <u>value</u> pour confection sous tension (720 € HT) + rocher (520 € HT) + terrassement manuel (880 € HT) + réfection dallage (140 € HT) + réfection pelouse (80 € HT)								
POSTE	Type/ Puissance	Quantité	Remarques					
Poste HTA/BT								
Fourniture transfo								
Mutation pose			Passage de <u>kVA</u> à <u>kVA</u>					
BRANCHEMENT	Branchements neufs				Reprise		Remplacement	
	Collectif (<u>nb</u> PDL)	Aéro souterrain (avec terminal client)	Souterrain (avec terminal client)	Souterrain (sans terminal client)	Aérien	Souterrain ou <u>aéro- souterrain</u>	Aérien	Souterrain ou <u>aéro-souterrain</u>
					34	10		
Commentaires sur branchements (spécifier si branchements supérieurs à 36kVA, <u>nb</u> <u>brt</u> collectifs, ...):								
DEPOSE	Longueur/Quantité	Remarques						
Dépose HTA								
Dépose BT	1341,00	Dépose 11 poteaux béton et 8 poteaux bois + 1 RAS						
Dépose H81								
Démolition Poste tour		Surface au sol, hauteur						
Commentaires sur l'affaire (difficultés particulières, chantier réalisé en plusieurs phases, etc...)								
Coûts exposés en € Hors Taxe (à titre indicatif)					39262,25			

- ✓ Une affaire ERDF peut comprendre plusieurs affaires SDEF (cas par exemple d'une extension couplée à un renforcement avec nouveau poste : 3 affaires pour le SDEF sous un seul n° ERDF). Le concessionnaire valorisant chacune de ses affaires dans sa globalité, il est nécessaire de communiquer simultanément les fiches VRG relatives à une même opération, pour permettre de comparer des prestations et montants comparables. Sans cela, des fiches VRG relevant d'une même affaire ERDF peuvent relever de bordereaux différents et engendrer une survalorisation ERDF trompeuse car artificielle.
- ✓ La transmission à ERDF de la fiche VRG se fait de manière dématérialisée et doit intervenir au plus près de la mise en exploitation de l'ouvrage, l'objectif cible initialement défini étant de descendre en dessous des 3 mois pour des raisons de cohérence comptable. Jusqu'à présent, ERDF avait laissé le temps aux AODE bretonnes de s'adapter. Ainsi, pour les mises en exploitation 2013, le SDEF a eu jusqu'au 30 juin 2014 pour communiquer les fiches VRG correspondantes à ERDF. Au-delà de cette date-but, les opérations se sont vu appliquer la valorisation initiale d'ERDF sans aucune possibilité de corrections des quantités valorisées, ni de prise en compte des surcoûts. Mais le concessionnaire souhaite maintenant que les AODE convergent vers l'application des termes du protocole d'accord régional et s'engagent *a minima* sur un délai moyen de transmission de 3 mois après la remise des ouvrages concernés et sur un traitement par trimestre glissant.
- ✓ Le SDEF établit, à la fin de chaque mois, un bordereau listant les fiches VRG transmises à ERDF pendant le mois écoulé et récapitulant les principales données techniques et montants des fiches correspondantes.
- ✓ ERDF complète ce bordereau avec les données techniques immobilisées, le montant de valorisation obtenu pour chaque opération, le pourcentage d'écart entre montant valorisé et coût réel des travaux, la mention « % d'écart dans l'épure du protocole FNCCR/ERDF : oui ou non » et des commentaires en cas notamment de distorsions importantes des données.
- ✓ Sous 15 jours, ERDF retourne au SDEF, toujours de manière dématérialisée, le bordereau mensuel ainsi complété.
- ✓ Dans un premier temps, le SDEF procède à un contrôle des quantités immobilisées par ERDF. Ces dernières doivent être cohérentes avec les quantités que le syndicat a déclarées en s'appuyant sur les factures travaux. Si un écart important apparaît, le SDEF compare facture et récolement. Si aucune divergence n'est mise en évidence, le syndicat demande à son concessionnaire de vérifier si les caractéristiques des ouvrages immobilisés sont bien en accord avec la cartographie et, dans l'affirmative, si la cartographie est bien le reflet du récolement transmis par le syndicat.
- ✓ Ensuite, le SDEF étudie les montants valorisés et effectue certaines vérifications pour les affaires dont l'écart de valorisation sort de l'épure du protocole FNCCR/ERDF. Notamment en cas de survalorisation importante d'ERDF, il s'agit de vérifier si sous le même n°ERDF, il n'existerait pas plusieurs affaires SDEF dont l'une d'entre elles n'aurait pas fait l'objet d'une fiche (cf. point évoqué plus haut). A l'inverse, en cas de sous-valorisation au-delà des seuils du protocole national, le syndicat vérifie si l'ensemble des surcoûts ont bien été correctement déclarés.
- ✓ Dans les 2 semaines suivant la réception du bordereau mensuel complété par ERDF, le syndicat retourne le même bordereau annoté d'éventuelles demandes de vérification et y joint, si besoin est, les fiches VRG apparues comme manquantes ou certaines fiches modifiées dans lesquelles des quantités ont été corrigées ou des surcoûts ajoutés.

- ✓ Enfin, environ un mois après la fin de chaque trimestre, est établi un bordereau récapitulatif, qui est la concaténation des 3 bordereaux mensuels précédents et qui reprend l'ensemble des échanges et corrections intervenus pendant la période.
- ✓ C'est finalement à l'occasion d'une rencontre trimestrielle réunissant concessionnaire et concédant que ce bordereau récapitulatif est commenté, puis validé, en séance, si l'écart entre le montant total des valorisations ERDF et les coûts cumulés du SDEF se situe dans l'intervalle [-5%,+5%].

Il est important de souligner que l'ensemble des dispositions ci-dessus décrites et mises en œuvre depuis fin 2012 constituent une avancée notable dans la qualité des échanges entre concédant et concessionnaire puisque elles contribuent directement à la transparence des relations financières.

Par ailleurs, on notera que l'application informatique du SDEF servant à la génération des fiches VRG s'est trouvée hors service fin 2013 et pendant plusieurs mois. Conscient que cette situation pouvait pénaliser financièrement l'autorité concédante et à titre dérogatoire, ERDF a accepté d'adapter le protocole VRG le temps que l'application soit à nouveau opérationnelle. Ainsi, sur cette période, le syndicat n'a plus communiqué de fiches individuelles au concessionnaire, mais uniquement des bordereaux simplifiés listant seulement par affaire les données financières (montant global engagé et coûts liés à des spécificités de chantier) sans précision des quantités mises en œuvre.

d. Les résultats de la mise en œuvre locale

Le SDEF établit des fiches VRG depuis octobre 2010. En un peu plus de 4 ans, ce sont près de 2 000 fiches qui ont été ainsi transmises à ERDF, dont environ 440 en 2012, un peu plus de 500 en 2013 et 570 en 2014 ; signe d'une montée en puissance du processus.

Mais c'est seulement depuis la mise en application des modalités telles que décrites dans le paragraphe précédent, à savoir depuis fin 2012, que l'on dispose de données suffisamment précises et concertées pour évaluer la représentativité des immobilisations et la qualité des valorisations des remises gratuites effectuées par le concessionnaire.

L'analyse des premiers bordereaux (AMEO 2012 notamment) a permis de mettre en évidence une sous-valorisation chronique de la part d'ERDF de l'ordre de 9% en moyenne qui n'a pu être compensée que par un travail de contrôle et de correction des fiches VRG portant en particulier sur l'intégration *a posteriori* des surcoûts spécifiques ; surcoûts qui n'étaient jusqu'à présent que très rarement déclarés dans les fiches initialement transmises.

Ainsi, ce travail approfondi a permis au SDEF non seulement de prendre conscience des limites du modèle de valorisation d'ERDF (surtout concernant les spécificités de chantier), mais également de mieux appréhender la liste des surcoûts qu'ERDF accepte d'intégrer en compensation et les enjeux financiers qu'il y a derrière leur prise en compte.

Depuis, en amont de la transmission des fiches à ERDF, un contrôle interne est effectué par le syndicat pour vérifier la déclaration exhaustive sur les VRG de l'ensemble des surcoûts spécifiques. Ce travail par anticipation a pour intérêt de réduire considérablement les écarts initiaux entre coûts engagés par SDEF et valorisation ERDF. Le tableau ci-après, qui fait le bilan des fiches transmises en 2014, en témoigne :

Type d'opération	Nb affaires SDEF	coût total travaux SDEF	Total valorisation ERDF après travail correctif	Ecart final
dépose seule	1	6 099	6 305	3,4%
effacement	71	4 845 752	5 036 339	3,9%
extension avec renfo ou poste	135	2 744 515	2 899 408	5,6%
extension sans renfo ni poste	248	2 145 951	2 586 233	20,5%
renforcement seul	48	1 768 756	1 818 406	2,8%
sécurisation	67	1 865 298	1 856 874	-0,5%
TOTAUX	570	13 376 371	14 203 565	6,2%

A la lecture de ce tableau, on constate en effet que l'intégration systématique des surcoûts dans le montant immobilisé défini par ERDF permet d'aboutir à une survalorisation de l'ordre de +6,2%, contre anciennement -9% sans cette prise en compte.

Cependant, on notera que cette survalorisation n'est pas homogène entre affaires. En effet, quand on détaille les écarts par type d'opération, apparaissent des distorsions plus ou moins en grandes ; notamment +20,5% pour les extensions sans renforcement ni poste contre -0,5% pour les sécurisations. Mais étant donné la surreprésentation des extensions proportionnellement aux affaires de sécurisation, la balance à l'échelle des bordereaux reste très largement à l'avantage du SDEF.

Enfin, on rappellera que l'ensemble de ces conclusions ne valent que sur la base de l'ancien canevas VRG du concessionnaire. En effet, ce canevas, que l'on peut associer au bordereau des prix unitaires sur lequel repose l'application VRG d'ERDF, a évolué en avril 2014 pour s'adapter aux nouveaux coûts induits notamment par les procédures DT/DICT et pour intégrer directement certains surcoûts spécifiques dans les coûts moyens pratiqués. Ainsi, toutes les affaires faisant l'objet d'une AMEO postérieure au 21/04/2014 relèvent de ce nouveau canevas. En revanche, pour le bilan 2014 ci-dessus présenté, on est bien sur la base de l'ancien canevas puisque seules 3 affaires sur 570 répertoriées dans le bordereau récapitulatif portent sur des AMEO postérieures à cette date.

Fort des constatations 2015, ce nouveau canevas apparaît très à l'avantage du SDEF (notamment pour ce qui est des travaux souterrains) ; à tel point que le syndicat a réalisé des simulations avec et sans prise en compte des surcoûts, pour finalement arriver à la conclusion que la revalorisation intervenue sur les prix unitaires et forfaits servant à la définition du montant immobilisé est si favorable qu'elle permet de s'affranchir du travail fastidieux de déclarations des coûts spécifiques. C'est la raison pour laquelle une expérimentation à l'échelle de la concession du SDEF est en cours, visant à alléger la procédure VRG, cette dernière ne s'articulant plus qu'autour du seul bordereau trimestriel. Selon les conclusions qui seront tirées de cette expérimentation, un élargissement de la nouvelle procédure à l'ensemble du Pôle Energie Bretagne pourrait être envisagé.

Pour de plus amples détails sur les fiches transmises en 2014, il est possible de se reporter au bordereau récapitulatif joint en annexe 7.

2. LA VALEUR DES OUVRAGES CONCEDES ET LES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2014

Les ouvrages servant à la distribution publique d'électricité sont des biens publics appartenant à la concession. Ils comprennent tous les ouvrages de tension inférieure à 50 000 V (cf. loi du 9 Août 2004 - article 35), et ce, qu'ils aient été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ou de l'autorité concédante.

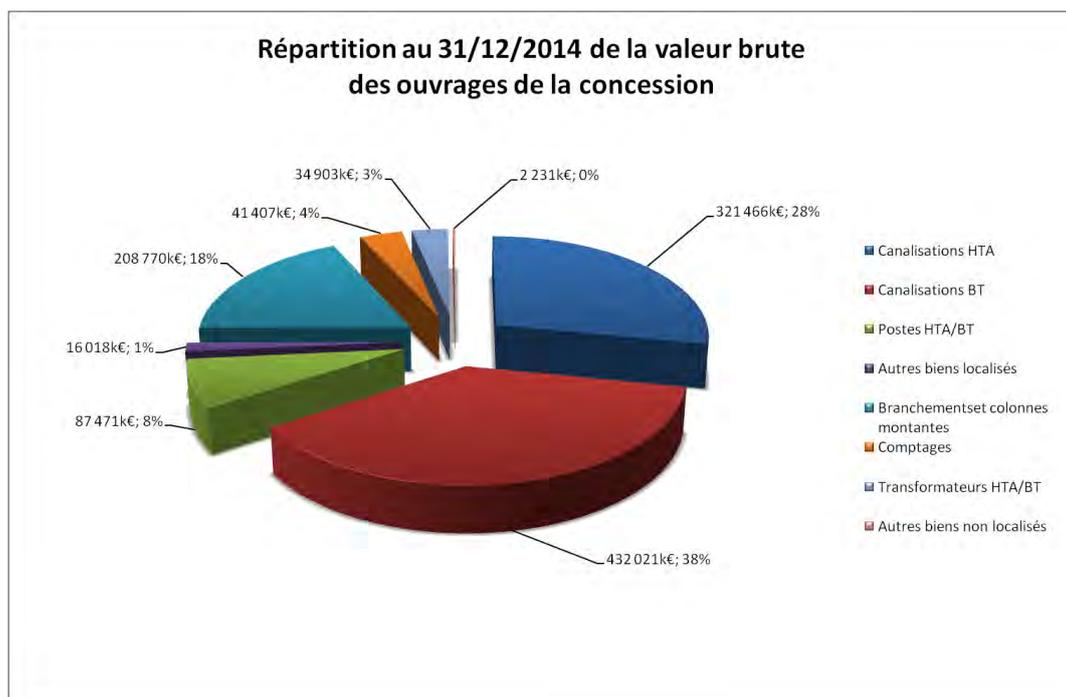
Au 31/12/2014, les valeurs des différents types d'ouvrages concédés et provisions constituées sont les suivantes :

Ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute (a)	Amortissement (b)	Valeur nette (c = a-b)	Valeur de remplacement	Provisions pour renouvellement
Réseaux HTA	321 466	160 418	161 048	482 564	64 938
Réseaux BT	432 021	153 921	278 100	588 225	22 850
Postes HTA/BT	87 471	50 877	36 594	123 388	9 875
Autres biens localisés	16 018	8 009	8 009	17 983	284
Branchements et colonnes montantes	208 770	67 022	141 748	267 414	18 904
Comptages	41 407	27 075	14 332	41 407	0
Transformateurs	34 903	15 782	19 121	47 893	7 245
Autres biens non localisés	2 231	1 333	898	2 351	4
TOTAL	1 144 287	484 437	659 850	1 571 225	124 100

a. La valeur brute

On rappellera que la valeur brute correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production et, notamment, pour les ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF, elle correspond aux montants tels qu'ils ressortent de l'application VRG d'ERDF.

Au 31/12/2014, elle s'établit pour la concession à près d'un milliard cent millions d'euros et se répartit de la manière suivante :



b. La valeur nette et les amortissements

▪ **Définitions :**

La valeur nette, quant à elle, correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels, étant précisé que ces amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

▪ **Rappel des durées d'amortissement et de leur évolution**

	Durées d'amortissement actuelles	Année du dernier changement de durée	Anciennes durées d'amortissement
réseau HTA souterrain	40 ans	étude en cours (*)	40 ans
réseau HTA aérien nu	40 ans		40 ans
réseau HTA aérien torsadé	40 ans		40 ans
réseau BT souterrain	40 ans	étude en 2013 ayant abouti au maintien de la durée initiale (*)	40 ans
réseau BT aérien nu	40 ans		40 ans
réseau BT aérien torsadé	50 ans	2011	40 ans
poste HTA/BT - appareillages	30 ans		30 ans
poste HTA/BT - génie civil	45 ans	2007	30 ans
transformateurs	40 ans	2012	30 ans
branchements	40 ans		40 ans
compteurs électroniques BT ≤ 36 kVA (mis en service après 1995)	20 ans	2007	30 ans
compteurs électroniques BT > 36 kVA et HTA (mis en service après 1995) .	25 ans	2007	30 ans
compteurs Linky	20 ans	(*)	
autres compteurs	30 ans		30 ans

(*) : Sur ce point, ERDF précise, dans le CRAC 2014, :

« Les travaux [de réexamen des durées de vies] se sont poursuivis en 2013 et 2014 sur les canalisations Basse Tension souterraines et ont conduit au maintien, à ce stade, de la durée de vie de 40 ans pour cette technologie récente. Les études seront reprises ultérieurement lorsqu'ERDF disposera d'un recul historique plus conséquent. Les travaux sont en cours de finalisation sur les canalisations souterraines Moyenne Tension (HTA).

Par ailleurs, dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité (TRV) conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, ERDF sera tenue par une obligation de mise à disposition des clients d'un matériel de comptage adapté. Cette obligation se traduit ainsi par le remplacement du parc actuel de compteurs devenu majoritairement inadapté au changement de grilles tarifaires induit par les souscriptions des clients concernés à de nouvelles offres. Afin d'accompagner les clients dans cette évolution, ERDF a anticipé dès 2013 ce programme de remplacement des compteurs et a acté, fin 2014, le plan de déploiement accéléré à horizon 2018. Les durées d'amortissement de ces matériels tiennent compte de cette décision. »

▪ **Impact des changements de durées d'amortissement**

Le tableau ci-dessus fait notamment apparaître qu'en 2011 et 2012, le concessionnaire a réévalué les durées de vie comptables des réseaux BT torsadés et des transformateurs. Ces dernières ont été allongées de 10 ans ; passant respectivement de 40 à 50 ans à compter du 01/01/2011 pour les réseaux BT torsadés et de 30 à 40 ans depuis le 31/07/2012 pour les transformateurs. Aussi, cela s'est traduit par une moindre dotation aux amortissements pour les lignes aériennes isolées en basse tension depuis 2011 et pour les transformateurs à partir de 2012.

Mais les conséquences de ces modifications de durée ne se limitent pas à la seule minoration des amortissements. Ces évolutions de règles comptables modifient en effet profondément l'équilibre économique et financier du contrat de concession, en engendrant une réduction des provisions pour renouvellement (voir § c. ci-dessous) et, par voie de conséquence, une diminution de la dette du concessionnaire envers le concédant (voir § IX.2).

On ne peut donc que déplorer ces modifications très pénalisantes pour le syndicat, et ce, d'autant plus qu'elles ont été décidées unilatéralement par ERDF. En effet, le SDEF n'a aucunement été consulté en amont, pas plus d'ailleurs que la FNCCR au niveau national. C'est finalement au travers du CRAC 2011 (remis, il faut le rappeler, en juin 2012) et/ou à l'occasion de la réunion de contrôle du 27/09/2012 sur les amortissements et provisions que l'autorité concédante a été officiellement informée de ces changements de pratique.

A cela, ERDF a répondu :

« Concernant la modification de la durée de vie des ouvrages, il convient [...] de rappeler que l'adéquation des durées de vie comptables à la réalité technique est une obligation imposée par les textes comptables à toutes les entreprises (y compris ERDF). En effet, les durées de vie retenues doivent pouvoir être opposables vis-à-vis de l'administration fiscale. Concernant le réseau de distribution publique d'électricité, les durées de vie déterminent également le niveau de charges à couvrir par le tarif. Ainsi, la mise à jour des analyses sur les durées de vie à pas régulier est essentielle pour assurer l'adéquation des paramètres de calcul des charges assises sur le patrimoine à la réalité technique et opérationnelle des ouvrages. »

Pourtant, les chambres régionales des comptes (CRC) semblent rejoindre la position du SDEF. En effet, elles estiment que les nombreuses modifications dans les modalités d'amortissement effectuées par ERDF ne contribuent pas à faciliter le contrôle du concédant sur la politique menée par le concessionnaire et contreviennent au principe de la permanence des méthodes comptables et elles considèrent également que les autorités concédantes ne sont pas ou mal informées par leur concessionnaire,

D'ailleurs, pour illustrer le défaut d'information, on pourra rappeler que la FNCCR, malgré ses demandes, n'a pas été destinataire des études statistiques et techniques qui ont conduit ERDF à effectuer une nouvelle estimation de la durée de vie de certains ouvrages et n'a pas non plus été destinataire des documents attestant la validation de ces modifications par la Commission de Régulation de l'Energie et par les commissaires aux comptes d'ERDF.

c. La valeur de remplacement

La valeur de remplacement représente l'estimation à fin d'année du coût de remplacement des ouvrages à fonctionnalités et capacités identiques.

En pratique, le remplacement a rarement lieu à l'identique. Cela se traduit notamment par un coût supérieur au coût d'origine (valeur brute) du fait par exemple des évolutions technologiques ou de l'inflation.

Cette valeur de remplacement est revalorisée à la fin de chaque année par application de coefficients dits de valorisation et spécifiques à la profession. L'incidence de cette revalorisation est, comme chaque année, répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

La formule applicable est la suivante :

$$VR_n = VR_{n-1} \times (1 + \alpha_n)$$

Avec :

$$\alpha_n = \text{coefficient de valorisation de l'année } n$$

VR_n = valeur de remplacement de l'année n

$VR_0 = V_0$ = valeur d'origine du bien = valeur brute

Les coefficients de valorisation appliqués à chaque type d'ouvrages sont constitués de différents indices significatifs des coûts de renouvellement comme notamment les coûts de main d'œuvre (salaires, charges...) ou les coûts de matériaux (aluminium, ciment...). Ils suivent une formule du type :

$$\alpha_n = \text{constante} + \sum_i \beta_i \times \frac{i_n}{i_{n-1}}$$

Avec :

$$\alpha_n = \text{coefficient de valorisation de l'année } n$$

i_n = valeur de l'indice i pour l'année n

β_i = pondération de l'évolution de l'indice i

Dans le cadre du contrôle de concession et notamment pour mieux appréhender la pertinence des indices et pondérations retenus dans ces calculs, le SDEF a demandé à ERDF que lui soient communiquées les formules associées à chaque coefficient de valorisation. Mais le syndicat s'est vu opposé un refus ; le concessionnaire arguant que « le contrôle de ces coefficients est du ressort des commissaires aux comptes [et qu'] à ce titre, il est hors du champ du contrôle [de concession]. »

Le seul contrôle que l'on peut alors être amené à réaliser porte finalement sur le suivi de la chronique du coefficient de valorisation des réseaux, ce coefficient étant reconstituable à partir du fichier dit « 2901 » qui est fourni chaque année par le concessionnaire.

La chronique de ce coefficient est la suivante :

Année	Coefficient de valorisation	Revalorisation cumulée	Taux d'inflation	Inflation cumulée
1959		10 000		10 000
1960	3,81%	10 381	3,6%	10 360
1980	11,03%	32 774	13,6%	39 407
2000	1,96%	65 215	1,7%	85 932
2001	2,23%	66 669	1,7%	87 392
2004	1,54%	68 898	2,1%	92 797
2005	2,64%	70 717	1,8%	94 467
2006	2,53%	72 506	1,6%	95 979
2007	2,96%	74 652	1,5%	97 419
2008	2,33%	76 392	2,8%	100 146
2009	1,02%	77 171	0,1%	100 246
2010	0,47%	77 534	1,5%	101 750
2011	2,17%	79 216	2,1%	103 887
2012	2,12%	80 895	2,0%	105 965
2013	0,96%	81 672	0,9%	106 918
2014	-0,07%	81 615	0,5%	107 453

On notera que ce coefficient est pour la 1^{ère} fois en 2014 négatif et suit globalement le taux d'inflation même si, en cumulé, son impact n'est pas aussi élevé.

Enfin, à la lecture du tableau de la page 140, on observe que la valeur de remplacement de l'ensemble des ouvrages de la concession est estimée à un peu plus de 1,57 milliards € ; soit une revalorisation moyenne de l'ordre de 37% de la valeur brute.

d. Les provisions pour renouvellement

▪ Définitions et règles comptables

Une fraction des bénéfices de l'entreprise y est consacrée en vue de faire face soit à une perte soit à une charge qui n'est pas encore effective à la clôture de l'exercice, mais que les événements en cours rendent probable.

Dans les faits, la provision pour renouvellement complète l'amortissement industriel à hauteur de la valeur de remplacement du bien. Elle couvre en fait la différence entre la valeur d'origine du bien et son coût de remplacement à l'identique. Ainsi, le montant des provisions pour renouvellement au titre de l'exercice n suit la formule suivante (instruction fiscale de 1998) :

$$P_n = (VR_n - V_0) \times \frac{D_u}{D_t}$$

Avec :

P_n = montant déductible de la provision à la clôture de l'exercice n

VR_n = valeur de remplacement à la clôture de l'exercice n

V_0 = valeur d'origine du bien = valeur brute

D_u = durée d'utilisation du bien depuis sa mise en service

D_t = durée d'utilisation du bien au terme de laquelle il doit normalement être renouvelé

La dotation annuelle aux provisions s'inscrit au passif de l'entreprise. La dotation déductible au titre de l'exercice n se calcule de la manière suivante (instruction fiscale de 1998) :

$$Dot_n = P_n - P_{n-1}$$

Avec :

Dot_n = dotation déductible au titre de l'exercice n

Par ailleurs, la provision ne peut être utilisée que pour renouveler l'ouvrage pour lequel elle a été constituée. A défaut (dépose de l'ouvrage sans remplacement par exemple), elle devient sans objet et est alors reprise au résultat du concessionnaire.

Enfin, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 et depuis l'exercice 2005, les provisions pour renouvellement ne sont plus constituées que pour les biens renouvelables avant le terme de la concession.

- **Conséquences de l'allongement de certaines durées de vie**

On comprend donc aisément les conséquences non négligeables sur le montant des provisions qu'engendre une décision du concessionnaire d'allonger la durée de vie comptable de certains ouvrages, comme cela a été le cas en 2011 avec les réseaux BT torsadés (passage de 40 à 50 ans à partir du 01/01/2011) et en 2012 pour les transformateurs (passage 30 à 40 ans depuis le 31/07/2012).

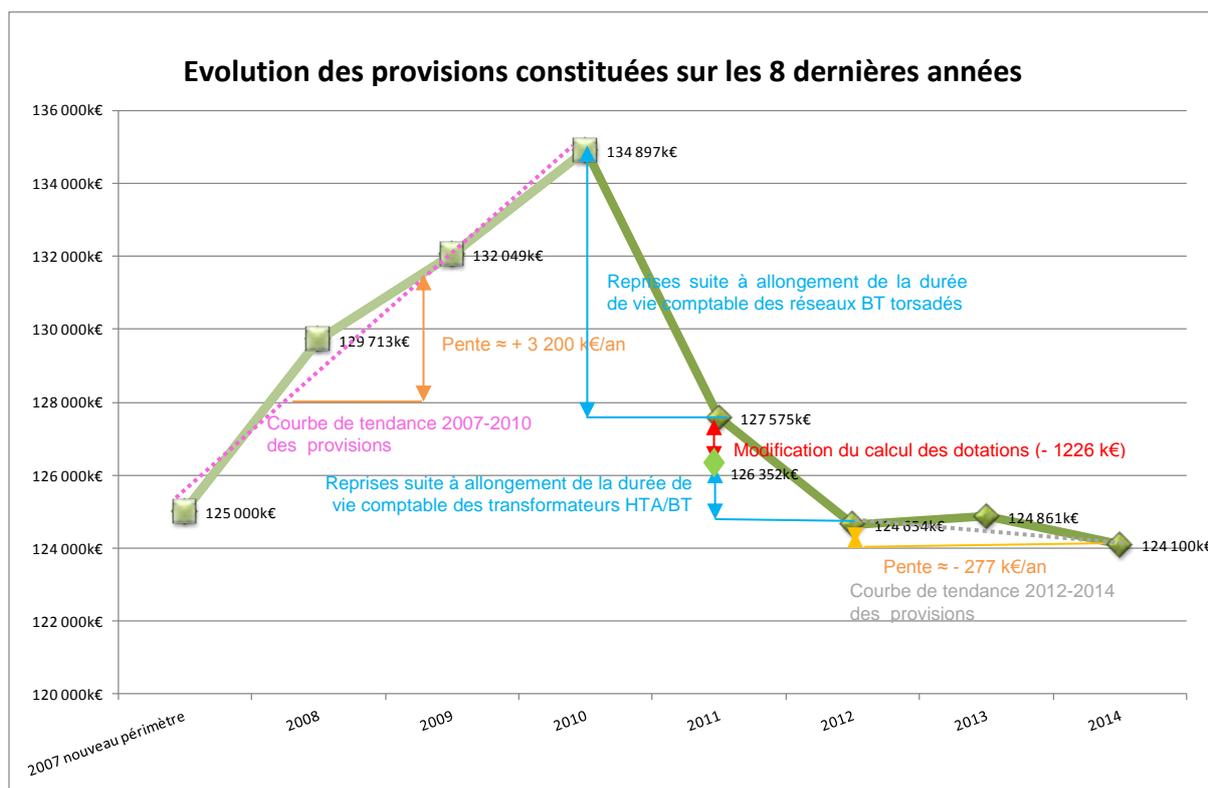
En l'occurrence, cela a eu pour effet, pour les ouvrages concernés par ces changements et demeurant renouvelables avant le terme de la concession, de ralentir le rythme de constitution des provisions et, pour ceux devenant non renouvelables pendant le contrat, de rendre caduques les provisions constituées jusque-là.

- **Modification des modalités de calcul de la dotation aux provisions pour renouvellement**

Par ailleurs, en 2011, les modalités de calcul de la dotation aux provisions pour renouvellement ont été affinées pour, selon ERDF, « tenir compte des probabilités de retrait d'ici à l'échéance du contrat de concession des ouvrages faisant l'objet d'une dotation ». Un coefficient « probabiliste » a ainsi été ajouté à la formule rappelée plus haut. Il est à noter que l'application de ce coefficient n'est là aussi pas sans conséquence.

En effet, rien que sur l'exercice 2011 au vu de la valeur pro format communiquée dans le CRAC 2012 (126 352 k€ contre 127 578 k€ avant application des nouvelles modalités), la perte de provisions s'élève à 1 226 k€ soit près de 1%. On notera par ailleurs, que contrairement aux conséquences ponctuelles d'une reprise de provisions suite à un allongement des durées d'amortissement, les effets de cette modification se feront sentir jusqu'à la fin du contrat, entraînant chaque année une forte réduction du flux annuel de dotation aux provisions pour renouvellement notamment pour les canalisations HTA et BT souterraines ainsi que pour les postes HTA/BT.

- **Evolution des provisions pour renouvellement ces dernières années**



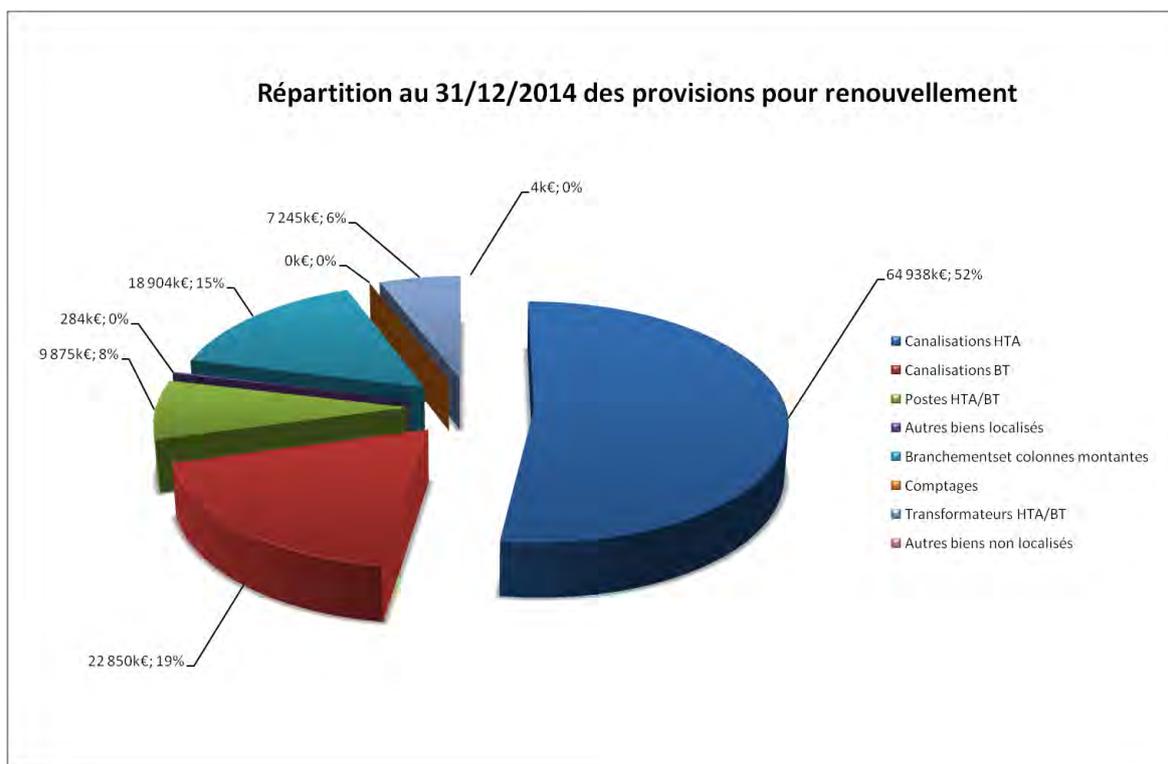
La baisse cumulée de près de de 10,8 millions € (134 897–124 100 k€) entre fin 2010 et fin 2014 n'est en fait que le reflet de ces mécanismes comptables.

Par ailleurs, la comparaison des pentes des courbes de tendance 2007-2010 et 2012-2014 permet de mieux visualiser l'impact de la diminution chronique des dotations du fait notamment de l'application du coefficient probabiliste. En effet, on observe entre 2012 et 2014 (période qui est la plus représentative car non concernée par des modifications de durée d'amortissement et donc par des reprises), un tassement de l'évolution des provisions. La perte annuelle de dotation du fait notamment de cette nouvelle pondération peut en effet être raisonnablement estimée à près de 3 500 k€, les provisions baissant en moyenne d'environ 277 k€/an sur la période 2012-2014 contre une progression de 3 200 k€/an sur la période 2007-2010.

▪ **Répartition des provisions constituées**

Le graphique ci-après fait apparaître la répartition des provisions par types d'ouvrages. On constate ainsi que celles constituées pour le réseau HTA représentent plus de la moitié des provisions totales, et ce, alors qu'en poids relatif, les canalisations moyenne tension pèsent moins de 30% de la valeur brute.

A l'inverse, le réseau BT couvre 38% de la valeur brute totale contre seulement 19% des provisions.



L'explication de cette différence réside dans le fait que le concessionnaire ne constitue de provisions pour les ouvrages BT en zone rurale (réseau + poste HTA/BT), qu'à hauteur de 20%. ERDF s'appuie, pour justifier cette pratique, sur le constat qu'une partie importante des renouvellements de ces ouvrages sont réalisés indirectement via les travaux d'investissement effectués par le SDEF. Il est à noter que cette répartition 20%/80% n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années, et ce, alors que la proportion de travaux ERDF portant sur des ouvrages ER (d'électrification rurale) a augmenté ces dernières années, le concessionnaire étant systématiquement maître d'ouvrage des raccordements de producteurs. Mais il est à noter que, quoi qu'il en soit, cette pratique demeure contraire à l'article 10 du cahier des charges, les provisions devant être constituées pour tous les ouvrages renouvelables avant le terme de la concession, qu'ils soient ER ou non.

▪ **Utilisation des provisions pour renouvellement**

Il est important de préciser que l'utilisation des provisions pour renouvellement suit une règle de priorité interne à ERDF et qui s'avère être en défaveur du concédant. En effet, leur utilisation n'arrive qu'en 4^{ème} position dans l'ordre de réaffectation des financements :

1. Nouvel apport du concédant
2. Amortissement du financement initial du concédant de l'ouvrage renouvelé
3. Amortissement du financement initial du concessionnaire
4. Affectation des provisions pour renouvellement (considérées comme du financement concédant)
5. Financement complémentaire résultant (considéré d'origine ERDF) et obtenu par calcul : Valeur reconstruction – Σ financements précédents

Ainsi, par exemple, si un bien initialement financé par le concessionnaire (valeur initiale 50k€) se trouve être renouvelé à la fin de sa durée de vie comptable (valeur de reconstruction 100k€ avec des provisions constituées à cette date-là de 10k€) via des travaux sous maîtrise d'ouvrage du concédant avec une participation d'ERDF à hauteur de 40%. Le concédant va donc dépenser 60k€, les 40k€ restants étant dus par le concessionnaire et considérés comme une réaffectation partielle de l'amortissement effectué (40k€ sur les 50k€ amortis, soit 10k€ en reprise d'amortissement) et les provisions étant, quant à elles, non utilisées et donc reprises au résultat du concessionnaire. Sur cette opération, la répartition des financements telle qu'elle ressort des immobilisations ERDF devient donc 60% concédant et 40% concessionnaire. En revanche, si l'amortissement sur financement ERDF initial (50k€) et les provisions (10k€) avaient été affectées en priorité sur cette opération, le concédant n'aurait eu à déboursier que 40k€ et la répartition des financements pris en compte dans les immobilisations auraient dû être 50/50, l'utilisation des provisions étant considérée comme du financement concédant.

3. VARIATION ANNUELLE DES ACTIFS CONCEDES

(k€)	Valeur brute au 01/01/2014	Apports 2014 ERDF nets	Apports 2014 Externes nets (concédants + tiers)	Retraits en valeur brute 2014	Valeur brute au 31/12/2014
Canalisations BT et HTA	721 694	14 489	19 854	2551	753 486
Postes et transformateurs	118 695	2 812	1 619	750	122 376
Branchements et comptages	240 454	7 948	3 976	2 201	250 177
Autres biens	17 743	1508	35	1 037	18 249
TOTAUX 2014	1 098 586	26 757	25 484	6 539	1 144 288
TOTAUX 2013 (pour mémoire)	1 055 329	27 596	22 869	7 209	1 098 585

En un an, les actifs concédés ont augmenté de plus de 45,7 M€ (+ 4,2%) pour atteindre 1 144 M€.

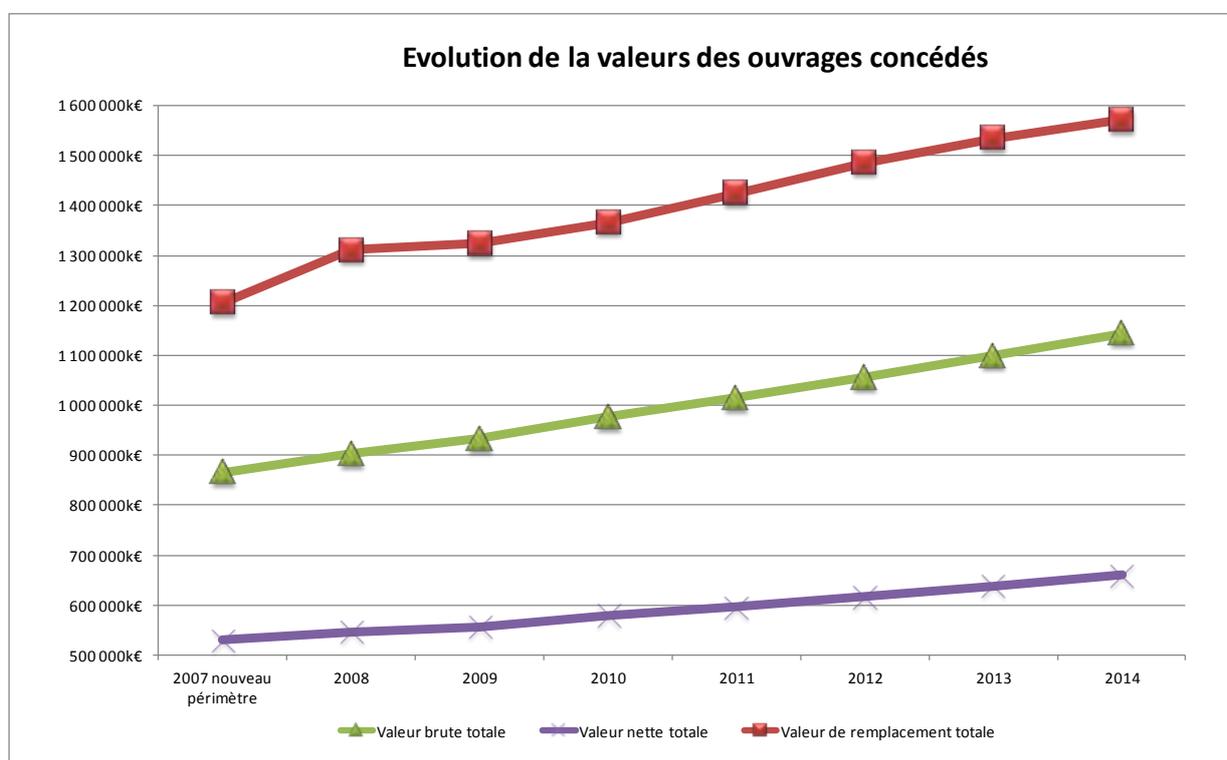
A la lecture du tableau ci-dessus, il apparaît qu'ERDF a participé en 2014 à hauteur de 26,7 M€ ; soit près d'un million de moins qu'en 2013. Sa contribution tombe ainsi à 51% des apports nets, contre 55% l'année précédente.

4. EVOLUTION DEPUIS 2007 DES VALEURS BRUTE, NETTE ET DE REMPLACEMENT

L'autorité concédante se doit de suivre l'évolution de la valeur de ses ouvrages. Pour être pertinente, cette comparaison ne peut pas se faire au-delà de 2007 car, cette année-là, le périmètre de la concession a évolué, incluant de surcroît de nouveaux ouvrages.

(en k€)	2007	2014	Evolution
Valeur brute	865 635	1 144 287	32,2%
Valeur nette	530 145	659 850	24,5%
Taux d'amortissement	38,8%	42,3%	9,2%
Valeur de remplacement	1 204 747	1 571 225	30,4%

Depuis 2007, la valeur brute des ouvrages a progressé de plus de 32.2% et la valeur nette, dans le même temps, de 24.5%. Comme le montre le graphique ci-après, ces progressions sont intervenues de manière relativement linéaire.



En 7 ans, la valeur de remplacement des ouvrages a évolué dans les mêmes proportions que la valeur brute (de l'ordre de 30%). Cependant, sur cette période, l'augmentation a été moins constante, probablement du fait de l'évolution irrégulière des indices servant à la revalorisation.

Par ailleurs, il est intéressant de s'attarder sur le taux moyen d'amortissement des ouvrages. En 2014, il est de l'ordre de 42,3%. Il a augmenté de 3,5 points depuis 2007.

IX. LES DROITS DU CONCEDANT ET DETTES RECIPROQUES

1. LES DROITS DU CONCEDANT

Les droits du concédant représentent le droit dont dispose le concédant de recevoir gratuitement les biens en fin de concession. Ils sont constitués de trois entités distinctes :

- ✓ les droits en nature : les droits en nature correspondent à la valeur non amortie des biens mis en concession (quel que soit leur mode de financement), soit la valeur nette comptable des ouvrages de la concession.
- ✓ les droits en espèces : les droits en espèces correspondent à la part des amortissements réalisés par le concessionnaire sur le financement des ouvrages par le concédant. Le financement du concédant regroupe tous les financements autres que ceux du concessionnaire.
- ✓ la créance en espèces du concédant envers le concessionnaire : la créance ou dette du concédant correspond à la valeur non amortie (valeur nette comptable) des ouvrages financés par le concessionnaire.

Avant 2008, ces données n'étaient pas communiquées par ERDF. Le tableau ci-après reprend donc les valeurs des 7 dernières années.

(en k€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Droits en nature (a)	546 975	556 836	579 719	596 478	615 981	637 700	659 850
<i>Evolution des droits en nature</i>		1,8%	4,1%	2,9%	3,3%	3,5%	3,5%
Droits en espèce (b)	112 498	119 695	127 590	135 567	143 417	151 621	159 915
<i>Evolution des droits en espèce</i>		6,4%	6,6%	6,3%	5,8%	5,7%	5,5%
Créance en espèce (c)	256 099	257 130	261 346	263 207	272 371	279 962	285 771
<i>Evolution de la créance en espèce</i>		0,4%	1,6%	0,7%	3,5%	2,8%	2,1%
Droits du concédant (=a+b-c)	403 374	419 401	445 963	468 838	487 027	509 359	533 994
<i>Evolution 2008-2009</i>		4,0%					
<i>Evolution 2009-2010</i>			6,3%				
<i>Evolution 2010-2011</i>				5,1%			
<i>Evolution 2011-2012</i>					3,9%		
<i>Evolution 2012-2013</i>						4,6%	
<i>Evolution 2013-2014</i>							4,8%

A la lecture de ce tableau, on peut constater qu'au 31 décembre 2014, les droits du concédant s'élèvent à près de de 534 M€.

Ils ont progressé de 4,8 % entre 2013 et 2014, contre respectivement 4%, 6,3%, 5,1% et 3,9%, 4,6% entre 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013. Ces évolutions positives s'expliquent notamment par les efforts relativement constants du SDEF en matière d'investissements, qui contribuent à l'augmentation régulière des droits en espèce.

2. EVALUATION DU TICKET DE SORTIE

Comme le permet l'article 31B du cahier des charges de concession, l'autorité concédante peut, à la fin du contrat (à ce jour fixée au 5 mars 2023), ne pas renouveler la concession, si le maintien du service ne présente plus d'intérêt, soit par suite de circonstances économiques ou techniques de caractère permanent, soit parce que l'autorité concédante juge préférable d'organiser un service nouveau tenant compte des progrès de la science.

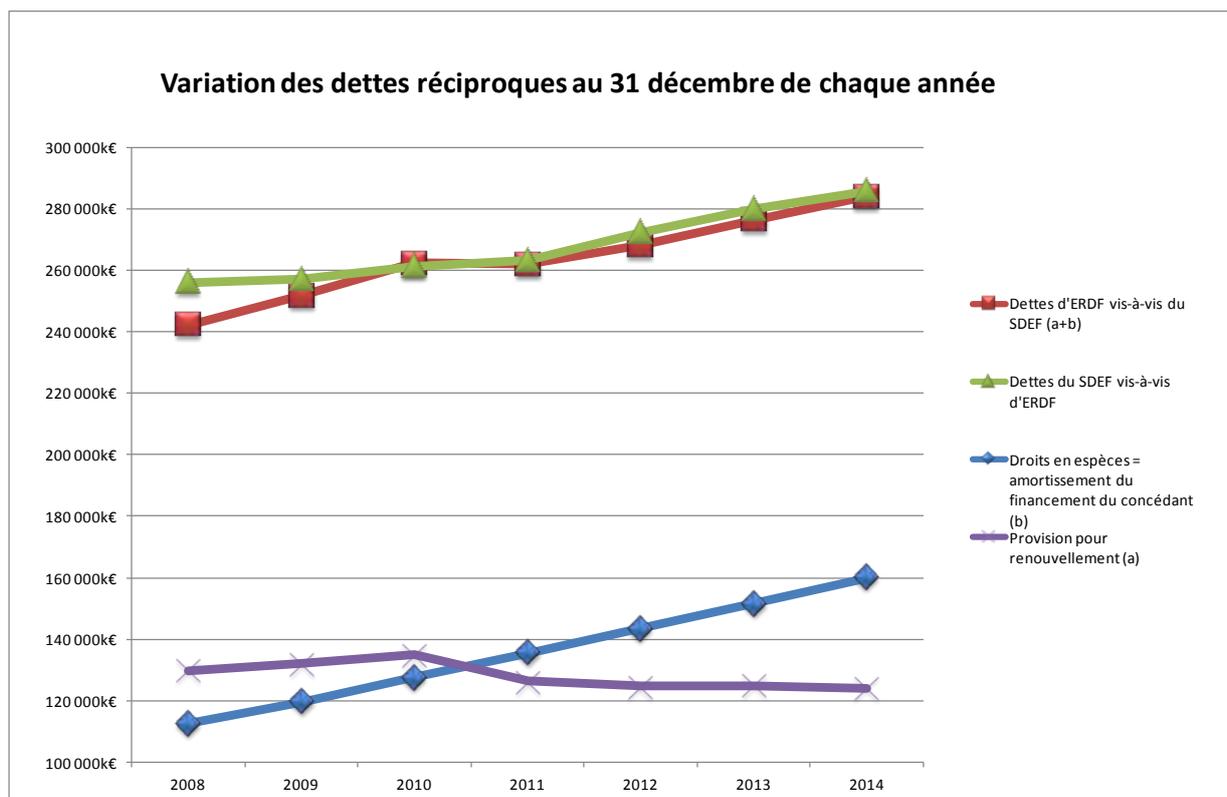
Dans ce cas, le cahier des charges prévoit le régime indemnitaire suivant, qui correspond à la différence des dettes réciproques entre le concédant et le concessionnaire :

- ✓ Créances de l'autorité organisatrice (donc dettes du concessionnaire) : « solde des provisions constituées pour le renouvellement ultérieur [des] ouvrages complété des amortissements industriels constitués dans la proportion de la participation du concédant ». Il est à noter qu'aucune réévaluation n'est ici prévue.
- ✓ Créances du concessionnaire (donc dettes du concédant) : « indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement. Cette réévaluation sera déterminée par référence au taux moyen des financements à long terme du concessionnaire ». Dans les faits, cette réévaluation peut être approchée par application du taux moyen obligataire « TMO. Mais dans son arrêt du 21 décembre 2012 relatif à un contentieux opposant ERDF à la commune de Douai, le Conseil d'Etat a réaffirmé et précisé le principe selon lequel les parties ne peuvent convenir d'une indemnité pour le concessionnaire supérieure à la valeur nette comptable des ouvrages qu'il a financés. Sur la base de cette jurisprudence, la réévaluation de la dette du concédant n'est donc *a priori* plus applicable.

Quoi qu'il en soit, il faut rappeler qu'il s'agit là d'un calcul théorique des dettes et créances réciproques des 2 cocontractants, la loi n°2000-108 du 10 février 2000 codifiée sous les articles L.111-52 et L.121-4 du code de l'énergie, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, ayant réaffirmé le monopole d'ERDF sur sa zone de desserte historique.

Le tableau ci-après reprend ainsi les simulations des dettes et créances réciproques sur la période 2008-2014 sans que la créance d'ERDF ne soit réévaluée.

Valeurs au 31/12 (en k€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Provisions de renouvellement (a)	129 604	132 049	134 899	126 352	124 654	124 861	124 100
<i>Evolution des provisions pour renouvellement</i>		1,9%	2,2%	-6,3%	-1,3%	0,2%	-0,6%
Amortissement industriel d'ERDF sur le financement des ouvrages par le SDEF (b) = droits en espèce	112 498	119 695	127 590	135 567	143 417	151 621	159 915
<i>Evolution des droits en espèce</i>		6,4%	6,6%	6,3%	5,8%	5,7%	5,5%
Dettes d'ERDF envers le SDEF (c) = (a) + (b)	242 102	251 744	262 489	261 919	268 071	276 482	284 015
<i>Evolution de la dette d'ERDF</i>		4,0%	4,3%	-0,2%	2,3%	3,1%	2,7%
Dettes du SDEF envers ERDF = valeur non amortie des ouvrages financés par ERDF = créance en espèce (d)	256 099	257 130	261 346	263 207	272 371	279 962	285 771
<i>Evolution de la dette du SDEF</i>		0,4%	1,6%	0,7%	3,5%	2,8%	2,1%
Différence entre les dettes réciproques ou ticket de sortie = (d)-(c)	13 997	5 386	-1 143	1 288	4 300	3 480	1 756
<i>Evolution du ticket de sortie</i>		-61,5%	-121,2%	-212,7%	233,9%	-19,1%	-49,5%



A la lecture des tableaux et graphique ci-dessus, on peut tout de même constater qu'au 31/12/2010, pour la seule fois en 5 exercices, le bilan des dettes et créances réciproques était à l'avantage du SDEF ; le concessionnaire étant redevable envers le concédant d'environ 1 143 k€ (sans réévaluation de la dette d'ERDF). Cette situation était à l'époque liée à 2 facteurs concomitants : une progression régulière des provisions pour renouvellement et une trajectoire d'investissement d'ERDF moins ambitieuse que celle du syndicat depuis au moins 2008. Cela a en effet engendré une plus forte progression de la dette d'ERDF par rapport à celle du SDEF ; allant même jusqu'à ce que cette 1^{ère} dépasse la seconde.

En revanche, depuis 2011, on retrouve la tendance inverse ; à savoir une dette du SDEF supérieure à celle d'ERDF.

En 2012, l'écart se creuse même encore plus nettement sous l'effet de la progression marquée des investissements réalisés par le concessionnaire durant l'exercice, mais se tasse quelque peu en 2013. Mais la raison principale de ces fluctuations sur la période 2011-2012 n'est autre que la forte diminution des provisions pour renouvellement sous l'effet cumulé de l'allongement de la durée de vie des réseaux BT torsadés en 2011 (passage de 40 à 50 ans depuis le 01/01/2011), mais également de l'allongement de la durée des transformateurs courant 2012 (passage 30 à 40 ans depuis le 31/07/2012). On comprend ainsi que ces modifications des règles comptables, décidées unilatéralement par ERDF, impactent directement les dettes et créances réciproques au détriment de l'autorité concédante et, par voie de conséquence, modifie notablement l'équilibre économique et financier du contrat de concession.

Par ailleurs, pour ce qui est de la période 2012-2014, on observe une quasi-stagnation des provisions pour renouvellement directement en lien avec la diminution chronique du flux annuel des dotations du fait notamment de l'application d'un nouveau coefficient probabiliste (§ VIII.2.d).

Finalement en 2014, le ticket de sortie diminue certes de moitié, mais surtout sous l'effet d'un ralentissement des financements d'ERDF comparativement aux efforts relativement constants du SDEF en matière d'investissements.

X. COMPTE D'EXPLOITATION D'ERDF

1. MODALITES DE CALCUL DES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION

Chaque année, le concessionnaire fournit au SDEF un compte d'exploitation dans lequel il reprend les recettes et dépenses directement imputables à la concession.

Pour effectuer cet exercice, il est amené à proratiser certains produits et, plus particulièrement, certaines charges. En effet, des activités plus spécifiques et à forte technicité sont exercées à des périmètres bien supérieurs à celui de la concession (agences de maintenance-exploitation des postes sources, agences de conduite des réseaux interdépartementales par exemple...).

Il s'agit alors de ventiler sur la concession les produits et charges concernés grâce à des clés de répartition. Dans le CRAC, le concessionnaire précise ainsi :

Produits à répartir	Mode d'affectation principale pour la concession	Part affectée directement à la concession	Montant réparti (k€) (*)	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	Affectation directe à la concession	152 413	-1 629	8,9%
Raccordements	Affectation directe à la concession	6 270	142	8,9%
Prestations	Affectation directe à la concession	2 059	66	8,2%
Autres recettes	Au prorata du nombre de clients	314	3 804	8,9%
Autres produits				
Production stockée et immobilisée	Affectation directe à la concession	10 564	4 344	8,9%
Reprise sur amortissements et provisions	Au prorata du nombre de clients	0	6 177	8,9%
Autres produits divers	Au prorata du nombre de clients	0	1 137	8,9%

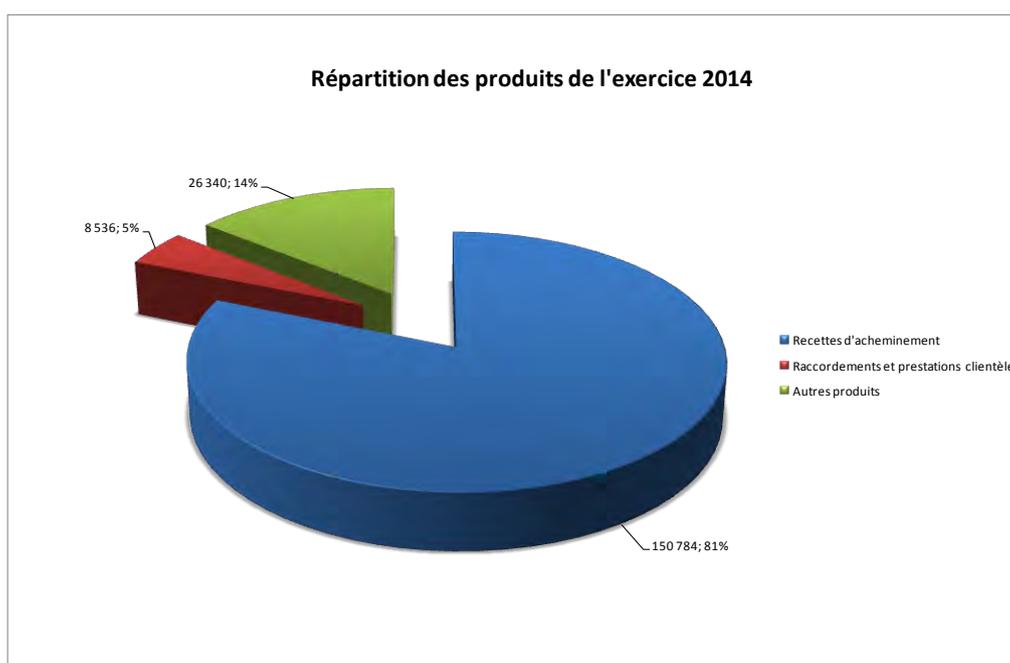
Charges à répartir	Mode d'affectation principale pour la concession	Part affectée directement à la concession	Montant réparti (k€) (*)	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Consommation de l'exercice en provenance des tiers				
Accès réseau amont	Au prorata du nombre de kWh facturés	0	42 430	8,6%
Achats d'énergie	Au prorata du nombre de kWh facturés	0	15 935	8,6%
Redevances de concession	Affectation directe à la concession	4 257	0	0,0%
Autres consommations externes	Au prorata du nombre de clients (sauf la RODP)	4 135	30 730	8,9%
Impôts Taxes et versements assimilés				
Contribution au CAS FACE	Au prorata des kWh acheminés en BT	3 892	406	9,2%
Autres impôts et taxes	Affectation directe à la concession (taxe foncière, CFE). Au prorata du nombre de clients (CVAE, IFER et autres)	568	3 310	8,9%
Charges de personnel	Clé composite Investissements/Longueur du réseau/Nb de clients	0	32 656	9,8%
Dotations d'exploitation				
Dotation aux amortissements DP	Affectation directe à la concession	23 928	501	8,1%
Dotation aux provisions DP	Affectation directe à la concession	4 709	0	11,2%
Autres dotations d'exploitation	Au prorata du nombre de clients	0	13 168	8,9%
Autres charges	Au prorata du nombre de clients	0	2 999	8,9%

Enfin, pour traduire le principe de péréquation qui s'applique en matière d'acheminement (unicité du tarif au niveau national), le résultat du compte d'exploitation est corrigé d'une contribution à l'équilibre. Cette dernière est calculée par différence entre le résultat d'ERDF au niveau national proratisé en fonction du chiffre d'affaires de la concession et l'écart entre produits et charges tel qu'il ressort du compte d'exploitation de la concession. Selon que cette différence est positive ou négative, on l'affecte aux produits ou aux charges du compte d'exploitation définitif.

Enfin, comme l'indique le concessionnaire dans son CRAC, on rappellera qu'au niveau global, le total des produits et charges des concessions est toujours égal au résultat d'exploitation (normes françaises) d'ERDF. Ce résultat est public et est audité chaque année par les commissaires aux comptes.

2. LES PRODUITS

a. Répartition pour l'exercice 2014



A la lecture du graphique ci-dessus, on constate que, sur les 185,6 millions d'euros de produits 2014 affectés à la concession, 81% sont issus de recettes relatives aux prestations d'acheminement et sont donc le fruit de l'application du TURPE.

Arrivent ensuite les « autres produits » (14%), qui regroupent la production immobilisée et les reprises de provisions, et, de manière plus anecdotique, les recettes de raccordement et de prestations clientèle (5%).

b. Focus sur le TURPE

On rappellera que le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité, dit « TURPE » est destiné à couvrir les coûts d'acheminement de l'énergie.

Le niveau du TURPE est réglementé par les pouvoirs publics, il doit permettre aux gestionnaires de réseau d'assurer leurs missions de service public et doit donc leur garantir les moyens d'entretenir et développer les réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de rentabilité assurant leur pérennité.

Les tarifs TURPE HTA-BT sont définis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour une période de 4 ans sur la base de prévisions d'inflation et de charges d'ERDF. Des ajustements annuels successifs au 1er août permettent de corriger ces tarifs, à la hausse ou à la baisse, afin de prendre en compte les écarts de prévision.

Le TURPE 3 couvrant la période 2009-2013 a ainsi subi, depuis son entrée en vigueur (le 01/08/2009), 3 ajustements :

- ✓ 3,40% au 01/08/2010,
- ✓ 2,56% au 01/08/2011
- ✓ 1,80% au 01/08/2012.

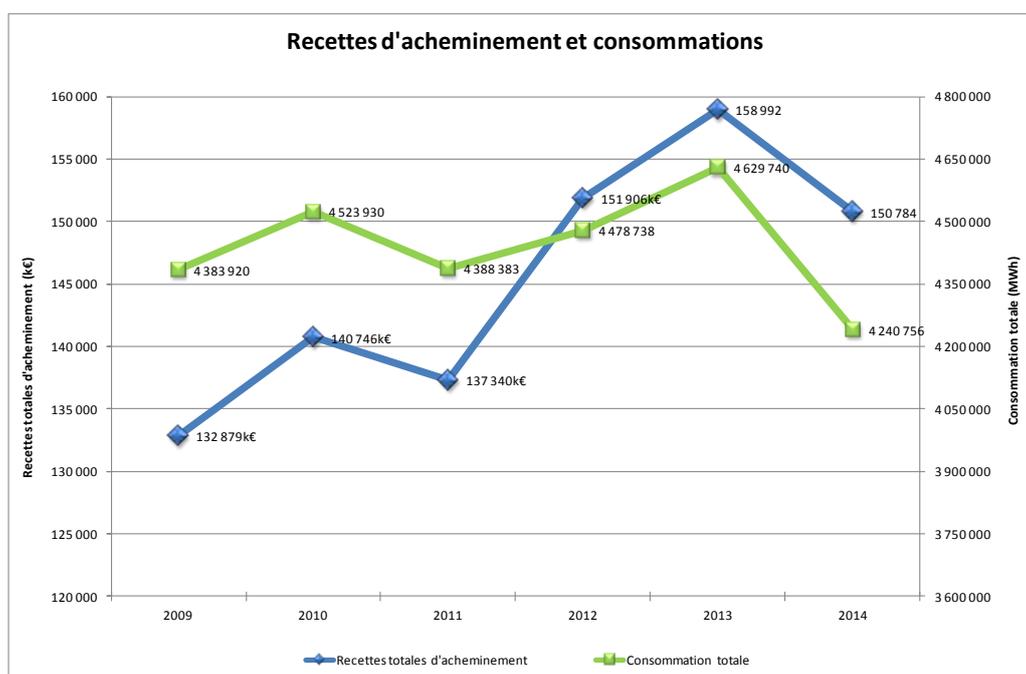
Mais fin 2012, suite au recours d'une autorité concédante (le SIPPAREC en l'occurrence), le Conseil d'Etat a annulé cette 3^{ème} version du TURPE demandant à la CRE de proposer une nouvelle tarification. Dans les faits, la CRE a défini un « TURPE 3 bis » avec, jusque mi-2013, des grilles tarifaires identiques au TURPE 3 et, pour la période allant du 1^{er} juin au 31 juillet 2013, une indexation de -2,5%, permettant ainsi la restitution d'un trop perçu par ERDF de 40 M€.

Enfin, l'entrée en vigueur du TURPE 4, initialement prévue le 01/08/2013, a été repoussée au 01/01/2014 et c'est un « TURPE 3 ter », correspondant à une hausse de 2,1% par rapport au « TURPE 3 bis » et donc à une baisse de 0,4% par rapport au TURPE 3, qui a été mis en œuvre sur la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2013, induisant ainsi la restitution d'un trop perçu complémentaire de 22 M€.

Quant au TURPE 4, applicable dès janvier 2014, il a donné lieu à une augmentation de 3,6 % et fait également l'objet, tous les ans sur la période 2015-2017, d'une indexation sur l'inflation au 1er août. Il a ainsi dès le 01/08/2015 subi un ajustement de +0,4%.

c. Evolution des recettes d'acheminement

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des recettes d'acheminement depuis 2009 et les met en perspective avec les consommations.

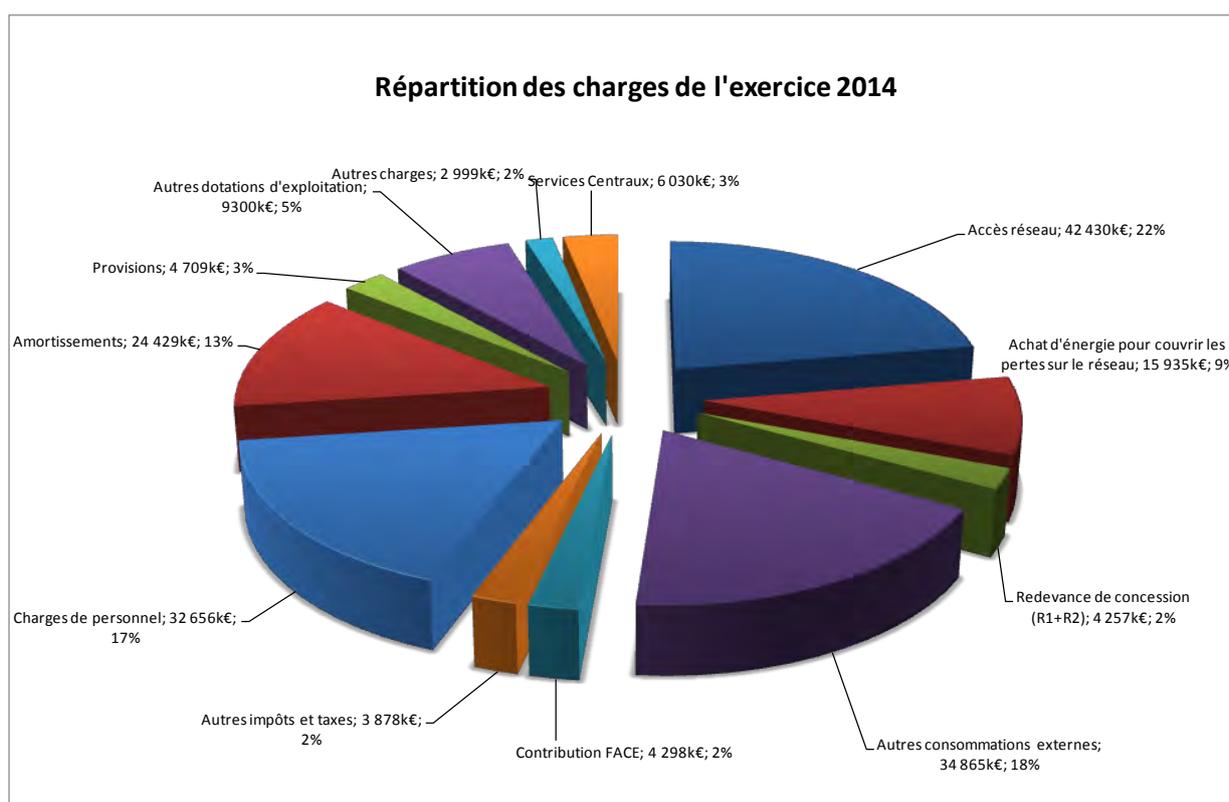


Il met ainsi en exergue, sur la période 2009-2011, un parfait parallélisme des recettes et des consommations, parallélisme qui n'est aucunement perturbé par le passage en août 2009 du TURPE 2 au TURPE 3.

En revanche, en 2012, on peut noter une progression des recettes disproportionnée comparativement à l'évolution des consommations sur cette même période. Au vu des pourcentages d'indexation cités précédemment, on comprend que ce n'est pas l'ajustement tarifaire pratiqué en 2012 qui en est l'origine. Ce bon est d'ailleurs d'autant plus surprenant que sur la période 2013-2014, on retrouve un certain parallélisme entre recettes et consommations.

3. LES CHARGES

En 2014, les charges d'exploitation s'élèvent à près de 189,7 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante :



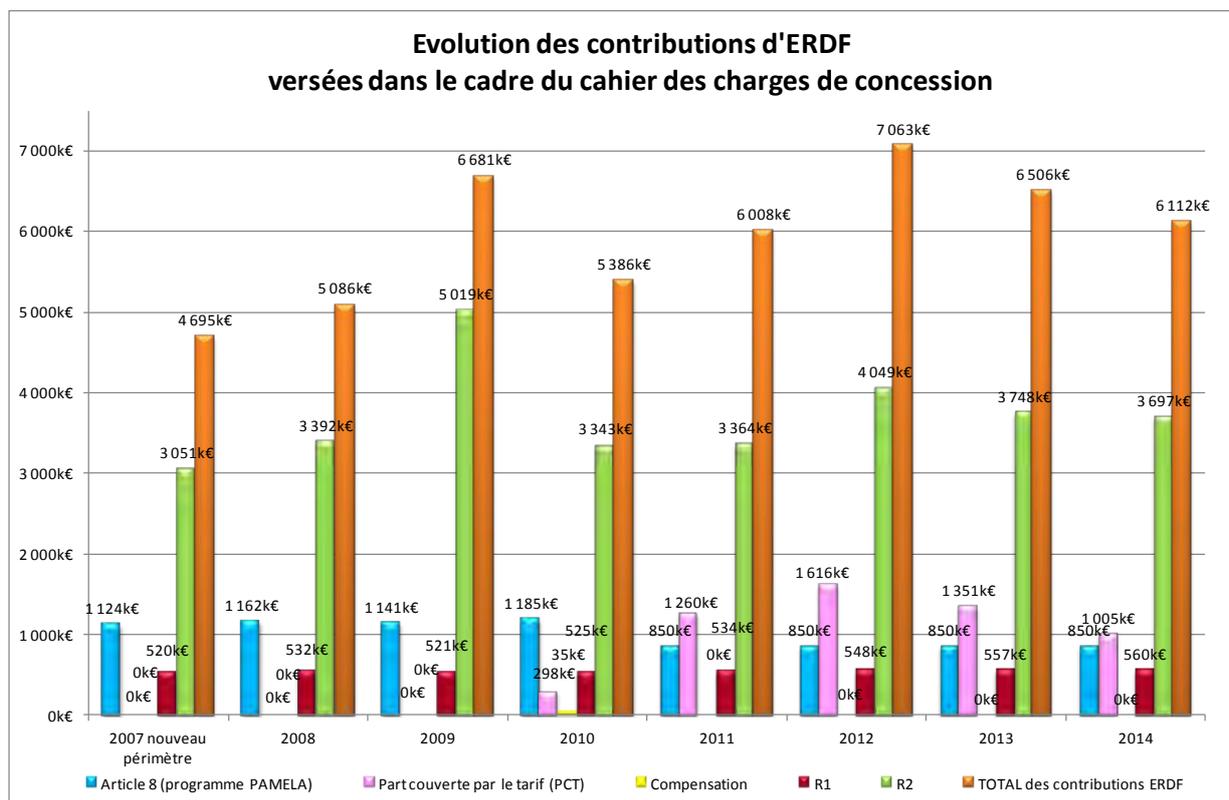
Hors contribution à l'équilibre, on arrive à un résultat négatif : - 4 M€ (contre + 8,4 M€ en 2013).

Mais la concession bénéficie ici de la contribution à l'équilibre d'un montant de 17,4 M€, ramenant le résultat à + 13,4 M€.

Dans les faits cette contribution exprime le concours de chacune des concessions à l'équilibre global d'ERDF, et ce, au titre du principe national de la péréquation tarifaire.

4. LES CONTRIBUTIONS D'ERDF

Le graphique ci-après reprend l'évolution des différentes contributions d'ERDF depuis 2007 :



a. La redevance de concession

Conformément à l'article 4 alinéa a) du cahier des charges de concession et en contrepartie des dépenses supportées par le SDEF au bénéfice du service public, ERDF lui verse annuellement une redevance de concession qui se décompose en 2 parties :

- ✓ La part R1 dite de fonctionnement : elle vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions.
- ✓ La part R2 dite d'investissement : elle représente, chaque année N, une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

Comme le montre le graphique ci-dessus, la part R1, sur la période 2007-2014, demeure relativement stable. Dans les faits, son calcul est plafonné et son évolution conditionnée par les seules fluctuations de l'index ingénierie. En 2014, son montant a atteint les 560 k€.

La part R2, quant à elle, s'établit en 2014 à 3 697 k€, contre 3 748 k€ en 2013. Dans les faits, Elle aurait dû avoisiner les 4 030 k€ sur la base de la formule historique. Mais le 14 janvier 2014 a été signé l'avenant n°9 au cahier des charges de concession qui correspond à la mise en œuvre pratique du protocole d'accord FNCCR/ERDF portant sur la période tarifaire 2014-2017. Dans l'article 2 de cet avenant, les modalités de calcul de la part R2 ont été revues de manière à limiter l'évolution de cette redevance par un phénomène de lissage, et ce, dans le but annoncé d'assurer une plus grande lisibilité comptable sur la période considérée que ce soit pour le concessionnaire ou pour le concédant. Ainsi, la nouvelle valeur de la part R2 pour l'année n correspond dorénavant à la moyenne des valeurs « ancienne formule » sur la période allant de 2010 à n. On comprend alors aisément pourquoi le SDEF, qui suit depuis plusieurs années une trajectoire d'investissements ascendante, se retrouve directement pénalisé par ces nouvelles modalités calculatoires. En 2014, le manque à gagner s'élève notamment à plus de 330 000 €.

b. La part couverte par le tarif (PCT)

La loi du 10 février 2000 modifiée a redéfini les modalités de financement des raccordements. Son article 4-II précise en particulier que « *les tarifs d'utilisation des réseaux [TURPE] couvrent notamment une partie des coûts de raccordement à ces réseaux [...]* ». Cela a eu pour conséquence de supprimer la facturation selon la formule des tickets et de rendre ainsi caduque la convention signée par EDF et la FNCCR le 25 septembre 1986 et relative à l'adoption du ticket bleu individuel dans les zones relevant de l'électrification rurale.

La FNCCR et ERDF ont alors convenu d'un nouveau protocole précisant la prise en charge des coûts de raccordement et définissant les modalités de versement, par le concessionnaire, aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif.

Ce protocole, plus connu sous le vocable « protocole PCT », a ensuite été entériné par le SDEF et ERDF au travers de la signature, en octobre 2010, de l'avenant n°7 au contrat de concession. Il a, par la suite, été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015, via l'avenant n°8 signé le 1^{er} février 2013.

Au titre des raccordements mis en exploitation en 2014, ce sont ainsi 1 005 k€ que le concessionnaire a versés au concédant dans le cadre de ce protocole.

c. La contribution au titre de l'article 8 ou programme PAMELA

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges de concession, ERDF participe au financement des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF et destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

Cette participation s'inscrit dans un programme de travaux défini annuellement et dénommé PAMELA (Programme d'Amélioration Esthétique des Lignes Aériennes).

Conformément à la convention signée le 21 juillet 2011 pour une durée de 3 ans, pour chaque opération du programme, le concessionnaire participe à raison de 40% dans la limite de la partie des travaux concernant les ouvrages concédés et avec un plafond annuel de 750 000 €. Ce montant global peut être majoré de 100 000 € à condition que 60% des linéaires déposés correspondent à d'anciens fils nus et que 30% de ces mêmes linéaires soient situés sur des communes urbaines. Le SDEF, ayant respecté l'ensemble de ces conditions en 2011, 2012 et 2013, a perçu du concessionnaire, sur ces 3 années, 850 000 €.

On notera enfin que la convention PAMELA 2011/2013 arrivant à son terme, une nouvelle convention triennale (2014/2016) a été proposée au comité syndical du 13 décembre 2013 et adoptée par délibération du même jour. Elle prévoit à nouveau une participation plafonnée à 750 000 € par an avec toujours une majoration possible de 100 000 € selon les mêmes règles. Les 850 000 € perçus en 2014 en sont le reflet.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Pour conclure, il est important de préciser que les concessionnaires ont globalement rempli leurs obligations contractuelles au titre de l'exercice 2014 et ont accepté de travailler dans un esprit constructif et avec transparence dans le cadre des missions de contrôles et audits menés par le SDEF (CTO, déplacements d'ouvrages et réclamations notamment).

Il est à noter, par ailleurs, que l'inventaire du patrimoine de la concession gagne en précision grâce au travail de localisation des transformateurs mené par ERDF. Mais le référencement reste à parfaire pour une plus grande traçabilité. De même, il faudrait à l'avenir qu'ERDF fournisse à l'AODE le réglage des prises à vide, la teneur en PCB par appareil et le coefficient d'utilisation.

Suite à la nouvelle méthode d'évaluation du décret qualité, les résultats en matière de tenue de tension peuvent apparaître comme plus représentatifs de la situation réelle de la concession. Mais la concertation devra être améliorée, notamment pour ce qui est des facteurs d'influence suivants :

- ✓ réclamations non identifiées dans l'outil GDO-SIG,
- ✓ résidences secondaires,
- ✓ prises des transformateurs HTA/BT.

Les cadences d'élagage devront être maintenues pour le réseau HTA et intensifiées pour la BT dans un but non seulement de sécurité, mais également pour une meilleure qualité de fourniture. Nous resterons très vigilants sur cette thématique et notamment sur le respect des objectifs affichés.

*L'exercice 2014 a été marqué par la succession des tempêtes de février (Pétra, Ruth, Ulla et Andréa) qui ont durement touché la Bretagne et principalement le Finistère. Leurs effets ont été dévastateurs sur les réseaux puisqu'en 2014, à l'échelle de la concession, le critère B s'est établi à **344 min, soit 5 heures et 44 minutes**.*

Heureusement, ERDF a réagi par la mise en place du Programme Exceptionnel d'Investissements et de Maintenance Breton (PEIMB), et l'annonce d'un déblocage d'une enveloppe spécifique de 80 M€ allouée au Finistère pour la période 2015 à 2020. Cette volonté d'investir sur le territoire de la concession, conjuguée aux objectifs annoncés en matière d'élagage, devrait produire des effets sur la qualité de fourniture ; les réseaux HTA et BT devant à terme être nettement désensibilisés aux aléas climatiques.

L'audit réalisé sur l'acheminement et la relève s'avère assez peu concluant puisqu'il n'a pas permis un réel dialogue entre le SDEF et ERDF. Pourtant, une plus grande transparence aurait permis de mieux comprendre les écarts constatés, lors du contrôle du versement des taxes sur l'électricité, entre les volumes taxés déclarés par les fournisseurs d'énergie et les volumes acheminés communiqués par le distributeur au titre du droit à communication.

Les indemnisations pour non qualité de l'électricité distribuée ont permis à 497 clients d'être indemnisés pour un montant global de 476 000 € (soit en moyenne de 959 € par client) ; ce qui est peu au regard des 65 000 clients ayant subi une coupure de plus de 6 heures au cours de l'exercice 2014. Quoi qu'il en soit, le fichier transmis par ERDF constitue une avancée certaine sur le plan de la connaissance par le concédant du traitement des demandes d'indemnisation.

S'agissant de l'audit sur les réclamations reçues par EDF, nous avons eu un retour très complet notamment s'agissant des modalités de dépôt et procédures internes de traitement.

Enfin, les règles comptables en matière de provision continuent de produire leurs effets au détriment du SDEF.

Rédacteurs :

*Katell LE ROY-MARSCHALL, chargée de mission contrôle de concession et contrôle de la taxe
Jacques MONFORT, Directeur du SDEF*

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACS :	Aide Complémentaire Santé
AD :	Ayant Droit
AEC :	Association pour l'Expertise des Concessions
AMEO :	Autorisation de Mise en Exploitation de l'Ouvrage
AODE :	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie
BMO :	Brest Métropole Océane
BT :	Basse Tension
CATI :	Computer Assisted Telephone Interview
CGCT :	Code Général des Collectivités Territoriales
CGV :	Conditions Générales de Vente
CMA :	Client Mal Alimenté
CMU-C :	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAM :	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CPI :	Câble à isolation Papier Imprégné
CRAC :	Compte Rendu d'Activité
CRC :	Chambre Régionale des Comptes
CRC d'EDF :	Centre Relation Clients d'EDF
CRE :	Commission de Régulation de l'Énergie
CSPE :	Contribution du Service Public de l'Électricité
CTO :	Contrôle Technique des Ouvrages
DACIR :	Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et des Risques
DCR :	Direction Commerciale Régionale
DDTM :	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DMA :	Départ Mal Alimenté
DO :	Déplacement d'ouvrage
DP :	Distribution Publique
EDF :	Electricité De France
ER :	Electrification Rurale
ERDF :	Electricité Réseau De France
ETI :	Elément Technique d'Inventaire
FACE :	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FAQ :	Foire Aux Questions
FIRE :	Force d'Intervention Rapide Electricité
FNCCR :	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FSL :	Fonds de Solidarité pour le Logement
GC :	Génie Civil
GDO :	Gestion Des Ouvrages
GED :	Gestion Electronique des Documents
GRD :	Gestionnaire du Réseau de Distribution
HTA :	Haute Tension A
IA :	Instance d'Appel

MNE :	Médiateur National de l'Energie
MOA :	Maîtrise d'OuvrAge
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
NC :	Non-Conformité
NOME :	Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité
OAM :	Organisme d'Assurance Maladie
OMT :	Organe de Manœuvre Télécommandé
PAMELA :	Programme d'Amélioration Esthétique des Lignes Aériennes
PCB :	Polychlorobiphényle
PCDMR :	Programme Prévisionnel Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux
PCT :	Part Couverte par le Tarif
PDL :	Point De Livraison
PEB ou PEBreizh :	Pôle Energie Bretagne
PEIM :	Programme Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMEO :	Possibilité de Mise en Exploitation de l'Ouvrage
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PTF :	Proposition Technique et Financière
REX :	Retour d'expériences
RI :	Régulation Incitative
RSE :	Régime Spécial d'Exploitation
RSI :	Régime Social des Indépendants
SDEF :	Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère
SGE :	Système de Gestion des Echanges
SI :	Système d'information
SIE :	Syndicat Intercommunal d'Electricité
SIG :	Système d'Information Géographique
SIMM :	Système d'Information du Marché de Masse
SME :	Service de Maintien de l'Energie
SRU :	Solidarité et Renouvellement Urbains (<i>Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000</i>)
TCC :	Toutes Causes Confondues
TCCFE :	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TECV (loi) :	Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
TMO :	Taux Moyen Obligatoire
TPN :	Tarif Première Nécessité
TSE :	Tarifs Sociaux de l'Energie (= TPN +TSS)
TSS :	Tarif Spécial de Solidarité (gaz)
TST :	Travaux Sous Tension
TURPE :	Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité
UC :	Unité de Consommation
VRG :	Valorisation des Remises Gratuites
ZPPAUP :	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ANNEXE 1 :

LISTE DES FICHIERS

DEMANDES DANS LE CADRE DU

CONTROLE DE CONCESSION

2014 (HORS AUDITS)

Liste des fichiers demandés à EDF

Nom de code document	Autre nom	Intitulé et/ou description document
C	DOMAINE CLIENTELE	
C3	Indicateurs et informations - partie fourniture	
C3-01	C3-01	Tableau de synthèse des contrats au tarif réglementé
C3-02	C3-02	Indicateurs de suivi des contrats réglementés (Tarifs bleus, verts, jaunes)
C3-03	C3-03	Informations complémentaires relatives aux clients en difficulté de paiement
C3-04	C3-04	Les points d'accueil physique et points service du fournisseur sur la concession
C3-05	C3-05	Analyse du traitement des réclamations - partie fourniture
C3-06	C3-06	Liste des réclamations du fournisseur de l'année (non nominative pour lever la problématique de la confidentialité)
C3-07	C3-07	Contrats par commune et par type tarif : Nbre contrats, Recettes, Consommations (kWh), Puissance (kVA) : Tarifs TB, TV, TJ
C3-08	C3-08	Données TPN
C3-09	C3-09	Compte d'exploitation EDF pour TRV

Liste des fichiers demandés à ERDF

Nom de code document	autre nom	Intitulé et/ou description document
A	DOCUMENTS SPECIFIQUES	
A1	Documents et fichiers spécifiques	
A1-01	Barème VRG	Barème de valorisation des remises gratuites (issu de l'application "VRG") - Canevas technique de facturation et évolutions
A1-04	A1-04	Participations des collectivités aux investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF
B	DOMAINE TECHNIQUE	
B1	Eléments statistiques et travaux	
B1-02	B1-02	Eléments statistiques sur la qualité de fourniture - tps de coupure (CL) & fréquences coupures (CL, CB CTB) clients BT et HTA (Y compris indicateurs du cahier des charges et du décret qualité de décembre 2007)
B1-04	Travaux	Intégralité des travaux effectués pendant l'exercice sur la concession en maîtrise d'ouvrage ERDF et tiers (avec précision du n°ERDF)
B1-05	Elagage HTA	Liste des départs HTA ayant fait l'objet de travaux d'elagage HT : réalisés (exercice 2011/2014) et prévisionnels (2015)
B1-06	Elagage BT	Liste des postes HTA/BT dont les départs ont fait l'objet de travaux d'elagage BT : réalisés (exercice 2011/2014) et prévisionnels (2015)
B1-07	Raccordements	Dénombrement des raccordements de consommateurs et producteurs réalisés pendant l'exercice
B2	Descriptif réseau HTA et postes	
B2-01	B2-01	Caractéristiques des départs HTA (1 ligne par départ HTA : Long., DU, ...) avec unicité des nominations, noms explicites du départ et y compris données OMT
B2-02	B2-02	Caractéristiques du réseau HTA (année, métal, section, typologie, long,...) - 1 ligne par n°Insee et par caractéristique
B2-03	B2-03	Liste des postes HTA/BT (y compris codification par poste)
B2-04	B2-04	Caractéristiques des chutes de tension HTA (codification par poste HTA/BT)
B2-05	Postes sources	Postes sources alimentant la concession
B2-06	Transformateurs	Liste des transformateurs HTA/BT en poste au 31/12/2014 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, y compris réglage prises à vide et données PCB...)
B2-07	Transformateurs	Inventaire des transformateurs HTA/BT sur parcs SDEF au 31/12/2014 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type, origine...)
B2-08	Transformateurs	Inventaire des transformateurs HTA/BT sur parcs ERDF au 31/12/2014 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type, origine...)
B2-09	Transformateurs	Liste des transformateurs HTA/BT sortis de l'inventaire en 2014 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type, origine...)
B2-10	Transformateurs	Liste des transformateurs HTA/BT entrés dans l'inventaire en 2014 (codification par poste HTA/BT : N° de série, puissance, année, type, destination...)
B2-11	Producteurs	Liste des producteurs d'électricité qui injectent sur le réseau (y.c. puissance réellement injectée)
B3	Descriptif réseau BT et données source fichier "28DS"	
B3-01	B3-01	Caractéristiques du réseau BT (année, métal, section, typologie, long,...) - 1 ligne par n°Insee et par caractéristique
B3-02	28DS	Caractéristiques des départs BT (chutes de tension, contraintes d'intensité et autres caractéristiques) - 1 ligne par départ BT (Requête "28DS")
B4	Incidents	
B4-01	DOC 13 (ETINC 07)	Fichier des incidents (CTB et CB) par origine (PT, HTA) - 1 ligne par départ HTA
B4-02	B4-02	Fichier de la totalité des coupures longues BT (Origine, nature, NiTi, ...)
B4-03	B4-03	Fichier de la totalité des coupures longues HTA et amont (Origine, nature, NiTi, ...)
B4-05	Crit B Insee	Critère B par Nature et Origine réparti par commune : sous forme de tableau exploitable et non de cartographie (données utilisées dans le cadre de la préparation de la conférence annuelle "loi NOME")
B4-08	Fréquences coupures	Fréquences de coupures par Nature et Origine réparties par commune
C	DOMAINE CLIENTELE	
C1	Indicateurs et informations - partie acheminement	
C1-01	C1-01	Indicateurs de la qualité de service à l'utilisateur, à l'échelle de la concession - partie acheminement
C1-03	C1-03	Analyse du traitement des réclamations, nombre, origine et délais par typologie - partie acheminement
C1-04	C1-04	Liste des réclamations du distributeur des années 2012, 2013, 2014
C1-05	C1-05	Liste des réclamations du distributeur des années 2012, 2013, 2014 pour défaut de tenue de tension
C1-06	C1-06	Demandes d'indemnisation pour non qualité de l'électricité distribuée
C2	Usagers - données relatives aux contrats et aux comptages	
C2-01	C2-01	Proportion nombre de contrats de la concession par rapport à la DT Finistère, à la DR Bretagne et à la DIR Ouest
C2-02	C2-02	Tableau de synthèse des contrats sur la concession : Nbre contrats, Puissance (kVA), Consommations (kWh), Recettes : Tarifs C1 à C5 Nbre contrats, type de productions, Puissance installée (kVA), Puissance produite (kWh), Vente : BT <= ou > 36 kVA, HTA
C2-03	C2-03	Contrats par commune et par type tarif : Nbre contrats, Puissance (kVA), Consommations (kWh), Recettes : Tarifs C1 à C5 Nbre contrats, type de productions, Puissance installée (kVA), Puissance produite (kWh), Vente : BT <= ou > 36 kVA, HTA
C2-04	C2-04	Tableau de synthèse des appareils de comptage sur la concession - nombre total et caractéristiques
D	DOMAINE COMPTABLE	
D1	Requêtes patrimoniales :	
D1-02	21 11	Inventaire ouvrages non localisés
D1-07	D1-07	Ouvrages localisés retirés de l'inventaire DP au cours de l'année
D1-08	D1-08	Ouvrages non localisés retirés de l'inventaire DP au cours de l'année
D1-09	22 04	Répartition de la valeur brute des transformateurs par plage de puissance
D1-10	23 01	Ouvrages localisés mis en concession et retirés de la concession DP au cours de l'année, en précisant les maîtrises d'ouvrage et les financements
D1-11	23 11	Ouvrages non localisés mis en concession DP au cours de l'année
D1-12	24 01	Droits du concédant, ouvrages localisés
D1-13	24 11	Droits du concédant, ouvrages non localisés
D1-17	29 01	Equivalent I 18 pour les ouvrages DP
D1-20	D1-20	Travaux d'amélioration en matière d'inventaire et de suivi des branchements (article 3.2 de l'avenant n°9)
D1-21	D1-21	Déploiement du compteur Linky
D2	Autres documents comptables	
D2-01	DOC 40	Dépenses globales d'investissement par ERDF sur la concession
D2-02	DOC 16	Valeur comptable des ouvrages mis en concession au cours de l'année N
D2-03	D2-03	Valeur comptable des ouvrages retirés de l'inventaire au cours de l'année
D2-04	D2-04	Valeur du patrimoine comptable de la concession en fin d'année N
D2-05	D2-05	Droit du concédant
D2-06	D2-06	Détail des formules permettant d'aboutir aux coefficients de revalorisation par type d'ouvrage
D2-08	D2-08	Liste des comptes du poste "autres consommations externes"
D2-09	D2-09	Travaux d'amélioration visant à la mise en œuvre de l'article 3.1.2 de l'avenant n°9 sur les données financières
D2-10	D2-10	Etats financiers au 31/12/2014 de la filiale ERDF dont compte de résultat
E	AUTRES DOCUMENTS	
E1	Autres documents	
E1-01	Taxes	Etat récapitulatif des factures acheminement

ANNEXE 2 : TABLEAU DE BORD DES RECLAMATIONS 2014

Référence réclamation	date contact ERDF	Type de problème	Description du problème	Commune	INSEE	Source de la réclamation	poste concerné, adresse, lieu-dit	Coordonnées client concerné	Date 1ère réponse d'attente	Date de réponse définitive d'ERDF au SDEF	Date du règlement du litige	Affaire classée	Délai de réponse d'ERDF aux sollicitations du SDEF (en jours)	Délai de règlement des litiges par ERDF à compter de la sollicitation SDEF (en jour)
2014-001	14/01/2014	sécurité	câble bcht détendu au-dessus de propriété	Kersaint-Plabennec	29095	Communes	Keruel	/		13/05/2014	31/01/2014	oui	119	17
2014-002	14/01/2014	prestation de raccordement	dépose de support non réalisée	Plouguin	29196	Communes	Rue St Piric	M. CARIOU Rue St Piric	31/03/2014	01/04/2014		oui	76	77
2014-003	14/01/2014	qualité de la fourniture	5 coupures depuis février 2013	Ploudaniel	29179	Communes	21 rue Kenillard	M. PIQUET 21 Rue Kenillard	13/02/2014	13/05/2014		oui	30	119
2014-004	14/01/2014	sécurité	dde mise en conformité de 2 lignes HTA surplombant ses parcelles boisées	Elliant	29049	Particuliers	Ld Bullien	M. COTTEN Kérandon Lanrlec 5 Rue Yves Trichard 29900 Concarneau	21/01/2014	24/07/2014		oui	7	191
2014-005	14/01/2014	prestation de raccordement	dde modification brcht	Douarnenez	29046	Particuliers	2 bis Rue Jean Tanguy	M. LE BRUN Zbis rue Jean Tanguy 29100 Douarnenez	31/03/2014	01/01/2014		oui	76	-13
2014-006	20/01/2014	sécurité	défaut sur câbles aériens	Le Conquet	29040	Autres	Impasse Théven	face au n°20 Impasse Théven	17/03/2014	13/05/2014	26/03/2014	oui	56	65
2014-007	21/01/2014	sécurité	pb ancrage	Landumez	29109	Chargés d'affaires du SDEF	1 chemin de Kerleiguer	/	22/01/2014	13/05/2014	29/01/2014	oui	1	8
2014-008	21/01/2014	qualité de la fourniture	disjoncteur général qui se déclenche régulièrement à 1h du matin	Locmélar	29131	Chargés d'affaires du SDEF	Kernonen	M. Eric Beuzit Kernonen	22/01/2014	24/07/2014		oui	1	184
2014-009	23/01/2014	déplacement ouvrage	dde enfouissement ligne	Plomelin	29170	Particuliers	lotissement Guyader	M. Yves Rohou 18 Alez ar Gosker 29700 Plomelin	30/01/2014	27/02/2014		oui	7	35
2014-010	24/01/2014	sécurité	pb alimentation provisoire	ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF	P40 Prat Meur	/	13/02/2014		17/02/2014	oui	20	24
2014-011	30/01/2014	sécurité	phase Ep à terre	plouneventer	29204	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de la mairie	/		13/05/2014	31/01/2014	oui	103	1
2014-012	30/01/2014	sécurité	compteur qui a pris feu	Saint-Ségal	29263	Chargés d'affaires du SDEF	LD Rodoc	M. Cadec 06 31 57 10 43	13/05/2014	13/05/2014		oui	103	103
2014-013	31/01/2014	qualité de la fourniture	Pb micro coupures	Coat-Méal	29035	Chargés d'affaires du SDEF	10 rue des Bruyères	/		13/05/2014		oui	102	102
2014-014	03/02/2014	sécurité	défaut sectionneur en amont commande EP	lampaul-guimiliau	29097	Chargés d'affaires du SDEF	LD Croas Ar Goff poste 5527			13/05/2014	27/01/2014	oui	99	-7
2014-015	03/02/2014	sécurité	torsade décochée, C/C et alimentation arrachés	Plouescat	29185	Chargés d'affaires du SDEF	28 rue de Théven Meur			13/05/2014	08/02/2014	oui	99	5
2014-016	04/02/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Telgruc-sur-mer	29280	Chargés d'affaires du SDEF	74bis rue de Luzéoc	Mme Riou 74bis rue de Luzéoc		13/03/2014		oui	37	37
2014-017	04/02/2014	autres	ERDF refuse une mise hors tension ds le cadre d'un étagage réalisé par un particulier	Landrénévez	29106	Chargés d'affaires du SDEF	Kerlestrec	M. CLECH Hervé Kerlestec 06 98 47 20 22		06/02/2014		oui	2	2
2014-018	06/02/2014	sécurité	Neutre touche phase EP	Gouézec	29062	Chargés d'affaires du SDEF	RD 41 entrée du bourg	/	07/02/2014	27/02/2014	11/02/2014	oui	1	5
2014-019	06/02/2014	qualité de la fourniture	pb coupures fréquentes	Plourin	29208	Chargés d'affaires du SDEF	LD Gouézou	Mme Penniford LD Gouézou 02 98 89 24 83		07/04/2014		oui	60	60
2014-020	13/02/2014	sécurité	Pb fil nu EP cassé	Lampaul-plouarzel	29098	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de la comiche		13/02/2014	24/06/2014	16/06/2014	oui	0	123
2014-021	14/02/2014	qualité de la fourniture	Pb coupures suite chute d'arbres du ligne MT	lopérec	29139	Autres	Glujau bras	M. Stephan METAYER Glujau bras 29590 LOPEREC		08/04/2014		oui	53	53
2014-022	14/02/2014	sécurité	Pb EP	santec	29273	Chargés d'affaires du SDEF	Rue Kom Yar	/	14/03/2014	13/05/2014	19/03/2014	oui	28	33
2014-023	17/02/2014	prestation de raccordement	Pb facturation raccordement élec + PV	milizac	29149	Chargés d'affaires du SDEF	Salle omnisports	/		08/04/2014		oui	50	50
2014-024	17/02/2014	qualité de la fourniture	Pb coupures récurrentes	plougumeau	29195	Communes	Kroas Kuguen et Larvaon	Mme Lédie LE HIR (adjte au Maire)		13/05/2014		oui	85	85
2014-025	18/02/2014	sécurité	Armoire EP consignée par ERDF d'où plus d'EP	plougonvelin	29190	Chargés d'affaires du SDEF	Bourg	/	26/02/2014	08/04/2014	03/03/2014	oui	8	13
2014-026	21/02/2014	qualité de la fourniture	Dégâts électriques suite à décrochage fil MT	plouneour-Trez	29203	Chargés d'affaires du SDEF	Keradenec et Bro Hall	/		11/04/2014		oui	49	49
2014-027	21/02/2014	qualité de la fourniture	Pb coupures récurrentes	plougumeau	29195	Particuliers	Kroas Kuguen	M. Delaunay Daniel Kroas Kuguen 29880 Plougumeau claudie.delaunay@wa	04/04/2014	13/05/2014		oui	42	81
2014-028	24/02/2014	qualité de la fourniture	Pb coupures récurrentes	plougumeau	29195	Particuliers	Kroas Kuguen	M. Gwosdz William Kroas Kuguen 29880 Plougumeau gwosdz.sandra@orange.fr	06/03/2014	13/05/2014		oui	10	78
2014-029	04/03/2014	qualité de la fourniture	pb coupures	plougumeau	29195	Particuliers	les lieux dits Fronicel - Lanson et Lesmel	Yohan Montalèsco Lieu-dit fronicel 29880 PLOUGUERNEAU	14/03/2014	30/04/2014		oui	10	57

Référence réclamation	date contact ERDF	Type de problème	Description du problème	Commune	INSEE	Source de la réclamation	poste concerné, adresse, lieu-dit	Coordonnées client concerné	Date 1ère réponse d'attente	Date de réponse définitive d'ERDF au SDEF	Date du règlement du litige	Affaire classée	Délai de réponse d'ERDF aux sollicitations du SDEF (en jours)	Délai de règlement des litiges par ERDF à compter de la sollicitation SDEF (en jour)
2014-030	05/03/2014	qualité de la fourniture	Pb coupures	saint-yvi	29272	Communes	lotissement coas steir	/		05/03/2014		oui	0	0
2014-031	10/03/2014	entretien insuffisant	Pb élagage insuffisant	ploumogueur	29201	Chargés d'affaires du SDEF	P45 le manoir	/	14/03/2014	04/08/2014	19/05/2014	oui	4	70
2014-032	10/03/2014	sécurité	Pb rupture fils électriques	tréogat	29298	Particuliers	Kerquenol	M. Le Brun François 5 rue des Alizés 29720 Tréogat Tél 02 98 87 78 01		13/05/2014		oui	64	64
2014-033	11/03/2014	entretien insuffisant	Pb élagage insuffisant	Huelgoat	29081	Chargés d'affaires du SDEF	Roche Tremblante	/	13/03/2014	13/05/2014		oui	2	63
2014-034	13/03/2014	autres	anomalie sur ligne BT nue	Saint-nic	29256	Chargés d'affaires du SDEF	Pentrez	/		13/05/2014		oui	61	61
2014-035	13/03/2014	entretien insuffisant	Pb élagage insuffisant	Plomodiern	29172	Chargés d'affaires du SDEF	Rte de Lestrévet	/	17/03/2014	17/03/2014	17/03/2014	oui	4	4
2014-036	14/03/2014	sécurité	Pb réseau obsolète	névez	29153	Communes	Comiche des Glénan	M. Le Labouéan 7 corniche des Glénan M. Le Ny 8 comiche des	14/03/2014				0	néant
2014-037	14/03/2014	sécurité	Fil ras du sol et poteau penché	lopérec	29139	Communes	Penlan et Guérouel	/	14/03/2014	20/06/2014		oui	0	98
2014-038	14/03/2014	sécurité	câble d'alimentation décroché	Mespaul	29148	Communes	Barbu	/	14/03/2014	13/05/2014	21/03/2014	oui	0	7
2014-039	14/03/2014	qualité de la fourniture	transformateurs à changer	île-de-batz	29082	Communes	/	/	14/03/2014	13/05/2014		oui	0	60
2014-040	18/03/2014	déplacement ouvrage	poteau mal implanté	quimper	29232	Chargés d'affaires du SDEF	6 rue Marion du Faouët	Mme Hado	13/05/2014	28/01/2015		oui	56	316
2014-041	21/03/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	querrien	29230	Chargés d'affaires du SDEF	Salle polyvalente	Rue du Stade	31/03/2014	12/09/2014		oui	10	175
2014-042	26/03/2014	sécurité	Plus d'alim sur la commande EP	Plouguerneau	29195	Chargés d'affaires du SDEF	P88 Grouanec	/	26/03/2014	19/05/2014		oui	0	54
2014-043	27/03/2014	sécurité	ligne BT trop basse	Plouider	29198	Chargés d'affaires du SDEF	P73 Pen Ar Menez	/	23/06/2014	04/08/2014	11/07/2014	oui	88	106
2014-044	27/03/2014	sécurité	réseaux nus emmêlés, EP hors fonction	plouguerneau	29195	Chargés d'affaires du SDEF	549 LD Le Rheun	/	07/04/2014	24/06/2014	08/04/2014	oui	11	12
2014-045	27/03/2014	sécurité	Isolateur DC3 qui menace de céder	Santec	29273	Chargés d'affaires du SDEF	Rue des Pêcheurs	/		11/09/2014	11/09/2014	oui	168	168
2014-046	07/04/2014	sécurité	Fil torsadé à terre	guimiliau	29074	Chargés d'affaires du SDEF	Guerlestan	/		20/06/2014	11/04/2014	oui	74	4
2014-047	07/04/2014	sécurité	ligne BT sujette aux intempéries	Plourin-lès-Morlaix	29207	Autres	Pinchon	M et Mme Auboyer Pinchon 29600 Plourin Les Morlaix Tél 02 98 79 75 11	08/04/2014	24/07/2014		oui	1	108
2014-048	07/04/2014	sécurité	câble élec en suspens	ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF	Croas Diben	Mme Eozéhou	07/04/2014	24/06/2014	10/04/2014	oui	0	3
2014-049	07/04/2014	qualité de la fourniture	coupures fréquentes	ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF	Avenue de Portsall	établiss Adam	07/04/2014	07/04/2014		oui	0	0
2014-050	07/04/2014	sécurité	support béton dégradé	ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF	10 Avenue de Kerlec'h	/	07/04/2014	07/04/2014		oui	0	0
2014-051	08/04/2014	sécurité	rupture support	plouzévédé	29213	Chargés d'affaires du SDEF	Quartier du Créach	/	14/04/2014	04/08/2014		oui	6	118
2014-052	08/04/2014	entretien insuffisant	Pb élagage	plouzévédé	29213	Chargés d'affaires du SDEF	Kervingant, Kerdreïn, Bel Air, Le Ponchic,	/	14/04/2014	04/08/2014		oui	6	118
2014-053	08/04/2014	entretien insuffisant	poteau béton très incliné	trégunc	29293	Chargés d'affaires du SDEF	Rue des grandes roches	/	23/04/2014	11/09/2014	15/05/2014	oui	15	37
2014-054	08/04/2014	entretien insuffisant	DAT à refixer	trégunc	29293	Chargés d'affaires du SDEF	Impasse Ruat Vraz	M. Glémarec 4 impasse Ruat Vraz Trégunc 02 98 97 65 72	23/04/2014	04/08/2014		oui	15	118
2014-055	17/04/2014	sécurité	support BT cassé	Logonna-Daoulas	29137	Chargés d'affaires du SDEF	7 Camen	Mme Guerneur	04/08/2014	16/04/2014		oui	109	-1
2014-056	22/04/2014	autres	support pas enlevés suite à travaux ERDF	tréouergat	29299	Chargés d'affaires du SDEF	LD Pined		25/04/2014	04/08/2014		oui	3	104
2014-057	22/04/2014	sécurité	dégâts sur appareils électriques suite à orages	Saint-Eloy	29246	Chargés d'affaires du SDEF	Létiez Izella et Mescam Huella	Fabrice Hourmant, Pierre-Yves Jézéquel et Françoise Hobel	19/05/2014	16/07/2014		oui	27	85
2014-058	22/04/2014	sécurité	Ligne à terre	Saint-Eloy	29246	Chargés d'affaires du SDEF	Kérangoff			24/07/2014		oui	93	93
2014-059	22/04/2014	qualité de la fourniture	micro coupures	Plouénan	29184	Chargés d'affaires du SDEF	Kerameal			26/05/2014		oui	34	34
2014-060	22/04/2014	autres	ligne HTA en plein bois	Ploudaniel	29179	Chargés d'affaires du SDEF	langazel			13/05/2014		oui	21	21
2014-061	24/04/2014	sécurité	câble provisoire qui dure	Penmarch	29158	Chargés d'affaires du SDEF	Rue du Phare			11/09/2014	11/09/2014	oui	140	140
2014-062	29/04/2014	sécurité	Portée BT trop basse	Gouesnach	29060	Chargés d'affaires du SDEF	LD Le Gully		13/05/2014				14	néant
2014-063	05/05/2014	sécurité	pince d'ancrage a lâché	plouénan	29184	Chargés d'affaires du SDEF	P12 Roz Avel - Lanveguen			12/06/2014		oui	38	38
2014-064	05/05/2014	entretien insuffisant	support penché + pb élagage	plouénan	29184	Chargés d'affaires du SDEF	P2 Kerlaudy			12/06/2014		oui	38	38
2014-065	05/05/2014	sécurité	ligne BT trop basse	plouénan	29184	Chargés d'affaires du SDEF	P2 Kerlaudy - Kernévez Keriel			29/01/2015	29/01/2015	oui	269	269
2014-066	05/05/2014	entretien insuffisant	support béton cassé	Plouider	29198	Chargés d'affaires du SDEF	Kernabon		13/05/2014	16/05/2014		oui	8	11
2014-067	05/05/2014	qualité de la fourniture	ligne BT à passer en torsadé	Plonévez-Porzay	29176	Chargés d'affaires du SDEF	Kerdalae			24/02/2015	24/02/2015	oui	295	295
2014-068	05/05/2014	entretien insuffisant	élagage insuffisant	BOTSORHEL	29014	Chargés d'affaires du SDEF	Kéraël		12/05/2014	15/01/2015		oui	7	255

Référence réclamation	date contact ERDF	Type de problème	Description du problème	Commune	INSEE	Source de la réclamation	poste concerné, adresse, lieu-dit	Coordonnées client concerné	Date 1ère réponse d'attente	Date de réponse définitive d'ERDF au SDEF	Date du règlement du litige	Affaire classée	Délai de réponse d'ERDF aux sollicitations du SDEF (en jours)	Délai de règlement des litiges par ERDF à compter de la sollicitation SDEF (en jour)
2014-069	05/05/2014	sécurité	fouille ouverte	guipromel	29076	Chargés d'affaires du SDEF	Rte de Tréouergat		13/05/2014	04/08/2014		oui	8	91
2014-070	05/05/2014	sécurité	travaux provisoires suite à tempête	plougouvest	29193	Chargés d'affaires du SDEF	LD Goascadouguen			30/10/2014	17/06/2014	oui	178	43
2014-071	05/05/2014	qualité de la fourniture	microcoupures	plougouvest	29193	Chargés d'affaires du SDEF	Lambader, Rue de l'étang, kersallou...			24/02/2015	01/12/2014	oui	295	210
2014-072	16/05/2014	entretien insuffisant	élagage insuffisant	Telgruc-sur-Mer	29280	Chargés d'affaires du SDEF	Luzéoc			30/06/2014		oui	45	45
2014-073	16/05/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Coat-méal	29035	Chargés d'affaires du SDEF	10 rue des Bruyères	M. Manach	27/05/2014	04/08/2014		oui	11	80
2014-074	16/05/2014	qualité de la fourniture	micro coupures	Bréèles	29017	Chargés d'affaires du SDEF	Kerdalaës	M. Morvan		27/05/2014		oui	11	11
2014-075	16/05/2014	qualité de la fourniture	micro coupures	Bréèles	29017	Chargés d'affaires du SDEF	Ménez a Lenn	M. Cadalen		27/05/2014		oui	11	11
2014-076	16/05/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Communa	29038	Chargés d'affaires du SDEF	Cantine municipale		19/05/2014	26/05/2014		oui	3	10
2014-077	16/05/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Communa	29038	Chargés d'affaires du SDEF	Pen Ar Quinquis	M et Mme COAT	19/05/2014	24/07/2014		oui	3	69
2014-078	16/05/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Communa	29038	Chargés d'affaires du SDEF	Mougau Bian	Mme CUEFF	19/05/2014	24/07/2014		oui	3	69
2014-079	23/05/2014	entretien insuffisant	support penché	Sibiril	29276	Chargés d'affaires du SDEF	P13 Kerhardis		26/05/2014	03/11/2015	14/04/2015	oui	3	326
2014-080	23/05/2014	entretien insuffisant	support dégradé	Plouhinec	29197	Chargés d'affaires du SDEF	9 Rue de Trébeuzec			02/06/2014		oui	10	10
2014-081	23/05/2014	sécurité	flash ds tranfor	Lampaul-Plourazel	29098	Chargés d'affaires du SDEF	P11 Pors Dou			11/07/2014		oui	49	49
2014-082	26/05/2014	entretien insuffisant	coffret de comptage qui a bougé	Plouzévédé	29213	Chargés d'affaires du SDEF	Kerham			17/03/2015	06/03/2015	oui	295	284
2014-083	26/05/2014	sécurité	réparation provisoire support BT	Plouzévédé	29213	Chargés d'affaires du SDEF	LD Créach		26/05/2014		11/09/2014	oui	0	108
2014-084	27/05/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Elliant	29049	Chargés d'affaires du SDEF	Cosquer Fresq	Raymond DU/AIL Domaine des Rhododendrons	02/06/2014	24/07/2014		oui	6	58
2014-085	13/06/2014	entretien insuffisant	support dégradé	Pouldreuzic	29225	Chargés d'affaires du SDEF	LD Kerviec			23/06/2014			10	néant
2014-086	13/06/2014	sécurité	Plus d'alim sur la commande EP	Le Conquet	29040	Chargés d'affaires du SDEF	Impasse Théven			04/08/2014	13/06/2014	oui	52	0
2014-087	13/06/2014	sécurité	Plus d'alim sur lanternes	Plouescat	29185	Chargés d'affaires du SDEF	Rue du Stade			11/09/2014	15/07/2014	oui	90	32
2014-088	13/06/2014	entretien insuffisant	élagage insuffisant	Pouldreuzic	29225	Chargés d'affaires du SDEF	LD Lanvao			25/02/2015	22/09/2015	oui	257	466
2014-089	13/06/2014	prestation de raccordement	racc élec abandonné ss explication	Plounévez-Lochrist	29206	Chargés d'affaires du SDEF	Kervem	Mme Caroff Jeanne Louise		20/06/2014	22/07/2014	oui	7	39
2014-090	24/06/2014	déplacement ouvrage	pb implantation coffrets PV	Lanmeur	29113	Chargés d'affaires du SDEF	Imp des Troenes P50			14/11/2014	14/11/2014	oui	143	143
2014-091	26/06/2014	entretien insuffisant	câble BT apparent ss un pont	Porspoder	29221	Chargés d'affaires du SDEF	17 Rue du Spemoc		11/07/2014	16/01/2015	01/08/2014	oui	15	36
2014-092	26/06/2014	entretien insuffisant	BS 22 à sécuriser et remettre en état	Porspoder	29221	Chargés d'affaires du SDEF	Rue du Spemoc		11/07/2014	04/08/2014		oui	15	39
2014-093	03/07/2014	entretien insuffisant	support déposé laissé sur place	Lanhouameau	29111	Chargés d'affaires du SDEF	Rte entre Lanhouameau et Plouneventer		11/09/2014		01/12/2014	oui	70	151
2014-094	08/07/2014	entretien insuffisant	support béton dégradé	Scrignac	29275	Chargés d'affaires du SDEF	Terrain de sports		09/07/2014	23/02/2015	26/09/2014	oui	1	80
2014-095	11/07/2014	entretien insuffisant	support BT dégradé	Locmaita-Berrien	29129	Chargés d'affaires du SDEF	Le Hélas Izella		16/07/2014	26/01/2015		oui	5	199
2014-096	11/07/2014	entretien insuffisant	pb hauteur de ligne	Plogastel-Saint-Germain	29167	Chargés d'affaires du SDEF	Kervéao			25/02/2015			229	néant
2014-097	11/07/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Plogastel-Saint-Germain	29167	Chargés d'affaires du SDEF	Saint-Avé			28/10/2014	29/09/2014	oui	109	80
2014-098	01/08/2014	autres	fil EP manquant	Communa	29038	Chargés d'affaires du SDEF	Kerohant			29/10/2014	29/10/2014	oui	89	89
2014-099	01/08/2014	autres	fil EP manquant	Communa	29038	Chargés d'affaires du SDEF	Rte de Landivisiau			29/10/2014	29/10/2014	oui	89	89
2014-100	01/08/2014	autres	en attente de travaux de remise en état du réseau l'alimentant	Le Drennec	29047	Chargés d'affaires du SDEF	LD Coat Eozen		12/08/2014		11/09/2014	oui	11	41
2014-101	01/08/2014	sécurité	Absence alim élec commande EP	Telgruc-sur-Mer	29280	Chargés d'affaires du SDEF	P22 HLM			04/08/2014	01/08/2014	oui	3	0
2014-102	09/09/2014	qualité de la fourniture	microcoupures	Locmélar	29131	Chargés d'affaires du SDEF	Keriagu Rue de la Fontaine	M. COAT Denis 02 98 68 10 07 denis.coat@orange.fr		28/10/2014		oui	49	49
2014-103	09/09/2014	entretien insuffisant	Support penché	Plougasnou	29188	Chargés d'affaires du SDEF	Résidence de Kerbiguet P2518 Rhun Gaca		09/09/2014	03/11/2015	09/04/2015	oui	0	212
2014-104	11/09/2014	sécurité	Coffret réseau mal implanté	Saint-Vougay	29271	Chargés d'affaires du SDEF	Kerallé	M. Abgrall EARL de l'Allée		26/02/2015			168	néant

Référence réclamation	date contact ERDF	Type de problème	Description du problème	Commune	INSEE	Source de la réclamation	poste concerné, adresse, lieu-dit	Coordonnées client concerné	Date 1ère réponse d'attente	Date de réponse définitive d'ERDF au SDEF	Date du règlement du litige	Affaire classée	Délai de réponse d'ERDF aux sollicitations du SDEF (en jours)	Délai de règlement des litiges par ERDF à compter de la sollicitation SDEF (en jour)
2014-105	11/09/2014	sécurité	Coffrets brachements mal implantés	Plouénan	29184	Chargés d'affaires du SDEF	Rte de Keréver			15/01/2015		oui	126	126
2014-106	18/09/2014	sécurité	barillet armoire EP vandalisé	Saint-Thégonnec	29266	Chargés d'affaires du SDEF	P2567 Candy Bizouarn			29/10/2014	17/10/2014	oui	41	29
2014-107	19/09/2014	entretien insuffisant	Support incliné	plouédern	29181	Chargés d'affaires du SDEF	LD Creach Alliou		29/03/2015	20/08/2015	26/06/2015	oui	191	280
2014-108	25/09/2014	entretien insuffisant	ligne HTA trop basse	Plougonven	29191	Chargés d'affaires du SDEF	Kerézec		23/04/2015	03/11/2015	21/10/2015	oui	210	391
2014-109	25/09/2014	sécurité	réparation poste "tempête" insuffisante	Milizac	29149	Chargés d'affaires du SDEF	P38 Kerhuel		06/10/2014	06/10/2014	26/02/2015	oui	11	154
2014-110	25/09/2014	entretien insuffisant	pb sur coffrets	plougonven	29191	Chargés d'affaires du SDEF	Kermadec et Coastelan		12/11/2014	05/01/2015	01/12/2014	oui	48	67
2014-111	25/09/2014	qualité de la fourniture	coupures répétées	Landemeau	29103	Chargés d'affaires du SDEF	Rte de Quimper et quartier St Thomas			25/09/2014		oui	0	0
2014-112	25/09/2014	sécurité	Absence alim élec commandé EP	Plomodiern	29172	Chargés d'affaires du SDEF	Kreac'h Gwennou - Armoire 12 éclairage public			16/01/2015	25/09/2014	oui	113	0
2014-113	26/09/2014	sécurité	Isolateurs prêts à tomber	lampaul-Plouarzel	29098	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de Penkear		26/09/2014	10/11/2014		oui	0	45
2014-114	26/09/2014	entretien insuffisant	Réseaux vétustes	Saint-Sauveur	29262	Chargés d'affaires du SDEF	Rte de Commana		12/11/2014	15/01/2015		oui	47	111
2014-115	02/10/2014	qualité de la fourniture	Pb coupures en cas de pluie	saint-thonan	29268	Chargés d'affaires du SDEF	ZA de Croas Ar Nezic	Entreprise Abers 4B et Restaurant Auberge Bretonne		12/02/2015		oui	133	133
2014-116	02/10/2014	entretien insuffisant	Câble mal fixé réseau EP	Plouigneau	29199	Chargés d'affaires du SDEF	Impasse des Chênes		15/01/2015	23/02/2015	09/02/2015	oui	105	130
2014-117	02/10/2014	qualité de la fourniture	variation tension	Plougouvest	29193	Chargés d'affaires du SDEF	LD Roch Glaz	Mme Quintric Béatrice 06 75 05 77 52		16/01/2015	16/01/2015	oui	106	106
2014-118	09/10/2014	qualité de la fourniture	coupures	Plovan	29214	Chargés d'affaires du SDEF	Ru Vein			25/02/2015	09/09/2014	oui	139	-30
2014-119	16/10/2014	entretien insuffisant	lierre sur poteau	Quéménéven	29229	Chargés d'affaires du SDEF	P10 Bruguennec		15/01/2015	25/02/2015	24/10/2014	oui	91	8
2014-120	20/10/2014	qualité de la fourniture	câble torsadé non raccordé au réseau EP	Lanildut	29112	Chargés d'affaires du SDEF	Rte de Bréles			25/02/2015	25/02/2015	oui	128	128
2014-121	22/10/2014	qualité de la fourniture	Abs alim lanterne suite à suppression réseau	saint-Pabu	29257	Chargés d'affaires du SDEF	Rue Tanguy Jacob		22/10/2014	25/02/2015		oui	0	126
2014-122	23/10/2014	qualité de la fourniture	Coupures	Peuméril	29159	Chargés d'affaires du SDEF	LD Ruwélec			08/10/2014	08/10/2014	oui	-15	-15
2014-123	23/10/2014	entretien insuffisant	charnières poste arrachées	Plouguin	29196	Chargés d'affaires du SDEF	ZA Ker Eol		27/10/2014	18/08/2015	18/08/2015	oui	4	299
2014-124	23/10/2014	qualité de la fourniture	coupures	Peuméril	29159	Chargés d'affaires du SDEF	Kerloazec Vihan			31/10/2014		oui	8	8
2014-125	23/10/2014	entretien insuffisant	Support HTA penché	Plomeur	29171	Chargés d'affaires du SDEF	Rue du Prat Don			29/01/2015		oui	98	98
2014-126	06/11/2014	entretien insuffisant	fil nus dans les arbres. Etalage insuffisant	Gourlizon	29065	Chargés d'affaires du SDEF	LD Le Fort			25/02/2015	10/12/2014	oui	111	34
2014-127	13/11/2014	qualité de la fourniture	coupures fréquentes	Lampaul-Ploudalmézeau	29099	Chargés d'affaires du SDEF			15/12/2014		17/12/2014	oui	32	34
2014-128	14/11/2014	qualité de la fourniture	chutes de tension	Quimper	29232	Particuliers		M. CHIRA Jean 299 Rte de Concarneau 29000 Quimper	14/11/2014	07/01/2015 26/01/2015 18/08/2015	02/07/2015	oui	0	230
2014-129	18/11/2014	qualité de la fourniture	micro coupures fréquentes	Lesneven	29124	Particuliers		M. et Mme TRANNET 1 Rue du Pays de Galles 29260 LESNEVEN		25/02/2015	19/11/2014	oui	99	1
2014-130	24/11/2014	qualité de la fourniture	branchement coupé	Guissény	29077	Chargés d'affaires du SDEF		M. Dominique CARDINAL 1 Rue des Pêcheurs 29880 Guissény	30/12/2014	31/12/2014		oui	36	37
2014-131	02/12/2014	sécurité	Rupture conducteur EP	ploudalmézeau	29178	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de la Gare		12/12/2014	30/12/2014	16/12/2014	oui	10	14
2014-132	04/12/2014	qualité de la fourniture	coupures fréquentes	Plougonvelin	29190	Particuliers		M. Antoine Bégoc 1 allée des jardins 29217 Plougonvelin	12/12/2014	25/02/2015	17/12/2014	oui	8	13
2014-133	11/12/2014	sécurité	Portée EP manquante	saint-Pabu	29257	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de la Pointe de Kenigom		12/12/2014	30/12/2014	26/12/2014	oui	1	15
2014-134	11/12/2014	sécurité	portée EP manquante	Lampaul-Plouarzel	29098	Chargés d'affaires du SDEF	Rue de Kerguerzoc		12/12/2014	30/12/2014	23/12/2014	oui	1	12
2014-135	12/12/2014	sécurité	Connecteur réseau ERDF sur neutre EP fil nu cassé	Lampaul-Plouarzel	29098	Chargés d'affaires du SDEF	Porscav - Rue du Vieux Port		12/12/2014	23/12/2014	22/12/2014	oui	0	10
2014-136	16/12/2014	sécurité	Pince d'ancrage hors service	Touche	29281	Chargés d'affaires du SDEF	Rue du Capitaine de Laminat		19/12/2014		24/12/2014	oui	3	8
2014-137	18/12/2014	qualité de la fourniture	Nombreuses coupures	Plomeur	29171	Chargés d'affaires du SDEF	Cité de Robiner		19/12/2014	08/06/2015		oui	1	172
2014-138	18/12/2014	sécurité	Poteaux béton stockés sur accotement	Peuméril	29159	Chargés d'affaires du SDEF	LD St Joseph			26/02/2015			70	néant
2014-139	18/12/2014	qualité de la fourniture	coupures fréquentes	Quimper	29232	Particuliers		M. Gautier Pierre 121 Vieille Route de Brieuc 29000 Quimper	23/12/2014				5	néant
Nombre total de réclamations					139	Nombre de réclamations classées			132	Délais moyens			53	82

ANNEXE 3 : RAPPORT CTO D'ERDF

DACIR - CTO		Contrôle Technique des Ouvrages Département : 29 Bilan définitif
-------------	---	--

ERDF Direction Régionale Bretagne
Département du Finistère (29)
Contrôle Technique des Ouvrages
Bilan annuel ERDF 2014

Date : 08.07.2015

Approbateur au titre du CTO pour les constats effectués

Rémi GRASSET, Responsable du CTO Visa 

Approbateur au titre d'ERDF, pour les suites données aux constats

Jacques MALLET Le Directeur Délégué Régional ERDF Bretagne Visa 

Diffusion restreinte :

- ERDF Direction interrégionale
- ERDF Direction Régionale
- Archivage CTO

Transmis au GRD le 08.07.2015

05.07.2015

CTO 2014 – Diffusion restreinte

Bilan - Page 1

DACIR - CTO		Contrôle Technique des Ouvrages Département : 29 Bilan définitif
-------------	---	--

1. Introduction

Le décret 2011-1697, du 1^{er} décembre 2011, et son arrêté d'application, du 14 janvier 2013, obligent les Gestionnaires de Réseaux publics de Distribution d'électricité (GRD) à faire contrôler les ouvrages qu'ils exploitent, afin de vérifier qu'ils sont conformes aux prescriptions techniques qui leurs sont applicables. Ces contrôles doivent être réalisés par un organisme technique, certifié en qualité, indépendant du maître d'ouvrage et du GRD. Cette indépendance peut n'être que fonctionnelle.

ERDF a choisit de créer un Pôle « Contrôle Technique des Ouvrages » (CTO) au sein de l'entreprise, afin d'effectuer ces contrôles. Le Pôle CTO est rattaché à la Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (DACIR) d'ERDF, afin de garantir son indépendance fonctionnelle. Le Pôle CTO effectue les contrôles directement, ou avec l'appui de prestataires, sur des échantillons de réseaux, conformément aux obligations réglementaires :

- Contrôle des ouvrages neufs ou parties nouvelles d'ouvrages existants : Etudes d'exécution et de réalisation des postes HTB/HTA, réseau HTA, postes HTA/BT, réseau BT, à l'exclusion des branchements collectifs et individuels
- Contrôle des ouvrages existants en exploitation : mesures de terre des postes HTA/BT et des installations raccordées au réseau HTA ; gestion de la végétation ; état mécanique ; distance aux obstacles pour les ouvrages du réseau aérien ; bruit et clôture des postes HTB/HTA.

En 2014, première année de fonctionnement, le Pôle CTO a contrôlé les ouvrages neufs, et une partie des ouvrages existants (les clôtures des postes HTB/HTA) sur le département.

Nota : Compte tenu qu'il s'est agi d'une première année d'exercice, le gestionnaire de réseau a pu rencontrer quelques difficultés pour mettre à disposition certains documents justificatifs lors des contrôles. Néanmoins les comptes-rendus ont été arrêtés sur la base des documents reçus en fin d'année.

DACIR - CTO		Contrôle Technique des Ouvrages Département : 29 Bilan définitif
-------------	---	--

2. Ouvrages neufs

2.1. Synthèse des contrôles effectués

Le GRD, également Maître d'ouvrage (MOA), a traité les Non-Conformités (NC) constatées par le Pôle CTO

- o 47% des non-conformités ont fait l'objet d'actions correctrices.
- o 53% des non-conformités ont fait l'objet d'observations et/ou de plans d'actions à réaliser

2.2. Attestations de conformité et plans de récolement

Rappel de l'arrêté du 14 janvier 2013 : le MOA doit établir, pour chaque nouvel ouvrage électrique construit, une attestation de conformité et un dossier de récolement, et mettre ces documents à disposition du CTO.

Le Pôle « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 28 juillet au 29 septembre 2014 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence de plans de récolement mis à jour.

L'examen de la complétude des attestations de conformité, et des plans de récolement, montre que :

- 99.9% des plans de récolement (689/690 dossiers nécessitant une mise à jour) ont été traités et actualisés dans le Système d'information Géographique (SiG) du Maître d'ouvrage ERDF (Source : « OASICE » = Outil d'Assistance et de Suivi par Intranet de la CartographieE)
- 82% des attestations de conformité (568/692 dossiers réalisés) ont été relevées dans le système d'information de gestion de projet du Maître d'ouvrage ERDF (Source : Outil « iEP »)

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a examiné 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes électriques HTA-BT) et 5% des affaires « souterraines », avec un minimum de 5 affaires dans chaque catégorie, mises en service en 2013.

Le CTO a examiné 36 dossiers, ce qui représente 98 points contrôlés. Les points de contrôles sont issus des prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 98 points contrôlés ont mis évidence 41 points conformes et 57 non-conformités (NC) :

- A. 33 dossiers : Attestation de conformité non transmise
- B. 11 dossiers : Plan de récolement non transmis
- C. 2 dossiers : Plan de récolement sans cotation
- D. 10 dossiers : Plan de récolement avec cotation insuffisante
- E. 1 dossier : Plan de récolement sans caractéristique des câbles

Au 31 mars 2015, le GRD a traité 33 NC (A) et engagé des actions pour 24 NC (B, C, D et E).

2.3. Ouvrages aériens

Le Pôle « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 28 juillet au 29 septembre 2014 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence des plans de récolement.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a réalisé des vérifications approfondies sur un échantillon de 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes électriques HTA-BT), avec un minimum de 5 affaires, mises en exploitation entre le 01 janvier et le 31 décembre 2013.

Le CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 12 affaires relatives à des ouvrages aériens (53 points contrôlés), puis a inspecté 9 ouvrages aériens sur le terrain (71 points contrôlés), ce qui représente un total de 124 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 124 points contrôlés ont mis en évidence 112 points conformes et 12 non-conformités (NC).

- A. 1 dossier : Hypothèse de calcul inadéquate dans l'étude CAMELIA
- B. 1 dossier : Nombre insuffisant de mise à la terre du neutre
- C. 2 dossiers : Supports non identifiés
- D. 2 ouvrages : Supports sous implantés
- E. 1 ouvrage : Absence de protection mécanique d'un conducteur de terre
- F. 1 ouvrage : Emplacement des conducteurs de mise à la terre du neutre différent de l'étude
- G. 1 ouvrage : Hauteur de conducteur insuffisante / sol
- H. 2 ouvrages : Distance végétation insuffisante / réseau
- I. 1 ouvrage : Distance insuffisante entre ligne télécom et conducteur nu ou isolé

Au 31 mars 2015, le GRD a traité 1 non conformités (F) et a formulé des observations ou engagé des plans d'actions pour les 11 autres (A, B, C, D, E, G, H et I)

2.4. Ouvrages souterrains

Le Pôle « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 28 juillet au 29 septembre 2014 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence des plans de récolement.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a réalisé, de sa propre initiative, des vérifications approfondies sur un échantillon de 5% des affaires « souterraines », avec un minimum de 5 affaires, mises en exploitation entre le 01 janvier et le 31 décembre 2013.

Le CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 9 affaires relatives à des ouvrages souterrains, puis a visité 2 chantiers en cours de travaux, ce qui représente un total de 30 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 30 points contrôlés ont mis en évidence 26 points conformes et 4 non-conformités (NC).

DACIR - CTO		Contrôle Technique des Ouvrages
		Département : 29 Bilan définitif

- A. 1 dossier : Absence de l'étude d'exécution
- B. 2 dossiers : Mise à la terre du neutre non indiquée sur l'étude d'exécution
- C. 1 chantier : Réalisation du plan minute après fermeture de la fouille

Au 31 mars 2015, le GRD a traité une non-conformité (A) et formulé des observations ou engagé des plans d'actions pour les 3 autres (B et C).

DACIR - CTO		Contrôle Technique des Ouvrages Département : 29
		Bilan définitif

2.5. Postes HTA/BT

Le Pôle « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 28 juillet au 29 septembre 2014 sur le département du Finistère.

Ses investigations, auprès du Maître d'ouvrage ERDF du réseau public de distribution d'électricité du département, portent sur l'existence des attestations de conformité et sur l'existence des plans de récolement.

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a réalisé des vérifications approfondies sur un échantillon de 5% des affaires « non souterraines » (ouvrages aériens et postes électriques HTA-BT), avec un minimum de 5 affaires, mises en exploitation entre le 01 janvier et le 31 décembre 2013.

Le CTO a examiné de façon approfondie le dossier technique de 6 affaires relatives à des postes HTA-BT (6 points contrôlés), puis a visité, sur le terrain, au moins un poste HTA-BT de 2 affaires (10 points contrôlés), ce qui représente un total de 16 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté technique du 17 mai 2001.

Les vérifications des 16 points contrôlés ont mis en évidence 13 points conformes et 3 non conformités (NC).

- A. 3 dossiers : Absence de mesure de prise de terre

Au 31 mars 2015, le GRD a engagé un plan d'action pour traiter les 3 non conformités

2.6. Postes HTB/HTA

En 2013, sur le département, ERDF n'a mis en service aucun nouveau poste électrique HTB-HTA, ni nouveau transformateur HTB-HTA dans un poste existant.

Il n'y a donc pas eu de contrôle sur ce thème.

2.7. Informations complémentaires d'ERDF sur les ouvrages neufs

Après ce premier contrôle technique des ouvrages, la Direction régionale ERDF juge que le taux de conformité est satisfaisant. Les non conformités constatées, qui n'ont pas encore fait l'objet d'actions correctrices, ne portent pas atteinte à la sécurité des tiers.

Souhaitant toujours améliorer la conformité des ouvrages, ERDF a, dès à présent, engagé des actions curatives et préventives sur les réseaux existants et à venir.

2.8. Cartographie des contrôles



DACIR - CTO		Contrôle Technique des Ouvrages Département : 29 Bilan définitif
-------------	---	--

3. Ouvrages existants

3.1. Contrôle du périmètre des postes HTB-HTA

Le Pôle « Contrôle Technique des Ouvrages » est intervenu du 28 juillet au 29 septembre 2014 sur le département du Finistère.

Conformément à l'Arrêté du 14 janvier 2013, le CTO a vérifié les dispositifs de fermeture, les clôtures et la signalétique de postes électriques HTB-HTA.

Les vérifications ont porté sur un poste électrique HTB-HTA, ce qui correspond à 5 points de contrôle, issus des prescriptions fixées par l'arrêté du 17 mai 2001.

Les vérifications de ces 5 points de contrôle ont mis en évidence 3 points conformes et 2 non-conformités (NC).

- A. Hauteur de clôture inférieure à 2 m (absence d'une palplanche)
- B. Trois écriteaux jaunes « danger de mort » masqués par la végétation

Au 31 mars 2015, le GRD a traité les deux non-conformités.

3.2. Informations complémentaires d'ERDF sur les ouvrages existants

Les non-conformités constatées ayant été levées, ERDF n'a rien à ajouter.

N° de une RD	Adress 2007	Commune de déplacement	Demandeur	Liberté opération	Intégration de l'ouvrage initiale	Documentaire préparé à cette demande	Réponse de demandeur à la demande (oui/ non/ en attente)	Objet de la demande (nature et portée)	Intervention ERDF	APS oui/ non	Article 1 (oui/ non)	Recommand 1 (oui/ non)	Facture de charge partielle ou totale de la demande (oui/ non)	FCR oui/ non	Le travaux en charge par le demandeur	Montant HT de la demande	Montant HT de la demande	VSB facteur oui/ non	Nature de l'ouvrage à déplacer	Localisation de l'ouvrage à déplacer	Résumé de la demande	Solution technique retenue	Commentaire ERDF sur la solution technique retenue	Autre SDEP en attente d'acceptation ERDF	Question	Personne représentant la collectivité	Remarque SDEP	Autre SDEP sur objet de participation à supporter	% de participation du demandeur à la demande	% de participation ERDF à la demande	Indice HT oui/ non	Indice BT oui/ non	Indice dépense BT oui/ non	Montant de la demande (HT)	Montant des dépenses nettes de la demande (HT)	Participation des travaux (HT)	VSB facteur oui/ non	VSB facteur oui/ non	VSB facteur oui/ non							
29	177809	QUIMPER	Conseil Départemental	Déplacement d'ouvrage HTA - Rond Point de l'Eau Blanche - Déplacement HTA rond point de l'EAU BLANCHE QUIMPER	oui	oui	oui	/	MENEZ Catherine Accueil Raccordement Electrique Marchés d'Affaires BT 02 98 79 99 69 02 98 79 99 89	oui	oui	oui	/	oui	0%	0,00 €	0,00 €	ok	câble HTA souterrain	sous l'accotement boulvard d'Erugal Armet en sortie du giratoire de l'eau blanche (-DPI), mais alignement sous la future glissière	réseau HTA pas assez profond pour implanter une glissière de sécurité dans l'accotement (boulvard) du boulevard d'Erugal Armet en sortie du giratoire de l'eau blanche	déporter le réseau HTA plus dans l'accotement	RAS	OUI		Joël Potin CD29/HTA Sud Ouest/Bureau Quimper 02 98 98 04 60 06 84 50 12 25	/	réseau sous OP à déplacer dans l'intérêt du domaine public occupé (décurité) car pas assez profond et donc empêcher l'implantation d'une glissière -> 12A	0%	OUI	64	67	0	0	14,58	9,69	14 580,11 €	14 580,11 €	0,00 €	ok	ok	ok				
30	004344	LANDERNEAU	Communauté de communes du pays de Landerneau	Déplacement d'ouvrage HTA - rue du Bois Noir - Déplacement de réseau HTA et dépose de support BT (ECP de LD)	oui	oui	/	oui	LAURENT Odier 02 98 00 70 21 02 98 00 70 27 Mail : odier.laurent@erdf- grdf.fr	oui	oui	oui	oui	oui	100%	9 466,06 €	9 466,06 €	ok	support BT + câble HTA souterrain	dans l'enceinte de l'ancienne STEP qui va être élargie et agrandie (le domaine privé de la commune ou de la CC) et câble en poteau sous la futur bâtiment	empêche la création d'un nouveau bâtiment	déporter le réseau HTA à la périphérie du futur bâtiment et déposer le support BT + C (ainsi que la poteau correspondante car route)	RAS	OUI		Bruno Mounier 02 98 85 49 66	La dépose du poteau D m dehors de la STEP et supportant également la portée BT inutilisée est déposée à la charge d'ERDF	domaine privé de la commune ou de la CC Emak ouvrage à déplacer construit après l'acquisition pour desservir la 1ère STEP + travaux public + extension/l'implantation de la STEP avec éventuelle de la modification envisageable	100%	OUI	22	48	0	0	6,30	6,30	10 462,80 €	-996,74 €	9 466,06 €	ok	ok	pb				
31	175665	QUIMPER	Quimper communauté	Déplacement d'ouvrage HTA - rue Jean JAURES - Déplacement d'ouvrage souterrain QUIMPER COMMUNAUTE	oui	oui	/	oui	LAURENT Odier 02 98 00 70 21 02 98 00 70 27 Mail : odier.laurent@erdf- grdf.fr	oui	oui	oui	oui	oui	100%	5 396,22 €	5 396,22 €	ok	câble HTA souterrain	sous le trottoir (domaine public) au niveau de la 34 de la rue Jean Jaures	empêche l'enfoncement du futur conteneur enterré d'ordures ménagères	déporter le réseau HTA en limite de trottoir	RAS	OUI		MATTHEU JACON Adjoint chef de service déchets / projet POLE DEPLACEMENTS, VOIRIE, ENVIRONNEMENT DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT QUIMPER COMMUNAUTE TEL 02 98 86 35 POSTEL 368 matthieu.jacon@quimper.fr	ici travaux pas dans l'intérêt du domaine public occupé ; à la différence par exemple de la mise en oeuvre d'une condite forcée pour débriser un cours d'eau et ainsi éviter qu'elle soit inondée	100%	OUI	10	10	0	0	6,28	3,63	6 280,09 €	-883,87 €	5 396,22 €	ok	ok	ok					
32	172065	FLORIS	Conseil Départemental	Déplacement d'ouvrage HTA - Sainte Anne - RD 765 - DO HTAA CONSEIL GENERAL RD 765	oui	oui	/	nc	Rem : seule prestation normalement payante = dépose branchement BT, mais devis et facture non communiqués au CD29 car montant trop faible (115,68 € HT)	BERNARD Michel Téléphone : 02 98 76 80 74	oui	oui	oui	oui	0%	0,00 €	0,00 €	ok	câble HTA aérien + 2 postes de transformation (= dépose d'un branchement BT aérien)	supports et réseaux HTA à poste HTA BT domaine public le long de la RD 765 entre Prat Ar Raz et le Douguen	empêchant la mise en sécurité des viages de St Anne et de la RD765 entre Prat Ar Raz et le Douguen (par rectification, reprofilage et pose de glissières)	passer en souterrain le réseau car dénivelés importants (coté d'un côté de la route et ravin de l'autre)	RAS	OUI		Michel LEMOND CD29 / DO / SDO 02 98 76 26 97	/	réseau HTAA postes sous OP (le long de la RD765) sont à déplacer dans l'intérêt du domaine public occupé car sinon empêchant la mise en sécurité des viages (élargissement) et la pose des glissières -> 12A	0%	OUI	1407	1782	457	495	158,50	140,58	161 728,82 €	161 728,82 €	0,00 €	ok	ok	pb				
33	176599	FOURDAT- GUERAND	Morlaix communauté	Déplacement d'ouvrage HTA - ZA DE TRACIN DOURE - Déplacement de réseau HTA MORLAIX COMMUNAUTE	oui	oui	/	oui	PARNETIER Laurent 02 98 00 70 21 02 98 79 99 89 Mail : laurent.parnetier@erdf- grdf.fr	oui	oui	oui	oui	oui	100%	25 693,63 €	25 693,63 €	ok	ligne HTA aérienne	ligne HTA au dessus d'un parcelle déjà occupée par une entreprise, au dessus de la voirie de devenir de la ZA et dessous de futurs lots domaine privé de commune ou de la com.com	pourrait gêner la construction des futurs bâtiments d'entreprises, donc, est limitant dans la commercialisation des futurs lots de la ZA	passage en sout en empruntant la voirie de descente de la ZA et le long de la parcelle à aménager	RAS	OUI		François VAN ASSHE Service Travaux Morlaix Communauté 02 98 15 29 27 francois.van-asshe@agglo.morlaix.fr	pas de TVA applicable	domaine privé de la commune ou de la com com avec réseau existant (à l'acquisition = travaux public + agrandissement ZA avec éventuelle de la modification non envisageable	100%	OUI	147	176	0	0	37,16	37,16	37 156,87 €	-11 465,24 €	25 693,63 €	ok	ok	ok				
34	005726	COMBRIT	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Déplacement d'ouvrage HTA - ZA KERBENON - Déplacement de réseau HTA PAYS DU BIGOUDEN SUD	oui	oui	/	oui	BERNARD Michel 02 98 76 80 74 02 98 76 80 09 Mail : michel.bernard@erdf- grdf.fr	oui	oui	oui	oui	oui	50%	9 627,10 €	9 627,10 €	ok	câble HTA souterrain	en domaine privé de la commune ou de la com.com, sous la parcelle ZA nouvellement acquise pour extension déchetterie (dans la ZA de Kerbenon)	câble pas assez profond pour permettre travaux aménagement/agrandissement de la déchetterie	déporter le câble HTA sur le poutour de la zone agrandie	RAS	OUI		Arnaud DUBOURG CCPS 02 98 87 83 20 - 06 84 95 42 62 a.dubourg@ccps.fr	/	cas de travaux publics = projet d'aménagement de la déchetterie + câble HTA sur parcelle devenue depuis domaine privé de la commune ou de la com com + présence du réseau = obstacle incontournable à l'agrandissement de la déchetterie (à assez profond) + réalisation des ces aménagement = éventuelle "raisonnable" (grévisible) car parcelle limitrophe de la déchetterie actuelle donc 12A	50%	OUI	90	125	0	0	12,71	4,90	14 679,97 €	-5 052,87 €	9 627,10 €	ok	ok	pb				
35	178575	LANLIDUT	Commune	Déplacement d'ouvrage HTA - Déplacement HTA et BT centre Henri QUEFFELLEC LANLIDUT	nc	nc	nc	/	car demande téléphonique reçu par le chargé d'affaires ERDF du secteur)	GUENEGUES Ronan 02 98 00 70 56 02 98 00 70 56 02 98 00 70 56 Mail : ronan.guenegues@erdf- grdf.fr	oui	oui	oui	/	oui	0%	0,00 €	0,00 €	ok	1 câble HTA souterrain et 2 câbles BT souterrains	en domaine privé de la commune (voir cadastre) sous l'emprise de la future extension de la salle communale	empêchent les travaux d'entretien de la salle communale	déporter les câbles souterrains sous la chaussée	RAS	OUI		le maire	à priori erreur d'ERDF de positionnement du réseau HTA souterrain lors d'une 1ère demande de déplacement (anciennement le réseau HTA aérien surplombait la salle communale)	0%	OUI	16	27	69	71	15,35	14,36	11 679,74 €	-11 679,74 €	0,00 €	ok	ok	pb				

ANNEXE 5 : TABLEAU DE SUIVI DES AVIS 2014 SUR DOSSIERS ARTICLES 2 ET 3

Article	Date réception dossier	Date dossier	Número dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDF	Secteur	avis	Commentaires
2	20/12/2014	20/12/2014	152723	Douarnenez	29046	Extension BT souterrain et modification branchement du Musée du bateau au 75 rue ar Veret	6 janvier 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	03/01/2014	03/01/2014	41672	Fort-Lauvain	29222	Mise en conformité Vol de cuivre P2, Ty Nevez	6 janvier 2014	CENTRE	favorable	Accord sur projet
2	31/12/2013	31/12/2013	68292	Quimper	29232	Immeuble SCI Côté Vis et renforcement T150, 7 et 7bis rue Vis	6 janvier 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	23/12/2013	23/12/2013	171861	Saint-Nic	29256	Mise en conformité P15 Pennavouez	6 janvier 2014	CENTRE	favorable	Avis très réservé voire défavorable. Pourquoi laisser deux portées 3/4 et 4/6 en aérien alors que le reste du réseau BT du secteur Pennavouez sera en souterrain? Compte tenu des vents dominants venant de la mer (Baie de Douarnenez), il serait bon d'enterrer
2	06/01/2014	06/01/2014	150061	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P2 Lervily, Trevarha	7 janvier 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	06/01/2014	06/01/2014	150079	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P31 Kerhuon, Boulevard Yves Normand	7 janvier 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	06/01/2014	06/01/2014	150081	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P34 Cosquer, Cosquer Braz	7 janvier 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	06/01/2014	06/01/2014	150087	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P40 Quatre Vents	7 janvier 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	23/12/2013	23/12/2013	462	Ploigneau	29199	Extension BT Leal / Le Borgne, Traon Dour - Lanleya	6 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	06/01/2014	19/12/2013	174469	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302	Déplacement de coffrets et dépose 3 branchements Mairie de Pont de Buis lès Quimerch, 43 Grand Rue	8 janvier 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	06/01/2014	06/01/2014	152014	Pont-Aven	29217	Fabrisation Fils Nus P62 La Villeneuve	8 janvier 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	06/01/2014	06/01/2014	152230	Pont-Aven	29217	Fabrisation Fils Nus P14 Kerangal	9 janvier 2014	SUD EST	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir privilégié la solution en bord de route (entre 1 et 5 et entre 1 et 4)
3	20/12/2014	20/12/2014	162868	Beuzec-Cap-Sizun	29008	PAC Beuzec Audierne, Kerbriant à Beuzec Cap Sizun	9 janvier 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il manque sur les plans le poste P67 Allée des grives. Une réunion de concertation avec la mairie de Beuzec-Cap-Sizun pour étudier les possibilités de réalisation des travaux complémentaires suivants (si possible) :
2	13/01/2014	13/01/2014	169367	Bénodet	29006	Renouvellement P13 avenue des Sternes	15 janvier 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	10/01/2014	10/01/2014	128186	Treffignat	29284	Mise en conformité BTA P12 Tanneau, rue Baudry	15 janvier 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	13/01/2014	13/01/2014	172660	Concarneau	29039	Déplacement de coffret mairie, 5 allée des chaperons	15 janvier 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	08/01/2014	08/01/2014	176719	Pleyber-Christ	29163	Déplacement de réseau BT et coffret SNCF, rue Parmentier et rue François Coat	15 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	09/01/2014	09/01/2014	172659	Rougasnou	29188	Déplacement d'ouvrage BT, propriété Bohec, 26 rue Pierre Brossolette	15 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	09/01/2014	09/01/2014	179231	Roscoff	29239	Extension et raccordement >36kVA, Campus du Labor, Le Labor	15 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/01/2014	07/01/2014	150473	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302	Renforcement Fils Nus P26 Ar Zal	15 janvier 2014	CENTRE	favorable	Accord sur projet
2	19/12/2013	19/12/2013	40596	Rouzevédé	29213	Mise en conformité HTA Lieu-dit Kerlilo	15 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	13/01/2014	13/01/2014	130222	Camarret-sur-Mer	29022	Télécommandes P0001 Alsace Lorraine	15 janvier 2014	CENTRE	favorable	Accord sur projet
2	15/01/2014	15/01/2014	118687	La Forêt-Fouessnant	29057	Lotissement Urbatsy, Route de Kerleven	17 janvier 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	15/01/2014	15/01/2014	158979	Quimper	29232	Renouvellement, rue d'Armor	17 janvier 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	14/01/2014	14/01/2014	1761	Concarneau	29039	Extension, branchement T1 et renforcement BT M. Métaizer, 43 re de Kerviniou	17 janvier 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	14/01/2014	14/01/2014	178994	Quimper	29232	Restaurant universitaire - Extension et branchement C4, 18 avenue de la plage des gueux	17 janvier 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	15/01/2014	15/01/2014	1100	Garlan	29059	Branchement >36kVA Morlaix Communauté, ZA de Langolvas	17 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	14/01/2014	14/01/2014	165925	Saint-Thégonnec	29266	Structure HTA Pen ar Park	17 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet
2	16/01/2014	16/01/2014	162833	Fouessnant	29058	Renouvellement BT P70 Menez Brug, 18 hent Carbon	21 janvier 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	16/01/2014	16/01/2014	1086	Plourin-lès-Morlaix	29207	Extension BT Ropars, Coatminiou	21 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	16/01/2014	16/01/2014	1683	Guerlesquin	29067	Mise en conformité branchement C4 Conforagri S.A., Centre commercial Ar Roudour	21 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	20/01/2014	20/01/2014	1375	Fouesnant	29058	Bension et deux branchements T1 et T2 Le Saux/Pessein, Hent Keroulac	22 janvier 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	22/01/2014	22/01/2014	176599	Plouégat-Guérand	29162	Déplacement de réseau HTA Morlaix Communauté, ZA de Traon Dou	24 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	22/01/2014	22/01/2014	179486	Trefflez	29287	Déplacement de réseau HTA M. Gallou, 7 hameau de Bel Air	24 janvier 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet
2	21/01/2014	21/01/2014	828	Locmaria-Plouzane	29130	Renouvellement HTA Route de Kerfily	24 janvier 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur projet. La portée 2/3 (HTAA 37m) sur le "plan de dépose et pose 1/3" aurait pu être réalisée en souterrain
2	29/01/2014	29/01/2014	157195	Concarneau	29039	SARL Ouest Foncier - Lotissement "Les Hauts du Cabelou", rue Arsène d'Arsonval - Kerangal	30 janvier 2014	SUD EST	défavorable	Il n'est pas normal de réaliser un réseau en 2700 Alu à partir d'un REMBT "A" alimenté en 3150 Alu (longueur de 3240 Alu - 253m). Un départ du poste P34 "Kerangal" est à prévoir. Accord en ce qui concerne l'alimentation intérieure du lotissement
2	28/01/2014	28/01/2014	172570	Crozon	29042	Renforcement ICC P5 Kerigou, rue Myrdhine à Morgat	30 janvier 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	28/01/2014	28/01/2014	152247	Pont-Aven	29217	Faiblesation Fil Nus P46 Kerbastard	30 janvier 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	23/01/2014	20/01/2014	171695	Coray	29041	Modification BT Marie, Kerraic	29 janvier 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	28/01/2014	28/01/2014	152243	Pont-Aven	29217	Faiblesation Fil Nus P44 Kercreach	29 janvier 2014	SUD EST	favorable	Accord sur le projet présenté malgré la portée 5/6 en T70 d'une longueur de 65m. NB : le support 1 est conservé (et non "potéau à déposer" comme indiqué sur le plan)
2	27/01/2014	27/01/2014	168602	Plougonven	29191	Mise en conformité P11 Kerandraon	29 janvier 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	28/01/2014	28/01/2014	172344	Crozon	29042	Renouvellement BT P5 Kerigou, rue Myrdhine	31 janvier 2014	CENTRE	favorable	Accord sur le projet présenté
2	31/01/2014	31/01/2014	129623	Bénodet	29006	Départ direct et branchement C4 Camping Boulquer, rue du Poulquer	3 février 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	31/01/2014	31/01/2014	176701	Concarneau	29039	Raccordement >36kVA Biscuiterie de Concarneau, 207 rue de Trégunc	3 février 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	03/02/2014	31/01/2014	173306	Coray	29041	Modification de réseau BT Maire de Coray, rue de Pen Pavé	6 février 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	03/02/2014	03/02/2014	150885	Plouhinec	29197	Renforcement FI Nu P34 Kerlean	6 février 2014	PAYS BIGOLDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	04/02/2014	04/02/2014	160612	Bénodet	29006	Renforcement ICC P37 Kervion	6 février 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet
2	03/02/2014	03/02/2014	160570	Bénodet	29006	Renouvellement P37 Kervion	6 février 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet
2	03/02/2014	03/02/2014	150071	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P24 Kerauderne	6 février 2014	PAYS BIGOLDEN CAP SIZUN	défavorable	Ce réseau aurait pu être réalisé en T70 (et non en T35)
2	03/02/2014	03/02/2014	150889	Plouhinec	29197	Renforcement FI Nu P27 Kervennec	6 février 2014	PAYS BIGOLDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	05/02/2014	05/02/2014	137427	Briec	29020	Faiblesation Torsadé P49 Kernon - Treffladus	6 février 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	03/02/2014	03/02/2014	177547	Carhaix-Plouguer	29024	Alimentation HTAS de fusine SYNUTRA, Dép St Antoine P18 Zi Carhaix, rue de Kerven	6 février 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté
2	03/02/2014	03/02/2014	606	Carhaix-Plouguer	29024	Alimentation HTAS de fusine SYNUTRA, Kergovo	6 février 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté
2	04/02/2014	04/02/2014	151098	Plouescat	29185	Renforcement Fd Nu P52 Penkear	6 février 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/02/2014	07/02/2014	177037	Landunvez	29109	Renouvellement P4 Landunvez, Route de Creach, route de Porsfeunteun, Trenezan	10 février 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	10/02/2014	10/02/2014	208	Quimper	29232	Déplacement de réseau BT Mme Dubreuil, 8 boulevard Duplex	11 février 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	10/02/2014	10/02/2014	172065	Plonéis	29173	Déplacement d'ouvrage HTAA Conseil Général RD765, Sainte Anne	17 février 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté. NB: il est dommage de conserver en BT des portées en T70 de plus de 60m : 90m, 86m, 82m
2	10/02/2014	10/02/2014	178525	Plonéis	29173	Structure HTA Plonéis, Sainte Anne, Route de Douarnenez	17 février 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté. NB: il est dommage de conserver en BT des portées en T70 de plus de 60m : 90m, 86m, 82m
2	07/02/2014	07/02/2014	146235	Plogonec	29169	Renforcement BT Producteur M. Le Berre Jean Claude, Pennaprat	17 février 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	13/02/2014	13/02/2014	123743	Rec-sur-Bezon	29236	Renouvellement BT sur P17 Keradennec	17 février 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	10/02/2014	10/02/2014	129964	Pleyber-Christ	29163	Renouvellement P28 Runduic, Kervenar'chant	17 février 2014	MORLAIX	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir prévu de faire ces travaux de réseaux électriques en souterrain lors de la réalisation du giratoire
2	18/02/2014	18/02/2014	152541	Pont-Aven	29217	Faiblesation Fil Nus P10 Kergoadic	19 février 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté (malgré deux portées en T70 de plus de 60m. Règles différentes entre les communes urbaines (ERDF) et les communes rurales (SDEF)?)
2	18/02/2014	18/02/2014	152223	Pont-Aven	29217	Faiblesation Fil Nus P47 Kersimon	19 février 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	17/02/2014	12/02/2014	158180	Châteaulin	29026	Extension et raccordement de 5 lots Kerfriden, Rostomic	19 février 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	14/02/2014	14/02/2014	128828	Fouesnant	29058	Modification BT M. Le Gall, 2 hent Kerminiau	19 février 2014	QUIMPER	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. NB: la solution d'une portée 12-50 n'aurait-elle pas pu être envisageable? (réduction de surplomb en domaine privé)
2	17/02/2014	11/02/2014	179462	Plougonvelin	29190	Déplacement de support BT M. Duhamel, Kerviny	19 février 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	27/02/2014	27/02/2014	148424	Fouesnant	29058	Lotissement Les rives de l'Odét, Beg Meil - Hent Du	27 février 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aura lieu de bien définir les positions des coffrets S22 (lots 2, 4, 7 et 9) en fonction des places de stationnement des voitures
2	26/02/2014	26/02/2014	44345	Rosporden	29241	Dépose BT M. Febvre, Stang Trébalay	28 février 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet. Il sera nécessaire d'avoir un avis favorable de la Mairie de Rosporden (devenir de la parcelle 5037)

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	21/02/2014	18/02/2014	174	Quimper	29232	Branchement Producteur >36kVA Parc des Expositions, rue Stang Bhan	25 février 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	03/03/2014	27/02/2014	175521	Châteaulin	29026	Poste et bitissement communal rue Ernest Chamillard, rue de Læzron	6 mars 2014	CENTRE	favorable	Accord sur projet présenté
2	03/03/2014	06/03/2014	973	Ergué-Gabéric	29051	Extension et branchement T2 M. Rannou, 39 rue de la Croix Rouge	6 mars 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	04/03/2014	04/03/2014	137881	La Forêt-Fouesnant	29057	Extension et raccordement de 3 lots Glémarec / SCI de Pont Roudou, Kerandraon	6 mars 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet
2	28/02/2014	28/02/2014	146589	Pleyben	29162	Construction Postes HTAS BTAS P139 Kerveki - P140 Gazellen, Kerveki	6 mars 2014	CENTRE	favorable	Accord sur projet
2	03/03/2014	03/03/2014	152040	Ploñour-Lanvern	29174	Alimentation et branchement >36kVA Leclerc Drive, ZA de Brenanvec	6 mars 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	06/03/2014	06/03/2014	1728	Esquibien	29052	Renforcement Poste HTA/BT P46 Rue de Verdun, Place de l'Océan	7 mars 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	06/03/2014	06/03/2014	129967	Crozon	29042	Renforcement PMT P21 Treoval	11 mars 2014	CENTRE	défavorable	Accord sur la dépose et la reprise du réseau BT en souterrain. Avis défavorable concernant le remplacement des fils nus par du torsadé T70 ou T150. Le réseau doit être exécuté en souterrain compte tenu du fait d'être dans le FNRA et à proximité de la mer
2	04/03/2014	04/03/2014	1061	Saint-Évarzec	29247	Déplacement HTA et BT voirie Mairie de Saint Evarzec, Carrefour Cross en Iron	11 mars 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	14/02/2014	14/02/2014	168064	Loperhet	29140	Mise en conformité BT ZA Coadic P53	10 mars 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	13/03/2014	13/03/2014	173543	Rogastel-sant-germain	29167	Branchement >36kVA Station d'épuration de Roz ar Gal	14 mars 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	11/03/2014	11/03/2014	152542	Pont-Aven	29217	Renforcement FI Nu P49 Coat Kerangall	18 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/03/2014	12/03/2014	152038	Pont-Aven	29217	Renforcement FI Nu P72 Route Saint André, Croaz hent Kergoz	18 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/03/2014	12/03/2014	152238	Pont-Aven	29217	Renforcement FI Nu P13 Kerantiec	18 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir privilégié la solution en domaine public pour la HTA à partir du support 8
2	13/03/2014	04/03/2014	176954	Peyber-Christ	29163	Déplacement de support BT M. Graton Mlle Sourice, Goarem Navez	18 mars 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	14/03/2014	14/03/2014	1471	Ploësis	29173	Renouvellement P45 Sainte Anne, route de Sainte Anne	19 mars 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet
2	14/03/2014	14/03/2014	169991	Crozon	29042	Renouvellement P27 Crozon, Lesquiniac	19 mars 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté. Il est toutefois dommage de poser du T70 en partant du poste (portées entre 12 à 9) alors qu'il y a un réseau en T150 entre 9 et 16.
2	12/03/2014	12/03/2014	2790	Rosporden	29241	Modification HTA M. Querrec, La Croix Lanveur	19 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	18/03/2014	18/03/2014	2005	Trégunc	29293	Déplacement BT CG29 Trégunc, Route de Concarneau	19 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/03/2014	12/03/2014	160399	Quimper	29232	Fiabilisation Départ HTA Rogonnet de Penhars, La Lorette	19 mars 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une concertation avec les Mairies concernées serait nécessaire pour des accompagnements éventuels de la basse tension en souterrain
2	18/03/2014	18/03/2014	2442	Ploñour-Lanvern	29174	Départ direct et branchement >36kVA LIDL, ZA de Brenanvec Navez	19 mars 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet malgré le fait d'avoir un réseau à construire en 240, puis en 150, pour finir en 240 (ce qui est électriquement peu conforme)
2	14/03/2014	14/03/2014	152234	Pont-Aven	29217	Renforcement FI Nu P32 Landedeo	19 mars 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet malgré les portées en T70 supérieures à 80m. 1 à 4 : OK (on ne va pas implanter un troisième support dans le champ...) implantation du support 6 à privilégier en limite des parcelles 1083 et 1084 (dans ce cas, les portées 5/6 et 6/8 sera
2	13/03/2014	13/03/2014	29608	Ploigneau	29199	Mise en conformité du réseau A/HTA vers P1010 station d'épuration, Pen ar Croissant	19 mars 2014	MORLAIX	favorable	Accord concernant la HTA. Concernant la BT, un tracé dans le chemin de Kerscoff (du support 3 au support 11B300(56)) avec un poteau intermédiaire permettrait de ne pas réaliser le tronçon A-1-2 en privé. Il serait nécessaire d'avoir un câble HTA en 150° dy P66 H. Bourdon au P65 Robillard. Il y a donc lieu
2	18/03/2014	18/03/2014	3850	Landerneau	29103	CPH rue Bourhis	19 mars 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	défavorable	Avis réservé compte tenu du fait qu'il va avoir un câble HTA en 150°, puis un câble HTA en 95° et à nouveau un câble HTA en 150°. Il serait nécessaire d'avoir un câble HTA en 150° dy P66 H. Bourdon au P65 Robillard. Il y a donc lieu
2	19/03/2014	19/03/2014	179564	Concarneau	29039	Lotissement Les Jardins de Kerancalvez, rue de Lannic	21 mars 2014	SUD EST	favorable	Accord sur le projet présenté (branchement en 4x35). Pour mémoire : sur la planche 1 (1/200), coffret C3 raccordement en 4x35
2	11/03/2014	11/03/2014	1500	Concarneau	29039	Extension et branchement T2 M. Gautier, 7 chemin de Poulgo	20 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet existant. Pour mémoire : le réseau en 95A1 indiqué sur le plan "avant travaux" n'existe pas (problème du bureau d'études)
2	12/03/2014	12/03/2014	125229	Pont-Aven	29217	Renforcement FI Nu P65 La Chapelle	20 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur le projet avec les réserves suivantes: il est dommage de conserver la portée 11/12 en aérien, alors qu'il faut implanter un support en 11 la parcelle 177 aurait pu être desservie en partant du domaine public. De plus, cela aurait perm
2	21/03/2014	21/03/2014	150064	Esquibien	29052	Renforcement FS P5 Kersorn, Pont Fren	26 mars 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	21/03/2014	21/03/2014	150063	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P4 Troloan	26 mars 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	24/03/2014	24/03/2014	816	Pont-l'Abbé	29220	Déplacement de coffrets SARL Ravacc, 35 rue Guy Le Garrec	26 mars 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	21/03/2014	18/03/2014	3415	Pont-Aven	29217	SCCV Emile Bernard, rue Emile Bernard	26 mars 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	20/03/2014	12/03/2014	168464	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302	Extension BT pour AP TJ existant SCEA Morvan, Kerhal	26 mars 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	25/03/2014	25/03/2014	174420	Quimper	29232	Remise gratuite totale Espacec Les Erables, Parc de Kerfeunteun	31 mars 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	26/03/2014	26/03/2014	160389	La Forêt-Fouesnant	29057	Opération collectif OPA C Ponterec, route de Fouesnant	31 mars 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. A noter: non correspondance entre la table des longueurs et les folios pour D1-D2 et D2-D3 (câbles)
2	27/03/2014	27/03/2014	95440	La Forêt-Fouesnant	29057	Lotissement OPA C Ponterec, Menez Berrou, route de Fouesnant	31 mars 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	25/03/2014	21/03/2014	1557	Châteauneuf-du-Fau	29027	Modification M. Raoul, Ty en Du	31 mars 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté. L'implantation d'un second support (au niveau de la parcelle 348) aurait permis de supprimer trois portées inutiles sur des propriétés privées
2	25/03/2014	25/03/2014	169306	Landivisau	29105	Renouvellement P32 boulevard Thierry d'Argenleu	31 mars 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	25/03/2014	25/03/2014	2344	Landerneau	29103	Renforcement-REC P59 ZI Mascost, 840 route de Traon Beuzit	31 mars 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	défavorable	Accord sur le projet HTAS. Refus concernant la portée de la portée de T70 (4/5) compte tenu de la longueur : 67 m
2	28/03/2014	28/03/2014	170163	Plourin	29208	Extension et branchement collectif producteur Gélébart, Lillovan	31 mars 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	28/03/2014	28/03/2014	121264	Quimper	29232	Déplacement du P145 du Chapeau Rouge, rue du Chapeau Rouge	31 mars 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	28/03/2014	28/03/2014	134	Pourin-lès-Morlaix	29207	Déplacement de réseau BT M. Péron, 83 route du Queffleuth	31 mars 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet
2	31/03/2014	31/03/2014	161114	Fouesnant	29058	Immeubles SOCV Place du Marché, Rue ar Mor, passage du Penker	1 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	27/03/2014	27/03/2014	160801	Quimper	29232	Centre commercial (Poste+RPO) Kermoysan, boulevard de Provence	1 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	02/04/2014	24/03/2014	174276	Communa	29038	Extension et raccordement producteur <36kVA GAEC Tourmel, Mougau Bihan	4 avril 2014	LANDIVISIAU - LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	10/04/2014	10/04/2014	733	Concarneau	29039	Modification client HTA Nicot Frigorifique, ZI du Moros	11 avril 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/04/2014	07/04/2014	156666	Fouesnant	29058	Lotissement Jezequelou, Hent Kerstris	11 avril 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	04/04/2014	01/04/2014	179370	Quimper	29232	Branchement >36kVA Salle Informatique, 41 rue Jean Jaurès	9 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/04/2014	07/04/2014	3472	Plobannaec-Lescoul	29165	CP rue Jolot Curie	9 avril 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/04/2014	07/04/2014	162358	La Forêt-Fouesnant	29057	Lotissement Jezequelou A&T Ouest, Route de la Haie	9 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/04/2014	07/04/2014	161877	Roscoff	29239	Lotissement 6 lots, Rue du Ruvéic	11 avril 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur le projet présenté avec toutefois l'observation concernant la pose du réseau BT sous fourreau dans un lotissement privé (au niveau de la voirie)
2	10/04/2014	10/04/2014	3855	Carhaix-Plouguer	29024	Extension BT SARL ALM, rue des Lauriers	11 avril 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	10/04/2014	10/04/2014	171121	Plouguenven	29191	Alimentation Tarif Jaune Floch Troadec, Kerstrad	11 avril 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/04/2014	01/04/2014	182	Lanhouanneau	29111	Extension et raccordement producteur GAEC du Hétre, Fer Vras	9 avril 2014	LANDIVISIAU - LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	11/04/2014	11/04/2014	165949	Concarneau	29039	Lotissement Guillemin A&T Ouest, 75 avenue du Cabellou	14 avril 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	04/04/2014	04/04/2014	1966	Landurvez	29109	Déplacement d'ouvrage BT (esthétique) Mme Sullaud, 6 rue des Amiraux	14 avril 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	15/04/2014	15/04/2014	3917	Morlaix	29151	Renforcement P76 Le Rest Creis	16 avril 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté. Il est dommage d'avoir en sorte de poste du 3x95AI (réseau existant)...
2	15/04/2014	15/04/2014	3842	La Forêt-Fouesnant	29057	Extension et branchement T2 GRT GAZ, LD Prat Lann Nevez	16 avril 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	15/04/2014	15/04/2014	3639	Ergué-Gabéric	29051	Extension et branchement T2 mon GRT GAZ, Route du cimetière	16 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	18/04/2014	18/04/2014	151529	Reuven	29161	Alimentation Client HTA STEP Moulin du Pont	22 avril 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	16/04/2014	16/04/2014	165603	Quimper	29232	Extension et raccordement 3 cellules commerciales + 1 SG SCLG, INVEST 4, 50 rue du Président Sadate	22 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	15/04/2014	11/04/2014	2145	Ergué-Gabéric	29051	Extension et branchement TRI T2 SCL Les Fauvettes, Route du Stangala	22 avril 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	17/04/2014	11/04/2014	174081	Plogonec	29169	Renforcement BT et branchement Producteur EARL de Didrouz Atao, Didrouz atao	22 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	23/04/2014	23/04/2014	2230	Carhaix-Plouguer	29024	HTA Triskala, Boulevard Jean Moulin	25 avril 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	25/04/2014	25/04/2014	160801	Quimper	29232	Centre commercial (Poste+RPO) Kermoysan SAFI, boulevard de Provence	28 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	25/04/2014	25/04/2014	3087	Confort-Mellars	29145	Mise en conformité BT P3 Keranton	25 avril 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	28/04/2014	28/04/2014	1846	Quimper	29232	CP Stang Bihan, rue de Stang Bihan	30 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	28/04/2014	22/04/2014	5074	Ergué-Gabéric	29051	Viabilisation 2 lots M. Roumevou, rue de la Croix Rouge	30 avril 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	28/04/2014	24/04/2014	3722	Rabennec	29160	Extension individuelle <36kVA M. Metaller, 55 bis rue du Crann	30 avril 2014	ROISE	favorable	Accord sur projet présenté
2	09/05/2014	09/05/2014	1304	Plouescat	29185	Déplacement de réseau HTA M. Le Duff, La Croix	12 mai 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	12/05/2014	12/05/2014	176152	Lannilis	29117	Renforcement P46 Rascol	12 mai 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/05/2014	07/05/2014	151261	Crozon	29042	Réaménagement du réseau HTA Presqu'île de Morgat, Kerlousteac	12 mai 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	06/05/2014	06/05/2014	154690	Quimper	29232	Alimentation TJ Agence CERFRANCE SOI CER Quimper, Rue Marcel Cerdan - Zone du Moulin du Loch	12 mai 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	12/05/2014	12/05/2014	178053	Bénodet	29006	Extension et raccordement 8 lots SARL Penly Tw o, Menez Groaz	19 mai 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Attention à l'implantation du coffret cible pour le lot n°7
2	12/05/2014	12/05/2014	172640	Plonour-Lanvern	29174	Extension et raccordement de 6 lots M. Morvan, Stang ar Goulnet	19 mai 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Dossier en article 2-1 et non en article 3 (comme indiqué dans le 1er envoi). Accord du point de vue technique sur projet présenté. Les coffrets QSE pour les lots 1 et 6 auraient pu être implantés au niveau des places d'entrée (voitures) au nord sur les
2	12/05/2014	12/05/2014	164731	Ochters-Carnoët	29031	Renouvellement BT P26, Rorsanoric	19 mai 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté.
2	13/05/2014	05/05/2014	1106	Saint-Martin-des-Champs	29254	Branchement >36kVA Eurovia, 22 route de Carhaix	19 mai 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/05/2014	07/05/2014	241	Milzac	29149	Mise en conformité P636 Milzac, Coat Bouloarn	19 mai 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
3	12/05/2014	12/05/2014	161084	Pont-Croix	29218	Sécurisation du bourg de Pont-Croix	19 mai 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur le projet présenté. Une présentation du projet serait à faire auprès des élus de Plouhinec et Pont-Croix (nouveaux élus) en présence du SDEF pour une coordination éventuelle de travaux sur le BT

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
3	14/05/2014	14/05/2014	145749	Forpoder	29221	Mise en souterrain des réseaux HTA, Départ Abers C0003 - Forpodo, Kerivoret	19 mai 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une concertation avec la mairie de Forpoder et le SDEF serait à prévoir pour d'éventuels projets d'effacement en concertation (plans joints)
2	14/05/2014	14/05/2014	1895	Quimper	29232	Renouvellement BT rue de Pont l'Abbé	21 mai 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	16/05/2014	16/05/2014	937	Gulligomarch	29071	CPI P3388 Gulligomarch - Carrière	21 mai 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	20/05/2014	20/05/2014	123918	Concarneau	29039	Extension et raccordement 6 logements IMMOCEAN, rue de Gardodic	21 mai 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est dommage de ne pas indiquer la section du câble BT entre le poste P125 et le support PBA1 (alors que l'eau potable et les eaux pluviales sont précisées).
2	15/05/2014	15/05/2014	5609	Morlaix	29151	Branchement >36kVA Ateliers ESAT Les Genêts d'Or, rue Jean Monnet	21 mai 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	15/05/2014	15/05/2014	1427	Lanmeur	29113	Dépose branchement >36kVA Collège, 7 rue du 19 mars 1962	21 mai 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté. Il y a lieu d'avoir un avis écrit de la Mairie de Lanmeur
2	19/05/2014	13/05/2014	42623	Spézet	29278	Vol Cuirre, Dépose BT P21 Spézet, Croaz Huarn	22 mai 2014	CENTRE	favorable	Accord sur le projet présenté
2	15/05/2014	15/05/2014	3106	Penmarch	29158	Déplacement de câble BT Mme Fernandez Le Mouel, Kerganten	22 mai 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est dommage de remplacer un câble 150 par un 95 (pour des questions d'économie?)
2	23/05/2014	20/05/2014	1448	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302	Extension et branchement T2 M. Morvan, Botaniec	27 mai 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	23/05/2014	20/05/2014	175182	Saint-Yvi	29272	Raccordement Producteur >36kVA SAS GGPE, Zi de Kervel	27 mai 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet
2	23/05/2014	23/05/2014	4252	Quimper	29232	Création départ direct pour A.P.04 CERP-Quimper, 13 avenue de Ti Douar	27 mai 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	27/05/2014	23/05/2014	2886	Pont-l'Abbé	29220	Branchement collectif Ouest Wood Habitat (3Cpts), enclos de Kerentree	2 juin 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	26/05/2014	22/05/2014	5509	Landivisiau	29105	Renouvellement HTAS Rue d'Avor	27 mai 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	26/05/2014	21/05/2014	167931	Carantec	29023	Renforcement PMF P27 P21 - Allée du Cosmeur	27 mai 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	27/05/2014	22/05/2014	1131	Rouéhan	29184	Mise en conformité F8 Carpont, Le Carpont vers Radennec	2 juin 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	27/05/2014	22/05/2014	3537	Plourin-lès-Morlaix	29207	Mise en conformité P20, Kerbalen ZA Kerasoddy	2 juin 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	26/05/2014	26/05/2014	489	Quimper	29232	Modification BT Château d'eau Ty Rouz, 134bis rue de la Terre Noire	3 juin 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté au niveau de la BT. NB: reprise du branchement du Château d'eau ?
2	23/05/2014	23/05/2014	170166	Bannalec	29004	Renforcement du réseau BTAA suite vol de cuivre P4 Loge Begoarem	3 juin 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	22/05/2014	22/05/2014	150084	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P35 Kervloc, Kerennec	3 juin 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	22/05/2014	22/05/2014	150066	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P9 Kersiviant, La Mitairie	3 juin 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	28/05/2014	28/05/2014	176285	Trégunc	29293	Modification BT Cole Hart, Tréméou	3 juin 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet
2	27/05/2014	27/05/2014	122904	Quimper	29232	Desserte BTAS Logis Braton, Les Pergolas 2, rue Yves Philippe	3 juin 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté. Observation : TG1, confection d'une boîte de dérivation BTA 240/150 (et non 150/150, comme indiqué sur le schéma après travaux)
2	27/05/2014	27/05/2014	116005	Quimper	29232	Desserte BTAS Logis Braton, Les Pergolas 1, 9 logements + SGX, rue Yves Philippe	3 juin 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté. Observation : TG1, confection d'une boîte de dérivation BTA 240/150 (et non 150/150, comme indiqué sur le schéma après travaux)
2	28/05/2014	28/05/2014	6217	Olédor	29030	Branchement collectif Coet Soyer, 9 rue de Saint Pol de Léon (suite à rénovation 4 cpts)	3 juin 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
3	30/05/2014	30/05/2014	162867	Pont-Croix	29218	PAC - Sorties postes Beuzec et Olédor, Trohonan	5 juin 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une réunion de présentation et de concertation avec le SDEF et les maires de Plouhinec et de Pont-Croix est indispensable compte-tenu notamment de l'importance du projet
2	02/06/2014	02/06/2014	1849	Quimper	29232	Renouvellement BT P28 Quimper, 23 vieille route de Concarneau	10 juin 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	03/06/2014	03/06/2014	4037	Fouesnant	29058	Extension et branchement T2 bien propre M. Ferré (art. L332-15), 29 chemin de Pen ar Cap	10 juin 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	03/06/2014	03/06/2014	4451	Landrévarzec	29106	Modification BT Lotissement Hemery, Ty Sable	10 juin 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de garder la ligne BT aérienne en propriété privée
2	03/06/2014	03/06/2014	5548	Plogoff	29168	Déplacement BT les maisons François Léon, Penneach	10 juin 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	23/05/2014	23/05/2014	145914	Plouguerneau	29195	Départ Plouguerneau de Lannilis	10 juin 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur le projet
2	10/06/2014	10/06/2014	4549	Bannalec	29004	Renforcement P30 P137, rue de la Gare	12 juin 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	06/06/2014	06/06/2014	142958	Ergué-Gabéric	29051	Renforcement FI Nu P61 Kergonan	12 juin 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet
2	10/06/2014	04/06/2014	3567	Ergué-Gabéric	29051	Extension et branchement T1 M. Barré, 8 Pennervan	12 juin 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. NB: il est dommage de conserver le T35
2	05/06/2014	05/06/2014	3552	Le Tréhou	29294	Déplacement de comptage (extension) M. Cam, Coquer	13 juin 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/06/2014	12/06/2014	173746	Concarneau	29039	Alimentation BTAS Lotissement ELJRL Les Cédres, rue de Lanric	16 juin 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	06/06/2014	06/06/2014	151261	Crozon	29042	Réaménagement du réseau HTA Presqu'île de Mbrgat, Kerouatec	16 juin 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une réunion de concertation avec la mairie de Crozon et le SDEF serait utile afin d'envisager la possibilité de mettre en souterrain la BT en accompagnement de la mise en souterrain de la HTA
2	16/06/2014	16/06/2014	4387	Quimper	29232	Extension et branchement T1 M. Quiniou, 35 Chemin de Coat Oler	19 juin 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	17/06/2014	17/06/2014	2734	Rec-sur-Belon	29236	STRUC - Rec sur Belon - Lochudy	19 juin 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	17/06/2014	17/06/2014	169405	Bannalec	29004	Branchement C4 Maison de l'enfance, rue du Trévoux	19 juin 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet

Article	Date réception dossier	Date dossier	Número dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	19/06/2014	19/06/2014	4931	La Forêt-Fouesnant	29057	Remplacement du P50000 ID Plati par P8001 Actiplast. La Grande Hâte	19 juin 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur le projet présenté. NB: La Forêt Fouesnant est dans le Finistère et non dans le Morbihan (comme indiqué sur la page de garde)
2	19/06/2014	19/06/2014	4668	Plouvoorn	29210	Extension et branchement >36kVA - Carrefour Contact, rue d'Armor	19 juin 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	19/06/2014	19/06/2014	1029	Inillac	29086	Renouvellement BT P32, Reungennou et Guernblochon	19 juin 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté. NB: Il est dommage de ne pas avoir envisagé avec Orange (et la Mairie) une tranchée commune BT/FT entre le support 12 et la fin du village
3	16/05/2014	16/05/2014	4547	Le Conquet	29040	CP Rue Robert Schumann	19 juin 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté sous réserve de l'observation ci-après: P24 Keringar Vian, le SDEF projette ne sécurisation en coordination avec le tracé HTA. La commune serait intéressée par un enfouissement du réseau téléphonique Projet d'affacem
3	19/05/2014	19/05/2014	173732	Plougonvelin	29190	SV départ SSRENC0012 - Trezhi, Trémour	19 mai 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté, sous réserve de prendre en compte les points signalés par le SDEF (e-mail en annexe)
3	16/05/2014	16/05/2014	173380	Le Conquet	29040	ZV SSRENC0001 - Locmer tranche 2/2, Keringar Vian	19 mai 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
3	20/05/2014	20/05/2014	173363	Plougonvelin	29190	ZV - SSRENC0001 - Locmer tranche 1/2, Kermaet	19 mai 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sous réserve des observations du SDEF "Lotissement Les Jardins de Kermaet" et "Terrasse de l'Iroise", modification du point de raccordement HTA du SDEF pour l'affaire D327/170021 et D327/170129, le tronçon entre l'ex P71 et le nouveau P71
2	19/06/2014	19/06/2014	3073	Douarnenez	29046	Renouvellement BT P55, rue du Menhir	23 juin 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage d'aller implanter des nouveaux supports BT dans un secteur urbanisé. Une solution souterraine aurait pu être envisagée?
2	23/06/2014	18/06/2014	2154	Mespaul	29148	Cogénération de Kervistic	25 juin 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet
2	27/06/2014	19/06/2014	1029	Inillac	29086	Renouvellement BT P32 Reungennou et Guernblochon	27 juin 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	30/06/2014	30/06/2014	98545	Châteaulin	29026	Renforcement P46, rue Fontaine de la Vierge	4 juillet 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	19/06/2014	19/06/2014	3073	Douarnenez	29046	Renouvellement BT P55, rue du Menhir	9 juillet 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	En application du cahier des charges de concession, ces travaux devraient être réalisés en souterrain ou en technique discrète (article 8). Pour ce chantier, une dérogation expresse avec convention sera à solliciter auprès de la Mairie de Douarnenez et du
2	07/07/2014	07/07/2014	5049	Rec-sur-Bélon	29236	Extension art. L332-15 et branchement T1 Loiseleux, impasse du Poul Rouc	9 juillet 2014	SUD EST	favorable	Accord sur l'extension projetée. Il est dommage de ne pas avoir prévu lors de la précédente extension du réseau en 150 (au lieu du 95) depuis la rue de Tremor. Distance du poste P100 Kerne?
2	07/07/2014	07/07/2014	4593	Concarneau	29039	Extension et branchement T1 M. Morvan, Kerrichad	9 juillet 2014	SUD EST	favorable	Accord sur le projet présenté
2	08/07/2014	08/07/2014	165472	Quimper	29232	Dépose P195 Kermoisan, Boulevard de Bretagne	8 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	04/07/2014	04/07/2014	5365	Sanlec	29273	Déplacement support BT SCI La rue du Prat, M. Fritsch	8 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	04/07/2014	04/07/2014	1726	Carhaix-Plouguer	29024	Extension et Raccordement >36kVA, LIDL, Route de Callac	8 juillet 2014	CENTRE	favorable	Accord sur projet
2	02/07/2014	02/07/2014	6705	Olédor	29030	Alimentation HTA P8001 SICA Keraniel, PA de Kerhall	8 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	03/07/2014	03/07/2014	5219	Morlaix	29151	TAM Extension BT 2 lots Puugam, P90 Ty Nevez, 52 rue du Croissant	9 juillet 2014	MORLAIX	défavorable	La parcelle 370 est en indivision. Il faut donc faire du réseau BT pour alimenter la parcelle 369 et non du branchement comme indiqué sur le plan
2	07/07/2014	07/07/2014	1069	Morlaix	29151	Déplacement de support BT M. Le Saint, Kerudal	9 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir repris le réseau en bord de route à partir de la départementale. Cette solution aurait permis la dépose de 4,2 (en plus de 2/1) et surtout de ne pas avoir un
2	10/07/2014	10/07/2014	5570	Fouesnant	29058	Extension et branchement T1 Guyot, art. L332-15, 50 Chemin de Kerneuc	11 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	09/07/2014	09/07/2014	5525	Quimper	29232	Déplacement HTA P16 Image Cornouaille - Hôpital Laennec, Avenue Yves Thépot	10 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur le projet présenté
2	04/07/2014	04/07/2014	1382	Quimper	29232	Projet SCI 2012 - 2 logements, 20bis Hérit al Leur blouz	10 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur l'extension projetée
2	09/07/2014	09/07/2014	4039	La Forêt-Fouesnant	29057	Viabilisation 2 lots Le Bras, impasse du Corbeau	10 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il y aura lieu de bien vérifier l'implantation du coffret OBE du lot A (compte des deux places de parking/véhicules)
2	09/07/2014	09/07/2014	161882	Plourin-lès-Morlaix	29207	Projet Les Adèles, rue du Docteur Kergaradec	11 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet
2	09/07/2014	09/07/2014	4453	Taulé	29279	Recordement HTA Taulé Avicole Pen Creach	11 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	11/07/2014	11/07/2014	3094	Penmarch	29158	Renouvellement P12 Penmarch (ex D327/157162), 62 Park er Ohavarez	15 juillet 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	11/07/2014	11/07/2014	5367	Plouzec	29186	Extension BT M00T Quééré, Le Rohou	15 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	11/07/2014	11/07/2014	4680	Plouégat-Guérand	29182	Déplacement de coffret Morlaix Communauté, Parc d'activités de Traon Dour	17 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	11/07/2014	11/07/2014	168092	Crozon	29042	Renforcement PMT P6 Treflez	21 juillet 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	17/07/2014	17/07/2014	7364	Douarnenez	29046	Renouvellement HTA sur le P74 ar Foennec, rue Jean Tanguy et impasse ar Foennec	21 juillet 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	17/07/2014	11/07/2014	6153	Quimper	29232	Fiabilisation torsadé Kerzu, chemin du Troheir	21 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	17/07/2014	11/07/2014	161106	Plouhinec	29197	Fiabilisation départ HTA Plozevet du Poste de Secours d'Audierne, Ty Rc	21 juillet 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté. Il serait souhaitable d'avoir une réunion de concertation avec les deux communes concernées (Plouhinec et Plozevet)
2	21/07/2014	11/07/2014	1004	Loperhet	29140	Sécurisation ZU-40% OMT Départ Dinnon, Cam vras	22 juillet 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet
2	18/07/2014	18/07/2014	6396	Quimper	29232	Modif Départ BTS 240 Aki/P135 vers Ste Loupout SAS, 10 rue Albert Stéphan	22 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet
2	10/07/2014	07/07/2014	3149	Châteauneuf-du-Faou	29027	Déplacement support BT Mine Macé et M. Carliou, Kergoat	23 juillet 2014	CENTRE	défavorable	Il est dommage de réaliser ce déplacement d'ouvrage par la solution la plus économique... Portée en T70 de 73m (longueur conseillée limitée à 60m). La reprise du branchement de la parcelle 701b en allant sur le BTAS 150 A1 aurait permis de ne pas avoir le
2	04/07/2014	01/07/2014	1295	Lesneven	29124	Renforcement BT PMT P76 Lesneven, Chemin de Lescost	28 juillet 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de conserver en aérien les portées 1 à 3 : la reprise des branchements, une boîte de jonction pour reprendre la rue Charles Penquer et la pose d'un support en arrê de faut
2	28/07/2014	25/07/2014	10	Châteaulin	29026	Fiabilisation Fil Nus Torsadés P17 Jean Jaurès, rue Pierre Jaffret	28 juillet 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	28/07/2014	25/07/2014	6186	Tréméven	29297	Dirk P7 Tréméven, Stang Lamarre	28 juillet 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet du point de vue technique. Il est toutefois dommage de conserver une portée en fils nus entre "EXT 3" et le poste P23 Menez Lan (BTA2x290u existant)

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	28/07/2014	24/07/2014	6829	Landudec	29108	Faibles BT Tempête Dirk P6 Kerhon/Kervelaouet	28 juillet 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	24/07/2014	24/07/2014	7612	Lothey	29142	Raccordement production Rémi Crenn, Pennod	28 juillet 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir suivi les limites cadastrales 305/306
2	23/07/2014	23/07/2014	841	Saint-Pol-de-Léon	29259	Alimentation HTAS Cogénération, OK Energies, Production EARL Kerlevic	29 juillet 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	28/07/2014	24/07/2014	6204	Landivisau	29105	Renouvellement HTAS Venelle de Streat ar Coz	29 juillet 2014	LANDIVISIAU - LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	22/07/2014	22/07/2014	6176	Plouédern	29181	Mise en conformité BT P10 Roscarvel-Rouedern, Mezou	28 juillet 2014	LANDIVISIAU - LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	24/07/2014	24/07/2014	6333	Plouvorn	29210	Raccordement HTA Poste Lotissement Pen ar Harden	28 juillet 2014	LANDIVISIAU - LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	30/07/2014	30/07/2014	3483	Ocrozon	29042	HTAS BTAS FSSB P138 Eglise Morgat, allée des Tileuls et rue Kresker	1 août 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté. NB: travaux en coordination avec le SDEF
2	25/07/2014	25/07/2014	138735	Quimper	29232	Lotissement Logis Breton, Prat ar Roz, avenue Jacques Le Vité	1 août 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	31/07/2014	29/07/2014	3959	Pleyber-Christ	29163	Mise en conformité P6 Coat Luzec	1 août 2014	MORLAIX	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. NB: il aurait été intéressant d'avoir un plan avec la position initiale du support 7
2	29/07/2014	29/07/2014	4519	Taulé	29279	Modification du réseau HTA Coge du Hun, Mespirou	1 août 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	11/08/2014	11/08/2014	3765	Douarnenez	29046	Alimentation BT du Tarif Jaune square Yves Caroff, rue Elenne Kernours	28 août 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/08/2014	12/08/2014	6121	Ploern	29172	Raccordement 3 branchements producteur triphasé, M Blaise, Kergus	28 août 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	12/08/2014	12/08/2014	1564	Pluguffan	29216	HC 617 déplacement support BT M. Quéffelec, 12 rue de la Boissière	28 août 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	06/08/2014	06/08/2014	6373	Rosporden	29241	Extension et branchement T1 M. Burel, rue Jean Mermoz	28 août 2014	SUD EST	favorable	Accord sur le projet présenté
2	08/08/2014	08/08/2014	789	Eliant	29049	Raccordement producteur Quéméré, Kerboeden	28 août 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	11/08/2014	11/08/2014	6143	Concarneau	29039	29 HTA Socorex, rue Victor Schoelcher	28 août 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	25/08/2014	20/08/2014	165133	Quimper	29232	Pôle sportif de Crec'h Gwenn, 59 allée Loïc Caradec	28 août 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/08/2014	07/08/2014	173258	Saint-Pol-de-Léon	29259	Tarif Jaune Prod 29N EARL de Kerlevic	28 août 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/08/2014	07/08/2014	4031	Saint-Pol-de-Léon	29259	Augmentation puissance Prod 29N EARL de Kerlevic	28 août 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet
2	25/08/2014	25/08/2014	108069	Plouvorn	29210	Déplacement Ouvrage BT Guéguen, Kerierot	28 août 2014	LANDIVISIAU - LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet
2	05/08/2014	05/08/2014	2899	Morlaix	29151	Raccordement Mairie Kermaer II	28 août 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. NB: il est dommage de voir les longueurs de réseau BT en 95A1
2	07/08/2014	07/08/2014	4827	Plouvorn	29210	Raccordement collectif Picard (Pharmacie + Cabinet infirmier + Cabinet Médical), rue d'Armor	28 août 2014	LANDIVISIAU - LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	08/08/2014	08/08/2014	5896	Carhaix-Plouguer	29024	Extension BT Feuron, Kernel	28 août 2014	CENTRE	favorable	Accord sur l'extension BT présentée. Il est toutefois dommage de repartir d'un réseau existant (BTA 4*190U). Le réseau BT aérien serait sans doute à renforcer à terre.
2	28/07/2014	28/07/2014	166950	Plouguerneau	29195	Déplacement d'ouvrage Maisons Bois GLV, Strejô	28 août 2014	ROISE	favorable	Accord du point de vue technique. Il est toutefois dommage pour des raisons économiques de ne pas avoir privilégié une solution en domaine public (qui aurait demandé deux supports Pba au lieu d'un dans la solution proposée).
2	27/08/2014	25/08/2014	5636	Quimper	29232	29 HTA Quimper Lycée St Joseph, rond-point Kerustum	29 août 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	05/08/2014	05/08/2014	150066	Esquibien	29052	Renforcement FI Nu P9 Kersiviant, La Mésarie	29 août 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur l'étude modifiée (2e étude)
2	26/08/2014	26/08/2014	7676	Pont-Abbé	29220	Branchement >36kVA - Score - ZA de Kerhouant	3 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	défavorable	Accord pour le branchement >36kVA. En ce qui concerne le renforcement, les travaux devront être réalisés en souterrain (compte-tenu notamment de l'implantation de deux supports Pba). Un avis circonstancié de la Ville de Pont-Abbé devra être obtenu avant.
2	27/08/2014	25/08/2014	6210	Penmarch	29158	29 Dirk 29158 P31 Penaguer	10 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	défavorable	Avis réservé, voire défavorable, sur cette sécurisation en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (art. 8 du cahier des charges de concession). Une convention devra être signée entre ERDF, le SDEF et la commune de Penmarch
2	01/09/2014	28/08/2014	6315	Penmarch	29158	29 Dirk 29158 P33 Rue Estienne d'Orves	10 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	défavorable	Avis défavorable, sur cette sécurisation en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (art. 8 du cahier des charges de concession)
2	03/09/2014	02/09/2014	1856	Quimper	29232	Renforcement Fil Nus P26 - P51, rue de Bénodet	10 septembre 2014	QUIMPER	défavorable	Avis réservé, voire défavorable sur le renforcement aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (cahier des charges art. 8). Une convention devra être entre le SDEF, ERDF et la Ville de Quimper. Une réunion sera à programmer rapidement avec
2	01/09/2014	01/09/2014	176959	Laz	29122	Déplacement de réseau BT M. Guiffan, Kerguen	10 septembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de voir ERDF faire des portées de 65m en torsadé T70 sur une commune rurale... quand le SDEF doit se limiter à des portées de 60m
2	10/09/2014	10/09/2014	179187	Douarnenez	29046	HC 604 extension + 2 branchements T2 Reinard/Helfrich, Kergoulnet	11 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	04/09/2014	04/09/2014	479	Concarneau	29039	Lotissement M. Le Noach, Route de Kergueses	11 septembre 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	03/09/2014	03/09/2014	5732	Loctudy	29135	Ext BT5 Le Marc, Bremoguer	11 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est dommage toutefois de ne pas être repartir du réseau souterrain existant (150A1). Cette dernière solution aurait permis de déposer à terre la portée en 190U qui se trouve en domaine privé
2	15/09/2014	11/09/2014	76	Châteaulin	29026	Faibles BT fil nus torsadés P53 Hôtel des Impôts	17 septembre 2014	CENTRE	défavorable	Avis réservé, voire défavorable, pour la faiblesse du réseau en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain. Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Châteaulin. Une réunion sera à programmer avec la Ville de C
2	15/09/2014	11/09/2014	78	Châteaulin	29026	Faibles BT fil nus torsadés P19 Lot. Morvan	17 septembre 2014	CENTRE	défavorable	Avis réservé, voire défavorable, pour la faiblesse du réseau en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain. Une réunion sera à programmer avec la Ville de Châteaulin pour discuter du programme de renouvellement
2	09/09/2014	09/09/2014	8019	Concarneau	29039	Déplacement de support BT Desrivert, route de Kerampont	17 septembre 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur le déplacement projeté malgré la longueur des portées en T70 (supérieures à 60m)
2	09/09/2014	09/09/2014	7219	Quimper	29232	Modification BT SCI Aqualonia, 10 route de Brest	17 septembre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	15/09/2014	11/09/2014	6573	Esquibien	29052	Tempête Dirk, Faibles BT P34 Cosquer Bras, Kerounou	17 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	15/09/2014	15/09/2014	7251	Gourizon	29065	Raccordement HTA Carrières Le Roux, route de Quimper	17 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	08/09/2014	08/09/2014	3770	Quimper	29232	Renforcement BT P06 Quimper, 29 chemin de Keromen	17 septembre 2014	QUIMPER	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas "avoir profité" de la tranchée pour mettre la BT en souterrain (plusieurs propriétés sont alimentées désormais en souterrain) du support 3 à 2
2	05/09/2014	05/09/2014	777	Roscoff	29239	Alimentation HTAS nouveau poste F8001 CNRS, Place George Tessier	17 septembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	15/09/2014	15/09/2014	6090	Quimper	29232	Déplacement de coffret réseau, 13 chemin de Kervoueyec nevez	22 septembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	08/09/2014	08/09/2014	5887	Laz	29122	Renforcement P20 Kervenec	22 septembre 2014	CENTRE	favorable	Accord sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de conserver le réseau aérien 7/6/8 (implantation du support 6) : réseau BT souterrain en bord de route
2	17/09/2014	05/09/2014	3872	Plougar	29187	29N- OUE - RP 2014 000059 Bot Fao	22 septembre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	17/09/2014	04/09/2014	839	Plouzané	29184	Alimentation HTAS cogénération "pro énergies" P70 Gozlen, Lanveguen	22 septembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	18/09/2014	11/09/2014	6324	Plonéour-Lanvern	29174	Dirk P4 Roscoz Bihan	22 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	26/09/2014	23/09/2014	933	Lopérec	29139	Modification HTA Station du Cranou, Le Oujau	29 septembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	16/09/2014	16/09/2014	144024	Bannalec	29004	Renouvellement P106 Bel Air, rue Jules Ferry	25 septembre 2014	SUD EST	favorable	Accord du point de vue technique. Il est toutefois dommage de ne pas avoir ramené le réseau BT sur le domaine public
2	25/09/2014	25/09/2014	3378	Carhaix-Plouguer	29024	Extension et raccordement >38kVA poste de refoulement des eaux usées, Zone de Kergorvo	29 septembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet BT
2	26/09/2014	26/09/2014	3909	Quimper	29232	Renforcement BT et branchement production Groupe Scolaire Emile Zola, 3 rue Emile Zola	30 septembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	19/09/2014	19/09/2014	147504	Penmarc'h	29158	Renouvellement BT P53 Kersunez (ex D327/147504), Kerzunc	30 septembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	30/09/2014	30/09/2014	159773	La Forêt-Fousennant	29057	Extension et raccordement P60 Gare Seac'h Habitat29, Route de Goarem Seac'h	1 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	05/08/2014	05/08/2014	5920	Penmarc'h	29158	Renforcement HT P14 Kerdeval, rue de Pen ar Prat	1 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet
2	29/09/2014	25/09/2014	6713	Pouldalmézeau	29178	Déplacement de coffret M Le Gléau, 8 chemin de Béniguel	1 octobre 2014	ROSE	favorable	Accord sur projet
2	24/09/2014	19/09/2014	131024	Lannilis	29117	Raccordement de 15 lots Les Jardins du collège, rue Saint Alphonse	1 octobre 2014	ROSE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	26/09/2014	26/09/2014	6459	Plouvorn	29210	Branchement collectif pour raccordement de deux bureaux + deux logements, SCI Plouarnor, 32 rue d'Armor	30 septembre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	01/10/2014	29/09/2014	176031	Quimper	29232	Lotissement de Kerangail, vieille route de Rosporden	2 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	01/10/2014	26/09/2014	6581	Penmarc'h	29158	29PEU TEMP 29158 P12 Penmarc'h, route de Lescors	2 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	01/10/2014	01/10/2014	9066	Taulé	29279	Déplacement réseau HTA EARL de Kererec	6 octobre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	02/10/2014	30/09/2014	1858	Quimper	29232	Renforcement Filo nus P68, rue Jules Ferry	6 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis réservé voire défavorable sur le renforcement aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (art.8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Quimper. Une réunion sera à programmer rapidement
2	06/10/2014	06/10/2014	3076	Douarnenez	29046	Renouvellement BT P23, Rue de Parou Braz	8 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/10/2014	07/10/2014	8638	Douarnenez	29046	Branchement collectif SQ Arvor, Fresne Olivier, 2 rue du Brou - rue Abbé Le Gall	8 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/10/2014	07/10/2014	8211	Audierne	29003	Déplacement de poste P22 Kerivoas, rue de Kerivoas	8 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	07/10/2014	07/10/2014	6645	Audierne	29003	Raccordement >38kVA LIDL, rue de Kerivoas	8 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/10/2014	07/10/2014	7053	Combrit	29037	Déplacement de support BT SCI Meilh ar Schuz, Moulin de l'Écluse	8 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet
2	06/10/2014	06/10/2014	6106	Scaër	29274	Mise en conformité - Renouvellement BT P97 Goarem Vras, La Grande Garenne	8 octobre 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	03/10/2014	01/10/2014	5287	Quimper	29232	Branchement >38kVA SFR, 17 avenue de la Libération	8 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet
2	08/10/2014	08/10/2014	3912	Quimper	29232	Départ BT et branchement production Collège Dwan, rue de Vendée	9 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	08/10/2014	03/10/2014	9927	Landerneau	29103	Renouvellement HTAS câble HS rue Behommet	9 octobre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	10/10/2014	10/10/2014	6077	Bénodet	29006	Suppression du coffret BT SNC CSL 45 avenue de la plage	13 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	10/10/2014	10/10/2014	62204	Quimper	29232	Renouvellement câble Boulevard de Bretagne	13 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	09/10/2014	09/10/2014	8437	Carantec	29023	Déplacement d'ouvrage BT M Tanguy, 3bis rue des Marins français libres	13 octobre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	13/10/2014	08/10/2014	8720	La Forêt-Fousennant	29057	Renforcement Anseker P30 Lochou, Kerandison	17 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	15/10/2014	15/10/2014	160411	Le Folgoët	29055	SNC Foncier Conseil Vallon du Kreier, Route de Gorrekar	17 octobre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	15/10/2014	15/10/2014	8328	Trémaouézan	29295	Fiabilisation BT P10 Kerlohou, Kerdasas	17 octobre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	15/10/2014	15/10/2014	6138	Saint-Derrien	29244	Renouvellement départ HTA St Mienn PS Lesneven, P11, Kerscao	17 octobre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet
2	15/10/2014	13/10/2014	3202	Le Folgoët	29055	Raccordement SARL 2K Immo "Résidence de la Croix Rouge"	17 octobre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord concernant l'alimentation du lotissement. Il est toutefois dommage d'alimenter le lotissement en 240 à partir d'un coffret A1 qui est alimenté en 150 depuis le poste de transformation

Article	Date réception dossier	Date dossier	Número dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	14/10/2014	14/10/2014	1789	Saint-Renan	29260	Extension et raccordement 21 lots SAS FMT La Chenaille, rue de Lanvern	20 octobre 2014	ROISE	favorable	Accord du point de vue technique concernant l'alimentation du lotissement sous réserve de modifier les DDI 150/35 par des DDI 240/35 sur le tronçon A3-A4. Il est demandé de réaliser une extension en 240 ² à partir d'un réseau existant en 150 ²
2	17/10/2014	17/10/2014	6180	Landivisiau	29105	Renouvellement RAS HTA départ Départ Loc Eg. RD 712 Lot. Quennec	20 octobre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur le projet présenté
2	13/10/2014	13/10/2014	3859	Ploëour-Lanvern	29174	Lotissement Les Magnollas Le Gall, 1B rue des Mergu	20 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord du point de vue technique sur projet présenté. Travaux en cours avant autorisation "article 2-II"
2	17/10/2014	14/10/2014	6585	Penmarch	29158	Tempête P24 Penmarch, Route de Lescors	20 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	17/10/2014	15/10/2014	6340	Ploëour-Lanvern	29174	Dirk 29174 P100 Ploëour Lanvern, Cross ar Bleon	22 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	défavorable	Avis défavorable sur la sécurisation en aérien. Les travaux doivent être réalisés en souterrain (art. 8 du cahier des charges). Une dérogation peut cependant être envisagée si la mairie le souhaite
2	09/10/2014	09/10/2014	2335	Quimper	29232	CR Rue du Moulin de Mélyven	22 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis défavorable: en application de l'article 8 du cahier des charges de concession, les travaux électriques de renforcement devraient être réalisés en souterrain. Les travaux ne pourront être engagés que si une dérogation est signée par M. le Maire de Qu
2	20/10/2014	10/10/2014	7672	Ploouvorn	29210	LRY Tempête Mise en conformité BT P3554 Trevisen	24 octobre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté. Il est toutefois demandé d'implanter un nouveau support compte tenu qu'il reste uniquement deux portés BT en aérien (et trois branchements)
2	21/10/2014	21/10/2014	135083	Ploemeur	29171	Remplacement Poste H61 P13 Poulou par Poste PSSA P89 Le Poulou, Kervoueyen Bras	24 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	20/10/2014	16/10/2014	3704	Le Juch	29087	Alimentation Production biogaz, GAEC Kerlan, Kervellou	30 octobre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	27/10/2014	24/10/2014	160661	Mahalon	29143	Restructuration du réseau HTA au départ du poste source Auderme sur départ aérien Mahalon, Bourg	30 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté. Il est demandé de "recentrer" le nouveau poste P41 Kerligut (au niveau du chemin rural de Kerligut). Le SDEF a un projet de sécurisation des secteurs de Kerligut et Meil Kerhuon
2	23/10/2014	23/10/2014	171838	Pont-l'Abbé	29220	Extension 4 lots SARL Domoterre, Rue Jeanne d'Arc	30 octobre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Accord sur projet
2	23/10/2014	23/10/2014	8081	Ploigneau	29199	Projet M Développement 2 - 4 lots - Lotissement St Ddy, rue des Acacias	30 octobre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	20/10/2014	15/10/2014	784	Ploumoguer	29201	PAC - Ploumoguer secteur 1, Kercheron	5 novembre 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Observation du SDEF: pourquoi ne pas traiter le poste P13 Kermergant tronçon D17-D18 possible en 9C au lieu de 150 ²
2	22/10/2014	16/10/2014	8907	Locmaria-Pouzané	29130	Sécurisation P8 Porsmin, Avenue de Queleren	5 novembre 2014	ROISE	favorable	Accord sur le projet présenté. Une concertation avec la Mairie de Locmaria Pouzané aurait pu permettre un accompagnement BT en souterrain
2	14/10/2014	14/10/2014	145914	Plouguerneau	29195	ZV Départ Plouguerneau de Lannilis	5 novembre 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une concertation avec le SDEF et la Mairie de Plouguerneau est nécessaire pour des accompagnements BT éventuels
2	14/10/2014	14/10/2014	145910	Lannilis	29117	Renforcement Plouguerneau de Lannilis, Lesmel	5 novembre 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Une concertation avec le SDEF et la Mairie de Lannilis est nécessaire pour des accompagnements BT éventuels
2	22/10/2014	22/10/2014	6290	Cléder	29030	Extension et raccordement de 5 lots indivision Le Moine, Kerder	5 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	17/10/2014	17/10/2014	142609	Ergué-Gabéric	29051	Renforcement FI Nu P94 Parc Keristin ERG, Parc Keristin	5 novembre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet. Il est toutefois demandé de conserver les portées entre le Moulin du Faou et Keristin (3 portées de 75m à déposer)
2	29/10/2014	29/10/2014	2282	Quimper	29232	Pôle Max Jacob C4 108kVA Novomax, 2 boulevard Duplex	5 novembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	29/10/2014	29/10/2014	9952	Quimper	29232	Pôle Max Jacob C4 96kVA Restaurant, 2 boulevard Duplex	5 novembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	29/10/2014	29/10/2014	127561	Quimper	29232	Pôle Max Jacob C4 119kVA Accueil et lieu de vie, 2 boulevard Duplex	5 novembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/11/2014	07/11/2014	81	Châteaulin	29026	Fiabilisation Fil Nus Torsadés P14 Isabelle	17 novembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	12/11/2014	07/11/2014	1530	Quimper	29232	Mise en conformité P126 Quimper, chemin de Kercaradec	17 novembre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet
2	07/11/2014	04/11/2014	6583	Penmarch	29158	29PEU TEMP 29158 P12 Penmarch, rue de Kervillon	17 novembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	défavorable	Avis réservé voire défavorable sur la sécurisation en aérien. Les travaux doivent être exécutés en souterrain (article 8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la ville de Penmarch. Une réunion sera à programmer a
2	12/11/2014	07/11/2014	122	Châteaulin	29026	Fiabilisation Fil Nus Torsadés P38 Prat Hir	13 novembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/11/2014	07/11/2014	139	Châteaulin	29026	Fiabilisation Fil Nus Torsadés P12 Lycée, rue Edouard Herriot - rue Léon Blum	13 novembre 2014	CENTRE	défavorable	Avis réservé, voire défavorable sur la fiabilisation en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (cahier des charges art. 8). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Châteaulin. Une réunion sera à programmer ra
2	05/11/2014	05/11/2014	5726	Combrit	29037	Déplacement de réseau HTA Pays Bigouden Sud, ZA de Kerbenoën	7 novembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	05/11/2014	30/10/2014	6629	Loctudy	29135	29PEU TEMP 29135 P6 Loctudy, Chemin de Kerlano	17 novembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur projet
2	07/11/2014	17/11/2014	8805	Ploumoguer	29201	Renouvellement BT souterrain P56 Kerdrizou	17 novembre 2014	ROISE	favorable	Accord sur projet présenté
2	07/11/2014	07/11/2014	5912	Ploëur-lès-Morlaix	29207	29 Dirk 29207 P32 Ploëur-lès-Morlaix, Pinchon	17 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/11/2014	12/11/2014	8928	Saint-Pol-de-Léon	29259	ZV 22Cu, Mise en souterrain du réseau HTA P43 et P54, Goezou	17 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	05/11/2014	05/11/2014	4617	Crozon	29042	Extension et raccordement 5 logements Mme Regnard de la Villefombot, rue du Menhir	12 novembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet "extension et raccordement". Il est toutefois demandé de reprendre ce lotissement sur un réseau en partie en "19 Cu". Renforcement à prévoir?
2	12/11/2014	12/11/2014	9942	Garlan	29059	Déplacement de coffret BT Mairie de Garlan, rue Tanguy Pigeant	17 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet
2	18/11/2014	18/11/2014	6259	Ploënevez-Lochrist	29206	Mise en conformité P45 Rescourel	19 novembre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis réservé sur le projet compte tenu des longueurs des portées en T70 supérieures à 60m: 6-370m; 1-2-63m; 2-3-63m. Pour un tel dossier présenté par le SDEF, il y aurait eu un refus de réalisation de travaux au niveau de la Ville de Plounevez-Lochrist
2	18/11/2014	18/11/2014	6213	Saint-Thégonnec	29266	Mise en conformité BT P45 Kergallan	19 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	17/11/2014	17/11/2014	6408	Ploënevez	29204	Raccordement au réseau HTA du poste client Tronlin Nutrition, bourg	19 novembre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	18/11/2014	18/11/2014	6382	Lannilis	29117	Dirk 29117 P79 Lannilis, Prat ar Coum	19 novembre 2014	ROISE	défavorable	Avis défavorable sur le projet présenté en application de l'article 8 du cahier des charges. Annexe - article 4 : "En bord de mer, sur une bande côtière d'une largeur de 150m, le pourcentage précité ci-dessus est porté à 100%". Les travaux doivent être ré
2	14/11/2014	06/11/2014	8808	Morlaix	29151	Renouvellement BT souterrain P5 March Hallach	19 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	12/11/2014	12/11/2014	173586	Ploërmézeau	29178	Sécurisation climatique, PAC Abers C0002 - Portsall (tranche 1 ; 3)	19 novembre 2014	ROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires
2	17/11/2014	13/11/2014	150520	Rec-sur-Beton	29236	Renouvellement BTA P97 au lieu-dit Ty Ru Tredec	19 novembre 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	12/11/2014	07/11/2014	5230	Querrien	29230	Mise en conformité M. Douguez P44 Querrien, Moulin de Kerlevene	20 novembre 2014	SUD EST	favorable	Accord de principe pour le projet. Toutefois le branchement de la propriété de M. et Mme Douguez va devenir un "branchement long" voire un "branchement très long"
2	19/11/2014	19/11/2014	7634	Bénodet	29006	Déplacement de support M. et Mme Blaise, route de Trévourda	21 novembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	14/11/2014	12/11/2014	6317	Ponéour-Lanvern	29174	Dirk P22 Ponéour Lanvern, Rue Stan ar Rozzen	24 novembre 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	défavorable	Avis réservé voire défavorable sur le renforcement du réseau en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (application de l'article 8 du cahier des charges). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Ponéour Lanv
2	24/11/2014	24/11/2014	9150	Combrit	29037	Déplacement de coffrets - Mme Vert Anne-Marie, 4 rue de la Fontaine - Sainte Marine	24 novembre 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	21/11/2014	21/11/2014	163479	Guiclan	29068	Renouvellement P59 Kernevez, Moulin de Kernabat	24 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	20/11/2014	20/11/2014	11252	Carhaix-Plouguer	29024	DOHTA LIDL Carhaix, Route de Caltac	21 novembre 2014	CENTRE	favorable	Accord sur projet
2	24/11/2014	20/11/2014	162833	Fouesnant	29058	Renouvellement BT P70 Menez Brug, 18 hent Carbon	26 novembre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	25/11/2014	25/11/2014	7954	Sainte-Sève	29265	Déplacement de support BT Morlaix Communauté, ZA de Pen Prat	26 novembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord du point de vue technique sur le projet présenté
2	26/11/2014	24/11/2014	51	Châteaulin	29026	Faibilisation Fil Nus Torsadés P5 Coatgoff	2 décembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	28/11/2014	28/11/2014	10566	Quimper	29232	Branchement >36kVA Clean Truck 29, 2 rue Alice Richard, ZA de Kerdroniou	2 décembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	01/12/2014	01/12/2014	8749	Carantec	29023	PCH Extension BT Roue/Jourdin, 20bis rue des Frères Tanguy	2 décembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	03/12/2014	01/12/2014	3089	Eltant	29049	RAN Mise en conformité P10 Gouzavat	5 décembre 2014	SUD EST	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	26/11/2014	20/11/2014	6288	Lopérec	29139	RAN Mise en conformité P9 Lopérec, Kerdouzit	5 décembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	26/11/2014	24/11/2014	73	Châteaulin	29026	Faibilisation Fil Nus Torsadés P69 Penmez	5 décembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de poser du réseau en 150 après du réseau existant en 95
2	03/12/2014	01/12/2014	8614	Mélan-sur-Mer	29150	RAN Renouvellement BT P70 Mélan/Mer, Kersoff	5 décembre 2014	SUD EST	favorable	Accord sur projet présenté
2	10/12/2014	10/12/2014	123348	Île-de-Batz	29082	Renouvellement P9 FP15540, Porzh ar Roch	11 décembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	19/11/2014	19/11/2014	1657	Saint-Hermin	29250	Renouvellement câbles BTA suite vol de cuivre sur P7 et P18, Penngorbel	11 décembre 2014	CENTRE	favorable	Accord réservé sur le projet présenté compte tenu de la portée 12/14 d'une longueur de 68m et de la conservation de la portée 12/7
2	03/12/2014	03/12/2014	10545	Guiclan	29068	RNV TAB P5 Land départ Guiclan, P50 Prat Feunteun	11 décembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	05/12/2014	05/12/2014	6617	Saint-Renan	29260	Extension et raccordement 4 lots M. Coq, 5 rue de Bel Air	11 décembre 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	05/12/2014	27/11/2014	1029	Illiac	29086	Renouvellement BT P32 Reuguennou et Guernblochon	11 décembre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Accord sur projet présenté
2	09/12/2014	09/12/2014	3270	Morlaix	29151	Renouvellement câble CP1 rue de la Boissière	11 décembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	05/12/2014	05/12/2014	8802	Logonna-Daoulas	29137	Renouvellement P32, Route de Camen	11 décembre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	09/12/2014	09/12/2014	3226	Plouigneau	29199	Mise en conformité P72 Penquer, Lesclodien	11 décembre 2014	MORLAIX	favorable	Avis favorable du point de vue technique sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de ne pas avoir profité de la tranchée HTA pour mettre la BT en souterrain sur le même tracé
2	09/12/2014	09/12/2014	120830	Larvéoc	29120	Mise en conformité HTA/BTA avec remplacement du P27 Le Douarou par le P11 Aviation	12 décembre 2014	CENTRE	favorable	Accord sur le projet présenté
2	08/12/2014	08/12/2014	9819	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302	Renouvellement CP1 Rumen, rue Anatole Le Braz	12 décembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il serait souhaitable de prendre contact avec la mairie de Pont de Buis les Quimerch pour un éventuel accompagnement des réseaux BT, EP et FT souterrain. Un projet d'effacement est en cours d'étude pour le bitiseme
2	04/12/2014	04/12/2014	9065	Pennerch	29158	Renouvellement P51 + BT Rue Lalinnec, Rue des Cormorans	11 décembre 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Accord sur projet
2	05/12/2014	02/12/2014	9080	Quimper	29232	Extension et branchement T2 Granioù Oust Orange, 43 route du Loch	11 décembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	24/11/2014	24/11/2014	9931	Ponéour-Lanvern	29174	Viabilisation "bien propre" 2 lots Garin, Hameau de Ty Coat	12 décembre 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	09/12/2014	09/12/2014	3205	Quimper	29232	Départ direct et branchement producteur Groupe Scolaire Paul Langevin, 5 boulevard de Bretagne	12 décembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	08/12/2014	04/12/2014	8999	Pont-Abbé	29220	Mise en conformité BT P49 Kermelellec, Keroue Vhan	12 décembre 2014	PAYS BIGOULEN CAP SZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté
2	08/12/2014	08/12/2014	7362	Quimper	29232	Extension et raccordement >36kVA Imagerie 29 Sud, 21 rue Gustave Flaubert	12 décembre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur le projet présenté
2	09/12/2014	09/12/2014	10486	Guimaëc	29073	Branchement collectif mairie Salle polyvalente An Nor Digor + 2 logements (suite à rénovation 3 cpts), Hent Sant Fisk - Plassein an Iiz	12 décembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord sur projet présenté
2	11/12/2014	11/12/2014	3987	Plouyé	29211	Déplacement support BT M. Thépaut, Roz ar Prat	12 décembre 2014	CENTRE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	11/12/2014	11/12/2014	5862	Guimaëc	29073	Déplacement support BT SCI Kernod	12 décembre 2014	MORLAIX	favorable	Accord de principe du point de vue technique sur le projet présenté. Comment sont reprises les habitations sur les parcelles 959 et 580? Accord de la Mairie de Guimaëc pour la dépose?
2	15/12/2014	11/12/2014	5010	Quimper	29232	Alimentation HTA Leroy Merlin, ZAC Kervouyec	17 décembre 2014	QUIMPER	favorable	Avis favorable sur le projet présenté. Il est toutefois dommage de créer un réseau en 240 HTA à partir du réseau existant 150 HTA
2	15/12/2014	11/12/2014	152443	Fouesnant	29058	Renforcement FI Nu P11 route de Kerler	17 décembre 2014	QUIMPER	favorable	Accord sur projet présenté
2	12/12/2014	12/12/2014	11264	Ouessant	29155	Raccordement hydrolienne de Pen ar Land	16 décembre 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté
2	15/12/2014	15/12/2014	2551	Ploùnéventer	29204	Raccordement producteur <36kVA EARL Pondaven, Kerdannoc	17 décembre 2014	LANDIVISIAU-LANDERNEAU	favorable	Avis favorable sur projet

Article	Date réception dossier	Date dossier	Numéro dossier ERDF	Commune	Code INSEE	Libellé affaire	Date réponse SDEF	Secteur	avis	Commentaires	
2	15/12/2014	15/12/2014	9564	Pouldalmezeau	29178	Déplacement de réseau BT M. Gélébart, Tréouélan	17 décembre 2014	IROISE	favorable	Avis favorable sur projet présenté. NB: il est dommage de conserver des portées en T70 (1/2:80m) et 5/4:76m)	
2	15/12/2014	15/12/2014	8989	Plouezoch	29186	Sécurisation HTA P22 Traon Nevez, avenue de Queleren	17 décembre 2014	MORLAX	favorable	Avis favorable sur le projet HTA en souterrain. Il restera la BT en bord de mer à mettre en souterrain (dans un autre projet)	
2	12/12/2014	12/12/2014	170401	Penmarch	29158	Renouvellement P2, rue de Kerliguistic	19 décembre 2014	PAYS BIGOUDEN CAP SIZUN	favorable	Avis favorable sur le projet présenté	
2	05/12/2014	02/12/2014	135	Châteaulin	29026	Fiabilisation File Nus Torsadés P3 Kerlobret	19 décembre 2014	CENTRE	favorable	Avis réservé sur la fiabilisation en aérien. Les travaux devraient être exécutés en souterrain (art. 8 du cahier des charges de concession). Une convention devra être signée entre le SDEF, ERDF et la Ville de Châteaulin. Une réunion est à programmer pour	
2	12/12/2014	12/12/2014	4566	Locquénelé	29132	146-ZV Départ Locquénelé suite tempête, Kerriou - La Palud	19 décembre 2014	MORLAX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté	
2	18/12/2014	18/12/2014	6482	Plougonven	29191	Bouclage PS SSFIA DP Moulin Vert	19 décembre 2014	MORLAX	favorable	Avis favorable sur le projet présenté	
Nombre total de dossiers 2014 :			386	Nombre de dossiers articles 2 :			378	Nombre de dossiers articles 3 :			8
Avis défavorables :			18	Avis favorables sans remarque :			280	Avis favorables avec remarques :			88



ANNEXE 6 : BILAN DU CONTROLE TPN 2014

	Alterna	Direct Energie	EDF	ENALP	Enercoop	Energem	GDF / Engie	GEG	Lampiris	Planète Oui	Proxelia	Sévia	TOTAL approximatif
1. Données Générales													
Nombre de clients bénéficiaires	0	702	18 983	0	0	0 ??? -> 1	22 609 (nombre incohérent) -> 999	0	2	1	0	nc	20 688
Nombre de contrats souscrits de clients bénéficiaires	0	417	10 120	0	0	0	890 ??? -> 860	0	1	1	0	nc	
Nombre de contrats résiliés de clients bénéficiaires	0	87	2 015	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	
Nombre d'ayants droits au TPN (résultat croisement fichier OAM, administration fiscale, distributeurs) pour le fournisseur concerné	0	nc	46 037	0	0	0	nombre incohérent	0	2	0	0	nc	
<i>Détail par commune</i>	<i>sans objet</i>	<i>nc</i>	<i>ok</i>	<i>nc</i>	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>	<i>ok</i>	<i>sans objet</i>	<i>nc</i>	<i>ok</i>	<i>sans objet</i>	<i>nc</i>	
2. Procédure d'automatisation et renouvellement													
Taux de clients identifiés automatiquement dans le fichier clients du fournisseur	0%	nc	nc	0%	0%	0	nombre incohérent	0%	0	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox	0%	nc	
Taux de clients déjà au TPN dont le contrat est renouvelé	0%	nc	nc	0%	0%	0	14%	0%	50%		0%	nc	
Taux de contrats TPN souscrits hors cadre automatisation et renouvellement	0%	nc	nc	0%	0%	0	nc	0%	50%		0%	nc	
Nombre d'envois d'attestations à remplir par l'ayant droit (hors cadre automatisation)	0	nc	25 859	0	0	0	nombre incohérent	0	0		0	nc	
Nombre d'attestations rejetées	0	nc	1 414	0	0	0	nombre incohérent	0	0		0	nc	
Nombre de retours d'attestations non distribuées par la poste	0	nc	1 075	0	0	0	nombre incohérent	0	0		0	nc	
3. Mise en service et abattement													
Nombre de mises en service gratuites	0	23	1 022	0	0	0	nc	0	1	0	0	nc	
Nombre d'abattements de 80% sur frais de déplacement pour impayés	0	0	927	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	
4. Répartition des clients et des consommations par niveaux de puissance													
Nombre de clients bénéficiaires 3 kVA	0	85	1 471	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	
Nombre de clients bénéficiaires 6 kVA	0	514	14 168	0	0	1	nc	0	1	1	0	nc	
Nombre de clients bénéficiaires 9 kVA	0	87	4 580	0	0	0	nc	0	1	0	0	nc	
Nombre de clients bénéficiaires > 9 kVA	0	16	1 366	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	
Consommations des clients bénéficiaires 3 kVA (kWh)	0	nc	2 211 292	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	
Consommations des clients bénéficiaires 6 kVA (kWh)	0	nc	49 227 268	0	0	10 423 ???	nc	0	1 824	4 410	0	nc	
Consommations des clients bénéficiaires 9 kVA (kWh)	0	nc	29 592 551	0	0	0	nc	0	10 248	0	0	nc	
Consommations des clients bénéficiaires > 9 kVA (kWh)	0	nc	11 761 472	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	
5. Résidences sociales													
Nombre de résidences sociales dépourvues de compteurs individuels concernées par l'application du TPN	0	nc	3	0	0	0	nombre incohérent	0	0	0	0	nc	
Nombre de logements pour les résidences sociales évoquées ci-dessus	0	nc	122	0	0	0	nombre incohérent	0	0	0	0	nc	
6. Informations diverses													
Echelle des données fournies	concession	concession	concession	concession	concession	concession	concession	concession	concession	concession	concession	nc	
Commentaires SDEF	dispositif TPN <i>a priori</i> mis en œuvre et pas de clients bénéficiaires répertoriés sur territoire SDEF	un nombre de bénéficiaires non négligeable et pas de détail par commune, mais des données plus nombreuses qu'en 2013 où certaines requêtes dans le SI n'étaient pas encore automatiques	Un détail par commune fourni et des données par encore totalement exhaustives mais plus nombreuses qu'en 2013 et consolidées	dispositif TPN <i>a priori</i> mis en œuvre et pas de clients bénéficiaires répertoriés sur territoire SDEF	Données à 0 car mise en œuvre du dispositif TPN qu'à compter du 01/01/2015	<i>a priori</i> 1 bénéficiaire sur le territoire du SDEF mais une consommation pour un contrat de 6 kVA et situation de précarité qui semble anormalement élevée (erreur ?)	données globalement inexploitable car incohérentes -> le fournisseur interrogé dans le cadre du GT FNCCR reconnaît plusieurs erreurs de frappe + probable confusion entre bénéficiaires et ayants droits	Données à 0 car non seulement pas encore d'ayants droits parmi les clients GEG du territoire SDEF car pas encore de mise en œuvre du dispositif TPN	2 bénéficiaires, mais pas d'indication des communes concernées	un seul bénéficiaire avec indication de la commune d'implantation, sinon pour données relatives à la procédure d'automatisation et renouvellement, renvoi vers le prestataire commun à tous les fournisseurs XGS-Xérox alors que données <i>a priori</i> accessibles à d'autres fournisseurs	Données relatives uniquement au S1 2014 et données à 0 car mise en œuvre du dispositif TPN qu'à la mi 2014	Données du S2 2014 non fournies malgré relance	fournisseur présent sur territoire de perception SDEF depuis uniquement le T3 2014 Données non fournies malgré relance
7. Contact/documents													
Identification d'une personne référente avec coordonnées téléphoniques et adresse mail	CHAUMET Amelie 05 49 89 34 37 amelie.chaumet@soregies.fr	M. Franck VIAUD 01 73 03 79 51 franck.viaud@direct-energie.com	M. Nicolas FERON 02 97 46 95 65 nicolas.feron@edf.fr	M. Jc Bruyère 04 50 56 26 01 jc.bruyere@enalp.fr	M. Kermarrec Bruno 01 78 94 83 91 bruno.kermarrec@enercoop.fr	Mme Hélène Morélo 03 87 54 38 17 h.moleroplata@energem.fr	M. Alexis JOIRE 01 56 54 47 45 alexis.joire@gdfsuez.com	M. Thierry Jacquin 04 76 84 38 40 T.Jacquin@geg.fr	M. Gonzague de Chalais 06 21 34 06 01 gonzague.dechalais@lampiris.fr	M. Philippe Couché 09 64 03 12 65 philippe.couche@planete-oui.fr	Mme Nadège Noé n.noé@proxelia.fr	nc	
Modèle d'attestation dans le cadre de l'attribution "automatique" (cf. décret 2004-325, II article 4 et décret 2008-778, II et III article 4)	nc	nc	ok	nc	nc	ok	nc	nc	nc	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox	nc	nc	
Modèle d'attestation hors cadre "automatisation" (cf. décret 2004-325, II bis article 4 et décret 2008-778-, IV article 4)	nc	nc	ok	nc	ok	nc	nc	nc	nc	Non disponible auprès de PLANETE OUI mais auprès de Xérox	nc	nc	
Modèle de facture avec application du TPN	nc	nc	ok	nc	ok	ok	ok	nc	nc	ok	nc	nc	





ANNEXE 7 : BORDEREAU VRG - FICHES TRANSMISES EN 2014

Numérotation	N° SDEF associé (étude)	N° ERDF	Date de réalisation (AMED)	Caractéristique opérations			Nb	Coût total HT travaux SDEF (y.c. M. d'oe)	Valorisation VRG ERDF	% d'écart (ERDF/SDEF/ERDF)	Ecart FNCCR OUI/NON		
				INSEE	Commune	Chargé d'affaires SDEF 2013						Désignation opération	Type d'opération
ER-2012-037-25		D327/145505	10/04/2013	29037	Combrit	Romain Thomas	Extension Station d'épuration Kergos	ext sans renfo ni poste	1	8 888,70	9 227	3,7%	NON
ER-2012-135-5		D327/109605	30/05/2013	29135	Loctudy	Romain Thomas	Efficacement BT Rues de Men Holo et Men An Hid	eff	1	95 123,76	96 426	1,4%	NON
ER-2012-158-1		D327/145532	16/04/2013	29158	Perennarzh	Romain Thomas	Efficacement Rues Pierre et Jean Dupouy	eff	1	99 113,17	104 303	5,0%	NON
ER-2012-158-2		D327/145407	16/04/2013	29158	Perennarzh	Romain Thomas	Efficacement BT Rue Marcel Sembat	eff	1	53 884,09	55 262	2,5%	NON
ER-2012-165-19		D327/111993	03/04/2013	29165	Plobannaelec	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement 4 lots de Mr et Mme ALLOUCHE/CANEVET - Chemin de Kerloch	ext sans renfo ni poste	1	9 538,34	8 116	-17,5%	OUI
ER-2012-284-5		D327/153058	09/09/2013	29284	Trefflagaet	Romain Thomas	Etude d'effacement Rue du Président Allend (étude)	eff	1	6 267,56	118 163	2,3%	NON
ER-2012-284-1		D327/153058	09/09/2013	29284	Trefflagaet	Romain Thomas	Efficacement Rue du Président Allend Tranche 1	eff	1	109 156,11	2,3%	NON	
ER-2013-037-4		D327/155751	05/03/2013	29037	Combrit	Romain Thomas	Renforcement BT en T70 sur 215 m - Kérédreux	renfo seul	1	4 957,77	6 024	17,7%	OUI
ER-2013-037-9		D327/173079	08/07/2013	29037	Combrit	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement SOURON - Kergos	ext sans renfo ni poste	1	3 594,45	6 963	48,4%	OUI
ER-2013-165-4		D327/159431	20/09/2013	29165	Plobannaelec	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement 7 lots de Mr MANDRILLON Sylvain - Gueneur	ext sans renfo ni poste	1	12 513,90	11 607	-7,6%	NON
ER-2013-165-6		D327/166005	13/06/2013	29165	Plobannaelec	Romain Thomas	Extension BT - pour galerie Super U - 29, route de Lesconil	ext sans renfo ni poste	1	8 122,50	12 861	36,8%	OUI
ER-2013-106-2		D327/140924	31/10/2013	29106	Landrévarzec	Fabrice Poulain	Renforcement BT - Kerguelegan - PC Corbel (complément)	ext avec renfo ou poste	1	14 788,67	39 034	-17,8%	OUI
ER-2013-106-3		D327/140924	31/10/2013	29106	Landrévarzec	Fabrice Poulain	Extension BT - Kerguelegan - PC Corbel (complément)	ext avec renfo ou poste	1	6 278,29	31 014	-17,8%	OUI
ER-2012-106-2		D327/140924	31/10/2013	29106	Landrévarzec	Fabrice Poulain	Renforcement BT - Kerguelegan - PC M. Corbel	ext avec renfo ou poste	1	19 787,04	17 817	-17,8%	OUI
ER-2012-106-1		D327/140924	31/10/2013	29106	Landrévarzec	Fabrice Poulain	Extension BT - Kerguelegan - PC M. Corbel	ext avec renfo ou poste	1	5 133,24	5 820	-17,8%	OUI
ER-2013-090-1		D327/167478	04/10/2013	29090	Kerlaz	Fabrice Poulain	Extension BT - Kergulliguy - M. De Brossard (partie privée)	ext sans renfo ni poste	1	2 356,38	5 820	3,8%	NON
ER-2013-090-2		D327/167478	04/10/2013	29090	Kerlaz	Fabrice Poulain	Extension BT - Kergulliguy - M. De Brossard (partie publique)	ext sans renfo ni poste	1	3 242,05	3 891	3,8%	NON
ER-2012-170-9		D327/135593	13/09/2013	29170	Ploemel	Fabrice Poulain	Renforcement sur le P80 MAPA - Mutation de 250 à 630 kva	ext avec renfo ou poste	1	1 636,42	54 458	6,6%	NON
ER-2012-170-8		D327/135593	13/09/2013	29170	Ploemel	Fabrice Poulain	Transformation P80 - mutation de 250 kva à 630 kva	ext avec renfo ou poste	1	6 852,41	6 852	6,6%	NON
ER-2012-170-5		D327/135593	13/09/2013	29170	Ploemel	Fabrice Poulain	Extension BT - Habitat 29 - pole santé et logements H29 (partie publique)	ext avec renfo ou poste	1	10 886,03	6,6%	NON	
ER-2011-170-9		D327/135593	13/09/2013	29170	Ploemel	Fabrice Poulain	Extension BT - Habitat 29 - pole santé et logements H29 (partie privée)	ext avec renfo ou poste	1	31 502,41	6,6%	NON	
ER-2012-216-3		D327/144663	24/04/2013	29216	Pluguffan	Fabrice Poulain	Extension BT - Kenen ar Brenn - SAS Le Pope	ext sans renfo ni poste	1	27 603,83	27 521	-0,3%	NON
ER-2012-161-5		D327/136214	27/02/2013	29161	Plouezec	Fabrice Poulain	Extension BT - Chemin de Lesquidic Trian - M. Le Bihan	ext sans renfo ni poste	1	7 011,22	5 498	-27,5%	OUI
ER-2012-060-23		D327/122017	14/02/2013	29060	Gouesnach	Fabrice Poulain	Extension BT - 11 bis rte de Kerider - M. Jan (partie privée)	ext sans renfo ni poste	1	3 817,13	7 342	-1,7%	NON
ER-2012-060-22		D327/122017	14/02/2013	29060	Gouesnach	Fabrice Poulain	Extension BT - 11 bis rte de Kerider - M. Jan (partie publique)	ext sans renfo ni poste	1	3 650,19	2 171	-1,7%	NON
ER-2012-247-12		D327/163884	30/04/2013	29247	Saint-Evarzec	Fabrice Poulain	Extension BT - Rte du chateau deau - M. Unoes et Mme Le Yeuch (partie privée)	ext sans renfo ni poste	1	2 453,10	9 985	28,1%	OUI
ER-2013-247-1		D327/146136	30/04/2013	29247	Saint-Evarzec	Fabrice Poulain	Extension BT - Rte du chateau deau - M. Unoes et Mme Le Yeuch (partie publique)	ext sans renfo ni poste	1	4 724,76	28,1%	OUI	
ER-2013-067-7		D327/137476	19/06/2013	29060	Gouesnach	Fabrice Poulain	Extension BT - Hent Réunion - M. Le Breton	ext sans renfo ni poste	1	5 597,83	7 590	26,2%	OUI
ER-2013-032-1		D327/162837	25/06/2013	29032	Clohars	Fabrice Poulain	Extension BT - Ty Glas - M. Lozach	ext sans renfo ni poste	1	3 662,41	4 642	21,1%	NON
ER-2013-060-1		D327/163884	29/07/2013	29060	Gouesnach	Fabrice Poulain	Extension BT - 52 bis rte de Quimper - PC Le Floch et Guillemn	ext sans renfo ni poste	1	4 234,29	4 738	10,6%	NON
ER-2013-243-2		D327/167453	14/11/2013	29243	Saint-Coulitz	Fabrice Poulain	Extension BT - La Croix - Consorts Mossiec (partie publique)	ext sans renfo ni poste	1	4 383,23	6 847	5,5%	NON
ER-2013-243-1		D327/167453	14/11/2013	29243	Saint-Coulitz	Fabrice Poulain	Extension BT - La Croix - Consorts Mossiec (partie privée)	ext sans renfo ni poste	1	2 089,41	5,5%	NON	
ER-2013-048-4		D327/171038	07/11/2013	29048	Edern	Fabrice Poulain	Extension BT - Langelin - M. Briand	ext sans renfo ni poste	1	12 476,90	11 766	-6,0%	NON
ER-2011-216-7		D327/122569	04/10/2013	29161	Pluguffan	Fabrice Poulain	Sécurisation du réseau BT sur le P45 Kerastou Bihan	sécu	1	63 517,59	68 940	6,8%	NON
ER-2011-150-17		D327/141003	18/07/2013	29150	Molhan-Sur-Mer	Gilles Pérennou	Sécurisation des réseaux P43 Tenez - FACE S	sécu	1	75 036,24	164 703	0,6%	NON
ER-2013-150-2		D327/141003	18/07/2013	29150	Molhan-Sur-Mer	Gilles Pérennou	Sécurisation des réseaux P43 Tenez	sécu	1	69 573,07	0,6%	NON	
ER-2011-150-18		D327/141003	18/07/2013	29150	Molhan-Sur-Mer	Gilles Pérennou	Sécurisation par effacement plage de Tenez - Basse tension	sécu	1	19 110,19	0,6%	NON	
ER-2012-272-22		D327/156466	14/01/2013	29272	Saint-Yvi	Gilles Pérennou	Sécurisation P68 Kernevez Locmaria	sécu	1	18 044,10	18 873	4,4%	NON
ER-2013-049-1		D327/156473	19/02/2013	29049	Eilant	Gilles Pérennou	Sécurisation P17 Kersawc	sécu	1	31 405,69	53 364	4,1%	NON
ER-2012-049-7		D327/156473	19/02/2013	29049	Eilant	Gilles Pérennou	Sécurisation P17 Kersawc - FACE S	sécu	1	19 761,17	4,1%	NON	
ER-2013-041-2		D327/158763	27/09/2013	29041	Coray	Gilles Pérennou	Sécurisation des réseaux P05 Kerhemo -FACE S	sécu	1	7 701,16	8 348	7,7%	NON
ER-2013-125-1		D327/169557	21/11/2013	29125	Leuhan	Gilles Pérennou	Sécurisation P11 Lann Guen -FACE S	sécu	1	15 859,97	14 526	-9,2%	OUI
ER-2013-230-6		D327/169576	24/09/2013	29230	Querrin	Gilles Pérennou	Sécurisation P39 Moustoir -FACE S	sécu	1	47 378,70	46 291	-2,3%	NON
ER-2013-281-1		D327/169777	06/12/2013	29281	Tourch	Gilles Pérennou	Sécurisation P35 Maner Menez -FACE S	sécu	1	35 046,97	35 660	1,7%	NON
ER-2012-165-3		D327/147808	23/07/2013	29165	Plobannaelec	Romain Thomas	Renforcement - création PSSA P76 KERVIGNON 250 kVA (PRL Nature et Bois) - Kenvignon	ext avec renfo ou poste	1	10 028	63 892	15,9%	OUI
ER-2012-165-6		D327/147808	23/07/2013	29165	Plobannaelec	Romain Thomas	Alimentation BT du PRL de Mr CROUX François - Kenvignon	ext avec renfo ou poste	1	33 191	15,9%	OUI	
ER-2012-165-12		D327/147808	23/07/2013	29165	Plobannaelec	Romain Thomas	fourniture poste PSSA 250 kVA PRL Kenvignon	ext avec renfo ou poste	1	10 511	15,9%	OUI	
ER-2012-123-3		D327/168281	17/07/2013	29123	Lennon	Magali Le Donge	Efficacement BT à l'entrée du Bourg - Kernahon vers RD 89	eff	1	77 915	83 154	6,4%	NON
ER-2013-037-2		D327/131817	07/03/2013	29037	Combrit	Romain Thomas	Renforcement sur du Stade avec pose PRCS 160 KVA	renfo seul	1	32 845	49 624	-5,3%	NON
ER-2013-037-27		D327/131817	07/03/2013	29037	Combrit	Romain Thomas	Fourniture PRCS 160 kva Stade Rue du Stade	renfo seul	1	19 396	-5,3%	NON	
ER-2012-267-1		D327/134626	25/07/2013	29027	Saint-Thois	Magali Le Donge	Extension JEZEQUEL - Hollen	ext sans renfo ni poste	1	3 521	4 609	23,6%	OUI
ER-2013-033-1		D327/143765	02/09/2013	29033	La Cloërec	Magali Le Donge	Sécurisation S - P22 Menez Guen	sécu	1	11 243	15 987	-23,9%	OUI
ER-2013-033-2		D327/143765	02/09/2013	29033	La Cloërec	Magali Le Donge	Sécurisation S - P22 Menez Guen - faible section	sécu	1	8 564	-23,9%	OUI	
ER-2013-062-1		D327/160129	25/07/2013	29062	Goulvezec	Magali Le Donge	Extension BT EARL Gestin - Kergoal	ext sans renfo ni poste	1	4 533	5 324	14,9%	NON
ER-2013-249-1		D327/156836	05/09/2013	29249	Saint-Goazec	Magali Le Donge	Ext Bronnac Route de Garros	ext avec renfo ou poste	1	5 254	5 427	-70,4%	OUI
ER-2013-249-3		D327/156836	05/09/2013	29249	Saint-Goazec	Magali Le Donge	Renforcement du P 27 HLM (ext Bronnac)	ext avec renfo ou poste	1	3 993	-70,4%	OUI	
ER-2013-249-2		D327/161171	23/09/2013	29249	Saint-Goazec	Magali Le Donge	Ext Guyot environnement Carrière Castal Ruffel	ext sans renfo ni poste	1	24 391	36 164	32,6%	OUI
ER-2012-078-4		D327/142349	13/12/2013	29078	Harnev	Magali Le Donge	Extension HUIROREL - 28, route d'Inchall	ext sans renfo ni poste	1	4 995	5 833	14,4%	NON
ER-2013-078-8		D327/171611	16/12/2013	29078	Harnev	Magali Le Donge	Renforcement P27 Reclamation Mr Tempier Lesvenez	renfo seul	1	13 256	14 152	6,3%	NON
ER-2012-302-1		D327/141396	24/09/2013	29032	Port-De-Buis-lès-Lanvérec	Magali Le Donge	Efficacement BT - rue Albert Louppe à Quimerch (tr1 et tr2)	eff	1	226 110	219 551	-3,0%	NON
ER-2013-139-3		D327/157109	27/05/2013	29139	Lopérec	Magali Le Donge	Extension poste de roulement - Rue de l'école	ext sans renfo ni poste	1	4 606	4 508	-2,2%	NON
ER-2012-139-5		D327/097401	09/04/2013	29139	Lopérec	Magali Le Donge	Sécurisation S - P12 Kerguelenn	sécu	1	20 171	40 825	-29,0%	OUI
ER-2012-139-3		D327/097401	09/04/2013	29139	Lopérec	Magali Le Donge	Sécurisation S - P12 Kerguelenn	sécu	1	32 499	-29,0%	OUI	
ER-2013-227-7		D327/144667	23/08/2013	29240	Poullaouen	François Plassart	Extension Babé à Kernarvez	ext sans renfo ni poste	1	4 027	3 977	-1,3%	NON
ER-2013-029-3		D327/159280	28/02/2013	29029	Clôden-Pohier	François Plassart	Etude Extension lotissement Loch A Vaten (tr 2)	eff	1	812	26 993	4,4%	NON
ER-2013-029-2		D327/159280	28/02/2013	29029	Clôden-Pohier	François Plassart	Travaux lotissement Loch A Vaten (tr 2)	eff	1	24 959	4,4%	NON	
ER-2012-029-2	ER-2013-029-4	D327/148419	08/03/2013	29029	Clôden-Pohier	François Plassart	Travaux + étude Extension Coue à Poupry	ext sans renfo ni poste	1	5 785	7 218	19,8%	OUI
ER-2013-089-2	ER-2013-089-3	D327/146755	08/03/2013	29089	Kergloff	François Plassart	Travaux - extension 3 lots au Bourg	ext sans renfo ni poste	1	5 945	6 010	1,1%	NON
ER-2012-072-5		D327/162133	29/03/2013	29072	Guilvinec	Romain Thomas	Efficacement - route du Stade	eff	1	67 568	69 099	2,2%	NON
ER-2012-296-8		D327/145234	14/05/2013	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Efficacement Kerlagadec (étude)	eff	1	5 985	76 185	0,6%	NON
ER-2012-296-4		D327/145234	14/05/2013	29296	Tréméoc	Romain Thomas	Efficacement BT Kerlagadec	eff	1	69 714	0,6%	NON	
ER-2012-171-14		D327/147128											

N° SDEF	Numérotation	N° SDEF associé (étude)	N° ERDF	Date de réalisation (AMEO)	Caractéristique opérations		Nb	Coût total HT travaux SDEF (y.c. M. de)	Valorisation VRG ERDF	% d'écart (ERDF-SDEF/ERDF)	Ecart FNCCR OUI/NON			
					INSEE	Commune						Chargés d'affaires SDEF 2013	Désignation opération	Type d'opération
ER-2011-293-18			0327/138973	18/04/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Efficacement rue de Kerfuzen - Basse tension	eff	1	141 471	143 452	1,4%	NON
ER-2012-163-7			0327/137361	21/10/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Alimentation BT lotissement Chovel 3 lots, Lamneur	ext sans renfo ni poste	1	12 189	13 036	6,5%	NON
ER-2012-153-10			0327/109526	31/05/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Renforcement P24 Keranglas - Basse tension	renfo seul	1	100 804	97 993	-2,9%	NON
ER-2012-153-13			0327/105582	04/07/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Extension BT Treguer, Parcours Bras	ext sans renfo ni poste	1	7 575	6 996	-8,2%	NON
ER-2013-293-3			0327/193088	03/07/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	TJ camping de la pommerie	ext avec renfo ou poste	1	17 607	22 692	4,6%	NON
ER-2013-293-4			0327/193088	03/07/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Fourniture Intérieur Cabine 250 kva - TJ Camping la Pommerie	ext avec renfo ou poste	1	4 034	4 879	10,7%	NON
ER-2012-290-9			0327/132391	19/04/2013	29280	Telguc-Sur-Mer	Magali Le Donge	Extension BT domaine public - Landion	ext sans renfo ni poste	1	4 358	4 188	-3,6%	NON
ER-2013-280-7			0327/157227	19/04/2013	29280	Telguc-Sur-Mer	Magali Le Donge	Ext LEFFEBVRE La Gare - domaine public	ext avec renfo ou poste	1	1 088	12 683	-3,6%	NON
ER-2013-280-4			0327/157227	19/04/2013	29280	Telguc-Sur-Mer	Magali Le Donge	Ext LEFFEBVRE La Gare partie privée	ext avec renfo ou poste	1	1 164	1 464	25,7%	NON
ER-2013-280-6			0327/157227	19/04/2013	29280	Telguc-Sur-Mer	Magali Le Donge	Renforcement Penkras suite extension Lefebvre	ext avec renfo ou poste	1	7 890	7 000	-11,3%	NON
ER-2013-280-3			0327/119047	19/04/2013	29280	Telguc-Sur-Mer	Magali Le Donge	Ext Riou Rosteloff (travaux)	ext sans renfo ni poste	1	6 023	6 591	9,3%	NON
ER-2013-042-7			0327/162710	04/11/2013	29042	Crozon	Magali Le Donge	Efficacement BT Rue de Dinan/ Rue de Goullin	eff	1	7 983	8 353	4,4%	NON
ER-2012-289-1			0327/153910	12/04/2013	29289	Tréguenan	Magali Le Donge	Sécurisation P01 Bourg - S	sécu	1	5 498	6 269	11,5%	OUI
ER-2013-289-1			0327/153910	12/04/2013	29289	Tréguenan	Magali Le Donge	Sécurisation P01 Bourg - S	sécu	1	46 131	47 290	2,6%	OUI
ER-2012-289-2			0327/153910	12/04/2013	29289	Tréguenan	Magali Le Donge	Sécu - PRCS - P11 Kerve - Sécurisation P1 Bourg	sécu	1	7 928	11 550	44,5%	OUI
ER-2013-238-1			0327/159842	22/07/2013	29238	Roscarvel	Magali Le Donge	Ext Le Nor R Rue de la Rade	ext sans renfo ni poste	1	5 530	6 047	8,6%	NON
ER-2013-238-2			0327/169788	13/12/2013	29238	Roscarvel	Magali Le Donge	Ext Ri PERROT Route du Plateau	ext sans renfo ni poste	1	6 249	7 006	11,1%	NON
ER-2013-280-10			0327/178029	17/12/2013	29280	Telguc-Sur-Mer	Magali Le Donge	TJ Meckel Moulin de Rosmadec	ext sans renfo ni poste	1	29 298	29 606	1,0%	NON
ER-2013-280-9			0327/178029	17/12/2013	29280	Telguc-Sur-Mer	Magali Le Donge	EXT BT Meckel Annette Moulin de Rosmadec	ext sans renfo ni poste	1	879	930	6,3%	NON
ER-2011-120-4			0327/123003	14/06/2013	29120	Lanvéoc	Magali Le Donge	Efficacement BT - Rue du Poulmic (Tranche 1)	eff	1	97 196	223 948	230,8%	NON
ER-2013-120-1			0327/123003	14/06/2013	29120	Lanvéoc	Magali Le Donge	Efficacement BT - Rue du Poulmic - Tranche 2	eff	1	116 422	4,6%	NON	
ER-2012-044-7			0327/153913	26/06/2013	29044	Dinlœut	Magali Le Donge	Sécurisation S P19 Croix de Lagadou	sécu	1	46 604	62 935	36,3%	NON
ER-2012-044-5			0327/153913	26/06/2013	29044	Dinlœut	Magali Le Donge	Sécurisation S P19 Croix de Lagadou	sécu	1	4 447	6,3%	NON	
ER-2012-044-8			0327/153913	26/06/2013	29044	Dinlœut	Magali Le Donge	Sécu - PRCS - P68 Pen Ar Yeun - Sécurisation P19	sécu	1	7 608	6,3%	NON	
ER-2012-107-4			0327/152328	22/05/2013	29107	Landudal	Fabrice Poullain	Renforcement sur P12 Kervouzen Bras suite plainte M. Guéguen	renfo seul	1	80 963	84 890	5,9%	OUI
ER-2012-107-5			0327/152328	22/05/2013	29107	Landudal	Fabrice Poullain	Transformateur - Renforcement suite plainte M. Guéguen	renfo seul	1	8 943	-5,9%	OUI	
ER-2013-161-4			0327/162182	12/12/2013	29161	Plouven	Fabrice Poullain	Extension BT - Kergallavan - 7 lots	ext sans renfo ni poste	1	16 139	17 076	5,5%	NON
ER-2013-146-2			0327/167245	09/09/2013	29146	Malguen	Gilles Périennou	TJ station d'épuration, route de Kerangorant	ext sans renfo ni poste	1	9 768	17 575	78,1%	NON
ER-2013-146-11			0327/167245	09/09/2013	29146	Malguen	Gilles Périennou	Création PRCS 100 Kva, 29146P0102 station épuration	ext avec renfo ou poste	1	8 178	-2,1%	NON	
ER-2013-146-7			0327/164261	17/09/2013	29146	Malguen	Gilles Périennou	Renforcement HT à Kermiennou pour l'alimentation d'une pompe pour forage	renfo seul	1	18 524	26 051	41,2%	NON
ER-2013-146-10			0327/164261	17/09/2013	29146	Malguen	Gilles Périennou	Création PRCS 100 Kva, 29146P0103 Kermiennou.	renfo seul	1	8 178	-2,5%	NON	
ER-2012-234-2			0327/143091	11/07/2013	29234	Radené	Gilles Périennou	Alimentation BT lotissement "Les Jardins de Kergorec". 10 lots.	ext avec renfo ou poste	1	16 214	61 830	282,6%	NON
ER-2012-234-8			0327/143091	11/07/2013	29234	Radené	Gilles Périennou	Renforcement P48 Er Hastel	ext avec renfo ou poste	1	36 292	-1,9%	NON	
ER-2013-234-1			0327/143091	11/07/2013	29234	Radené	Gilles Périennou	Création PSSA 250 Kva, PRC Er Hastel Névez	ext avec renfo ou poste	1	10 520	-1,9%	NON	
ER-2013-042-5			0327/151803	13/09/2013	29042	Crozon	Magali Le Donge	Efficacement BT projet Hospital Local	eff	1	40 007	40 251	0,6%	NON
ER-2012-048-6			0327/135203	03/09/2013	29048	Edern	Fabrice Poullain	Renforcement HT et BT - Creach Mud Vihan	renfo seul	1	88 381	95 881	8,6%	NON
ER-2012-048-9			0327/135203	03/09/2013	29048	Edern	Fabrice Poullain	Transformateur - Renforcement à Creach Mud Vihan suite accordement M. Paul	renfo seul	1	8 171	-0,7%	NON	
ER-2013-175-1			0327/158194	22/05/2013	29175	Ploñvez-Du-	François Plassart	Travaux Renforcement P95 en PSSA 118 Les Vreac'h	renfo seul	1	21 189	25 615	21,3%	OUI
ER-2012-232-6			0327/156037	23/07/2013	29232	Quimper	Christophe Hémon	Efficacement Allée Couchouren - BT	eff	1	31 777	31 137	-2,0%	OUI
ER-2013-232-1			0327/156037	23/07/2013	29232	Quimper	Christophe Hémon	Efficacement Allée Couchouren - BT - Travaux complémentaires	eff	1	4 199	-15,5%	OUI	
ER-2011-045-3			0327/126292	14/03/2013	29045	Dinnon	Lionel Pichon	Efficacement BT - Quartier de Roquefeuille	ext sans renfo ni poste	1	60 187	61 893	2,8%	NON
ER-2012-140-2			0327/123730	29/05/2013	29140	Lopéhet	Lionel Pichon	Lotissement Privé BOUTOUX (7lots) - Dom Privé	ext sans renfo ni poste	1	15 490	24 521	58,2%	NON
ER-2011-140-11			0327/123730	29/05/2013	29140	Lopéhet	Lionel Pichon	Lotissement Privé BOUTOUX (7lots) - Dom Pùlic	ext sans renfo ni poste	1	10 913	-7,7%	NON	
ER-2011-043-1			0327/134097	05/03/2013	29043	Daoulas	Lionel Pichon	Alimentation de la Station d'épuration	ext avec renfo ou poste	1	7 494	47 517	539,8%	NON
ER-2013-043-3			0327/134097	05/03/2013	29043	Daoulas	Lionel Pichon	Renforcement sur le P21 "Cimetière" - BC COMPLEMENT - lié à l'alimentation de la station d'épuration	ext avec renfo ou poste	1	1 414	0,7%	NON	
ER-2012-043-8			0327/134097	05/03/2013	29043	Daoulas	Lionel Pichon	Renforcement sur le P21 "Cimetière" - lié à l'alimentation de la station d'épuration	ext avec renfo ou poste	1	29 293	0,7%	NON	
ER-2012-043-1			0327/134097	05/03/2013	29043	Daoulas	Lionel Pichon	commande d'un PRCS 160kva (station d'épuration)	ext avec renfo ou poste	1	8 996	0,7%	NON	
ER-2011-056-3			0327/124576	12/03/2013	29056	La Forest-	Lionel Pichon	Efficacement BT RD 233 - 3ème Tranche	eff	1	86 001	90 488	5,0%	NON
ER-2011-137-7			0327/162683	03/10/2013	29137	Logonna-Daoulas	Lionel Pichon	Alimentation du TJ 132kVA - Salle polyvalente	ext avec renfo ou poste	1	6 661	88 128	1,3%	NON
ER-2013-137-2			0327/162683	03/10/2013	29137	Logonna-Daoulas	Lionel Pichon	Renfo lié à l'alimentation de la salle polyvalente-crèation d'un poste place de l'ancienne mairie	ext avec renfo ou poste	1	53 055	1,7%	NON	
ER-2013-137-3			0327/162683	03/10/2013	29137	Logonna-Daoulas	Lionel Pichon	Renfo lié à l'alimentation de la salle polyvalente	ext avec renfo ou poste	1	29 944	1,7%	NON	
ER-2011-140-13			0327/126515	11/04/2013	29140	Lopéhet	Lionel Pichon	Efficacement BT - Rue René GOUBIN	eff	1	54 373	57 853	6,0%	NON
ER-2012-010-5			0327/157657	16/05/2013	29010	Bodilis	Lionel Pichon	Ext SCEA PICARD - LD - Moulin du quinquis	ext sans renfo ni poste	1	11 381	13 767	21,3%	OUI
ER-2012-056-7			0327/138123	13/02/2013	29056	La Forest-	Lionel Pichon	Ext BT pour division Consorts BOURHIS (4 lots) - LD - Le Quinquis	ext avec renfo ou poste	1	8 724	18 506	6,1%	NON
ER-2013-056-4			0327/138123	13/02/2013	29056	La Forest-	Lionel Pichon	Travaux complémentaires mutation du P18 Le Quinquis	ext avec renfo ou poste	1	2 000	6,1%	NON	
ER-2012-056-15			0327/138123	13/02/2013	29056	La Forest-	Lionel Pichon	Mutation du P18 Le Quinquis de 50kV (Lié au lot Bourhis - 4lots)	ext avec renfo ou poste	1	2 204	6,1%	NON	
ER-2012-056-13			0327/138123	13/02/2013	29056	La Forest-	Lionel Pichon	Commande H61 n°18 Quinquis 160kVA (lié à division Bourhis)	ext avec renfo ou poste	1	4 458	6,1%	NON	
ER-2011-181-3			0327/118507	20/06/2013	29181	Plouédern	Lionel Pichon	Renfo sur le P29 Pen ar run (réclamation YVINEC)	renfo seul	1	54 780	52 051	-5,2%	NON
ER-2011-245-3			0327/118506	29/08/2013	29245	Saint-Divy	Lionel Pichon	Efficacement des réseaux BT - Rue des aulettes	eff	1	72 766	72 423	-0,5%	NON
ER-2012-064-3			0327/111141	18/09/2013	29064	Gouven	Lionel Pichon	Sécurisation Faible Section sur le Pé Kérellec et P3 Kermadec	sécu	1	22 988	21 434	-7,3%	NON
ER-2011-295-6			0327/128492	27/11/2013	29295	Trémaouezan	Lionel Pichon	Sécurisation sur le P01 et le P13 - FACES	sécu	1	25 215	23 603	-6,8%	NON
ER-2011-295-2			0327/118071	03/01/2013	29295	Trémaouezan	Lionel Pichon	Efficacement BT - Bourg	eff	1	98 666	98 542	-0,1%	NON
ER-2012-080-5			0327/150361	19/02/2013	29080	Hôpital-Camfrout	Lionel Pichon	Renforcement BT/Aérien sur le P37 "Château d'eau" - LD: Kerascoet	renfo seul	1	20 592	19 076	-7,9%	NON
ER-2012-198-8			0327/155626	18/09/2013	29198	Plouider	Lionel Pichon	Séparation de comptage EARL SIMON à Kerguelen sur P15	ext sans renfo ni poste	1	15 214	17 705	14,1%	OUI
ER-2012-204-1			0327/164575	27/06/2013	29204	Plouñventer	Lionel Pichon	Efficacement des réseaux BT - rue du stade	eff	1	70 645	70 632	0,0%	NON
ER-2012-245-2			0327/152591	25/06/2013	29245	Saint-Divy	Lionel Pichon	Commande PSSB 250kVA n°32 pour lotissement de Keravel	ext avec renfo ou poste	1	16 282	139 173	3,6%	NON
ER-2011-245-2			0327/152591	25/06/2013	29245	Saint-Divy	Lionel Pichon	Alimentation HTA/BT du lotissement communal de Kéavel	ext avec renfo ou poste	1	117 948	3,6%	NON	
ER-2013-282-1			0327/144823	03/04/2013	29081	Saint-Sauveur	Lionel Pichon	Extension DONNART/Route de Lampau-Guimilau	ext sans renfo ni poste	1	6 598	9 498	31,9%	NON
ER-2012-086-7			0327/144823	19/02/2013	29086	Ilifac	Lionel Pichon	renforcement sur le P34 Cleunau	renfo seul	1	49 937	47 079	-6,1%	NON
ER-2012-277-5			0327/147809	15/05/2013	29277	Sizun	Lionel Pichon	Extension PERON - Rue de l'Argost - Travaux complément						

N° SDF	N° SDF associé (étude)	N° ERDF	Date de réalisation (AMEO)	INSEE	Commune	Chargés d'affaires SDEF 2013	Caractéristique opérations	Designation opération	Type d'opération	Nb	Coût total HT travaux SDEF (y.c. M. d'oe)	Valorisation VRG/ERDF	% d'écart (ERDF-SDEF/ERDF)	Ecart FNCCR OUI/NON
ER-2012-150-18		D327/148695	20/06/2013	29150	Molén-Sur-Mer	Gilles Pérennou	Alimentation BT lotissement Guillet 9 lots, Keraziou	ext sans renfo ni poste	1	18 752	18 237	-2.8%	NON	
ER-2013-002-3		D327/173029	06/11/2013	29002	Arzano	Gilles Pérennou	Extension BT Patron, LD Kertonalec	ext sans renfo ni poste	1	5 623	5 554	-1.3%	NON	
ER-2013-071-5		D327/174488	17/10/2013	29071	Guillemarch	Gilles Pérennou	Extension BT Guillemt, Ty Meur	ext sans renfo ni poste	1	7 031	6 499	-8.2%	NON	
ER-2013-230-9		D327/165768	18/09/2013	29230	Quertin	Gilles Pérennou	Efficacement nu du château d'eau - Basse tension	eff	1	45 032	44 217	-1.8%	NON	
ER-2012-293-18		D327/155541	14/02/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Extension BT Bon, impasse de Voltare	ext sans renfo ni poste	1	5 033	6 234	19.3%	OUI	
ER-2011-153-1		D327/139054	24/04/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Efficacement descente de Port Manech, 2 ^e tranche - Basse tension	eff	1	101 170	102 763	1.6%	NON	
ER-2011-153-11		D327/139061	24/04/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Efficacement descente de Port Manech 3 ^e tranche - Basse tension	eff	1	60 950	61 513	0.9%	NON	
ER-2013-293-6		D327/162948	13/12/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Ext Fichtier Impasse de l'Île de Sein - voirie publique	ext sans renfo ni poste	1	2 163	7 960	2.6%	NON	
ER-2011-293-22		D327/129428	13/12/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Extension BT Fichtier, impasse de l'Île de Sein	ext sans renfo ni poste	1	5 594	2 601	-2.6%	NON	
ER-2013-153-5		D327/163100	18/12/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Extension BT Even Kergouric partie publique	ext sans renfo ni poste	1	3 777	8 752	-5.0%	NON	
ER-2013-153-6		D327/163100	18/12/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Extension BT Even Kergouric partie privée	ext sans renfo ni poste	1	5 410	5 010	-5.0%	NON	
ER-2013-153-2		D327/160127	27/06/2013	29153	Névez	Magali Le Donge	Ext CADET 10 Allée des Pins	ext sans renfo ni poste	1	6 646	5 190	-28.1%	OUI	
ER-2013-293-2		D327/163868	04/07/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Extension BT Daniel Impasse François Rabelais	ext sans renfo ni poste	1	7 442	7 066	-5.4%	NON	
ER-2012-007-2		D327/125626	21/02/2013	29007	Bernien	François Plassat	Efficacement BT Kermania - travaux	eff	1	106 822	123 079	10.2%	OUI	
ER-2012-007-3		D327/125626	21/02/2013	29007	Bernien	François Plassat	Efficacement BT Kermania - études	eff	1	3 633	10 226	10.2%	OUI	
ER-2013-115-5		D327/132011	04/01/2013	29115	Lannédern	François Plassat	Efficacement BT au Croissant Ty Colin	eff	1	18 558	21 348	9.8%	OUI	
ER-2013-115-7		D327/132011	04/01/2013	29115	Lannédern	François Plassat	Etude Efficacement BT à Ty Colin	eff	1	721	9 676	0.6%	OUI	
ER-2012-239-1		D327/148350	04/09/2013	29239	Roscoff	Yann Meudec	Efficacement BT Routes du Rhun et du Car Ferry	eff	1	152 725	170 334	5.1%	OUI	
ER-2012-239-2		D327/148350	04/09/2013	29239	Roscoff	Yann Meudec	Efficacement BT Routes du Rhun et du Car Ferry	eff	1	8 989	9 844	5.1%	OUI	
ER-2010-030-16		D327/086324	29/01/2013	29030	Cléder	Yann Meudec	Extension DORMAGEN-LD: Cléveryou	ext avec renfo ou poste	1	2 160	22 241	13.8%	OUI	
ER-2012-030-15		D327/086324	29/01/2013	29030	Cléder	Yann Meudec	Renforcement sur le P47 Cléveryou lié à l'extension DORMAGEN	ext avec renfo ou poste	1	17 011	17 011	13.8%	OUI	
ER-2011-276-8		D327/089416	13/02/2013	29276	Sibiril	Yann Meudec	Efficacement des réseaux BT à Kerivas	eff	1	47 835	44 863	-6.6%	NON	
ER-2011-276-1		D327/102914	19/09/2013	29271	Saint-Vougay	Yann Meudec	Sécurisation sur le P04 Traon Meur	sécu	1	52 830	104 313	-8.8%	OUI	
ER-2012-271-6		D327/102914	19/09/2013	29271	Saint-Vougay	Yann Meudec	Sécurisation faible section sur le P04 TRAON MEUR - FACE S'	sécu	1	26 828	26 828	-8.8%	OUI	
ER-2010-271-6		D327/102914	19/09/2013	29271	Saint-Vougay	Yann Meudec	Sécu - Renfo sur le P04 "Traon Meur" (lié à l'extension Azou)	sécu	1	33 839	33 839	-8.8%	OUI	
ER-2012-073-4		D327/114954	28/02/2013	29073	Guimaec	Yann Meudec	Etude ext BT Emeraud	eff	1	439	6 201	11.4%	NON	
ER-2012-073-2		D327/114954	28/02/2013	29073	Guimaec	Yann Meudec	Travaux Ext Emeraud à Laz Ar Zalou	ext sans renfo ni poste	1	5 054	5 190	11.4%	NON	
ER-2013-276-1		D327/122544	20/03/2013	29276	Sibiril	Yann Meudec	Sécu - Commande d'un H61 100kVa (P5 Keravalot)	sécu	1	4 013	26 179	-35.5%	OUI	
ER-2011-276-7		D327/122544	20/03/2013	29276	Sibiril	Yann Meudec	Sécurisation sur le P05 Keravalot	sécu	1	31 466	31 466	-35.5%	OUI	
ER-2012-030-30		D327/122546	19/02/2013	29030	Cléder	Yann Meudec	Sécurisation sur le P36 Lesvennoec - FACE S'	sécu	1	9 646	12 485	-18.3%	OUI	
ER-2012-030-29		D327/122546	19/02/2013	29030	Cléder	Yann Meudec	Sécurisation sur le P36 Lesvennoec - FACE S	sécu	1	5 122	5 122	-18.3%	OUI	
ER-2012-183-3		D327/126443	10/04/2013	29183	Plouégat-Moyran	Yann Meudec	Complément - Extension BT DUPUY à Kerfus	ext sans renfo ni poste	1	6 500	9 343	26.2%	OUI	
ER-2012-183-1		D327/126443	10/04/2013	29183	Plouégat-Moyran	Yann Meudec	Extension BT DUPUY à Kerfus	ext sans renfo ni poste	1	6 291	6 291	26.2%	OUI	
ER-2012-132-2		D327/127123	07/03/2013	29132	Locquénolé	Yann Meudec	Travaux Eff rue de Gouereger	eff	1	7 784	12 767	35.4%	OUI	
ER-2013-132-3		D327/127123	07/03/2013	29132	Locquénolé	Yann Meudec	ETUDE - Efficacement BT Rue Gouereger	eff	1	470	470	35.4%	OUI	
ER-2013-213-3		D327/127730	11/04/2013	29213	Plouzevé	Yann Meudec	Sécurisation sur le P04 "Kerbigodou"	sécu	1	51 640	46 515	-11.0%	OUI	
ER-2012-188-14		D327/127946	11/12/2013	29188	Plougasnou	Yann Meudec	Etudes ext Le Gall - 3 mots	ext sans renfo ni poste	1	503	15 989	20.2%	OUI	
ER-2012-188-3		D327/127946	11/12/2013	29188	Plougasnou	Yann Meudec	TRAVAUX - Alimentation de la division LE GALL(3 lots) Route de Kenovart	ext sans renfo ni poste	1	12 249	12 249	20.2%	OUI	
ER-2013-263-3		D327/140170	14/05/2013	29263	Saint-Ségal	Magali Le Donge	Renforcement P1 Bourg	ext avec renfo ou poste	1	15 760	82 813	-2.7%	NON	
ER-2013-263-1		D327/140170	14/05/2013	29263	Saint-Ségal	Magali Le Donge	Renforcement P1 Bourg - PAC 400 kva	ext avec renfo ou poste	1	23 233	23 233	-2.7%	NON	
ER-2013-263-2		D327/140170	14/05/2013	29263	Saint-Ségal	Magali Le Donge	Alim - Efficacement Rue des Fleurs BT - Travaux complémentaires	ext avec renfo ou poste	1	9 250	9 250	-2.7%	NON	
ER-2012-263-3		D327/140170	14/05/2013	29263	Saint-Ségal	Magali Le Donge	Alimentation BT lotissement Communal "Park An Eskop"	ext avec renfo ou poste	1	36 842	36 842	-2.7%	NON	
ER-2012-162-9		D327/150968	18/07/2013	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Extension FLOCHLAY - rue de Cam Ar Scao	ext sans renfo ni poste	1	4 382	5 805	24.5%	OUI	
ER-2012-293-17		D327/149383	12/02/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Extension BT Podeur, route de Lambell	ext sans renfo ni poste	1	4 299	5 861	26.7%	OUI	
ER-2011-293-20		D327/128959	04/04/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Extension BT Le Rouzig, Penanos	ext sans renfo ni poste	1	5 987	6 400	6.5%	NON	
ER-2012-293-1		D327/133840	27/02/2013	29293	Trégunc	Magali Le Donge	Extension BT La Roux (Lozarchmeur), route de Lanerint	ext sans renfo ni poste	1	7 250	7 250	9.1%	NON	
ER-2011-030-23		D327/127975	20/08/2013	29030	Cléder	Yann Meudec	Efficacement de réseaux BT - Résidence Kér Amet - 2 ^e me Tranche	eff	1	179 354	188 694	5.0%	NON	
ER-2013-279-3		D327/131694	13/06/2013	29279	Taulé	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension KERMAREC à Kerzall sur P16 Landenet	ext sans renfo ni poste	1	6 205	14 901	26.3%	OUI	
ER-2013-279-2		D327/131694	13/06/2013	29279	Taulé	Yann Meudec	ETUDE - Extension KERMAREC à Kerzall sur P16 Landenet	ext sans renfo ni poste	1	770	770	26.3%	OUI	
ER-2011-114-2		D327/131705	10/05/2013	29114	Lannéanou	Yann Meudec	Sécurisation - Lannéanou P05 Claucoat	sécu	1	57 360	74 667	6.8%	NON	
ER-2013-114-1		D327/131705	10/05/2013	29114	Lannéanou	Yann Meudec	Sécu - Commande PRCS 100kVa n°15 (liée au FACE S Claucoat)	sécu	1	8 179	8 179	6.8%	NON	
ER-2013-114-4		D327/131705	10/05/2013	29114	Lannéanou	Yann Meudec	Sécurisation - Lannéanou P05 Claucoat - Travaux complémentaires	sécu	1	4 240	4 240	6.8%	NON	
ER-2012-079-4		D327/131952	21/02/2013	29079	Heric	Yann Meudec	Travaux Eff rue Jacques Gueguen	eff	1	101 861	109 207	4.3%	NON	
ER-2012-079-2		D327/131952	21/02/2013	29079	Heric	Yann Meudec	Etude Eff rue Jacques Gueguen	eff	1	2 661	2 661	4.3%	NON	
ER-2013-132-4		D327/131966	07/03/2013	29132	Locquénolé	Yann Meudec	ETUDE - Efficacement BT Rue du Stancou	eff	1	1 790	54 111	-4.8%	NON	
ER-2012-132-3		D327/131966	07/03/2013	29132	Locquénolé	Yann Meudec	Travaux Eff rue de Stancou	eff	1	54 930	54 930	-4.8%	NON	
ER-2012-186-5		D327/132153	05/09/2013	29186	Plouezoch	Yann Meudec	Etude Eff BT route de Barnévez	eff	1	4 279	134 896	5.6%	OUI	
ER-2012-186-8		D327/132153	05/09/2013	29186	Plouezoch	Yann Meudec	TRAVAUX - Efficacement BT route de Barnévez Le Cairn	eff	1	123 035	123 035	5.6%	OUI	
ER-2012-188-15		D327/132158	29/08/2013	29188	Plougasnou	Yann Meudec	Etude eff BT rue de Karag An Ti	eff	1	2 038	49 658	-0.2%	NON	
ER-2012-188-6		D327/132158	29/08/2013	29188	Plougasnou	Yann Meudec	TRAVAUX - Efficacement BT Rue Karag an Ti	eff	1	47 728	47 728	-0.2%	NON	
ER-2012-291-4		D327/132185	31/05/2013	29251	Saint-Jean-De	Yann Meudec	Etude eff BT La Gare Kerzon La Croix Bleue	eff	1	5 053	170 796	3.0%	NON	
ER-2013-291-3		D327/132185	31/05/2013	29251	Saint-Jean-De	Yann Meudec	TRAVAUX - Efficacement RD 79 - La Gare - Kerzon - La Croix Bleue	eff	1	160 265	160 265	3.0%	NON	
ER-2012-213-1		D327/133630	18/03/2013	29213	Plouzevé	Yann Meudec	Renforcement sur le P19 "Crash ar Stang"	renfo seul	1	71 553	76 830	-3.8%	NON	
ER-2012-213-4		D327/133630	18/03/2013	29213	Plouzevé	Yann Meudec	Commande d'un PRCS 100kVa - P19 Crash ar Stang	renfo seul	1	8 171	8 171	-3.8%	NON	
ER-2011-265-11		D327/137543	31/01/2013	29265	Sainte-Sève	Yann Meudec	Efficacement BT - Rue André Conez - Tranche 2	eff	1	41 207	45 154	8.7%	OUI	
ER-2012-114-1		D327/141468	07/03/2013	29114	Lannéanou	Yann Meudec	Efficacement BT Rue des Marais - 2 ^e me Tranche	eff	1	63 750	59 338	3.9%	NON	
ER-2013-113-5		D327/142257	18/04/2013	29113	Lanmeur	Yann Meudec	ETUDE - Extension MONCUS	ext sans renfo ni poste	1	438	5 109	26.8%	OUI	
ER-2013-113-3		D327/142257	18/04/2013	29113	Lanmeur	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension MONCUS au Croissant	ext sans renfo ni poste	1	3 299	3 299	26.8%	OUI	
ER-2013-073-1		D327/143058	16/10/2013	29073	Guimaec	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension Segaud Lavis à Runabit	ext sans renfo ni poste	1	7 906	12 195	30.0%	OUI	
ER-2012-073-3		D327/143058	16/10/2013	29073	Guimaec	Yann Meudec	Etude Extension Segaud Lavis à Runabit	ext sans renfo ni poste	1	636	636	30.0%	OUI	
ER-2013-192-8		D327/147729	29/11/2013	29192	Plouguen	Yann Meudec	Séparation de comptage CASTEL au Stang sur P51	ext sans renfo ni poste	1	12 916	15 441	16.4%	OUI	
ER-2013-148-5		D327/149387	04/10/2013	29148	Mespaul	Yann Meudec	TRAVAUX - Extension Salle Communale	ext sans renfo ni poste	1	5 358	12 942	27.1%		

Numérotation		Date de réalisation (AMEO)		Caractéristique opérations		Nb	Coût total HT travaux SDEF (y.c. M. d'op.)	Valeurfornt VRG ERDF	% d'écart (ERDF-SDEF)/ERDF	Ecart FNCCR OUI/NON			
N° SDEF	N° SDEF associé (étude)	N° ERDF	INSEE	Commune	Chargés d'affaires SDEF 2013						Désignation opération	Type d'opération	
ER-2012-176-2		D327132780	24/04/2013	29176	Plonévez-Porzay	Fabrice Poulain	Extension BT - rue de la Plage (4 lots) - Mme Moreau	ext avec renfo ni poste	1	8 295	14 664	5,5%	NON
ER-2012-176-7		D327132780	24/04/2013	29176	Plonévez-Porzay	Fabrice Poulain	Renforcement P17 - lise à la division Moreau (4 lots) - rue de la plage	ext avec renfo ni poste	1	1 532		5,5%	NON
ER-2013-176-1		D327132780	24/04/2013	29176	Plonévez-Porzay	Fabrice Poulain	Transformateur - mutation du P17 suite division Moreau	ext avec renfo ni poste	1	4 034		5,5%	NON
ER-2013-172-7		D327115534	28/11/2013	29172	Plodiern	Fabrice Poulain	extension BT - route de Lescuz - PC Szecac	ext sans renfo ni poste	1	4 942	5 321	7,1%	NON
ER-2013-161-5		D327165016	30/07/2013	29161	Plieuv	Fabrice Poulain	Extension BT - 4 route de Saint Tudy - PC M. L'Hours (partie privée)	ext sans renfo ni poste	1	3 632	16 434	22,2%	OUI
ER-2012-022-1		D327154719	24/10/2013	29022	Camaret-Sur-Mer	Magali Le Donge	Lotissement communal "Les ameries" - BT	ext sans renfo ni poste	1	9 152		22,2%	OUI
ER-2013-247-2		D327169522	15/11/2013	29247	Saint-Evarzec	Fabrice Poulain	Extension BT - rue de Cornouaille - PC M. et Mme Gourmelan	ext sans renfo ni poste	1	6 062	8 735	30,6%	OUI
ER-2013-161-1		D327149983	30/07/2013	29161	Plieuv	Fabrice Poulain	Extension BT - Ty Glas - 10 bis rte de Fousenant - M. Fleury et Mme Plouhinec	ext sans renfo ni poste	1	4 404	5 171	21,9%	OUI
ER-2013-031-8		D327172224	10/12/2013	29031	Ochamps-Camoët	Gilles Pérennou	Extension BT OPAC, Rozembellec	ext sans renfo ni poste	1	8 747	10 170	14,0%	OUI
ER-2013-300-1		D327163173	10/12/2013	29300	Le Trévous	Gilles Pérennou	Extension BT Le Douaif, Kerjean	ext sans renfo ni poste	1	3 989	6 261	6,5%	NON
ER-2013-300-7		D327163173	10/12/2013	29300	Le Trévous	Gilles Pérennou	Extension BT Le Douaif, Kerjean - Partie publique	ext sans renfo ni poste	1	1 866		6,5%	NON
ER-2013-031-5		D327167663	09/10/2013	29031	Ochamps-Camoët	Gilles Pérennou	Extension BT Cotonnac, Kernu	ext sans renfo ni poste	1	5 950	4 954	7,4%	NON
ER-2013-004-2		D327143175	20/12/2013	29004	Barnataec	Gilles Pérennou	Alimentation BT ZA de Loge Begarem	ext sans renfo ni poste	1	27 487	37 853	24,3%	OUI
ER-2012-004-1		D327143175	20/12/2013	29004	Barnataec	Gilles Pérennou	Elude - Alimentation BT ZA de Loge Beg	ext sans renfo ni poste	1	1 163		24,3%	OUI
ER-2012-004-8		D327154288	27/03/2013	29068	Beuzec-Cap	François Quilic	Ext PICHON, Kerennou	ext sans renfo ni poste	1	7 765	8 507	8,8%	NON
ER-2012-028-1		D327139681	31/05/2013	29028	Clédan-Cap	François Quilic	Extension BT SOULARD - Kerfenn	ext sans renfo ni poste	1	6 256	6 443	2,9%	NON
ER-2012-046-4		D327120464	15/04/2013	29046	Douarnenez	François Quilic	Eti des réseaux BT - Z de Pouldivad (rues Pont Dinou et Termin, Bd Jean Moulin) Dr Communauté	eff	1	145 323	152 369	4,6%	NON
ER-2013-008-1		D327159745	29/05/2013	29008	Beuzec-Cap	François Quilic	Ext LE BRAS - 260, route du Stade	ext sans renfo ni poste	1	4 706	4 769	1,3%	NON
ER-2012-063-1		D327137201	20/06/2013	29063	Goulien	François Quilic	Ext LE BIHAN - Kerlan (domaine public)	ext sans renfo ni poste	1	4 157	8 297	-15,7%	OUI
ER-2013-063-1		D327137201	20/06/2013	29063	Goulien	François Quilic	Ext LE BIHAN - Kerlan (domaine privé)	ext sans renfo ni poste	1	5 441		-15,7%	OUI
ER-2012-226-2		D327153449	11/07/2013	29226	Poullan-Sur-Mer	François Quilic	Efficacement des réseaux BT Lotissement de Kera+1 (3ème tranche)	eff	1	150 540	157 019	4,1%	NON
ER-2013-214-3		D327162228	26/09/2013	29214	Ploeven	François Quilic	Modification TV en TJ SARL LA VALLEE (M. BOURVEAU) à Keruel	ext avec renfo ni poste	1	29 293	43 968	12,8%	OUI
ER-2013-214-6		D327162228	26/09/2013	29214	Ploeven	François Quilic	Création d'un poste PRCS P.22 Keruel	ext avec renfo ni poste	1	9 026		12,8%	OUI
ER-2013-215-3		D327159199	10/07/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Ext BT Duchaussoy - 9, rue de Kermoa	ext sans renfo ni poste	1	5 439	8 763	37,3%	OUI
ER-2013-215-7		D327169624	19/12/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Ext BT VANTOUROUT - Kergolier	ext sans renfo ni poste	1	3 292	5 013	34,3%	OUI
ER-2013-215-8		D327125642	08/10/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Sécurisation sur le P.55 Trébevan	sécu	1	37 306	49 957	3,4%	NON
ER-2013-215-12		D327125642	08/10/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Sécurisation sur le P.55 Trébevan (table section)	sécu	1	10 967		3,4%	NON
ER-2010-123-5		D327108753	10/05/2013	29123	Lennon	Magali Le Donge	Renforcement sur P.39 Goarem Boulon	renfo seul	1	23 567	21 836	-7,9%	NON
ER-2011-263-10		D327132041	14/01/2013	29263	Saint-Ségol	Magali Le Donge	Extension BT pour deux lots BILLON	ext sans renfo ni poste	1	4 768	4 065	-17,3%	NON
ER-2012-123-2		D327131970	25/03/2013	29123	Lennon	Magali Le Donge	Extension BT Lotissement LE PAGE - route de Kergonno	ext sans renfo ni poste	1	7 827	9 527	17,8%	OUI
ER-2012-123-1		D327142110	14/03/2013	29123	Lennon	Magali Le Donge	Ext BT Lotissement des Gemets	ext sans renfo ni poste	1	15 040	17 230	12,7%	OUI
ER-2011-267-4		D327132677	10/01/2013	29267	Saint-Thois	Magali Le Donge	Extension GUYMARCH à Kera+1	ext sans renfo ni poste	1	7 460	7 314	-2,0%	NON
ER-2012-162-3		D327112914	17/06/2013	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Extension BT ZA du Drevers (D327123914)	ext sans renfo ni poste	1	16 846	18 687	9,8%	OUI
ER-2012-249-2		D327132307	17/01/2013	29249	Saint-Goazec	Magali Le Donge	Efficacement des réseaux BT - rues J.F. Le Page et Francis	eff	1	39 346	40 055	1,8%	NON
ER-2012-249-1		D327131859	17/01/2013	29249	Saint-Goazec	Magali Le Donge	Efficacement des réseaux BT - rue du Raquer (2ème tranche)	eff	1	63 810	60 542	-5,4%	NON
ER-2012-162-10		D327133067	01/03/2013	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Alimentation HTAS et création du PSSB P.135 Les Châtaigniers	ext avec renfo ni poste	1	21 185	97 033	28,9%	OUI
ER-2012-162-7		D327133067	01/03/2013	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Ext BT du Lotissement Communal "Les Châtaigniers"	ext avec renfo ni poste	1	32 103		28,9%	OUI
ER-2012-162-11		D327133067	01/03/2013	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Création d'un poste PSSB P.135 Les Châtaigniers	ext avec renfo ni poste	1	15 714		28,9%	OUI
ER-2013-078-4		D327140449	11/02/2013	29078	Harvec	Magali Le Donge	Renforcement P29 Praden - travaux complémentaires	renfo seul	1	35 776	73 896	-6,6%	NON
ER-2013-078-2		D327140449	11/02/2013	29078	Harvec	Magali Le Donge	Mutation du H.61 P.29 Praden	renfo seul	1	4 013		-6,6%	NON
ER-2012-078-6		D327140449	11/02/2013	29078	Harvec	Magali Le Donge	Renforcement sur P. 29 Praden (commune partielle)	renfo seul	1	38 967		-6,6%	NON
ER-2012-159-4		D327159301	16/04/2013	29159	Peumert	François Quilic	Extension LHENAFF (2 lots - Carande) - Brémillec Huella	ext sans renfo ni poste	1	7 720	5 450	-41,6%	OUI
ER-2013-225-3		D327163857	27/06/2013	29225	Pouldreuzic	François Quilic	Ext BT RIOU - Parcours Kerouasgal (route de Penhors)	ext sans renfo ni poste	1	5 448	5 757	5,4%	NON
ER-2013-215-5		D327132744	11/07/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Ext BT Lotissement OPAC - Rue du Centre	ext avec renfo ni poste	1	9 370	19 459	1,0%	NON
ER-2013-215-9		D327132744	11/07/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Renforcement sur P. 1 Bourg (86 aux logements OPAC - rue du centre)	ext avec renfo ni poste	1	8 537		1,0%	NON
ER-2013-215-6		D327132744	11/07/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Ext BT Lotissement OPAC - Rue du Centre (et renforcement BT)	ext avec renfo ni poste	1	1 351		1,0%	NON
ER-2013-215-13		D327176184	18/12/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Ext BT MORTELLIER (partie publique)	ext sans renfo ni poste	1	2 060	7 646	15,2%	OUI
ER-2013-215-11		D327176184	18/12/2013	29215	Plozevet	François Quilic	Ext BT MORTELLIER (partie en indivision)	ext sans renfo ni poste	1	4 421		15,2%	OUI
ER-2010-167-1		D327110380	11/06/2013	29167	Plogastel-Saint-	Magali Le Donge	Sécu - Fabilitation sur P.32 Stang Ar Lou	sécu	1	33 100	33 953	2,5%	NON
ER-2011-225-3		D327101943	05/07/2013	29225	Pouldreuzic	François Quilic	Sécurisation sur le P.7 Kerfahan	sécu	1	64 208	63 238	-1,5%	NON
ER-2012-214-2		D327133276	27/09/2013	29214	Ploeven	François Quilic	Ext BT ZA de Penleuzou	ext avec renfo ni poste	1	30 938	154 021	4,1%	NON
ER-2012-214-6		D327133276	27/09/2013	29214	Ploeven	François Quilic	Alimentation HTAS de la ZA de Penleuzou	ext avec renfo ni poste	1	94 052		4,1%	NON
ER-2013-214-1		D327133276	27/09/2013	29214	Ploeven	François Quilic	Création d'un poste PAC 3UF P.20 ZA de Penleuzou	ext avec renfo ni poste	1	22 661		4,1%	NON
ER-2012-108-4		D327159757	12/03/2013	29108	Landudec	François Quilic	Renforcement BT souterrain sur P. 19 Veloury	renfo seul	1	17 924	18 498	3,1%	NON
ER-2012-062-1		D327114341	07/01/2013	29062	Gouézec	Magali Le Donge	Extension BT pour le local VTT à Lésch'Ognon	ext sans renfo ni poste	1	4 225	7 810	45,9%	OUI
ER-2013-070-1		D327160328	16/04/2013	29070	Gouler-Sur-Goyen	François Quilic	Ext BTAS secteur de Ty Piolet	ext sans renfo ni poste	1	23 722	22 985	-3,2%	NON
ER-2011-065-2		D327113474	22/03/2013	29065	Gourlizon	François Quilic	Renforcement sur P.10 Beg Ar Big	renfo seul	1	22 929	21 252	-7,9%	NON
ER-2012-166-1		D327138846	13/09/2013	29166	Ploeven	Fabrice Poulain	Extension BT - lotissement de 3 lots - place de l'an 2000	ext sans renfo ni poste	1	8 705	8 809	1,2%	NON
ER-2012-162-2		D327135672	07/02/2013	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Extension BT sur P.108 Runguello avec mutation de transferts H.61	renfo seul	1	7 772	12 935	5,4%	NON
ER-2012-162-8		D327135672	07/02/2013	29162	Pleyben	Magali Le Donge	Mutation du H.61 P.108 Runguello	renfo seul	1	4 458		5,4%	NON
ER-2011-016-6		D327108875	07/02/2013	29016	Braspars	Magali Le Donge	Sécurisation P.6 Saint Sébastien avec création du P.63	sécu	1	88 147	97 509	1,3%	NON
ER-2011-016-8		D327108875	07/02/2013	29016	Braspars	Magali Le Donge	Sécu - Création d'un poste PRCS P.63 Penn Ar Menez	sécu	1	8 139		1,3%	NON
ER-2012-263-1		D327130265	06/03/2013	29263	Saint-Ségol	Magali Le Donge	Extension BT MAZE à Kergesch	ext avec renfo ni poste	1	7 433	34 967	-0,2%	NON
ER-2012-263-2		D327130265	06/03/2013	29263	Saint-Ségol	Magali Le Donge	Renforcement avec création d'un PRCS suite à l'extension MAZE	ext avec renfo ni poste	1	19 441		-0,2%	NON
ER-2012-263-4		D327130265	06/03/2013	29263	Saint-Ségol	Magali Le Donge	Création d'un poste PRCS P.36 Kergesch (suite à l'extension MAZE)	ext avec renfo ni poste	1	8 171		-0,2%	NON
ER-2011-167-9		D327106230	15/10/2013	29167	Plogastel-Saint-	François Quilic	Renforcement sur P.17 Trévevan - D327105230 - Réclamation PLUQUET	renfo seul	1	171 275	226 018	1,6%	NON
ER-2013-167-7		D327106230	15/10/2013	29167	Plogastel-Saint-	François Quilic	Renforcement sur P.17 Trévevan (travaux complémentaires)	renfo seul	1	35 730		1,6%	NON
ER-2013-167-3		D327106230	15/10/2013	29167	Plogastel-Saint-	François Quilic	Création d'un poste PRCS P.66 Trévevan Navez	renfo seul	1	7 115		1,6%	NON
ER-2013-167-3		D327106230	15/10/2013	29167	Plogastel-Saint-	François Quilic	Création d'un poste PRCS P.66 Trévevan Navez	renfo seul	1	8 178		1,6%	NON
ER-2012-078-11		D327147071	15/05/2013	29078	Harvec	Magali Le Donge	Renforcement avec création du P.92 Marie (et suppression du H.61 P.85)	renfo seul	1	77 134	101 810	0,8%	NON
ER-2012-078-10		D327147071	15/05/2013	29078	Harvec	Magali Le Donge	Création d'un poste PAC 4UF P.92 Marie	renfo seul	1	23 815		0,8%	NON
ER-2011-263-6		D327115956	29/05/2013	29263	Saint-Ségol	Magali Le Donge	Renforcement BT avec création d'un poste PRCS P.71 au Fell	renfo seul	1	62 397	65 898	-7,1%	NON
ER-2012-263-8													

Numérotation				Caractéristique opérations				Coût total HT travaux SDEF (y.c. M. d'oe)				% d'écart (ERDF-SDEYERDF)		Ecart FNCCR OUI/NON
N° SDEF	N° SDEF associé	N° ERDF	Date de réalisation (AMEC)	INSEE	Commune	Chargés d'affaires SDEF 2013	Désignation opération	Type d'opération	Nb	Coût total HT travaux SDEF (y.c. M. d'oe)	Valorisation VRG ERDF	% d'écart (ERDF-SDEYERDF)		
ER-2013-1704		0327/160442	15/04/2014	29170	Ploëmel	Fabrice Poullin	Extension BT - lotissement "Ar Goz Ker" - Consors Quayader - intérieur lotissement	ext sans renfo ni poste	1	20 704	35 570	28,7%	OUI	
ER-2013-1705		0327/160442	15/04/2014	29170	Ploëmel	Fabrice Poullin	Extension BT - lotissement "Ar Goz Ker" - Consors Quayader - aménagé lotissement - Domaine communal	ext sans renfo ni poste	1	4 598	20 197	28,7%	OUI	
ER-2013-12579		0327/161237	06/06/2014	29257	Saint Pabu	Jérémy GEFROY	Ext BT LE COTEAU DE KERGUINOU	ext sans renfo ni poste	1	15 263	20 197	14,5%	OUI	
ER-2014-2574		0327/161237	06/06/2014	29257	Saint Pabu	Jérémy GEFROY	Endues - LE COTEAU DE KERGUINOU	ext sans renfo ni poste	1	1 008	19 127	14,5%	OUI	
ER-2013-2031		0327/161980	24/02/2014	29203	Plouñour Trez	Jérémy GEFROY	Desserte BT du lotissement communal "Les Hauts de Langueno"	ext sans renfo ni poste	1	15 448	18 262	15,4%	OUI	
ER-2013-1989		0327/162132	05/09/2014	29198	Plouider	Lionel Pichon	Ext BT Lotissement communal "Ar Balan" 12 lots - 1ère tranche	ext sans renfo ni poste	1	31 400	37 965	17,3%	OUI	
ER-2013-2711		0327/162152	10/06/2014	29271	Saint Vougy	Yann Maudec	Alimentation BT du lotissement HELARY (4 lots) à Moquer Vraz	ext sans renfo ni poste	1	14 384	19 426	26,0%	OUI	
ER-2013-2782		0327/164965	26/03/2014	29278	Spézet	Laurence Leveugle	Extension lotissement Le Troadic à Penhennig	ext sans renfo ni poste	1	9 517	11 825	19,5%	OUI	
ER-2013-1134		0327/165401	30/04/2014	29113	Lannmeur	Yann Maudec	ETUDE - Alimentation de la division HAMONLE BONNEC (4 lots) - P50 Ty Mahé	ext sans renfo ni poste	1	7 422	21 336	51,3%	OUI	
ER-2013-1139		0327/165401	30/04/2014	29113	Lannmeur	Yann Maudec	TRAVAUX - Alimentation de la division HAMONLE BONNEC (4 lots) - P50 Ty Mahé	ext sans renfo ni poste	1	9 653	21 336	51,3%	OUI	
ER-2013-0703		0327/165485	07/01/2014	29070	Gulier sur Goyen	François Quilvic	Ext BT (3 lots) Ty Piolet - propriété Lozach (partie intérieure)	ext sans renfo ni poste	1	6 223	14 043	26,7%	OUI	
ER-2013-0705		0327/165485	07/01/2014	29070	Gulier sur Goyen	François Quilvic	Ext BT (3 lots) Ty Piolet - propriété Lozach (partie extérieure)	ext sans renfo ni poste	1	4 064	26,7%	OUI		
ER-2013-280-5		0327/165904	13/06/2014	29280	Telguuc Sur Mer	Magali Le Dorge	Renforcement P0023 Réclamation M. Capitaine	renfo seul	1	68 569	113 416	25,6%	OUI	
ER-2013-280-8		0327/165904	13/06/2014	29280	Telguuc Sur Mer	Magali Le Dorge	Fourniture PSSB 180 kva Renfo Capitaine	renfo seul	1	15 804	25,6%	OUI		
ER-2013-288-2		0327/168602	08/04/2014	29238	Roscarnel	Magali Le Dorge	Etalement BT - Route de Quetlem	eff	1	140 213	163 176	14,1%	OUI	
ER-2013-288-1		0327/168605	13/08/2014	29258	Saint Nic	Magali Le Dorge	Etalement rue du Launé - Basse tension - Tranche 1	eff	1	84 898	155 961	9,1%	OUI	
ER-2014-288-2		0327/168605	13/08/2014	29258	Saint Nic	Magali Le Dorge	Etalement rue du Launé - Basse tension - Tranche 2	eff	1	58 932	9,1%	OUI		
ER-2013-1162		0327/168466	31/01/2014	29116	Lanneufret	Lionel Pichon	Indivision ASIK - Le bourg	ext avec renfo ou poste	1	5 560	22 310	2,4%	NON	
ER-2013-1163		0327/168466	31/01/2014	29116	Lanneufret	Lionel Pichon	Renforcement sur le P01 lié à l'indivision ASIK	ext avec renfo ou poste	1	6 457	2,4%	NON		
ER-2013-1164		0327/168466	31/01/2014	29116	Lanneufret	Lionel Pichon	Commande d'un PSS.A 160kva (Lié à la division ASIK)	ext avec renfo ou poste	1	9 758	2,4%	NON		
ER-2013-0162		0327/169175	10/01/2014	29016	Braspars	Magali Le Dorge	Ext LE Crann/Olearec Garzeul	ext sans renfo ni poste	1	5 483	6 669	17,8%	OUI	
ER-2013-078-7		0327/170367	05/06/2014	29016	Hannec	Magali Le Dorge	renforcement du P11 Nelliach partie BTA	renfo seul	1	71 651	85 434	18,1%	OUI	
ER-2013-0378		0327/170867	04/04/2014	29037	Combrit	Romain Thomas	Alimentation BT lotissement MORVAN - rue de l'océan	ext sans renfo ni poste	1	17 916	21 115	15,2%	OUI	
ER-2013-204-1		0327/171054	28/02/2014	29204	Plouñventer	Lionel Pichon	Ext LE BELLEC - Rue de la mairie	ext sans renfo ni poste	1	3 739	4 031	7,2%	NON	
ER-2013-139-8		0327/172373	21/01/2014	29139	Lopérec	Magali Le Dorge	Ext BT Ramou Botino Kervent	ext avec renfo ou poste	1	6 624	13 283	3,2%	NON	
ER-2013-139-7		0327/172373	21/01/2014	29139	Lopérec	Magali Le Dorge	Renforcement du P14 Kerlicec (extension Rannou)	ext avec renfo ou poste	1	6 230	3,2%	NON		
ER-2013-162-7		0327/172749	16/06/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	Renforcement TSJ Gaec Quevarec Keryann	ext avec renfo ou poste	1	20 965	46 444	25,4%	OUI	
ER-2013-162-8		0327/172749	16/06/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	fouriture PSSA 250 kva TJ Gaec Keryann	ext avec renfo ou poste	1	10 597	25,4%	OUI		
ER-2014-162-3		0327/172749	16/06/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	Extension BT TJ Gaec Quevarec Keryann	ext sans renfo ni poste	1	5 391	25,4%	OUI		
ER-2013-058-1		0327/172818	12/03/2014	29049	Egluhan	François Quilvic	Alimentation BT de la ZA de Kergerrien CC Cap Sizun - Pointe du Raz	ext sans renfo ni poste	1	11 704	14 450	19,0%	OUI	
ER-2013-179-9		0327/173078	11/03/2014	29179	Ploudaniel	Lionel Pichon	Ext PAULGAM Jean-Paul - 2 lots - Rue du stade	ext sans renfo ni poste	1	5 382	5 360	-0,4%	NON	
ER-2014-162-2		0327/173218	23/06/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	Extension BT Kerfouz Izella alimentation poste gaz	ext sans renfo ni poste	1	6 398	8 650	26,0%	OUI	
ER-2013-122-2		0327/173267	21/01/2014	29122	Laz	Magali Le Dorge	Extension BT Chambre d'agriculture Cosquerou Izella	ext sans renfo ni poste	1	8 819	12 760	30,9%	OUI	
ER-2013-268-16		0327/173281	03/03/2014	29288	Saint Thonan	Lionel Pichon	Ext 3 lots TNAIRD - La Closere - Kerlis - Domaine Privé	ext sans renfo ni poste	1	1 647	7 249	14,5%	OUI	
ER-2013-268-8		0327/173281	03/03/2014	29288	Saint Thonan	Lionel Pichon	Ext 3 lots TNAIRD - La Closere - Kerlis - Domaine Privé	ext sans renfo ni poste	1	4 554	14,5%	OUI		
ER-2013-064-2		0327/173528	05/05/2014	29064	Gouven	Lionel Pichon	Lotissement FLOCH - 3 Lots - LD - Kerignot	ext sans renfo ni poste	1	9 811	15 627	37,2%	OUI	
ER-2014-162-1		0327/174751	04/02/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	Extension Distinct ZA du Drevers	ext sans renfo ni poste	1	12 297	14 723	16,5%	OUI	
ER-2013-210-1		0327/175319	08/01/2014	29210	Plougom	Lionel Pichon	Lotissement Communal 3 lots BT "Impasse du général De Gaulle"	ext sans renfo ni poste	1	5 975	7 049	15,2%	OUI	
ER-2013-093-5		0327/175373	23/04/2014	29093	Kemilis	Jérémy GEFROY	Viabilisation lotissement Vacheux rue du stade	ext sans renfo ni poste	1	6 262	11 294	44,6%	OUI	
ER-2013-162-10		0327/176381	20/03/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	Ext BT Funic Rue de Cam Ar Skao	ext sans renfo ni poste	1	5 356	5 557	3,6%	NON	
ER-2013-287-3		0327/176417	24/06/2014	29287	Treffez	Lionel Pichon	Ext QUELENNEC - LD - Kerzeuc	ext sans renfo ni poste	1	5 020	8 399	43,2%	OUI	
ER-2013-277-2		0327/177138	15/01/2014	29275	Schrignac	Laurence Leveugle	Renfo sur P50 Quilourou (Haut Jann PAUL)	renfo seul	1	30 652	39 217	21,8%	OUI	
ER-2013-048-10		0327/177473	19/03/2014	29049	Egluhan	Romain Thomas	Extension BT Ménélec - Gouvenrou	ext sans renfo ni poste	1	5 354	6 727	20,4%	OUI	
ER-2013-188-2		0327/178204	07/04/2014	29158	Permarzh	Romain Thomas	Extension Poste PAC AUF de 630 kva - ZA Prat Gouzien 1ère tranche (P63 ZA PRAT GOUZIEN)	ext avec renfo ou poste	1	27 011	68 862	8,7%	OUI	
ER-2013-158-3		0327/178204	07/04/2014	29158	Permarzh	Romain Thomas	Extension HTA en 240V - ZA de PRAT GOUZIEN	ext avec renfo ou poste	1	34 107	68 862	8,7%	OUI	
ER-2013-267-10		0327/178732	12/03/2014	29287	Saint Thois	Magali Le Dorge	Ext Rospat Le Merdy	ext sans renfo ni poste	1	9 610	12 338	22,1%	OUI	
ER-2013-029-8		0327/179105	25/02/2014	29029	Claden-Poher	Laurence Leveugle	Extension poste de refoulement à Kerhené Kerziou	ext sans renfo ni poste	1	8 287	10 430	20,7%	OUI	
ER-2013-198-12		0327/179443	24/04/2014	29198	Plouider	Magali Le Dorge	Ext BERGOT - LD Le mouster	ext sans renfo ni poste	1	3 953	6 170	35,9%	OUI	
ER-2013-032-3		0827/000034	07/04/2014	29030	Clohars Fouesnant	Fabrice Poullin	extension BT - Ty Touchard - PC André	ext sans renfo ni poste	1	5 575	6 971	20,0%	OUI	
ER-2013-290-6		0827/001476	15/05/2014	29230	Trélonou	Jérémy GEFROY	Ext BT LANNON 4 belle vue (ndiv)	ext sans renfo ni poste	1	7 053	8 364	15,7%	OUI	
ER-2013-043-4		0827/000557	01/04/2014	29043	Daoulas	Lionel Pichon	Ext KERMARC - 24 rue de la cité - POULGOUR	ext sans renfo ni poste	1	4 776	4 476	-6,7%	NON	
ER-2013-161-6		0827/000729	23/01/2014	29161	Pleuven	Fabrice Poullin	Extension BT - Hart Coat Merih - PC Dilgour	ext sans renfo ni poste	1	4 458	7 037	36,8%	OUI	
ER-2013-171-8		0827/001066	10/06/2014	29171	Ploemeur	Romain Thomas	Extension BT de Mr LE GUEN Mickael - Impasse de Sant Trézel	ext sans renfo ni poste	1	5 561	7 569	26,5%	OUI	
ER-2013-089-5		0827/001226	06/03/2014	29089	Kerloff	Laurence Leveugle	Extension Jaffrenou (séparation de comptage) à Ménez Kiechvez	ext sans renfo ni poste	1	6 563	9 093	27,8%	OUI	
ER-2014-123-1		0827/001545	29/06/2014	29123	Lennon	Magali Le Dorge	Extension BT Hénoué 11 Cosquignac	ext sans renfo ni poste	1	5 251	9 056	42,0%	OUI	
ER-2013-078-8		0827/001756	25/04/2014	29078	Hannec	Magali Le Dorge	Extension Drenn Hameau de Kersmarrec	ext sans renfo ni poste	1	13 363	17 876	25,2%	OUI	
ER-2013-293-5		0827/003022	23/02/2014	29253	Treuz	Magali Le Dorge	Ext BT Laz Impasse des Dapnières vue publique	ext avec renfo ou poste	1	1 025	16 013	39,3%	OUI	
ER-2014-293-1		0327/163245	23/06/2014	29253	Treuz	Magali Le Dorge	Ext BT Laz Impasse des Dapnières vue publique	ext avec renfo ou poste	1	1 025	16 013	39,3%	OUI	
ER-2013-293-3		0827/003022	23/06/2014	29253	Treuz	Magali Le Dorge	Renforcement du dipôle 310 en T109 (extension Laz)	ext avec renfo ou poste	1	3 602	35,3%	OUI		
ER-2014-049-3		0827/003714	26/06/2014	29049	Elliand	Gilles Pérennou	Extension BT GRT gaz, LD Sant Guénal	ext sans renfo ni poste	1	9 923	15 207	34,7%	OUI	
ER-2014-280-2		0827/003971	12/06/2014	29280	Telguuc Sur Mer	Magali Le Dorge	Extension BT Richard Kroes A Mento	ext sans renfo ni poste	1	4 012	7 314	45,1%	OUI	
ER-2014-111-1		0827/004320	04/06/2014	29111	Lanhouarnou	Lionel Pichon	Ext 2 lots JACQ - LD: Buors bras	ext sans renfo ni poste	1	5 286	8 133	35,0%	OUI	
ER-2013-098-4		0827/006169	25/07/2014	29088	Lampaul Plouarzel	Jérémy GEFROY	Ext BT L'ouvier - 38 rue du Créach	ext sans renfo ni poste	1	3 326	6 200	46,4%	OUI	
ER-2014-297-1		0327/139980	28/07/2014	29257	Tréméven	Gilles Pérennou	Extension BT Novez, Coat Pin	ext sans renfo ni poste	1	11 171	12 767	12,5%	OUI	
ER-2014-195-16		0327/140238	08/09/2014	29155	Plouguerneau	Loïc Dénel	Fourniture transfo (PRCS) - Renfo P39 Lannebeur	renfo seul	1	8 240	107 349	0,8%	NON	
ER-2014-195-19		0327/140238	08/09/2014	29155	Plouguerneau	Loïc Dénel	REGUL Renfo P39 Lannebeur réclamation Gilbert	renfo seul	1	98 249	107 349	0,8%	NON	
ER-2012-162-1		0327/149037	15/07/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	Sécurisation S3 - P96 Ty Verien - fibre section	sécu	1	367 646	42 271	2,0%	NON	
ER-2013-162-1		0327/149037	15/07/2014	29162	Pleyben	Magali Le Dorge	Fourniture P136 Coat Pont - H61 - Sécu P96 Ty Verien	sécu	1	3 482	2,0%	NON		
ER-2013-188-28		0327/142098	24/07/2014	29188	Plouguisou	Yann Maudec	ETUDE - Extension BT "Résidence des 4 Vents" (3 lots + pompe de relevage) - P122	ext sans renfo ni poste	1					

Bilan des bordereaux transmis en 2014 :

A part 3 affaires SDEF, toutes les fiches transmises en 2014 portent sur des AMEO antérieures à la date d'entrée en vigueur de l'ancien canevas technique d'ERDF ; à savoir antérieures au 22/04/2014. Par conséquent, les valorisations ont bien été réalisées sur la base de l'ancien canevas, moins avantageux pour le SDEF et justifiant donc de la déclaration des surcoûts.

Sur les 570 fiches comprises dans ce bordereau et après prise en compte des surcoûts déclarés par le SDEF, seules 43 sont en écart par rapport aux seuils FNCCR et sous-évaluées par ERDF.

Type d'opération	Nb affaires SDEF	coût total travaux SDEF	Total valorisation ERDF après travail correctif	Ecart final
dépose seule	1	6 099	6 305	3,4%
effacement	71	4 845 752	5 036 339	3,9%
extension avec renfo ou poste	135	2 744 515	2 899 408	5,6%
extension sans renfo ni poste	248	2 145 951	2 586 233	20,5%
renforcement seul	48	1 768 756	1 818 406	2,8%
sécurisation	67	1 865 298	1 856 874	-0,5%
TOTAUX	570	13 376 371	14 203 565	6,2%